THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS,

Juillet 1722.

13

Col. Billom.

MEMOIRES

Soc. POUR Jesu

L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Catal. Juillet 1722. Inscrip

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXII.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché. 16. s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	5. v.
———	1721.	12. v.
———	1722.	7. v.

C

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1722.

ARTICLE LXV.

VOYAGE DE SYRIE ET DU Mont Liban, par M. de la Roque. *Second Vol.* A Paris, chez André Cailleau, *&c.* 1722.

LA Rélation du voyage de M. de la Roque finit avec ſon premier Volume. Celui-ci nous promet au commencement, de nous faire connoître trois nations qui habitent les montagnes du Liban & de l'Anti-Liban, les Maronites, les Druſes, les Turcomans ou Amédiens, Mahometans attachez à la ſecte d'Aly. Bien des Auteurs ont parlé des Maronites, mais il me ſemble que nous n'avions point encore

d'Ouvrage en François qui nous donnât une idée assez juste de leur Religion ni de leur origine. Ce que l'on a écrit sur les Druses, ne nous apprend que l'ignorance où l'on a été jusqu'ici au sujet de cette nation. Les Turcomans ne sont guéres plus connus. M. de la Roque ne parle ici que des Maronites; mais on nous assure qu'il tiendra parole à l'égard des deux autres Peuples dans un Ouvrage séparé.

Les Maronites sont un corps de nation bien plus unie par les liens de la même foi & des mêmes usages, que par les terres qu'ils habitent. Ils sont répandus non seulement par toute la Syrie; mais encore dans l'Isle de Chypre, en Phénicie, en Galilée, & en Judée, selon quelques Auteurs; j'en trouve même jusqu'en Egypte. Tout le monde sçait qu'au moins depuis plusieurs siécles ils sont très-attachez & très-soûmis à l'Eglise Romaine; que cette Mere commune de tous les Fidéles, semble avoir une affection particuliere pour cette portion du troupeau confié à ses soins, digne certainement de cette distinction par la simplicité de sa foi, & son courage à la

conſerver au milieu de l'infidelité dominante qui l'opprime ; & malgré les perſécutions fréquentes, capables d'ébranler & d'abattre toute autre conſtance que celle de ces peuples. On ſçait les obligations inſignes qu'ils ont aux Souverains Pontifes, ſur tout depuis que Gregoire XIII. leur fonda à Rome un Collége fécond en hommes ſçavans, & qui ont travaillé utilement pour la Religion. Tel eſt l'état préſent de cette nation. Mais ſon origine eſt toûjours demeurée aſſez incertaine ; & ſon hiſtoire fort embarraſſée : c'eſt à éclaircir l'une & l'autre que notre Auteur a employé ſes recherches. Il prétend faire voir que ces Peuples ont toûjours été fidellement attachez à la Foi Catholique. Par l'extrait que nous allons en donner, on pourra juger s'il y a réuſſi.

Guillaume de Tyr a établi une opinion très-peu favorable aux Maronites, & contre laquelle ils ne ceſſent de réclamer. Cet Evêque raconte au Livre XXII. de ſon Hiſtoire de la guerre ſainte, ou des Croiſades, que de ſon tems, & l'année 1182. les Maronites engagez depuis près de cinq

cens ans dans les erreurs d'un Héréſiarque nommé Maron, duquel ils tiroient leur nom, pouſſez par une inſpiration divine, les avoient abjurées entre les mains d'Aimeric troiſiéme Patriarche Latin d'Antioche, lequel, dit-il, gouverne encore à préſent cette Egliſe. Leur Patriarche & leurs Evêques qui les avoient entraînez dans l'impieté, leur ſervirent encore de guides pour les ramener à la verité. Les erreurs qu'il attribuë à cette nation, ſont celles des Monothélites, auſquelles il prétend qu'ils avoient encore ajoûté pluſieurs dogmes pernicieux. Enfin, ſi l'on en croit l'Archevêque de Tyr, ce fut contre Maron & ſes ſectateurs que s'aſſembla le ſixiéme Concile géneral, qui condamna ces héretiques. Telle eſt l'idée que ce Prélat donne des Maronites, laquelle a été ſuivie de la plûpart des Auteurs Latins qui ont parlé de ces Peuples; mais tellement ſuivie, que chacun y a ajoûté ce qu'il a jugé à propos. Les Maronites au contraire réfutent premierement le témoignage de Guillaume de Tyr; ils le recuſent pour juge ou même pour témoin, & prétendent

du même coup qu'ils portent à son autorité, renverser tout ce que les Auteurs posterieurs ont écrit contr'eux, comme étant tiré de cet Historien, qu'ils ont tous copié : ensuite ils nous apprennent leur origine, telle qu'ils la reconnoissent & l'adoptent pour la veritable ; & ils nous donnent leur histoire fort differente de celle qu'ils se plaignent qu'on leur a fabriquée. C'est la méthode qu'a suivie M. de la Roque, après le sçavant Maronite Fauste Nairon Professeur en Langue Syriaque dans le College de la Sapience à Rome, & Interprete de la Congrégation de la Propagande.

Guillaume de Tyr est un Historien grave, prudent, d'un jugement sûr, fort ami de la verité ; c'est ainsi que les sçavans en parlent ; le docte Syrien que je viens de nommer, convient lui-même qu'il est exact dans son histoire. D'ailleurs il parle d'un évenement si considerable, si public, si éclatant, qu'il semble impossible qu'il s'y soit mépris ; d'un évenement qui s'est passé sous ses yeux. Car, quoi qu'en dise M. de la Roque, les Maronites

habitant alors la Phénicie, [a] comme ils font encore aujourd'hui, l'Evêque de Tyr étoit fort à portée de sçavoir, ou plûtôt de voir ce qui se passoit parmi eux.

M. de la Roque ajoûte que *Guillaume de Tyr principalement occupé à écrire les affaires des Croisez, ne s'est guéres mis en peine de faire des recherches sur les mœurs & la religion des Orientaux.* Mais quelles recherches falloit-il faire pour appprendre ce qui se passoit sous ses yeux? Car je ne parle encore ici que du seul fait de la conversion des Maronites. Il peut en avoir ignoré quelques circonstances, il peut s'être trompé sur le tems de leur chûte dans l'erreur : mais en verité il me paroît bien difficile de se persuader qu'un Auteur tel que lui ait imaginé une conversion aussi solemnelle, un fait aussi peu sujet à l'erreur & à la méprise, & qu'il l'ait publié dans un tems & dans un païs, où tout le monde étoit témoin de la verité ou de la fausseté de ce qu'il écrivoit.

Un second moïen que l'on employe

a *Natio quædam Syrorum in Phœnice provincia, &c.* Guill. Tyr. L. XXII. c. viij.

contre le témoignage de l'Hiſtorien des Croiſades, c'eſt qu'il a ſuivi, dit-on, l'Analiſte Eutychius Patriarche d'Alexandrie, Auteur rempli de fables & peu favorable aux Maronites; Guillaume de Tyr en convient lui-même. Guillaume de Tyr dit préciſément le contraire, parlant de ſon hiſtoire de la guerre ſainte, dont il s'agit ici. *Nullam aut Græcam aut Arabicam habentes prædecem Scripturam, ſolis traditionibus inſtructi, exceptis paucis quæ ipſi oculatâ fide conſpeximus, narrationis ſeriem ordinavimus.* [a] Or cet Eutychius a écrit ſon Hiſtoire en Arabe, & nous l'avons en cette Langue avec la Traduction Latine de Pocok, imprimée à Oxfort en 1659. & puis qu'eſt-il beſoin de guide pour écrire ce que l'on voit ſoi-même? Je parle de la réunion des Maronites à l'EgliſeRomaine. Bien plus, l'Evêque de Tyr n'a pû apprendre d'Eutychius cette réunion & cette abjuration faites en 1182. puis qu'Eutychius étoit mort dès l'année 940. au plus tard, & que ſon Hiſtoire finit à l'année 937. de J. C. Auſſi ce n'eſt pas ce que prétendent ceux qui ſont inſ-

a *Præfat. in Hiſt. de bello ſacro.*

truits; ils disent seulement que Guillaume de Tyr a pris d'Eutychius l'origine qu'il attribuë aux Maronites. Nous dirons bien-tôt ce qu'il faut penser de ce point d'histoire. Achevons ce qui regarde la conversion des Maronites racontée par Guillaume de Tyr. Quelle apparence, dit-on, qu'une Nation nombreuse se soit convertie tout d'un coup sans le secours ni l'entremise d'aucun homme, par la seule voye de l'inspiration ? L'Auteur qui rapporte ce changement ne dit pas tout ce qu'on lui fait dire. Il ne dit pas qu'il se soit fait tout d'un coup, ni sans aucun moïen naturel : seulement il remonte droit à la cause immediate & efficace qui l'a produit, à la grace qui parle au cœur, & sans laquelle vainement les hommes parleroient aux oreilles. Enfin nos Apologistes concluënt qu'il n'y eut qu'une partie & la moins considerable de la Nation Maronite, qui ayant suivi les erreurs des Monothélites, rentra dans le sein de l'Eglise au tems dont nous parlons. Mais notre Historien, & contemporain & compatriote de ces Maronites réunis à l'Eglise Romaine, semble avoir

prévenu cette réponſe, & il la refute expreſſement par avance : *Erat autem hujus turba non modica, ſed quadraginta millium dicebatur excedere quantitatem.* Et ces paroles ſe rapportent évidemment à ceux qui ſe convertirent. La derniere raiſon qu'on allegue contre le fait rapporté par l'Hiſtorien de la guerre ſainte, c'eſt qu'on trouve encore dans la ſuite des tems pluſieurs autres converſions des Maronites. Donc ils ne ſe convertirent pas en 1182. J'avouë que je ne vois pas la concluſion de cet argument. Comme s'ils n'avoient pû ou tous ou en partie retomber dans l'erreur, eux qui ſont naturellement fort ſimples, peu inſtruits, éloignez de la ſource de la verité, environnez de nations infidéles & héretiques ; il eſt pourtant certain qu'ils y ſont retombez, ou qu'ils y ſont demeurez dans quelques endroits, long-tems après l'époque marquée per Guillaume de Tyr.

Paſſons à la ſeconde partie du témoignage de cet Evêque, à l'origine des Maronites. S'il ne l'a priſe d'Eutychius appellé chez les Arabes *Said Ebn Batrik*, c'eſt-à-dire, Said fils de Pa-

trice, au moins s'eſt-il rencontré avec lui; & c'eſt ſur ce point qu'on peut combattre avec avantage, & le Patriarche d'Alexandrie, & le Metropolitain de Tyr: commençons par le premier qui eſt le plus ancien. Eutychius écrit que du tems de l'Empereur Maurice, un Moine nommé Maron s'étant mis à dogmatiſer, corrompit la foi de pluſieurs Syriens. Il enſeignoit que dans J. C. il y a veritablement deux natures, mais une ſeule volonté & une ſeule operation, ainſi qu'une perſonne unique. Ceux qui embraſſerent ces erreurs, furent nommez de ſon nom *Maronites*.

On eſt étonné de voir paroître le Monothéliſme du tems de l'Empereur Maurice, tous les Auteurs s'accordant à le faire naître ſous le regne d'Heraclius, quatorze ans au moins, & même ſelon la plûpart des Hiſtoriens 27. ans après la mort de Maurice en 629. car cet Empereur fut tué en 602. D'ailleurs, quel eſt l'Auteur contemporain, ou même voiſin de l'origine du Monothéliſme, qui l'ait attribuée à ce prétendu Héréſiarque Maron? Mais comment l'Archevêque de Tyr

a-t-il pû dire que ce Moine & ses sectateurs avoient été condamnez au VI. Concile general, que l'on sçait, ajoûte-t-il, avoir été assemblé contre eux? Les Actes de ce Concile étoient-ils inconnus de son tems? & sur la foi de qui a-t-il pû avancer une telle fiction? Il n'y a pas un mot dans tout ce Concile ni de Maron, ni des Maronites. Il est vrai que l'on trouve vers l'année 635. dans le Monastére de S. Maron en Syrie un Moine celebre nommé Jean, & que son zele à combattre les hérésies, & specialement celle qu'on lui attribuë, fit surnommer le second Maron, du nom du S. Solitaire Maron, dont Theodoret a écrit la vie. Mais le VI. Concile n'avoit garde de condamner un homme dont la foi avoit été trouvée pure & saine par le Legat du Pape en Syrie & par le Pape lui-même à Rome, qui ne croyant pas pouvoir donner aux Maronites un Pasteur plus propre à les conserver dans la foi Catholique, & dans l'obéissance dûë au S. Siége, leur renvoya ce même Maron avec le titre de Patriarche d'Antioche. M. de la Roque rapporte plusieurs témoignages tirez

de l'Hiſtoire orientale, pour prouver l'orthodoxie de ce Prelat. Mais ne déguiſons rien ; notre ſincerité ne nuira point aux Maronites. Pleins de droiture & amis de la verité, comme ils ſont naturellement, ils ne doivent agréer aucune apologie qui ne ſoit fondée ſur la verité, & ils n'ont pas beſoin du ſecours impuiſſant & trompeur qui leur viendroit d'ailleurs.

On lit dans un abregé de l'hiſtoire de Jean Maron, écrit en Langue Chaldaïque, que ce Moine vaincu par les argumens des heretiques, étoit tombé dans les erreurs des Monothélites, des Jacobites & des Apollinariſtes ; mais qu'éclairé de la grace il les avoit abandonnées ; qu'enſuite il fut fait Patriarche des Maronites, comme nous avons dit. Il ſe mit alors à combattre avec force les héreſies qu'il avoit déteſtées, & ce ne fut que dans ce tems-là qu'il eut pour Diſciples fidélement attachez à ſa doctrine, les peuples ſoûmis à ſa Juriſdiction. C'eſt ſur quoi l'Hiſtoire Chaldaïque que je viens de citer, eſt d'accord avec tous les autres Auteurs.

Il eſt tems d'écouter les Maronites

dans leur propre cauſe. Ils ſe font honneur d'être les diſciples de S. Maron fameux Solitaire du Diocéſe de Cyr, dont Theodoret ſon Evêque a écrit tant de merveilles. Ce Saint vivoit au commencement du cinquiéme ſiécle, il laiſſa un grand nombre de diſciples héritiers de ſa foi & de ſes vertus, leſquels bâtirent pluſieurs Monaſtéres après ſa mort, qui furent autant d'écoles de ſainteté, & d'aſiles à la foi des Syriens, expoſée dans ce tems-là aux plus perilleuſes épreuves. Le plus celebre de tous ces Monaſtéres fut celui qui portoit le nom de S. Maron, & qui étoit ſitué entre Emeſe & Apamée, ſur les bords de l'Oronte. L'Orient ſe trouvant infecté de diverſes ſectes héretiques, ceux qui demeurerent fermes dans la profeſſion de la foi Catholique, ne trouverent point de rempart plus fort contre les aſſauts qu'elle avoit à ſoûtenir de toutes parts, que ce Monaſtére de S. Maron, dont les Moines furent toûjours les plus zelez défenſeurs des veritez orthodoxes. L'union étroite & la ſainte ligue que ces peuples firent avec eux pour la défenſe de la maiſon du Seigneur, firent

donner à tous ceux qui entrerent dans cette alliance, le nom de *Maronites*, qui devint propre, & qui fut affecté aux Catholiques en Syrie. Cette origine des Maronites est reconnuë même par leurs plus grands ennemis les Jacobites & les Monothélites. On en voit un témoignage bien marqué dans un Livre de Thom s Evêque Monothélite de Kfartab, cité par Fauste Nairon & par M. de la Roque.

On voit par les Actes de divers Conciles, & par d'autres monumens de l'antiquité, combien les Maronites demeurerent attachez à la doctrine de l'Eglise, & ce que les Moines de S. Maron eurent à souffrir de la part des héretiques, principalement pour la défense du Concile de Chalcedoine.

Vers l'année 535. un Syrien nommé Jacques, homme méprisable, & d'une naissance obscure, renouvella l'hérésie d'Eutychès & des Monophysites. Il répandit ses erreurs sur tout en Armenie. C'est de là que les Armeniens ses sectateurs, encore aujourd'hui infectez de ce venin, sont appellez Jacobites.

Les Maronites sous la conduite de

Jean Maron, dont j'ai parlé, s'éleverent courageusement contre cette secte impie, dont ils s'attirerent la haine. Sur la fin de ce même siécle ils firent connoître d'une maniere bien éclatante quelle étoit l'ardeur de leur zele contre toutes les héresies. Ayant à soûtenir de très-cruelles guerres contre les Sarrasins, ils se choisirent un Prince pour les commander, à condition qu'il ne recevroit jamais de Sarrasin ni d'heretique dans son Palais, & qu'il ne permettroit pas qu'il s'en établît dans le païs, à peine d'être excommunié par le Patriarche. Le fils de ce Prince qui lui succeda, ayant permis contre le serment de son pere, à quelques Jacobites de s'établir dans ses Etats, fut aussi-tôt excommunié, & les peuples refuserent de lui obéir. Il ne pût être rétabli dans la communion des fidéles, qu'il n'eût chassé tous les héretiques.

Au commencement du douziéme siécle, la foi des Maronites fut mise à une grande épreuve par les artifices de Thomas de Kfartab, lequel répandit parmi eux les erreurs du Monothélisme. Il eut l'adresse de surprendre

quelques Prêtres ignorans, & par eux il se fit des disciples. Le Patriarche même donna un terrible scandale à son troupeau, il succomba. Alors la nation s'assembla extraordinairement, se sépara de sa communion, & le déposa. On élut un nouveau Patriarche, les partisans du premier le firent mourir, & depuis ce tems-là ce ne fut plus que troubles & divisions parmi les Maronites. Telle étoit la situation de leurs affaires & de la Religion parmi eux, lorsqu'Aimeric Patriarche Latin d'Antioche entreprit d'y rétablir la paix, & de les ramener à l'unité de la foi Catholique. Et voilà, selon les Auteurs Maronites la réunion, dont parle Guillaume de Tyr.

A ce que j'en ai dit, j'ajoûte ici qu'il est vrai-semblable que non seulement ceux qui avoient suivi l'erreur, y renoncerent; mais que ceux aussi qui étoient demeurez fidéles, renouvellerent leur dévouëment à l'Eglise Romaine; de maniere que tous ensemble ils firent une commune profession de foi; ce qui a fait dire à l'Evêque de Tyr, qu'ils avoient tous abjuré l'hérésie. Depuis ce tems-là on prétend

qu'ils ſont demeurez conſtamment attachez aux veritez orthodoxes. Cependant nous trouvons encore aſſez ſouvent des erreurs parmi eux, en differens tems & en differentes parties de la nation, au moins juſqu'au tems de Leon X. & du V. Concile de Latran. Mais il me ſemble qu'on ne peut attribuer ces erreurs qu'à leur ſimplicité, à l'ignorance & à la ſurpriſe. Je n'y remarque ni entêtement, ni orguëil, ni opiniâtreté, caractéres ſpecifiques de l'héreſie volontaire & concertée, comme tous les ſiécles nous l'apprennent. Je les vois toûjours prêts, toûjours diſpoſez, toûjours empreſſez à écouter la voix du ſouverain Paſteur, toûjours ſoûmis à ſes oracles dès qu'ils leur ſont connus. Nous en avons un exemple bien marqué dans le V. Concile de Latran, où ils rendent les plus humbles actions de graces au Pape, de les avoir éclairez ſur pluſieurs points de foi & de diſcipline, dans leſquels ils avoüent qu'ils s'étoient éloignez de la doctrine de l'Egliſe. Ce qui fait que malgré ces erreurs leur Patriarche dit à Leon X. *Maronitas qui ſemper Chriſtianam*

fidem tenuerunt, tenent, tenebuntque; humiles & obedientes Sanctæ Matri Eccleſiæ, &c.

ARTICLE LXVI.

LA VERITE' DE LA RELIgion prouvée par les faits, par Monſieur l'Abbé Houtteville, A Paris *in-quarto*, chez Gregoire Dupuis, *Ruë S. Jacques à la Couronne d'Or.*

LE ſeul Diſcours Hiſtorique dont l'on a donné le précis dans les Memoires du mois paſſé, ſembloit avoir épuiſé tout ce qu'un genie heureux, joint à une imagination brillante, peut fournir d'ornemens & de richeſſes. Celle de l'Auteur eſt un fond intariſſable qui s'accroît même de ſes pertes. Le Lecteur avoit déjà apperçû dans la pompe du prélude la perfection de l'Ouvrage qui fait le ſujet de cette Analyſe. Il eſt étonné de trouver encore au-delà de ſon attente, une nouvelle ſorte de beautez qui s'offrent à ſes regards ſous la plus ſuperbe parure. Le lecteur ravi par les charmes d'une douce illuſion, ſe ſent tranſporté

dans une Région inconnüe jusqu'ici ; il ne peut quitter un guide qui le conduit à son terme par des routes agréables, où la varieté, la magnificence, le vif éclat & la nouveauté des objets lui causent un plaisir qui le réjoüit & le surprend tout à la fois. A la vûë de tant d'images attrayantes & lumineuses, les yeux sont éblouïs ; son attention se lasse & se renouvelle tout ensemble ; à chaque pas il marche sur des fleurs de toute espece ; en un mot dans un Ouvrage de Religion, jamais le dogme & la raison ne s'étoient montrez dans un appareil plus somptueux ; veritablement celui dont il s'agit ici, est sur le vrai ton de ce qu'on appelle maintenant le bon goût. Ceux qui donnent aujourd'hui la loi dans l'Empire des lettres, ne peuvent proposer un modéle plus achevé dans son genre. La maniere qui a cours parmi les maîtres de l'Art, ne pouvoit être portée à un plus haut degré de perfection.

Les preuves de la Religion Chrétienne contre les doutes insensez du Pyrrhonisme, sembloient une affaire consommée, après ce qui a paru d'excellens écrits sur cette matiere ; car sans

parler des Auteurs qui ont trouvé place dans le discours historique, on peut encore compter parmi les Catholiques, Boverius, Segneri, de Elizald Strozzi, le P. Bagot & le P. d'Ez; les Hérétiques mêmes se sont réünis avec nous contre les incrédules, & ont prêté des armes à nos victoires, entr'autres, les Écrivains Anglois.

Monsieur l'Abbé Houtteville, qui ne se propose dans ses travaux d'autre gloire, que celle de servir la Religion, trouve encore une abondance de nouveautez dans un sujet qui n'est plus neuf. Un esprit superieur qui aime à voir d'un lieu plus élevé, prend son point de vûë dans une cime de Theorie, d'où il puisse découvrir une plus vaste étenduë. N'y eût-il que l'art de presenter les mêmes choses sous une autre face & dans un ordre plus raisonné; de penetrer tous les sens, tous les rapports, tous les côtez, toutes les circonstances de l'objet; d'éclairer certains replis cachez, certains traits délicats qui échappent à des yeux moins perçans; d'y repandre des couleurs plus sensibles; d'y trouver jou à des idées plus neuves & plus intéressante

ſantes; c'eſt un mérite auſſi récommandable que celui de l'invention; il n'eſt pas moins glorieux de finir un tableau, que d'avoir l'honneur de la premiere ébauche.

De toutes les Démonſtrations qui juſqu'ici ont été employées contre les vains efforts de l'impie, M. Houtteville n'en trouve point de plus *tranchante* & de plus perſuaſive que celle qui eſt renfermée dans la preuve de fait. « On replique à des raiſonnemens abſ» traits par d'autres encore plus abſ» traits, & dans cette eſpece de com» bat, où la victoire demeure quelque » tems dans le nuage, il n'eſt pas tou» jours aiſé de voir de quel côté elle » ſe range. Mais qu'oppoſer au fait » conſtant & qui porte déciſion? Nos » premiers Auteurs n'ont preſque ja» mais manqué de s'en ſervir; mais il » n'eſt qu'une de leurs preuves, & ils » n'ont pas conduit celle-ci juſqu'où » elle pouvoit monter, diſtraits par » le ſoin des autres ».

Il y a des preuves métaphyſiques fondées ſur des véritez invariables, qui ne ſont ſujettes, ni à la legereté du tems, ni à l'inconſtance des hom-

mes; véritez éternelles qui ont ſubſiſté dans tous les âges, & ſe ſont maintenuës contre les doutes abſurdes des Sceptiques. Il y a des preuves de ſentiment où l'Eſprit trouve moins de priſe que le cœur, avec lequel elles ſympathiſent davantage; ſi elles n'ont pas l'évidence des prémieres notions, elles en ont la certitude; elles éclairent moins nos connoiſſances, mais elles conviennent mieux avec ce penchant géneral & naturel qui ne nous trompe jamais. Les preuves morales naiſſent d'un aſſemblage de rapports & d'aſpects dont la totalité forme une entiere conviction. Enfin il y en a qui réſultent des évenemens inconteſtables & authentiques, ce ſont les preuves de fait. Celles-ci frappent, pénetrent, & entraînent d'une maniere plus efficace. 1° « elles ſont plus dans » nos voyes, plus aſſorties, moins » épineuſes, moins rebelles, & leur » connoiſſance coute moins cher au » repos. Pour atteindre aux veritez de » fait, il ne faut ni ces grands efforts » de raiſonnement, ni cette capacité » vaſte qui comprend, ſans les con» fondre, une foule d'idées & de rap-

» ports. Il ne faut que voir de ses yeux
» si les faits sont contemporains; la
» tradition les raproche s'ils sont an-
» ciens, & par ce secours ils redevien-
» nent présens. 2° Les preuves de fait
» tiennent à des véritez qui sont par-
» tie de la societé humaine : ces véri-
» tez sont, que les hommes ne sont pas
» insensez, qu'il ne sçauroit y avoir
» entr'eux de concert unanime pour
» la fraude; que s'ils trompent quel-
» quefois, ils ne le font point sans
» motifs ni sans interêt; qu'ils ne sont
» point fourbes dans un tems & sin-
» ceres dans un autre, & qu'enfin le
» hazard n'est point l'auteur des effets
» constans, suivis, réguliers & qui mar-
» quent une intelligence. 3° Elles sont
» par leur nature moins sujettes aux
» subtilitez de la dispute; leurs prin-
» cipes simples nous garantissent de
» l'embarras des sujets trop composez,
» & des pieges des sophismes où l'es-
» prit le plus fait à l'usage des discus-
» sions, s'enveloppe quelquefois sans
» pouvoir trouver un fil pour en sor-
» tir. 4° Le fait est ce qu'il y a dans
» nos connoissances de plus fécond en
» consequences évidemment certai-

„ nes „ . Tout ceci eſt approfondi & démontré par une ſuite de raiſonnemens qui perſuadent & dont l'Auteur n'écarte que la ſéchereſſe pour lui ſubſtituer les graces de la diction.

La ſcience des faits Évangeliques étant donc la plus courte voye, la plus victorieuſe des révoltes de l'eſprit, celle qui emporte une déciſion plus génerale, elle doit ſur tout avoir ce privilege dans l'uſage qu'on a coutume d'en faire pour prouver la vérité de la Religion. Cette preuve devient en quelque ſorte plus triomphante entre les mains de l'Auteur, qui ſçait la revêtir de ces idées auguſtes & majeſtueuſes qu'il puiſe dans le fond de ſon ſujet. Les faits au reſte dont il s'agit, ſont d'un ordre ſupérieur, & portent (pour ainſi dire) ſur le front l'empreinte de la Divinité. Ils ſe réduiſent au Miracle & à la Prophetie; l'une & l'autre forment les deux premieres parties de l'Ouvrage; elles ſont ſuivies d'une troiſiéme, où l'Auteur acheve de pourſuivre l'incredulité, en répondant à 12. difficultez des Déïſtes.

L'Auteur poſe d'abord les conditions qui mettent un fait dans un point

de certitude inébranlable. Il veut qu'un fait, pour être hors de toute contestation, porte sept caracteres. Il exige 1°, qu'il soit possible, c'est-à-dire, qu'il ne renferme ni absurdité, ni contradiction; 2°, qu'il soit attesté par plusieurs témoins oculaires & contemporains; 3°, que ces mêmes témoins soient tous éclairez, ingenus & présumez vrais, de sorte qu'ils n'ayent été ni séduits ni séducteurs; 4°, il demande que le fait soit intéressant & public; intéressant pour être approfondi; ce qui n'intéresse point ne forme sur notre esprit qu'une impression languissante, & ne peut exciter les empressemens de notre cœur. Il doit être public; la fraude est amoureuse des tenebres; le fait qui se livre au grand jour invite à la discussion & ne craint pas les épreuves; 5°, on veut que le fait soit d'un ordre systématique, c'est-à-dire, qu'il tienne à une suite d'autres faits avérez qui le supposent & en démontrent la vérité; 6°, que le fait ne soit point contredit, que ceux-là mêmes qu'il blesse, ne forment qu'une voix avec ceux qui le publient; " 7°, que le fait, quelque éloigné qu'il soit "

„ de l'époque & de la ſource où il a
„ pris naiſſance, ait cependant traver-
„ ſé tous les âges ſans alteration; que ce
„ long canal qui l'amene juſqu'à nous,
„ ne l'ait chargé ni de nouvelles cir-
„ conſtances, ni dépoüillé des prémie-
„ res ; enfin qu'il arrive ſous nos yeux
„ dans l'intégrité de ſon origine &
„ tout neuf malgré ſa vieilleſſe „ .

Après avoir établi ſolidement la néceſſité de ces conditions, l'Auteur fait voir avec cette clarté & cette élégance qu'il répand ſur tout ce qu'il touche, qu'elles conviennent parfaitement aux faits miraculeux, qui autoriſent d'une maniere invincible la Doctrine de Jeſus-Chriſt. Ceux qui rappellent tout aux regles auſteres de la critique, ne manqueront pas de diſputer à Monſieur l'Abbé Houtteville le prémier caractere qui ſe conclut néceſſairement des ſix autres, & par conſequent ne ſe doit point éxiger comme une condition ſéparée ou comme un préalable à tout le reſte. Un fait annoncé par une nuée de témoins qui ne peuvent tromper ni être trompez, un fait intéreſſant & public ne peut paſſer pour impoſſible; une at-

testation de cette nature suppose nécessairement la possibilité du fait, puisqu'elle en démontre la vérité ; autrement les six dernieres conditions pourroient à plus forte raison caractériser une imposture adroitement concertée ; ce qui certainement est bien éloigné de la pensée de l'Auteur. Quel interêt pourroit-il avoir de contester pour ce prémier caractere de possibilité dans le miracle, tandis que dans un autre endroit de son Ouvrage il semble y déroger, lorsqu'il établit contre les Déïstes cette maxime indubitable, que la Foi de l'Évangile n'offre à la raison que des dogmes qui soulevent la raison même & la desesperent ; qu'il est essentiel aux véritez révélées de se montrer avec cet air de contradiction & d'impossibilité qui nous étonne ; que Dieu seul voit le nœud secret qui reünit les discordances apparentes ? L'impossibilté apparente d'un mystere inaccessible aux lumieres naturelles n'en contredit point la vérité ; pourquoi cette même impossibilité apparente dans un fait miraculeux supérieur à toutes les forces de la nature, suffira-t-elle pour décrediter le

miracle & lui ôter toute créance ?

Les miracles entrent désormais en preuve. Sont-ils possibles ? Les incrédules le nient, Monsieur Houtteville entreprend de les réduire, voici comme il s'y prend. Qu'est-ce qu'un miracle ? « C'est une action éclattante supérieure à la puissance humaine, » ou, si l'on veut une définition plus » éxacte, c'est un événement singulier produit hors de l'enchaînement » des causes naturelles ». Que les miracles soient possibles, la preuve en est aussi facile qu'évidente. « Dès que » l'on conçoit l'Être parfait, on conçoit que son pouvoir est sans bornes, » ses doigts se joüent de l'univers », sa main souveraine tient la nature dans une dépendance continuelle ; elle ne subsiste que sous l'Empire & la volonté toute puissante du Createur. Les Élémens obéïssent à sa voix ; comme il a formé la matiere, il peut la modifier à son gré & la faire passer par toutes les métamorphoses dont elle est susceptible.

Qu'opposent les incrédules à ces principes ? Spinosa parlera pour tous. Tel est le raisonnement de ce Sophiste

impie : les loix de la nature ne ſont que les décrets de Dieu néceſſaires ; or les décrets de Dieu ne peuvent changer parce qu'il eſt immuable : les loix de la nature ne peuvent donc changer, ni être interrompuës ; donc les miracles ſont impoſſibles, puiſqu'un vrai miracle eſt contraire aux loix de la nature ; il eſt l'interruption de l'ordre préétabli ; interruption abſurde dans les idées de Spinoſa. Il eſt aiſé d'appercevoir d'un premier regard le foible de ce ſophiſme trompeur.

Les Loix de la nature ſont des décrets de Dieu, il eſt vrai ; mais ces loix ne ſont point néceſſaires, ſi par ce terme on entend une néceſſité de contrainte, une néceſſité forcée, une neceſſité telle, qu'on ne puiſſe concevoir dans ce monde la plus legere variation, ſans détruire l'idée d'un Être infiniment ſage, toujours égal, toujours conſtant dans ſes opérations. Straton & Hobbés s'étoient entêtez avant Spinoſa de cette philoſophie bizarre & ridicule.

« Cette doctrine (dit l'Auteur) qui « ſembleroit ſi glorieuſe à Dieu & qui « paroît écarter de lui juſqu'à la moin- «

„ dre ombre de l'inconſtance, n'eſt „ pourtant qu'une chimérique ſpécu„ lation. Il eſt infiniment libre; ſa vo„ lonté infiniment féconde ne dépend „ point des événemens; s'il a voulu „ conduire l'univers par des loix, le „ choix qu'il en a fait eſt libre, nulle „ néceſſité antérieure à ſon choix ne „ l'aſſujettit, autrement il ſeroit ſou„ mis à ces loix, il diroit comme le Ju„ piter des Idolâtres, *quippe vetor fa„ tis*, je ne puis rien contre la loi du „ deſtin„.

La ſeconde propoſition de Spinoſa n'eſt pas moins fauſſe; il dit que les décrets de Dieu ne peuvent changer parce qu'il eſt immuable. Équivoque groſſiere; les décrets de Dieu ſont immuables par rapport aux effets que ces décrets renferment; on en convient; mais il n'eſt point vrai qu'ils ſoient immuables en ce ſens que Dieu ne puiſſe interrompre les loix de la nature, quand ces interruptions entrent dans le plan de ſes deſſeins; c'eſt ce que Spinoſa devoit prouver, & qu'il ne prouve pas.

Monſieur l'Abbé Houtteville pouvoit s'en tenir là. Mais il veut hazar-

der un nouveau moyen de résoudre l'objection : il accorde tout à Spinosa ; dans le dessein de surprendre & de combattre son adversaire par ses propres armes. Rien en effet n'est plus victorieux que cette sorte de replique qui tourne contre l'ennemi le trait même qu'il employe pour attaquer. Les loix de la nature sont les décrets de Dieu ; je souscris à cette proposition, dit notre Auteur ; or les décrets de Dieu ne peuvent changer, c'est sur quoi il semble qu'on ne devroit pas céder si aisément. Il n'importe ; par indulgence, on veut bien en convenir ; donc les loix de la nature ne peuvent changer ni souffrir d'interruption ; M. Houtteville avouë la conséquence, il donne généreusement tout l'avantage à Spinosa ; & afin de triompher avec plus d'éclat, il ne prend pour lui que les risques du combat. Voyons quel en sera le succès.

L'Aggresseur pose d'abord pour principe, qu'un Être infiniment sage doit agir par les voyes les plus simples ; » qu'il ne doit pas faire par le plus ce » qu'il peut exécuter par le moins ; » qu'il ne doit pas employer des vo-

» lontez particulieres & de détail, » quand les volontez générales ſuffi- » ſent à la production de ce qu'il veût » faire ». On ne conteſtera point ce principe, pourvû qu'on laiſſe à Dieu la liberté du choix dans cette infinie varieté de ſyſtémes qui ſe préſentent à lui pour l'accompliſſement de la fin qu'il ſe propoſe. La ſimplicité des moyens n'eſt point à l'égard de Dieu un motif déterminant ; ce n'eſt point une loi qui captive ſa volonté ; il eſt toujours le maître dans l'éxécution de ſes deſſeins, bien entendu qu'il ſe conduit toujours par les voyes les plus ſimples eû égard & reſpectivement à ſes vûës adorables. Ce n'eſt point la ſimplicité des voyes qui fait la perfection & le merite de l'ouvrage ; c'eſt plûtôt la perfection & la qualité de l'ouvrage qui régle la ſimplicité des moyens : que les Philoſophes modernes diſent tout ce qu'il leur plaira, ils ne perſuaderont jamais que la plus grande ſimplicité des moyens impoſe à Dieu la néceſſité de ſuivre un ſyſtême préferablement à tout autre ; ce ſeroit borner ſa toute-puiſſance ; ce ſeroit ſoumettre ſa providence & ſa ſageſſe

à une eſpece de fatalité, dont on ne voit que trop les dangereuſes conſéquences. Nous avoüerons de même que Dieu n'agit point par des volontez particulieres, ſi par là on ne veut dire autre choſe, ſinon qu'il n'y a point d'actes ſucceſſifs dans Dieu, de ſorte qu'il veüille en un tems ce qu'il n'aura pas réſolu dans un autre. Comme il parcourt d'un coup d'œil tous les effets particuliers, tous les lieux & tous les tems, un ſeul acte de ſa volonté les embraſſe tous & les produit.

Reprenons le Texte de l'Auteur. Il conclut de ſon principe, que Dieu a choiſi les loix les plus fécondes, celles qui reüniſſoient le phyſique & le moral tout enſemble, celles qui renfermoient le mieux le total des évenemens depuis le premier juſqu'au dernier jour du monde; « par là je le vois » conduire l'univers avec cette majeſ- » té tranquille, ſi conforme à ſon in- » finie grandeur; je vois que la dé- » termination & le degré précis qu'il » donne à la matiere, va préparer tou- » tes les révolutions ſucceſſives de tous » les tems; je vois le prémier atome » mû d'un côté plûtôt que d'un autre,

„ commencer l'exécution des conſeils „ éternels. Il eſt vrai (continüe M. „ Houtteville) que nous ne voyons „ qu'une partie de l'ordre géneral de la „ méchanique du monde; combien de „ reſſorts nous ſont cachez ? C'eſt dans „ le jeu de tous ces reſſorts enſemble „ que conſiſte le merveilleux, & ce „ tout eſt trop vaſte pour être à nos foi„ bles regards un objet clair „. Nous le verrons un jour : mais en attendant, l'Auteur ne craint point d'aſſûrer qu'à conſulter la notion de l'Être parfait, il eſt preſque vrai-ſemblable que c'eſt de la ſimplicité des loix que naiſſent les prodiges auſſi-bien que les effets les plus communs des mouvemens de la matiere, avec cette difference, que les prodiges ne ſont point, comme les évenemens ordinaires, une ſuite des loix connuës : ainſi, un miracle dans cette nouvelle notion eſt un fait rare dont la liaiſon avec ſa cauſe ſurpaſſe nos connoiſſances ; ſi tel étoit le ſentiment de l'Auteur, on lui reprocheroit avec raiſon qu'il dégrade & anéantit les miracles, en les confondant avec les effets ordinaires qui tombent ſous nos yeux ; que les faiſant ain-

si rentrer dans l'enchaînement des causes sécondes & dans l'œconomie de la nature, ils ne doivent plus passer que pour des évenemens naturels qui n'ont de merveilleux qu'un nom vuide de sens dont on aime à couvrir son ignorance ; on aura beau répondre que les prodiges sont des événemens rares qui résultent à la vérité de l'harmonie des loix générales & des différentes modifications de la matiere, avec cette restriction que les hommes ignorent ce concert & ces rapports innombrables, dont le secret est reservé à Dieu seul ; qu'en conclura-t'on contre un Athée qui ne reconnoît dans l'univers d'autre principe qu'un pur méchanisme & une heureuse combinaison des loix du mouvement ? Ou plûtôt que ne conclura-t'il pas lui-même à son avantage ?

Spinosa rejettoit les miracles parce qu'il ne pouvoit les accommoder à son systême, ni les allier avec les loix générales ; cette nouvelle opinion le rassûreroit en applanissant les difficultez qui l'étonnoient. Ses disciples s'en prévaudroient pour être plus impunément indociles, & pour se confirmer

avec plus de sécurité dans l'athéïsme; ils ne manqueront pas de regarder le miracle comme l'effet d'un *entraînement invincible & d'un destin insurmontable.*

De tels miracles peuvent-ils avoir force de preuves contre l'incrédule, tandis qu'il sera persuadé qu'ils ne sont pas plus le langage & l'œuvre de Dieu que les événemens naturels & ordinaires? Or c'est sur quoi il sera difficile de le détromper, s'il est vrai que, dans la réalité, la résurection d'un mort ne tienne pas plus du prodige qu'une Comete sur notre horizon, qu'une éclypse de soleil, que cette alternative de saisons qui tantôt excite, tantôt calme les tempêtes.

Que l'on se retranche tant qu'on voudra sur ce que nous découvrons les causes de ces phénomenes qui se perpétuent constamment depuis l'origine du monde, au lieu que nous ignorons les dégrez de mouvement qu'il faut dans la matiere pour rendre à ses prémieres opérations un corps qui ne "tenoit » plus à la vie, pour en rejoindre les » organes séparez & rompus, pour » distribuer cette liqueur douce & spi- » ritueuse qui nous anime, dans les

» canaux deſtinez à la porter » ; qu'on diſe tant qu'on voudra, qu'un miracle eſt un fait rare dont on ne peut fixer la cauſe préciſe ; on prouvera ſeulement que la ſingularité du fait & notre ignorance en font tout le merveilleux. Mais auſſi il faudra convenir de gré ou de force qu'une éclypſe ou quelqu'un de ces méteores impetueux, qui changent tout-à-coup la face du Ciel seront des prodiges aux yeux de celui qui les obſerveroit pour la prémiere fois & n'en connoîtroit point le principe.

Si nous ignorions les reſſorts qui font joüer la méchanique du monde, chaque événement ſeroit donc un prodige à notre égard ? Eh qui peut ſe vanter de les connoître ? Tout eſt myſtere pour nous dans la nature ; notre eſprit ſe perd dans l'enceinte même d'un atome ; on s'epuiſe en recherches pour des conjectures incertaines ; les plus clairvoyans ſont forcez de reconnoître la foibleſſe de leurs lumieres dans la diſcuſſion de la nature. Que ſeroit-ce du vulgaire qui s'en tient à la ſurface des objets, ſans ſe mettre en peine de pénétrer au-delà. ? Doit-il

prendre pour miracle, tous les événemens naturels parce qu'il ne peut en démêler les reſſorts?

Quoi qu'on pût dire pour accréditer le nouveau ſentiment, on ne ſe réſoudra jamais à croire que la multiplication des pains dans le deſert, que la réſurrection du Lazare, que l'uſage de la vûë rendu à l'aveugle né, que la diviſion ſubite des eaux de la mer rouge, que le ſoleil arrêté dans ſa courſe au commandement de Joſué, & mille autres merveilles ſont autant une ſuite des loix générales, qu'une éclypſe, que l'apparition d'une Comete, que les vents & les frimats.

Dans cette hypotheſe le pouvoir de Jeſus-Chrirſt ſe ſeroit terminé à prévoir les événemens; il ſe ſeroit mépris lorſqu'il s'attribuoit la gloire d'avoir produit ce qui n'étoit qu'une ſuite des loix générales; il auroit abuſé les peuples en donnant pour ſes propres œuvres ce qui n'étoit en lui qu'une ſimple connoiſſance: un incrédule prévenu de cette opinion, ſe rendra-t-il à l'aſpect d'un prodige, qui n'étant pris que comme un événement naturel, n'auroit à ſon égard ni l'autorité, ni la deſtination du miracle?

Que Dieu ait fait entrer les miracles dans le systême qu'il a choisi pour le gouvernement du monde, cela est vrai, si on consent en même tems qu'ils n'y entrent qu'à titre d'exception & d'interruption de l'harmonie naturelle. M. Houtteville l'a reconnu lui-même en établissant ce principe : *C'est par les miracles, je veux dire par la suspension des loix ou de quelqu'une des loix communes qui gouvernent l'Univers, que l'action de Dieu se fait sentir de la maniere la plus frappante.* Mais quelques personnes ont crû appercevoir de l'inconsequence dans la suite de l'Ouvrage, particulierement dans l'endroit où l'Auteur paroît adopter la nouvelle opinion, lorsqu'il dit, qu'*à consulter la notion de l'être parfait, il est plus que vrai-semblable que c'est de la simplicité des loix que naissent les prodiges, aussi-bien que les effets les plus communs des mouvemens de la matiere.*

Il est vrai qu'il desavouë ce dernier sentiment dans un écrit public, où il déclare qu'il n'a eu d'autre dessein que de mettre Spinosa aux mains avec lui-même, & de le réduire par ses propres principes. On ne doit pas faire

un crime à celui qui diſpute d'employer cette eſpece de raiſonnement que l'Ecole appelle *ad hominem*. Mais on prétend que cette méthode de raiſonner, loin de nuire à Spinoſa, lui ouvre une iſſuë pour placer les miracles dans ſon ſyſtême.

On eût ſouhaité de M. l'Abbé Houteville qu'il eût ôté toute reſſource au Deïſte en lui prouvant que l'hiſtoire des faits miraculeux, non ſeulement n'a point été corrompuë dans ſon texte, ou par inſertion, ou falſification; ou par radiation, mais encore qu'elle eſt originale & autentique, & qu'elle n'a point été ſuppoſée aux Auteurs dont elle porte le nom. Cette preuve ſembloit neceſſaire pour nous qui ſommes éloignez de l'époque & des lieux où les faits ſe ſont paſſez; elle étoit neceſſaire au Déïſte qui s'obſtine à recuſer l'autorité des miracles, juſqu'à ce qu'on ait produit les ſuffrages innombrables qui de ſiécle en ſiécle conſpirent à dépoſer que ceux qui rapportent les miracles de Jeſus-Chriſt, ont été ſes Apôtres & ſes Diſciples, compagnons de ſes travaux, témoins oculaires ou contemporains des mêmes

faits. C'est un point capital sur lequel ont insisté davantage ceux qui ont écrit de la verité de la Religion. Sans cette précaution, l'incertitude sur les Auteurs emporteroit necessairement le doute sur la verité des faits.

La seconde partie de l'Ouvrage est employée à faire voir l'accomplissement manifeste des prédictions de l'Ancien Testament dans la Personne de Jesus-Christ. On y traite de la Prophetie en general, & en particulier de celle des Hebreux; on s'étend sur la maniere de prophetiser chez les Juifs, sur la maniere de vivre des Prophetes; on examine leur stile & les caracteres qui distinguoient les vrais Prophetes d'avec les seducteurs. Après quoi l'Auteur s'applique à prouver par les Propheties que Jesus-Christ est le Messie ou l'Envoyé de Dieu, & par consequent que la Religion Chrétienne est la seule veritable. Il abat du même coup le Déiste & le Juif qu'il force par l'évidence des preuves à reconnoître que Jesus-Christ est venu dans toutes les circonstances marquées par les Prophetes; que sa naissance s'accorde parfaitement avec le tems

fixé dans la Prophetie de Jacob. Ensuite il verifie les miracles de Jesus-Christ, son Ministere, sa Predication, sa Mort, sa Resurection, la vocation des Gentils par l'entiere conformité de ces évenemens avec les Propheties qui les ont annoncez, & singulierement avec celle de Daniel qu'il discute en homme qui est maître de sa matiere, & qui a puisé dans les sources de la critique; quoiqu'à dire le vrai, il semble reculer trop loin la Mort du Sauveur, qui, selon son calcul, concourroit avec le tems où la plûpart fixent l'abolition des céremonies Judaïques, & l'abomination de la desolation. Il n'importe, dans Jesus-Christ tous les caracteres de cette Prophetie se trouvent manifestement remplis. Tous les traits du Sauveur y sont marquez de la maniere la plus sensible. » Que l'on dise ce que l'on voudra de nos supputations Chronolo-
» giques que les soixante-dix semaine
» soient équivoques par la fixation d
» leur commencement à cause des ex-
» pressions de la Prophetie, qu'elle
» le soient sur le tems de leur expira-
» tion à cause de la diversité des op

» nions ſçavantes ; cette difference eſt
» trop legere pour former une diffi-
» culté ſerieuſe. Mais le fait eſt in-
» vincible ; c'eſt que quelque datte
» qu'on choiſiſſe, à quelque épo-
» que qu'on commence, à quel-
» que point qu'on finiſſe, toûjours il
» demeure vrai que les ſoixante-dix
» ſemaines ſont écoulées ; or c'eſt à la
» fin de ces ſoixante-dix ſemaines que
» le Saint des Saints devoit recevoir
» l'onction ſacrée, que le Chriſt de-
» voit naître & mourir : la conſequen-
» ce vient d'elle-même au devant du
» Lecteur.

Dans toute cette ſeconde partie, il prend la Religion dans ſon origine, il en déterre les antiquitez les plus reculées, il appuye ſes raiſonnemens des témoignages les plus autentiques; Hiſtoriens de tous les ſiécles & de tous les Empires, Philoſophes de toutes les Sectes, Ecrivains de tous les genres.

La troiſiéme partie expoſe dans tout leur jour les difficultez de l'incredule; elles ſont répondues avec force & clarté. Peut-être croira-t-on que l'Auteur écarte les plus embaraſſantes pour ne s'arrêter qu'à celles dont le triom-

phe est plus facile. Artifice trop ordinaire dans les disputes simulées où l'on est maître de se prescrire un terrain & des bornes. Ici paroit tout l'opposé ; jamais les incrédules n'ont fait d'objections plus pressantes que celles que M. l'Abbé Houtteville se propose de réfuter. Il ne manque à ses réponses que l'éclaircissement qu'il promet ; il n'en faudra pas davantage pour desarmer la censure des Contradicteurs, qui croyent y appercevoir du foible, sur tout dans l'endroit où il répond à la sixiéme difficulté, lorsqu'il avouë que les miracles par eux-mêmes ne sont point preuves infaillibles de la verité, parce qu'ils accompagnent quelquefois l'erreur, d'où il conclut que c'est la doctrine qui doit donner du poids aux miracles, & qu'à leur tour les miracles doivent appuyer la doctrine. Donc, ajoûte-t-il, pour lever tous les doutes, il faut deux choses. 1°. Que ce qu'il y a d'extraordinaire dans la doctrine ne combatte pas ce qu'il y a déja dans l'esprit de connoissances évidentes. 2°. Que ce qu'il y a dans la doctrine d'ulterieur à l'évidence & à la verité connuë, soit

 prouvé

prouvé par les miracles. Selon cette maniere de raiſonner, les miracles ne ſont plus (dit-on) que des preuves équivoques qui ne peuvent faire foi qu'autant qu'ils ſont averez par la doctrine qu'ils atteſtent; & quelle doctrine encore? une doctrine qui ne révolte point ce qu'il y a déjà dans l'eſprit de connoiſſances évidentes; quelle ſera donc l'autorité des miracles de Jeſus-Chriſt, ſi on ne peut autrement l'établir que par des dogmes qui de leur nature ſont impénetrables à la raiſon & *ſe montrent avec cet air de contradiction qui nous effraye?* Dans cette ſuppoſition même que nous n'approuvons pas, M. l'Abbé Houtteville prouve que les miracles de Jeſus-Chriſt ſont hors de tout ſoupçon.

Il eſt fâcheux que les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de nous étendre davantage. Dans un ouvrage achevé l'Analyſe eſt difficile: comme il ne renferme rien que de curieux & preſque de neceſſaire, on en rapporte toûjours trop peu dès qu'on n'expoſe pas le tout. Ce qu'on choiſit cauſe trop de regrets pour ce qu'on laiſſe.

ARTICLE LXVII.

ELOGE DE MONSIEUR de la Hire.

PHilippe de la Hire naquit à Paris le 18. de Mars 1640. Son pere étoit Peintre ordinaire du Roi & Professeur en l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture : le fils destiné d'abord à la même Profession se fit bien-tôt lui-même une destination plus haute & plus digne de son vaste génie & de son goût naturel pour les Sciences ; la Perspective & la Gnomonique qu'on lui faisoit étudier en vûë de la Peinture, son esprit naturellement Géometrique les envisagea du côté où elles appartiennent à la Géometrie, c'est le côté lumineux ; un esprit bien fait aspire toûjours à voir les principes démonstratifs des procedez que son Art lui prescrit, & ne sçauroit se réduire à être simplement Artisant : M. de la Hire étoit si éloigné de s'y réduire, que le voyage qu'il fit en Italie à l'âge de 20. ans pour s'y perfectionner dans la Peinture,

n'aboutit presque qu'à en faire un excellent Géometre : je dis un Géometre profondément versé dans tout ce que les Apollonius, les Archimedes, & leurs rigides Sectateurs nous ont laissé de découvertes solides & bien réelles ; non pas que ce vaste génie ne fût versé aussi dans ce qu'on appelle les nouveaux Calculs. Il y étoit d'autant mieux versé, qu'il étoit profond Géometre ; la Géometrie, c'est-à-dire la Géometrie des Anciens & de leurs vrais Sectateurs étant l'unique fondement, & fournissant seule les principes démonstratifs des nouveaux Calculs, qui dégenerent en routine & en méchanisme aveugle dès que cette lumiere cesse de les éclairer, c'est un grand préjugé, non pas de fausseté, mais du peu d'utilité de ces nouveaux Calculs que M. de la Hire n'ait jamais daigné en user, quoiqu'il les possedât, & peut-être aussi parce qu'il les possedoit à fonds, il ne les regardoit que comme le dernier resultat des découvertes des Anciens, & comme uniquement bons à resasser ce qui étoit déja trouvé par ceux-ci, & à flatter

ceux qui ſans aucune découverte aiment à ſe dire Inventeurs.

Enfin le merite de M. de la Hire s'étant accru, ou fait connoître au point de le faire ſouhaiter dans l'Academie des Sciences, qui a droit ſur tous les merites diſtinguez en genre de Mathematique & de Phyſique; il y entra en 1678. Les Miniſtres (les Colberts, les Louvois,) le Roi lui-même applaudit à ce choix. Devenu Academicien, M. de la Hire devint un homme neceſſaire à l'Etat; il fut aſſocié aux Picards, aux Caſſinis pour les plus grands deſſeins, & après leur mort il les remplaça. Les importans ſervices qu'il rendoit à l'Etat & la maniere dont il étoit reçû, applaudi à la Cour, & goûté du Roi, euſſent pû réveiller dans un autre des vûës d'interêt & de fortune; mais le ſçavant Academicien n'étoit ſenſible qu'aux vûës de ſciences, que ſon génie réveilloit ſans ceſſe en lui, & que la Cour ne faiſoit que diſtraire en les récompenſant: le Lycée étoit dans ce Louvre le lieu qu'il y cheriſſoit le plus; c'eſt-là que confondu dans cette foule choiſie de Sçavans, il préferoit l'uti-

lité d'y puiser de nouvelles lumieres, d'y recevoir de sçavans avis, d'y concerter ses vûës pour le progrès des Sciences, à la flateuse singularité d'être le plus sçavant de la Cour, & de se voir consulté des Ministres, & necessaire aux Rois.

A voir les fonctions publiques où M. de la Hire a été employé, les Voyages qu'il a faits, les Ouvrages ausquels il a présidé, on auroit peine à comprendre comment il a pû suffire à tant de differens emplois, d'Astronome, de Géographe, de Dessinateur, de Païsagiste, d'Architecte, d'Artiste, d'Arithmeticien, de Professeur, d'Academicien; mais ce n'est là encore que l'exterieur de son génie, & ses ouvrages de cabinet & de spéculation sont en eux-mêmes un autre paradoxe. „ Ceux, *dit l'illustre Historien de l'Academie*, qui ne voyent „ les Mathematiques que de loin; „ c'est-à-dire qui n'en ont pas de connoissance, peuvent s'imaginer qu'un „ Géometre, un Méchanicien, un Astronome, ne sont que le même Mathematicien; c'est ainsi à peu près „ qu'un Italien, un François & un

„ Allemand passeroient à la Chine
„ pour compatriotes. Mais quand on
„ est plus instruit, & qu'on y regarde
„ de plus près, on sçait qu'il faut or-
„ dinairement un homme entier pour
„ embrasser une seule partie des Ma-
„ thematiques dans toute son étenduë,
„ & qu'il n'y a que des hommes ra-
„ res, & d'une extrême vigueur qui
„ puissent les embrasser toutes à un
„ certain point. Le génie même, quel
„ qu'il fût, ne suffiroit pas sans un
„ travail assidu & opiniâtre. M. de
„ la Hire joignit les deux, & par là
„ devint un Mathematicien universel;
„ il ne se bornoit pas encore là, toute
„ la Physique étoit de son ressort, j'en-
„ tens jusqu'à la Physique experimen-
„ tale, qui est devenuë si vaste: de
„ plus il avoit une grande connois-
„ sance du détail des Arts . . . „ . On
eût pû avoir en M. de la Hire seul une
Academie entiere des Sciences. Tout
cela étoit relevé par des mœurs pures
& innocentes, telles qu'une étude &
un travail assidu les donnent ou les
fortifient. „ Il avoit, *ajoûte son illustre*
„ *Panegyriste*, la politesse exterieure,
„ la circonspection, la prudente timi-

» dité de ce Païs qu'il aimoit tant,
» de l'Italie, & par là il pouvoit pa-
» roître à des yeux François un peu
» reſervé, un peu retiré en lui-même;
» il étoit équitable & deſintereſſé non
» ſeulement en vrai Philoſophe, mais
» en Chrétien; ſa raiſon accoûtumée
» à examiner tant d'objets differens
» & à les diſcuter avec curioſité, s'ar-
» rêtoit tout court à la vûë de ceux de
» la Religion, & une pieté ſolide
» exempte de ſingularité & d'inégali-
» té a regné ſur tout le cours de ſa
» vie.

On comprend facilement que M. de la Hire, pour ſoûtenir tant de travaux, a dû joüir d'une ſanté ferme & robuſte; les premieres années de ſa vie avoient été ſujettes à quelques infirmitez, que l'étude avoit ſemblé diſſiper, & qui n'ont eu aucun retour dans un âge qui quoique fort avancé n'a point connu de vieilleſſe, il eſt mort âgé de plus de 78. ans le 21. d'Avril 1718.

Outre pluſieurs morceaux importans qu'on trouve de lui dans tous les Memoires de l'Academie & dans divers Journaux, outre le *Traité du Nivelle-*

ment de M. Picard, qu'il a fait imprimer avec des Additions de sa façon, & l'ouvrage posthume *de M. Mariotte du Mouvement des Eaux*, auquel il a donné la forme & le jour; enfin outre tous les Ouvrages publics ausquels il a présidé, il publia en 1679. 1°. les *Nouveaux Elemens des Sections Coniques*. 2°. *Les lieux Géometriques*. 3°. *La Construction ou Effection des Equations*; c'est en 1685. que parut son grand Ouvrage *in folio*, intitulé *Sectiones Conicæ in novem libros distributæ*. En 1689. *L'Ecole des Arpenteurs*. En 1694. 1°. *Son Traité sur les Epicycloïdes*. 2°. *L'explication des principaux effets de la glace & du froid*. 3°. *Les differences des sons de la corde de la Trompette Marine*. 4°. *Les differens accidens de la vûë*, c'est une Optique entiere. En 1695. son *Traité de Méchanique*. En 1702. parurent ses fameuses Tables Astronomiques, sous le titre de *Tabulæ Astronomicæ Ludovici Magni Jussu & munificentiâ exaratæ*.

ARTICLE LXVIII.

COMMENTAIRE SUR l'Analyse des infiniment petits: Par M. Crouzas Professeur à Lauzanne. A Paris, chez Montalant, Quay des Augustins. *in quarto,* 320. *pp. sans compter la Préface qui est assez longue.*

TOute cette Préface roule sur la ridicule vanité des Auteurs qui n'écrivant que pour les sçavans, dédaignent cette popularité de stile, qui les mettroit à la portée de tout le monde. Rien n'est plus genereux que ce procedé de M. Crouzas, & l'ordinaire des Commentateurs n'est pas de se récrier contre un défaut, qui seul leur donne droit au nom d'Auteur, dont ils sont la plûpart du tems aussi jaloux que les Auteurs veritables. Il ne faut pourtant pas raisonner de ceux-ci comme de ceux là: l'esprit d'invention & l'esprit de détail sont deux sortes d'esprits assez inalliables; tel qui découvre une carriere, n'est pas toûjours propre à l'épuiser: les sçavans ont un

ſtile ſçavant, quoi qu'ils faſſent; ſont-ils même à portée de ſentir la foibleſſe des autres, & de s'y proportionner? Placez dans un grand jour, voyent-ils les tenebres qui regnent ailleurs? Leur génie leur ſert le plus ſouvent de preuve & de démonſtration: ils ſuppoſent que tout le monde doit voir ce qu'ils voyent ſi bien eux-mêmes; s'ils ſont coupables à l'égard de leurs Lecteurs, c'eſt d'en avoir trop bonne idée; il n'appartient qu'à un eſprit du commun de ſe défier du commun des eſprits, & de s'y bien proportionner: ce n'a pas été un trait de prudence dans Deſcartes, d'avertir en commençant ſa Géometrie, qu'il alloit le prendre ſur le haut ton; une ſcience de génie ne donne point de priſe à la réflexion, on ne s'apperçoit pas de ce qui eſt bien naturel.

On cite ici Deſcartes, parce que c'eſt lui qui a donné le premier ſignal aux Auteurs de ſe relever ainſi ſur des échaſſes; non pas après tout, que bien des gens qui s'en ſont mêlez euſſent les mêmes droits que lui à faire acheter leurs penſées, de la peine de les déviner: mais les exemples des grands

maîtres sont toûjours contagieux; ainsi l'on a vû depuis ce tems-là mille Interpretes des pensées d'autrui, affecter l'indépendance, & s'ériger en originaux; & c'est à ceux-là sans doute que M. Crouzas peu épris d'une si sotte gloire, adresse sa belle morale, à laquelle on n'a garde de ne pas applaudir. Quelque nom qu'ayent porté dans le monde ceux qu'elle désigne assez ouvertement, il est tems en effet que la verité sorte du fond du puits, où l'ont détenu captive ceux dont la profession les engageoit à la faire briller.

C'est une honte & une pitié que les Mathematiques, jusques-là recommandables par la solidité, la droiture, l'équité, la franchise, l'esprit de paix & de concorde de ceux qui les cultivoient, soient devenuës un champ de bataille, une Cour de justice, ou même un coupe-gorge, & le théatre de mille brigandages: ne fût-ce que par cet endroit, la Géometrie ancienne l'emporte hautement sur ces calculs modernes. Peut-être est-ce l'appanage de tout ce qui s'appelle calcul, d'inspirer à ses partisans un esprit de souplesse, de dissension, de chicane, &

presque de guerre ; car c'est déjà une affaire de nation & d'Etat : „ Deux na-„ tions, dit M. Crouzas, sont en dis-„ pute, & suivant les apparences dis-„ puteront encore bien long-tems sur „ l'Auteur du calcul differentiel ; les „ Sçavans se sont partagez ; chacun a „ décidé en faveur de la sienne, & „ chacun s'affermit toûjours plus dans „ sa décision : le moyen que l'on con-„ vienne ?

Le moyen est peut-être assez aisé, on l'a déjà indiqué dans ces Memoires : c'est de remonter aux sources, & de fixer par une histoire exacte & détaillée, toute fondée sur des dattes imprimées & non sur des complots & des clameurs ; de fixer, dis-je, le juste prix des nouvelles méthodes & des découvertes qui sont le sujet des dissensions : car si une bonne fois pour toutes, on mettoit dans son point de vûë chronologique, la liaison intime & très-prochaine de ces méthodes, & de ces découvertes avec celles qui les ont amenées, l'admiration, l'extase, le charme cesseroit ; & loin de trouver incroyable que deux Auteurs ayent pû en même tems donner si juste dans

la même idée, on auroit peine à comprendre comment la plûpart n'y ont pas donné : Descartes avoit appris à exprimer les lignes de la Géometrie par les lettres de l'Algébre : la Geometrie des infiniment petits, & toute la doctrine synthétique des proportions & des progressions infinies étoit établie dans les œuvres de Gregoire de Saint Vincent : que falloit-il de plus ? Mrs Paschal, Wallis, Huguens n'avoient-ils pas d'abord puisé dans cette source, que sa seule fecondité rendoit inépuisable ? M. de Fermat sur tout n'avoit il pas calculé & reduit en Algébrisme les infiniment petits ? Que se disputent donc les *deux Nations* ? Avant que de disputer, il semble qu'il auroit falu dépoüiller de tout interêt étranger le sujet de la dispute.

M. Crouzas se plaint du stile énigmatique & trop sçavant que ces nouveaux calculateurs ont affecté dans leurs Livres; il y a eu en cela beaucoup d'adresse de leur part, & beaucoup d'inadvertance de la part du public ; en voici le nœud ou le dénoüement, puisque M. Crouzas souhaitte de le

voir, & met le public en humeur de le ſouhaiter.

Les anciens Géomêtres, ſuivant l'eſprit de la Géometrie, s'étoient toûjours picquez de mettre dans les veritez mathématiques un certain enchaînement que les recens d'après M. Arnaud ont traité de peu naturel, pour avoir droit de le renverſer, & de faire des Livres nouveaux en changeant ſeulement l'ordre des Livres anciens; cet ordre des Livres anciens de Géométrie, étoit pourtant l'ordre dans lequel la nature elle-même avoit preſenté la ſuite des veritez aux Géometres: quoi qu'il en ſoit, leurs Livres avoient au moins cet enchaînement, que chaque propoſition y naiſſoit du ſein de toutes les propoſitions qui la précedoient, & les ſuppoſoit toutes. Les Géometres jaloux d'un ſi bel ordre, ſource de toute clarté & de toute ſécurité, citoient toûjours dans leurs propoſitions celles de leurs prédéceſſeurs, ſur leſquelles ils s'étoient appuyez, comme ſur autant de dégrez pour monter un peu plus haut qu'eux.

Les récens, pour ſoûtenir l'éloge qu'ils ſe ſont donné de renouveller

toutes les ſciences, ont en effet tout rajuſté à la moderne, & le monde a été inondé *de nouveaux élemens de Géometrie*, dans leſquels Euclide n'étoit pour rien, ou n'y étoit que pour recevoir des corrections, des reprimandes, ou même des injures; *de nouvelles Quadratures* auſquelles Archimede n'avoit rien à voir, non plus que Gregoire de ſaint Vincent; *de nouvelles Quadratrices*, dont Lalouvere n'a garde d'être l'auteur; enfin tout a été nouveau, & du reſte très-ſçavant & très-profond; car ces Meſſieurs ne citant preſque jamais les propoſitions préliminaires, un Lecteur étonné n'avoit garde de ne pas admirer ce qu'il ne pouvoit entendre.

Pour les nouveaux calculs en particulier, dont il eſt ſur tout queſtion chez M. Crouzas, on ſe garda bien de les publier côte à côte de la ſynthéſe qui leur ſert de fondement ou de démonſtration; on aima mieux les donner ſans démonſtration, ſans fondement, ſans principes, que de laiſſer voir trop ouvertement que ce n'étoit guéres que l'expreſſion algébrique d'une Géometrie déja bien développée: c'eût mê-

me encore été trop d'ouverture : un air de miſtére répandu à propos ſur la *Science renaiſſante*, acheva de lui concilier la veneration publique; on propoſa des énigmes indévinables ; on fit une ſcience de quelques expreſſions, de quelques mots arbitraires;on pouſſa même plus loin, on tranſpoſa les mots, les ſyllabes, les lettres : étoit-ce-là une ſcience mathématique ? Ce n'étoit pas même une ſcience grammaticale.

Or voilà (comme on le comprend aſſez), ce qui, ſelon M. Crouzas, *a rempli de deſordres la république des lettres*, ce qui *y cache la lumiere*, ce qui *y entretient les ténebres & l'eſprit de contradiction*, & qui *par les conteſtations qu'il y a fait naître, en a rendu ſuſpectes toutes les connoiſſances.*

Nous n'avons garde cependant d'appliquer à M. de l'Hôpital cette morale; comme il ne s'eſt jamais donné pour l'inventeur des infiniment petits & qu'il n'y eſt que pour la réünion des méthodes en un corps de ſciences, & pour l'heureuſe application qu'il en a faite à pluſieurs problêmes, nous lui ſommes au contraire redevables de

l'explication de plusieurs énigmes, & de la popularité de bien des misteres; & si dans sa belle préface, il eût associé aux Descartes, & à tout ce qu'on appelle les Recens, ceux qui sont les premiers, & les principaux Auteurs de ce que ceux-ci s'attribuent, & qu'il leur attribuë si libéralement, il n'y auroit rien à dire; quoiqu'on se persuade facilement que cet illustre Auteur, peu capable de pareils artifices, & du reste peu interessé à s'y prêter, a puisé uniquement dans ces Recens & les méthodes, & les éloges, dont il les honore.

On est même assez éloigné de souscrire au reproche que M. Crouzas fait à ce sçavant homme de trop de science, & l'on ne croit pas son livre, (à deux ou trois endroits près, lesquels peuvent être omis) hors de la portée de ceux qui sçavent la Géométrie & le calcul ordinaire, avec un peu de sections coniques; il n'y a qu'à s'entendre, & M. Crouzas en convient après tout. Il se représente lui-même, comme n'en sçachant pas davantage, lorsqu'il se mit à l'etude des infiniment petits; il en vint pourtant à

bout ; il fit plus : car s'étant mis à travailler de *ſon chef* ſur l'énoncé des propoſitions, il parvint de lui-même aux mêmes réſolutions, aux mêmes démonſtrations, aux mêmes procédez Analitiques, en un mot *aux mêmes concluſions*, & ce qu'il y a de plus ſingulier, *ſouvent par la même voye, quelquefois par une plus courte, quelquefois par une plus longue*; mais, dit l'heureux Commentateur, *qui me paroiſſoit auſſi plus claire, plus naturelle, plus lumineuſe, & plus propre à mettre au fait des choſes mêmes.*

Rien n'eſt en effet plus heureux pour un Auteur, qui a la modeſtie de s'abaiſſer par choix au titre & au métier de Commentateur, que de ſe voir relever par ſon génie à la glorieuſe fonction d'inventeur ; car c'eſt être inventeur que de travailler ainſi de génie, & d'arriver, ſans le ſecours des maîtres, au même but qu'eux par la même voye, ou par une voye plus courte, ou plus convenable ; & cela eſt d'autant plus flateur pour M. Crouzas, que de l'aveu des connoiſſeurs, jamais Auteur n'a eu le procédé analitique, ou algébrique plus court, plus clair, plus

naturel, plus lumineux que Monſieur de l'Hôpital. Or ce que M. Crouzas a fait de lui-même, & ſans le ſecours de M. de l'Hôpital, avec combien plus de facilité l'eût-il fait aidé de ce ſecours? Il eſt vrai que M. Crouzas n'en convient pas tout-à-fait, & il nous apprend que pour l'ordinaire, après avoir bien compris l'état d'une queſtion, il trouvoit qu'il avoit plûtôt fait d'en chercher la ſolution de lui-même, que de la lire dans l'auteur dont le Laconiſme, & les fréquens ſupplémens qu'il demandoit, l'inquietoient, l'arrêtoient, & lui cauſoient même de la diſtraction. C'eſt-à-dire, que M. de l'Hôpital a ſi bien embroüillé les matiéres, qu'à leur difficulté naturelle il en a ajouté une nouvelle par ſon laconiſme, & les fréquens ſupplémens qu'il demande; on ne voit pourtant pas trop comment le laconiſme, & les ſupplémens qu'un Auteur demande inquietent, arrêtent, cauſent de la diſtraction à un eſprit déterminé au ſtile aſiatique; c'eſt ce ſtile aſiatique qui inquiete, arrête, diſtrait ceux dont le genie heureux vole de lui-même, & ſans le ſecours d'un guide, au-devant

d'une concluſion, que le ſeul énoncé de l'état de la queſtion, les met en état de ſaiſir, ou leur préſente : venons au corps de l'Ouvrage.

Rien n'eſt plus judicieux que la premiere réflexion par où le ſçavant Commentateur débute. Quand on s'accoûtume, *dit-il*, à manier le calcul différentiel, ſans avoir compris aſſez diſtinctement ce qu'on doit entendre par les infiniment petits, ſur leſquels il roule, outre qu'on ſe familiariſe avec l'obſcurité & qu'on prend aiſément l'habitude fatale de raiſonner ſur des ſupoſitions incertaines, il arrive que dans bien des cas, on ſe trouve embarraſſé, & qu'entraîné par la force d'un calcul, où la routine a trop de part, on n'en fait pas aux ſujets qu'on traite, une application qui leur convient juſte. C'eſt en effet ce qu'on a juſqu'ici le plus reproché au calcul, & en particulier au calcul des infiniment petits. Pour prévenir ce défaut, M. Crouzas va à la ſource, & dans trois diſcours préliminaires il entreprend d'éclaircir les trois grands principes, d'où l'on peut dire que ce calcul découle, & qui lui ont donné la naiſ-

ſance, ſçavoir la diviſibilité de la matiere à l'infini, la nature & le calcul des expoſans, & la doctrine des progreſſions.

Le ſçavant Commentateur nous permettra cependant de remarquer que ſi l'on prétend éclaircir le calcul par les idées du calcul, on riſque de fortifier l'obſcurité, au lieu de la diſſiper. Il faut ſortir du calcul & de l'Analyſe, & revenir à la ſynthéſe Geométrique pour ſaiſir le côté lumineux du calcul analytique; celui-ci ne parle qu'à l'imagination, celle-là parle aux yeux. Un commençant a-t'il l'imagination aſſez forte, pour ne trouver pas à dire le ſecours des yeux dans les trois, & ſur tout dans les deux derniers diſcours de M. Crouzas? Rien n'eſt moins lumineux que les lettres & les principes abſtraits dont ils ſont remplis.

Dans ſon premier diſcours Monſieur Crouzas viſe à établir l'idée préciſe qu'on doit avoir des infiniment petits; il dit là-deſſus des choſes fort utiles, & fort propres à façonner l'eſprit, ou l'imagination des commençans, que les termes d'infiniment pe-

tits ne laissent pas de révolter d'abord: selon lui, par infiniment petit, il ne faut pas tant entendre un infiniment petit Mathématique, qu'un infiniment petit Physique, c'est-à-dire, une grandeur si petite qu'elle en est tout-à-fait insensible, & n'a aucun rapport sensible avec des grandeurs ordinaires: ainsi un atome est un infiniment petit par rapport à la Terre entiere; la Terre entiere l'est par rapport à l'Univers entier; ainsi dans le systême de Copernic l'Orbe annuel de la Terre est un infiniment petit par rapport aux Orbes des Etoiles, par rapport au Firmament: ce qui fait voir que le terme d'infiniment petit est un terme de rapport; dites le même de l'infiniment grand, qui est réciproque à l'infiniment petit; car si A est infiniment petit par rapport à B, il s'ensuit que B est infiniment grand par rapport à A. Et ce qui prouve bien que ce ne sont ici que des rapports, c'est que la même quantité peut être en même tems finie, infiniment petite, & infiniment grande: finie par rapport aux grandeurs ordinaires, infiniment petite par rapport à un

grandeur qui la ſurpaſſe exceſſivement, & infiniment grande par rapport à une grandeur, qui en eſt exceſſivement ſurpaſſée : ſuivant cette idée, il y a des infiniment petits de divers genres ; car une grandeur infiniment petite par rapport à une grandeur finie eſt un infiniment petit du premier genre, & une grandeur infiniment petite par rapport à un infiniment petit du premier genre, eſt elle-même un infiniment petit du ſecond genre ; on peut deſcendre à l'infini, la diviſibilité de la matiére donnant, ce ſemble, autant de droit à une infinité d'infinis, qu'à l'infini ſimple.

Il eſt certain, que la plûpart du tems les idées des nouveaux calculs aboutiſſent à celles que M. Crouzas en donne ici ; il ſemble cependant que dans bien des occaſions, on porte cette idée beaucoup plus loin, ou plûtôt qu'on la reſſerre beaucoup plus ; que l'on s'en tient à la rigueur du terme, & à l'infiniment petit Mathématique, & que l'on conſidere une figure, ou un corps comme épuiſez, *exhauſta*, par le Poligone ou par le Priſme qui y eſt inſcrit ou circonſcrit ; ce qui

n'arrive que dans l'inſtant dans lequel ces Poligones, ou ces Priſmes ſont ſuppoſez parvenus aux dernieres de toutes les differences, c'eſt-à-dire, aux differences leſquelles ne peuvent décroître ſans manquer tout-à-fait, & qu'on peut ſuppoſer dans ce cas égales à zero en toute rigueur mathématique. Il ſemble que c'eſt uniquement dans cette rigueur que les infiniment petits peuvent être reçûs dans la Géometrie pure; or alors on ne voit pas comment les divers genres d'infiniment petits y auroient lieu, ſans parler qu'ils n'y ſont peut-être pas auſſi neceſſaires qu'on le croit juſqu'ici.

Vers la fin du premier Diſcours, M. Crouzas ſe jette par occaſion dans deux ou trois queſtions de Métaphyſique; il trouve de l'équivoque à dire, « que » le néant eſt infiniment au-deſſou » du point, puiſque le point eſt quel » que choſe. Un Etre, *ajoûte Monſieu* » *Crouzas*, n'eſt éloigné du néant » qu'à proportion qu'il eſt Etre; c » quand il n'eſt qu'un être fini, pour » quoi dirai-je qu'il eſt infinimen » éloigné de ce qui n'eſt pas? Il n » ſçauroit être éloigné de ce qu'il n'e

» pas, qu'en vertu de ce qu'il est; or
» ce qu'il est, est fini, donc, &c.

Ce raisonnement est ingenieux; mais il est question de sa solidité: d'un certain côté il paroît en avoir beaucoup; car qu'on fasse une progression arithmetique, où zero tienne sa place, par exemple, 0. 1. 2. 3. il est certain que comme zero est à 1, de même 1 est à 2, & 2 à 3; & qu'il y a un même éloignement de zero à un, que de un à deux, de deux à trois. Voilà le côté favorable au principe de Mr Crouzas: mais faisons une progression géometrique où zero se trouve: soient par exemple: 0. 1 :: 1. les trois premiers termes, quel sera le quatriéme? ce sera $\frac{1 \times 1}{0}$ un divisé par zero; or selon tous les Géomêtres, & selon Mr Crouzas lui-même, $\frac{1}{0} = \infty$ un divisé par zero, est égal à l'infini, c'est-à-dire, il n'y a point de rapport fini entre l'unité, & le zero; & la distance de l'un à l'autre est infinie. Voilà certainement un mystere; car toutes les sciences ont les leurs, comme la science de la Religion, & il y a autant d'ignorance, ou de petitesse de genie à

nier les uns parce qu'on ne les comprend pas, qu'il y en auroit à nier les autres qu'on ne comprend pas davantage.

L'équivoque que Mr Crouzas trouve dans cette expression, que *Dieu est infini en comparaison de l'espace infini*, en est-elle une? Dieu y est comparé, dit-il, avec l'espace, quoique la comparaison ne doive rouler que sur des choses de même genre : mais le terme de *comparaison* qui se trouve dans cette expression, ne la rend pas plus comparative pour cela, & le terme d'*infini* qui y est joint, donne à ce terme une veritable exclusion; car dire que Dieu est infini en comparaison de l'espace, c'est dire que Dieu n'est point d'une nature qu'on puisse comparer avec l'espace : cette expression algébrique $\frac{1}{0} = \infty$ qui marque un rapport infini, marque aussi une négation de rapport, puisque le Dénominateur, c'est-à-dire, la chose qui donne le nom au rapport, n'est autre que zero ou le néant : sur quoi il semble qu'une ligne droite, quelque longue, ou quelque courte qu'elle devienne, ne peut jamais être regardée comme infinie

ni comme infiniment petite; il faut qu'elle ſorte de ſon genre, ou de ſon eſpece de ligne, ou de ligne droite, pour acquerir le droit d'être regardée comme infinie, par rapport à une ligne droite, ou plutôt pour perdre le droit d'être comparée avec une ligne droite; d'où il ſuivroit qu'un veritable infiniment petit de ligne eſt un point indiviſible, qu'un infiniment petit de ſurface eſt une ligne, &c. ce qui ſemble preſcrire encore les divers genres d'infiniment petits.

Comme on ne croit pas dans un extrait devoir entrer en une ſuite de propoſitions, & de raiſonnemens algébriques, ou géometriques, & qu'on eſt bien-aiſe de mettre tout ce qu'on dit à la portée de tout le monde, & en diſcours familier, ou tout au plus philoſophique, on ne s'arrêtera point trop ici au corps de l'Ouvrage de Mr Crouzas; il ſuffit de dire que cet infatigable commentateur s'eſt donné la peine en bien des endroits de ſuppléer tout au long les calculs que le texte ſe contente d'indiquer; on trouve outre cela par tout des raiſonnemens, des principes, des préceptes,

des éclaircissemens utiles; c'est à cette partie que je m'arrête : en voici quelques lambeaux.

Dans la premiere Section, page 61. ce que le sçavant Commentateur dit du signe *moins*, est tout-à-fait bien dit en faveur des commençans : il est vrai que le signe *moins* ne marque autre chose, je dis en Géometrie, si ce n'est qu'il faut revenir sur ses pas, & prendre à contresens directement la grandeur affectée de ce signe : mais en prenant cette idée géometrique du signe *moins*, il ne paroît pas qu'on doive renoncer à l'idée que l'Algébre & l'Arithmétique en donnent, comme d'une soustraction, ou d'un retranchement veritable : c'est à la seconde Sect. p. 65. & ailleurs, que Mr Crouzas proscrit cette seconde idée en faveur de la premiere, comme si elles étoient inalliables, ou que ce ne fût pas une même idée sous divers aspects ; il y a comme cela dans les Livres qui traitent des nouveaux calculs, & en general dans les nouveaux Géomêtres, mille idées peu exactes, mal digerées, imparfaites, & la précision géometrique ne se trouve plus guéres que chez les an-

ciens, ou chez leurs rigides ſectateurs. Il eſt divers endroits ſur leſquels le ſavant Commentateur étale une théorie fort utile, & qui éclaircit bien certains points difficiles du texte : à la page 67. il démontre fort bien que la racine, ou la puiſſance d'une ligne eſt une ligne ; à la page 96. & aux ſuivantes, il donne un aſſez ample commentaire de la 16^e^ prop. Sect. 1^re^ de ſon Auteur : cette propoſition pouvoit en avoir beſoin pour ceux à qui il ne ſuffit pas de dire tout ce qui eſt neceſſaire en rigueur pour être entendu. Mais c'eſt la 3^e^ ſection avec *ſes plus grands & ſes moindres*, qui ouvre un vaſte champ au Commentaire : Mr de l'Hôpital n'y avoit point affecté un ſtile plus ſçavant que dans les autres parties de ſon Ouvrage, & il y regne la même exactitude & la même clarté de ſa part ; mais les matieres qu'il y traite, renfermoient des difficultez qu'il n'avoit point prévûës, & qui l'ont embaraſſé lui & les autres dans la ſuite, ou plutôt qui lui ont donné lieu à lui & aux ſçavans Académiciens d'enrichir leurs celebres Mémoires, de nouvelles découvertes ;

c'étoit à M. Crouzas de puiſer dans ces féconds Memoires; il l'a fait avec une exactitude & une candeur qui méritent toutes ſortes d'éloges.

A l'occaſion de l'Article 208. où M. de l'Hôpital reſout un Problême par la découverte d'une équation du ſixiéme degré; M. Crouzas ſe jette ſur la Morale: il prétend que ce ſont là des équations trop composées pour qu'on puiſſe en executer les courbes; que quand on auroit tracé ces courbes, elles ne ſeroient d'aucun uſage; que c'eſt par un eſprit de ſingularité, & par une ſecrete envie qu'on a de ſe diſtinguer & de ſe faire de nouvelles routes, qu'on s'abandonne à ces théories *inutiles & qui n'ont aucun but*; qu'il ne faut que du goût & du travail pour enrichir les Mathematiques de ces ſpéculations oiſeuſes; ſur quoi M. Crouzas demande ſi nous ſommes au monde pour cela, & ſi l'on peut comparer avec certains Mathématiciens, aux lumieres infiniment délicieuſes du Paradis, des connoiſſances auſquelles la vanité ſeule donne ſouvent tout leur prix?

Il faut convenir en general que les

ſciences ſont aſſez vaines, & qu'aprés le catéchiſme, il n'y a rien de ſolidement utile. Il eſt inconteſtable que toutes nos connoiſſances ne ſont qu'un foible rayon de cette verité toute lumineuſe qui doit faire nos délices dans le Ciel; mais ſi ce n'eſt qu'un rayon, c'eſt au moins un rayon & un avant goût de ces délices infinies; il ſeroit mieux ſans contredit que les hommes ne s'occupaſſent ici-bas qu'à connoître, qu'à aimer, qu'à loüer Dieu; mais s'il n'eſt pas poſſible de les y réduire, quel mal y a-t-il qu'ils cultivent les Sciences? N'eſt-ce pas même une maniere de connoître, d'aimer, de loüer Dieu? Ne ſont-ce pas des émanations, des ſymboles, des énigmes ſous leſquels il ſe repreſente ſans ceſſe à notre eſprit? Or en attendant qu'il nous permette de le voir face à face, il ne nous défend pas, il nous invite même à le contempler dans ces énigmes; il n'eſt queſtion que de porter dans toutes ces ſpéculations loüables d'elles-mêmes, un cœur droit & pur: mais les ſciences mêmes contribuent à entretenir cette pureté & cette droi-

ture. Les Mathematiques ſur tout, je dis avant que l'eſprit de calcul s'en emparât, ont toûjours été recommandables par l'eſprit de verité, de franchiſe, de concorde qu'elles inſpirent; nulle ſcience ne flatte moins les paſſions, elle eſt ſi abſtraite; nulle ne détourne plus du mal, elle eſt ſi intereſſante pour l'eſprit, elle le ſaiſit tout entier; lorſque le Démon de la guerre ſouffle la fureur dans tous les cœurs, Archimede s'égare avec ſa raiſon dans les Dédalles tortueux d'une ſpirale ou d'une vis ſans fin: eſt-ce la ſenſualité qui conduit Archimede dans le bain? Non, Archimede eſt par tout Géometre; l'huile, les eſſences dont on arroſe ſon corps, lui ſervent à tracer des figures juſques dans le ſein de l'eau & de l'oiſiveté.

Du reſte on ne ſçauroit croire avec M. Crouzas que les équations compoſées ſoient auſſi inutiles qu'il le dit, pour le but de la Géometrie; toute verité, toute réalité eſt utile & a ſon but, quoique nous ne le voyons pas toûjours: mais ce que nous ne voyons pas, d'autres le voyent, ou le verront avec le tems: lorſque la Cycloïde prit

naiſſance dans les révolutions de la fameuſe rouë d'Ariſtote, bien des ſçavans la mépriſerent comme inutile; d'autres plus ſçavans l'ont trouvée dans notre ſiécle une des plus utiles courbes de la Géometrie : après cela ſi M. Crouzas penſe qu'on ne peut executer une courbe du ſixiéme degré, ou même d'un degré plus élevé, on oſe bien prendre la liberté de lui répondre de l'execution, même d'une execution aſſez facile; eſt il d'équation, dont avec un peu d'art, & de génie, on ne trace ſur le papier la courbe avec ſes branches, ſes inflexions, ſes tours, ſes détours, ſes retours, ſes interſections, toutes ſes allures? Les diverſes ſpirales ont beau multiplier leurs circonvolutions, on les connoît: la parabole cubique ſemblable au Nil a beau ſe dérober à ſon origine, on ſçait bien l'y ramener: que ſert à deux hyperboles à ſymptotes de reculer juſques dans l'infini l'eſpace que nous voulons meſurer? Ce qui échape aux yeux, l'eſprit le ſaiſit, & le meſure avec la derniere préciſion.

Si M. Crouzas n'a point voulu ſe

donner la peine d'executer la courbe en queſtion, il a été le maître, quoique le titre de Commentateur ſembloit lui preſcrire des loix à cet égard plus ſeveres qu'à l'Auteur même : enfin on lui eſt toûjours redevable de bien des éclairciſſemens qu'il a donnez, & de bien d'autres que ſon exemple pourra porter de nouveaux Commentateurs à nous donner ſur la même matiere ; car on oſe eſperer de voir de nouveaux Athlétes entrer dans une ſi belle carriere ; un Livre comme celui de M. de l'Hopital a droit de ſervir de texte à plus d'un Commentaire ; du moins c'eſt la mode. On ſouhaite ſeulement que ceux qui en prendront la peine ayent le plaiſir de voir leur travail mieux ſecondé par ceux qu'ils chargeront de le communiquer au public : ſi le public eſt aſſez complaiſant pour acheter un Commentaire à un beaucoup plus grand prix qu'il n'achete le texte, il a droit au moins qu'on lui donne un livre bien conditionné ; celui de M. Crouzas coûte une piſtole ; le papier ne répond pas à ce prix : l'impreſſion eſt pleine de fautes, & de fautes eſſentielles ; les ca-

racteres & les ſignes Algébriques y ſont dans un grand deſordre; un Commençant ne ſçauroit le rectifier, & il faudroit à cet égard un Commentaire du Commentaire; M. Crouzas eſt à plaindre ; mais le public l'eſt-il moins? Les infiniment petits de M. de l'Hopital ne coûtent pas tant, quoiqu'ils ayent dix fois plus de figures & de planches, & que ce ſoit après tout un livre original, & un livre, quoi qu'on en diſe, aſſez intelligible par lui-même. M. Crouzas auroit pû, ſans trop craindre le nom de ſervile admirateur, lui rendre un peu plus de juſtice; il eſt ſurprenant qu'il n'ait pas dit un mot d'éloge à l'honneur de cet illuſtre Auteur, & que tous ſes hommages ſe ſoient terminez à ſupprimer ce nom illuſtre dans les critiques réïterées qu'il a fait du ſtile trop ſçavant dont il l'accuſe.

Article LXIX.

INDICE DE LAS GLORIAS DE LA Casa Farnese o resumen de las heroïcas acciones de sus principes, que consagra a la augusta Reyna de las Españas Doña Izabel Farnese, Don Luis de Salazar y castro, &c. C'est-à-dire, *la gloire de la Maison de Farnese*, ou *abregé de ses heroïques actions, dédié à la Reine d'Espagne Izabelle Farnese*, *par Dom Loüis de Salazar*. A Madrid, chez François del Hierro, 1716. *pp.* 790. *sans la Table, in folio.*

DOm Loüis de Salazar a trouvé le secret d'interesser par cet Ouvrage presque toute l'Europe. Son Livre en effet doit être aimé de tous les païs ausquels la Maison de Farnese source intarissable de grands hommes, a donné des Souverains ou des Héros; & pour combien de climats la seule ligne de Parme n'en a-t-elle pas produit ? L'Espagne, la France, l'Italie, le S. Siege, sans compter le reste, lui doivent une partie de leur gloire. L'Au-

teur auroit donc dû, ce ſemble, parler le langage de toutes les nations polies, ou du moins devenir François pour nous. Trois auguſtes Têtes nous rendent ſon Ouvrage intereſſant & curieux. Dépoſitaires d'une Infante deſtinée au plus aimable des Rois, redevables à la Reine d'Eſpagne & au Duc de Parme d'un preſent ſi précieux, nous adoptons en leur faveur Dom Loüis de Salazar. Des Memoires ſur la Maiſon Farneſe unie à preſent au Sang des Bourbons appartiennent aux François par un titre trop cher pour en déroberla connoiſſance au Public; ainſi ces Memoires, quoiqu'imprimez en 1716. eû égard au ſujet, auront toûjours pour nous la grace de la nouveauté.

Cet Ouvrage eſt d'une grande étenduë, il ne pouvoit guéres être plus court, ayant à ramaſſer tant de généalogies & tant de faits plus illuſtres que les génealogies mêmes. L'Auteur Eſpagnol le dédie à la Reine d'Eſpagne comme un tribut qui lui eſt legitimement dû. Puis il le diviſe en deux parties, dont la premiere eſt deſtinée aux Héros, & la ſeconde aux Héroïnes. Suivons cette diviſion naturelle.

L'antiquité de la Maiſon Farneſe eſt ſi averée, qu'il n'étoit pas neceſſaire à Dom L. de Salazar & à tant d'Hiſtoriens de recourir à des tems obſcurs & preſque fabuleux, ni de mettre en jeu l'Allemagne, l'Italie & la France même pour ſe diſputer l'avantage de l'avoir vû naître. Mais tel eſt le ſort des grands établiſſemens & des maiſons conſiderables: on veut leur prêter des ornemens étrangers qui les défigurent, loin de les parer. Ainſi ſans nous perdre dans les tenebres qui dérobent à nos yeux l'origine des Farneſes, fixons-nous en Toſcane, & arrêtons-nous à l'acte par lequel l'Empereur Lothaire II. confirma en 1134. le Fief des Châteaux de Farneſe & d'Iſchia, Acte authentique qui nous montre cette maiſon dans un lointain aſſez beau: car ſuivant l'Hiſtoire de Plaiſance, il eſt dit expreſſément dans cet Acte, que *les Châteaux mentionnez ont été donnez en fief aux Ancêtres de Pierre Farneſe par Othon le Grand & Othon II.* c'eſt-à-dire, entre les années 936. & 973. intervalle qui comprend tout le regne d'Othon I. Voilà un point de vûë bien reculé, mais bien ſûr.

La Maiſon Farneſe auſſi puiſſante qu'ancienne, joignit à la naiſſance les richeſſes, la reputation & les honneurs. Dom Loüis nous repreſente la ſuite des Papes & des Empereurs attentifs à rechercher le ſecours des Farneſes diſtinguez déja les uns par leur prudence, les autres par leur bravoure, tous par leur Religion. Il parcourt de ſiecle en ſiecle les grands biens qui fondirent ſur cette Maiſon, & les grands hommes iſſus d'elle, qui joüerent un ſi beau rôle dans le monde. On y voit paroître de pere en fils des Conſuls, des Gouverneurs, des Princes, des Géneraux, ſoit pour les Republiques de Florence & de Sienne, ſoit pour les troupes de l'Egliſe, qu'ils commanderent avec beaucoup de gloire & de ſuccès : mais parce que la tige de Farneſe devoit réunir toute ſa grandeur dans la ligne de Parme, il fait voir qu'en effet cette ligne eſt une des plus illuſtres Maiſons d'Italie. Ici un nouvel ordre de choſes ſe développe.

Magnus ab integro ſæclorum naſcitur ordo. Virg. Eclog.

Voilà, dit l'Auteur, la ſeconde perſ-

pective où il faut enviſager les Farneſes. On les a conſiderez dans la premiere depuis Pierre I. du nom juſqu'à Alexandre qui fut Pape, c'eſt-à-dire, qu'on les a enviſagez dans l'eſpace de plus de ſix cens ans : on doit les regarder enſuite dans les deux ſiécles ſuivans, depuis Alexandre juſqu'à nos jours. Ce Pape eſt proprement le centre de la gloire qui rejaillit de tous côtez ſur cette Maiſon. C'eſt par lui qu'elle devint ſouveraine après avoir ſi ſouvent merité de l'être.

Alexandre Farneſe, reſte unique de ce beau nom, après avoir été propoſé trois fois pour le ſouverain Pontificat en diverſes conjonctures, monta enfin ſur le trône de S. Pierre ſous le nom de Paul III. l'an 1534. *le ſeul avantage de l'avoir mis au monde*, dit Dom Loüis, *ſuffiſoit à la Maiſon Farneſe pour l'immortaliſer*. Ce Pontife étoit un de ces génies ſuperieurs qui ſont au-deſſus de tout éloge, & qui entraînent tous les ſuffrages. Les Hiſtoriens les plus envenimez ne lui refuſent pas cette juſtice: plein de vaſtes projets, on ſçait juſqu'où il les porta. On eût dit que la deſtinée de l'Europe rouloit ſur lui

ſeul. Réſolu d'extirper l'Héreſie de Luther & de Calvin, il eut pour but d'aſſembler un Concile géneral, qui pût écraſer ces hydres. Afin d'y réuſſir, que d'obſtacles à ſurmonter! Les Turcs menaçoient d'inonder l'Italie, & * les Princes Chrétiens s'entre-déchiroient. Il falloit dompter les uns par la force, & rapprocher les autres par le nœud d'une ſolide paix. Perſonne n'ignore les reſſorts que ce grand Pape fit mouvoir pour mettre en execution cette double entrepriſe, qui ne devoit être pourtant que le prélude de ſes veritables deſſeins en faveur de l'Egliſe. Si le ſuccès ne répondit pas entierement à ſes juſtes meſures, du moins fut-il aſſez conſiderable pour ſuſpendre les armes, ſoit ennemies, ſoit domeſtiques, & pour donner lieu au Concile de Trente. Pere des ſçavans & ſcavant lui-même Paul III. ne dédaignoit pas de délaſſer ſon eſprit occupé de grands deſſeins, par l'étude des ſciences profondes, & des belles lettres. Il ſe picquoit de tourner des vers, & il écrivoit quelqueſnis à Eraſme, & au Cardinal Sadolet, d'une maniere à ſoû-

* *Charles V. & François I.*

tenir la comparaiſon du bon goût qui regnoit dans leurs Ouvrages : ſes repas mêmes étoient aſſaiſonnez de ſcience, il vouloit qu'alors on lût ou l'on diſcutât des Queſtions Théologiques en ſa préſence, afin que ſes momens les plus indifferens fuſſent remplis de quelque occupation digne de ſon eſprit. Outre ſon génie, il tranſmit à Pierre-Loüis Farneſe né avant ſon Pontificat, le Duché de Parme & de Plaiſance qu'il prit en échange pour Camerin.

Pierre-Loüis premier Duc de Parme fut un Prince Guerrier, ferme, incapable de fléchir, diſtingué par ſon merite perſonnel, mais plus encore par ſa poſterité : car ſon fils & ſon ſucceſſeur Octave l'emporta de beaucoup ſur lui. « Octave étoit bien fait, » dit Sanſovin, & d'un rare merite ; » également habile & heureux dans » la paix & dans la guerre ; il ſçavoit » parfaitement l'art de regner : il ſuffit de dire qu'il faiſoit les delices de » Paul III. ſon Ayeul, & de Charles-» Quint ſon beau-pere. La magnifi» cence & la douceur lui étoient natu» relles ; plein d'humanité à l'égard

» de tout le monde, il étoit ſur tout » ſenſible aux peines des malheureux : » il fut Courtiſan ſans avoir les vices » de la Cour, ſincere ſans art, galant » par politique, & populaire par tem- » peramment. Ses peuples l'adoroient » parce qu'il les aimoit & les gouver- » noit avec douceur. Il ſoûtint un an » entier le ſiége de Parme contre des » forces capables d'ébranler toute au- » tre conſtance que la ſienne». Mais enfin comme la ligne de Parme alloit toûjours croiſſant en grands hommes, il devoit encore être infiniment ſurpaſſé par ſon fils.

En effet, Alexandre Farneſe troiſiéme Duc de Parme *meritoit*, dit Dom Loüis de Salazar, *un autre Quint-Curce pour écrire ſes grandes actions.* Tant que l'Hiſtoire conſervera le ſouvenir des Héros, elle mettra au premier rang celui dont nous parlons. Trop connu de toute la terre pour être loüé ici, ce ſeroit faire tort à ſa memoire, que de renouveller ſon éloge autrement qu'en réveillant l'idée de ſon nom. Sa valeur couronnée dès l'âge de 18. ans à la bataille de Lepante le fit commencer par où d'autres

Héros s'eſtiment heureux de finir. Elle s'accrût cependant toûjours, & parvint enfin à ſon comble dans les Païs-Bas, qui fournirent une ſi belle carriére à ſes exploits. Conſerver cette conquête à l'Eſpagne, ou plûtôt la reconquerir avec peu de troupes & dans la ſituation affreuſe où étoient les choſes; réunir ſous ſon obéiſſance l'Artois, le Haynaut, le Brabant, la Flandre; prendre un nombre prodigieux de Villes, & ſur tout Anvers malgré ſa vigoureuſe reſiſtance; enfin venir en France, embarraſſer Henri IV. & tromper ſa vigilance & ſa valeur par une retraite qui valoit la plus belle victoire; tous ces faits conduits avec une ſageſſe, une bravoure & une politique étonnantes, ont l'air des prodiges; ils paroîtront toûjours nouveaux & ſurprenans à quiconque ſçait ſentir l'héroïſme.

Au reſte, l'héroïſme le plus exquis en tout genre, étoit, ce ſemble, attaché au nom d'Alexandre dans la Maiſon Farneſe. Car Alexandre Oncle du Duc de ce nom, & fait Cardinal à 14. ans, (comme ſon frere Rainuce le fut à 16.) étoit dans l'Egliſe

ce que fut le Duc dans le Gouvernement des Etats. Malgré l'âge tendre de ce Cardinal, on applaudit par to t à ſon avenement à la Pourpre Romaine; & Charles-Quint qui ſe connoiſſoit ſi bien en merite, dit dès lors ce beau mot : *Rien ne ſeroit plus auguſte que le Sacré College, s'il étoit tout composé d'Alexandres Farneſes.* Celui-ci ſçut bien ſoûtenir cette eſtime dans ſes diverſes Legations & dans toutes ſes vaſtes entrepriſes. Héritier de la tendreſſe paternelle dont Paul III. honoroit le ſçavoir & les ſçavans, il la porta juſqu'à une eſpece de paſſion. Il ſembloit avoir pris les Muſes à ſes gages. Elles le ſuivoient par tout comme leur Chef & leur Protecteur. Il payoit penſion à cinquante gens de lettres de differentes nations dont il étoit le Mecene univerſel. *Il n'eſt rien pire*, diſoit-il, *qu'un ſoldat ſans courage, & qu'un Eccleſiaſtique ſans ſcience.*

Telle fut la gloire des trois Alexandres, ſçavoir de Paul III. du Cardinal & du troiſiéme Duc de Parme. Les ſucceſſeurs de ces grands Hommes, loin de dégenerer, ſoutinrent & releverent de plus en plus l'éclat de leur nom.

Juillet 1722.

Car ſans parler de Rainuce premier, ni d'Edoüard, ni de Rainuce II. pere du Sereniſſime Duc de Parme François à preſent regnant ; on peut dire, ſur les ſeuls memoires de Dom L. de Salazar ſi reſervé d'ailleurs à loüer les Princes vivans, que ce Prince raſſemble en ſa perſonne la juſtice & la probité de ſon illuſtre Pere, la moderation & le diſcernement de ſon Ayeul, les vertus pacifiques de ſon Biſayeul, & les autres qualitez de ſes ancêtres; ſa prudence, dit notre Auteur, éclata ſur tout dans la cruelle guerre qui ſe fit ſentir juſqu'en Italie. Car ſans ſe livrer à aucun des partis, il conſerva ſi bien l'équilibre de la Neutralité : qu'il fut recherché des uns & des autres, & qu'il garantit ſes Etats, dont la perte, ſans cela, eût été inévitable. A l'égard de ſon diſcernement, il paroît aſſez par le choix des perſonnes qu'il honore de ſa confiance. M. le Comte Landi, le ſeul Envoyé de Parme, plus connu encore par ſa politeſſe, ſon goût, & ſa ſagacité dans le maniment des affaires, que par ſa naiſſance, en eſt un exemple. Ainſi gouverne le Sereniſſime Duc, humain, doux,

moderé, reſpecté de ſes voiſins, cheri de ſes peuples, ami du bien public, appuy de la Religion, & plus Pere que Souverain.

J'ai tiré cet éloge & les autres de Dom Loüis de Salazar, de peur que notre reconnoiſſance ne parût ſuſpecte. Notre Inſtitut approuvé par Paul III. la magnifique Egliſe du Jeſus bâtie par le Cardinal Alexandre, tant d'autres bienfaits ſignalez qui renaiſſent & ſe perpetuent en notre faveur dans les mains du Prince regnant, ſont veritablement des titres qui éterniſeront un retour parfait : mais la verité ſeule parle ici ; la reconnoiſſance n'y ajoûte rien. Hé que ne lui eſt-il permis de parler ! quand elle épuiſeroit ſa tendreſſe, que pourroit-elle ajoûter à la verité ?

Paſſons avec Dom Loüis de Salazar au *Theâtre de la gloire* qu'il ouvre pour les Dames illuſtres de la Maiſon Farneſe. La Reine d'Eſpagne y paroît environnée d'une foule de Princeſſes qu'elle efface moins par l'éclat de ſa Couronne que par celui de ſes rares qualitez.

Iſabelle Farneſe Reine d'Eſpagne

naquit le 25. Octobre 1692. d'Edoüard Prince de Parme & de Dorothée-Sophie Comtesse Palatine du Rhin & fille de l'Electeur Philippe Guillaume. Il seroit difficile de suivre notre Auteur dans le développement génealogique qu'il fait des alliances de la Reine. Il montre que le Sang Royal d'Espagne coule dans ses veines, & qu'elle tient à tout ce qu'il y a de Rois & de Souverains dans le monde Chrétiens. Il ajoûte une chose qui la rend, sans doute, encore plus agréable à ses Sujets, sçavoir que par diverses lignes elle est liée à presque toutes les grandes Maisons de son Royaume. Il tire même un heureux présage du nom d'Isabelle en faisant le caractere de toutes les Imperatrices, les Reines & les Princesses, lesquelles ont illustré ce nom. Il trouve dans sa naissance, sa pieté, ses inclinations, sa complaisance, & jusques dans son goût pour la Peinture & les beaux Arts un tel rapport avec le Roi son Epoux, qu'il semble que le Ciel n'avoit pû former la destinée de l'un, sans y unir celle de l'autre. Les Lis communs aux Princes de France & aux Ducs de Parme ;

me ; ces Lis, quoique differens pour le nombre & le champ, ſont encore une conformité que Dom Loüis joint à celle des ſentimens & du cœur. Enfin il repreſente Iſabelle à la ſuite de ſes illuſtres Ayeules, dont elle imite, ajoûte-t-il, ſi parfaitement les vertus, qu'on doit attendre d'elle ſeule tout ce que chacune des autres priſes ſéparément a produit de loüable & de grand. On reconnoît en effet la Reine dans toutes les peintures ſuivantes.

Jeronyme des Urſins premiere Ducheſſe de Parme entre d'abord en lice; la fermeté, la prudence, la pieté, la conſtance dans les malheurs & la politique dans le gouvernement, ſont les principaux traits qui la caractériſent, traits également honorables à la Maiſon des Urſins & à celle des Farneſes.

Marguerite d'Autriche ſeconde Ducheſſe de Parme, monte enſuite ſur les rangs & avec quel éclat! Gouvernante des Païs-Bas, elle fit paroître une force de génie, une adreſſe à tourner les eſprits à ſon gré, une douceur & un courage qu'un Prince conſommé dans l'Art de regner, que Charles-

Quint ſon pere n'auroit pas deſavoüé. Sa démarche même, ſon air, ſes manieres, tout déceloit un cœur fort au-deſſus de ſon ſexe.

Moins Héroïne en un ſens, mais auſſi grande Princeſſe à certains égards que Marguerite, paroit ſur la Scéne Marie de Portugal. Elle ſçût tenir ſon rang à la tête de ſes Etats. Une beauté rare fut ſa moindre qualité. Plus jalouſe de la culture de ſon cœur & de ſon eſprit que d'une grace paſſagere, qui néanmoins la faiſoit paſſer pour la plus belle Princeſſe de ſon tems, elle fit ſa principale étude de la pieté & ſes délices des Sciences. Elle parloit aiſément & élegamment la Langue Latine ; la Grecque ne lui étoit pas étrangere. Philoſophie, Mathematique, Aſtronomie, intelligence des ſaintes Lettres : tout étoit de ſon reſſort, comme ſi l'amour du ſçavoir eût dû ſignaler quiconque s'allioit à la Maiſon Farneſe.

Reſſerré par les bornes d'un abregé, je paſſe à regret Marguerite Aldobrandin niéce de Clement VIII. ſi chere à ſes ſujets durant ſa Regence ; & ſi habile dans le gouvernement : je paſſe Marguerite de Medicis autre Regen-

te de Parme, & non moins verſée dans l'Art de manier les rênes d'un Etat. Je paſſe enfin Iſabelle d'Eſte, dont la mort prématurée fit évanoüir de grandes eſperances fondées ſur d'égales vertus, heritage ordinaire de la Maiſon d'Eſte.

Dom Loüis de Salazar finit par Dorothée Sophie Comteſſe Palatine du Rhin, Princeſſe, dit-il, infiniment précieuſe à l'Eſpagne, pour avoir mis au monde la Reine Iſabelle; il ignoroit alors qu'un jour elle ne ſeroit pas moins précieuſe à la France. Mere de la Reine d'Eſpagne, Epouſe maintenant du Duc de Parme, après l'avoir été de ſon frere, Ayeule enfin de notre Infante; ces ſeules circonſtances feroient ſon éloge, ſi elle n'avoit perſonnellement dequoi l'achever. Imitons le reſpect de l'Auteur, dont la plume inépuiſable ſur les illuſtres morts ceſſe preſque de couler ſur ce qui touche les vivans dans la crainte qu'il témoigne de paroître flatteur, même en diſant vrai. » La Sereniſſi-
» me Ducheſſe» dit-il ſimplement en finiſſant ſon Ouvrage » ne cede en
» prudence à aucune des Héroïnes

„ dont on vient de parler, elle les „ égale en vertu; ſa bonté, ſa tendreſ- „ ſe conjugale, ſon zéle pour le bien „ des peuples les ſurpaſſe toutes„. La juſtice qui doit l'emporter ſur toute autre conſideration, exige qu'on a joûte à des traits ſi concis, que cette Princeſſe d'une pieté ſinguliere, ſemble née pour être l'exemple de ſa Cour & de ſes Etats.

Un pareil reſpect lie la langue du Genealogiſte Eſpagnol à l'égard de la Reine même pour laquelle il a composé ſon Livre. Content d'inſinuer & de laiſſer ſentir à ſes Lecteurs que les vertus étalées dans les Princes & dans les Princeſſes du côté tant paternel que maternel fleuriſſent dans le cœur d'Iſabelle, il n'oſe dire plus. Il admire & ſe taît; on ne peut le blâmer. L'applaudiſſement & l'amour ſincere des peuples, éloge le moins ſuſpect & le plus délicat pour les Rois, parle aſſez en faveur de cette Reine & de ſon Epoux. Le langage des cœurs & le ſuffrage public d'accord avec l'Auteur en diſent encore plus que lui. La France a pour elle enfin les mêmes yeux que l'Eſpagne. Le précieux gage que nous tenons d'Elle eſt auſſi cher

aux François qu'à leur Roi. Les réjoüissances passées, & la joye toûjours nouvelle le font assez connoître. Les naissantes graces de l'Infante, son esprit qui se développe avant l'âge, & qui se manifeste par d'aimables traits, son cœur déjà sensible au soulagement des malheureux, ses manieres que la nature seule a déjà renduës aussi nobles que gracieuses, son enfance conduite par la même main qui forma celle de notre Roi; tout en un mot, l'Infante nous retrace son Auguste Mere; tout promet au Roi une Epouse semblable à elle & digne de lui. Que n'auroit point dit Dom Loüis de Salazar, s'il avoit prévû que le Prince qui nous gouverne, d'intelligence avec un grand Monarque, eût dû par un heureux échange de Princesses, embellir ainsi deux grands Royaumes? La Maison Farnese avoit donné une Reine à l'Espagne; elle en devoit une à la France qui fût fille d'un Roi Bourbon, afin qu'on pût dire de Loüis XV.

* *Du sang de Jupiter issu de tous côtez*
L'Hymen vous lie encore aux Dieux dont vous sortez.

* Iphigen. Raci.

ARTICLE LXX.

L'ART DU FEU OU DE PEINdre en Email, dans lequel on découvre les plus beaux ſecrets de cette ſcience, avec des inſtructions pour peindre & apprêter les couleurs de miniature dans leur perfection. Par le Sr. Jacques Philippes Ferrand, *Peintre ordinaire du Roi en ſon Académie Royale de Peinture & Sculpture : in* 12. A Paris chez J. Colombat ruë S. Jacques au Pelican. 1721. *pp.* 236. *ſans compter l'Epître, la Préface & la Table.*

MOnſieur Ferrand a raiſon de dire que l'art de peindre en Émail eſt un très-bel art, & de regretter les connoiſſances, & les ſecrets que pluſieurs de ceux qui y ont excellé, ont négligé de tranſmettre à la poſterité; il ſeroit à ſouhaiter que les ouvriers habiles fuſſent auſſi de bons écrivains, ou peut-être qu'ils fuſſent un peu meilleurs citoyens qu'ils ne le ſont ordinairement; leur habileté ne mourroit pas avec eux, & les Arts & l'État en

profiteroient : peut-être auſſi n'eſt-ce pas la faute des ouvriers ; s'ils ne ſont habiles que pour leur ſiécle, leur ſiécle devroit les mettre à couvert des ſuites, & du repentir d'une confidence prématurée, & indiſcrete. M. Ferrand nous permettra cependant, après les applaudiſſemens que nous donnons volontiers à ſa noble émulation, à ſon travail, & à ſon zele, de remarquer que l'art de l'Émail n'eſt pas un ſujet auſſi neuf qu'il le penſe, & qu'il eſt à plaindre, quoiqu'à loüer en même tems, d'avoir été obligé d'inventer *à la ſueur de ſon front, & avec perte de ſa jeuneſſe, & du plus beau de ſon bien*, comme il nous l'aſſure lui-même, bien des procédez ; & des ſecrets dont le public étoit déjà en poſſeſſion : car outre que tous les livres de Chymie ſont pleins de la maniere de préparer les métaux, de les vitrifier, & d'en former divers émaux, & diverſes couleurs, on trouve dans le monde ſouterrain de Kircher au livre 12[e] une ample Déſcription de l'Art de l'Émail, & des plus beaux ſecrets de la Chymie qui ont rapport à cet Art : peut-être le Public ne ſera-t'il pas fâché qu'à

cette occaſion, on lui donne une idée de cet ouvrage de Kircher.

On ſçait aſſez que ce ſçavant homme par ſon vaſte génie & par ſon immenſe érudition, ſur tout par la parfaite connoiſſance qu'il avoit acquis de la nature, ſoit dans ſes études particulieres, ſoit dans ſes voyages, ſoit enfin dans ſes expériences, & ſes obſervations journaliéres, étoit devenu à Rome comme le centre des ſciences Phiſicomathématiques, & des beaux Arts; les Papes, les Empereurs, les Archiducs, la plûpart des Princes d'Italie par leurs penſions, & leurs bienfaits concouroient à l'envi à enrichir ſon fameux cabinet, & ſes ouvrages; Il avoit des correſpondances réglées dans toutes les parties de l'Europe, & même de l'Univers; il étoit lié en particulier avec les Surintendans des Mines, des Forges, des divers Ouvrages, & des divers Arts, & avec les plus célébres Artiſans d'Allemagne & d'Italie; il n'y avoit pas de Chimiſte, ou d'Alchymiſte, dont il ne connût les ſecrets, & les ſoupleſſes : dès que quelqu'un ſe déclaroit en Allemagne l'inventeur d'un ſecret, l'Empereur,

ou l'Archiduc l'achetoient pour le communiquer à Kircher; dès qu'il se passoit quelque chose de rare, & de curieux à la Cour du Grand Duc de Toscane, Kircher y étoit appellé, ou consulté.

Jamais homme ne fut donc plus propre à nous donner la description des Arts; ses Ouvrages ne sont que des tissus de pareilles descriptions, qu'il associe par tout aux profondes descriptions qu'il donne aussi de la nature. C'est dans son chef-d'œuvre (*le monde souterrain*) qu'il à décrit fond tout ce qui regarde la Métallurgie, & la Mineralogie; & c'est dans le 12^e^ livre qu'il donne une ample description de tout ce qui appartient à la Chymie & par conséquent des Arts qui sont subordonnez à cet Art; quand je dirois que Kircher est le premier qui ait débroüillé la Chymie, & qu'en la débroüillant il l'a portée à une perfection à quoi on a bien peu ajouté depuis ce tems-là, je ne craindrois pas d'en trop dire: je ne parle pas de l'histoire des Insectes, & de la Botanique que ce 12^e^ livre contient; je me contente d'indiquer que c'est à la 5^e^ section qu'il dé-

crit fort au long l'Art du Verre, dans lequel il renferme celui de l'Émail, avec tout ce qui regarde la production de diverſes couleurs métalliques, & minérales: on y trouve même bien dévelopé d'après les plus grands maîtres, & d'après ſes propres expériences, l'Art de contrefaire toutes ſortes de pierres précieuſes: c'eſt dommage encore un coup que M. Ferrand n'ait pas commencé ſes recherches par la lecture de cet ouvrage, il ſe fût épargné bien du travail, ſon travail eût été du moins plus utile pour le Public & plus glorieux pour lui: il mérite cependant toute ſorte d'éloges, d'avoir atteint de lui-même ſans aucun ſecours à une perfection, qui n'eſt chez Kircher, & chez les autres, l'ouvrage que de pluſieurs ſiécles, & de pluſieurs mains: quoi qu'il en ſoit de ce point, M. Ferrand commence par quelques inſtructions & quelques préceptes de la miniature, leſquels doivent ſervir de régles pour peindre en Émail; il donne les noms des couleurs; enſeigne à les broyer, à les purifier, à les détremper, à les gommer, à les mettre dans les coquilles, à les placer

ſur la palette, à les mêler, à s'en ſervir enfin pour deſſiner un portrait, & pour en coucher les fonds; il termine cette partie par des maximes générales, qu'il fait croire que les Peintres n'ignorent pas, car elles ne s'élevent gueres au-deſſus des procédez ordinaires: il vient enſuite à l'Émail qui eſt ſon principal objet, il n'enſeigne pourtant pas à le faire, *vû qu'on le trouve tout fait chez les marchands qui les font venir de Veniſe & des autres païs où il y a des fourneaux, qui ne ſervent qu'à cette ſorte de compoſition.* Kircher qui avoit été témoin oculaire de tous les travaux qui ſe font en Émail à Veniſe, en décrit les principaux; il décrit auſſi à cette occaſion une machine à vent qu'on lui demanda à Veniſe pour ſoulager ceux qui travaillent l'Émail à la lampe, & à qui la néceſſité de ſouffler continuellement dans un chalumeau ruïnoit abſolument la ſanté; cette machine a cela de commode qu'elle fournit un vent uniforme, & non interrompu: ce ſont deux ſoufflets d'orgues que l'ouvrier fait aller avec le pied, & dont le vent ramaſſé dans un réſervoir prend ſon iſſuë par un petit canal,

qui aboutit à la flamme de la lampe: cette machine est aujourd'hui commune, on s'en sert à Paris, à Nevers, & ailleurs.

Le principal but de M. Ferrand est de donner les teintures des métaux; il en donne plusieurs de chaque métal; je crois sans peine que toutes ses teintures sont de son invention, puisqu'il l'assure; mais tous les livres de Chymie en contiennent de fort semblables: par exemple le bleu d'argent qu'il dit lui avoir couté *le plus beau de son bien*, lui avoir quelquefois dérobé *le dormir, le manger par la vigilance & assiduité qu'il apportoit à son travail*, & lui avoir enfin *attiré des duretez dans sa famille*; cette teinture de lune *très-essentielle, très-fixe, très-permanente au feu*, qu'on a long-tems cherchée, & qu'il exécute par le secours d'un bon vinaigre qui a dissout un peu de sel armoniac; Kircher nous la donne aussi fort à peu près la même, p. 429. avec cette différence, que Kircher avertit que ce n'est là qu'une sophistiquerie, & que jamais teinture de lune non plus que de soleil, c'est-à-dire, d'or & d'argent n'a été *irreductible, irrevivifiable & per-*

manente au feu. " Fuerunt multi qui "
ex argento tincturam extrahere sum- "
mis laboribus contenderint, & nos ei "
labori non parum incubuimus, atque "
argentum quidem aceti distillati vi "
resolutum sub cœruleo quodam co- "
lore visu jucundissimum apparuit; "
sed quod abstracto postmodum mens- "
truo tantùm reliquerit argenti, "
quantùm positum fuerat. Alii argen- "
tum in materiam primam ingenti- "
bus conatibus reducere allaborarunt". Kircher rapporte bien d'autres magistéres d'argent, & d'or, tous fort approchans de ceux de M. Ferrand; mais il donne le moyen d'en connoître le foible & l'imposture.

Franchement M. Ferrand rend lui-même son art un peu suspect, lorsqu'il débute par le catalogue des jours ausquels il fait travailler sur les divers métaux & qu'il assure avoir remarqué que le Dimanche convient à l'or, le Lundi à l'argent, le Mardi au fer, le Mercredi au mercure, &c. comme si parce qu'il a plu aux hommes d'appeller Mardi le troisiéme jour de la semaine, aux Chymistes d'appeller Mars le fer, & enfin aux Astronomes

de donner le même nom à une Planete, il y avoit aucune liaiſon, aucune dépendance, aucune influence naturelle entre le jour, cette Planete, & le métal; & que ſur trois ſyſtêmes tout arbitraires, on pût fonder un ſyſtême néceſſaire, & méchanique, tel qu'eſt celui de toutes les choſes naturelles: à la vérité le ſiécle où nous vivons eſt trop éclairé pour avoir permis à M. Ferrand de ne pas entrevoir le caractere de ſon idée; il prie qu'on ne l'accuſe pas de ſuperſtition, il convient qu'il pourroit s'être *infatué*, c'eſt ſon expreſſion; il s'obſtine néanmoins dans ſon idée: dans l'Academie des ſciences une pareille idée n'eût pas paſſé, elle n'y eût pas même pris naiſſance, non plus que celle des teintures de ſoleil, & de lune, témoin le diſcours que M. Geofroy prononça dans la derniere aſſemblée publique de cette Académie, où il démontra ſi bien le peu de fonds qu'on peut faire ſur les ſecrets qui annoncent la compoſition ou la décompoſition de l'or, ou de l'argent: une choſe qui fait bien ſentir que M. Ferrand eſt à plaindre d'avoir été obligé de créer en quelque ſorte

des procédez déjà trouvez avant lui, c'eſt le chapitre où il traite des ſels : il n'y dit guéres rien qui ne ſe trouve dans les livres de Chymie ou même de Phyſique les moins profonds; il craint cependant d'entreprendre plus qu'il ne doit, & ſe flate d'ouvrir le chemin en cette matiére; on voit même que ce qu'il en en dit a tout l'air d'une premiere découverte, qui ne peut jamais atteindre à l'exactitude où de ſeconds inventeurs la portent avec le tems : pour peu qu'il eût lû les Chymiſtes ou les hiſtoriens de la nature, il eût ſçu que la couperoſe contient du fer, & que c'eſt un ſel minéral comme le vitriol & même une des quatre ſortes de vitriol, & ne l'eût jamais définie *un ſel lequel eſt tiré du cuivre*, tandis qu'il définit ce vitriol, *un ſel minéral*, qu'il ajoute être la ſubſtance des métaux, choſe plus que douteuſe; il eût ſçu que l'alun eſt auſſi connu que le vitriol & les autres ſels, & que ce n'eſt pas, comme il le prétend, *un ſel minéral indécis*; que le borax n'eſt point mis au nombre des ſels; que le ſublimé n'eſt pas ſimplement un ſel minéral, mais, comme ſon

nom le porte, un arsenic adouci par la sublimation, ou un mercure rendu corrosif par la même opération, en un mot, une production de l'art; & que le nitre, dont on ne trouve qu'à la surface des terres, & jamais dans les mines, est fort éloigné d'être celui d'où tous les autres prennent leur origine.

Il y a cependant plusieurs choses excellentes dans cet ouvrage, & en effet des secrets que je crois particuliers à l'Auteur: par exemple, ce qu'il dit, que si on dissout le sel gemme dans de l'eau commune, & que l'ayant filtré on l'évapore à siccité, & que l'on réïtére cette opération huit ou dix fois, ce sel devient si tendre, qu'il fond même à la flamme de la chandelle. Ce qu'il dit sur les fondans durs & tendres, quoique tout ne soit pas aussi nouveau qu'il le pense, divers préceptes qu'il donne sur la pratique de son art, ses réflexions sur la maniére de peindre le verre, tout cela est curieux, & renferme des nouveautez utiles: mais c'est sans doute à l'Academie des sciences qu'il est réservé de nous donner une description exacte de

l'Art de l'Émail, comme des autres Arts, en ajoutant aux descriptions de Kircher, & des autres tout ce qui leur a échapé, & tout ce qu'un siécle, & un siécle de perfection peuvent y avoir ajouté de plus utile, & de plus curieux : c'est au public de hâter ces descriptions par ses vœux : les lambeaux, les plans qu'il en a vûs, ont dû le rendre impatient pour tout le reste. On doit cette justice à M. Ferrand de dire qu'il excelle dans la pratique de la Peinture en Émail : mais les talens sont partagez ; &, comme il le dit lui-même, tous les esprits ne sont pas dans une tête ; la pratique & la spéculation sont deux choses qu'on allie difficilement ; l'un est l'Art, l'autre est Science ; on peut être excellent Artiste sans être sçavant, on peut être sçavant sans être Artiste : pour bien parler d'un Art, il ne faut pas le voir de trop près ; ceux qui voyent de près n'ont guéres que des vûës directes, comme on dit ; les vûës de réflexion valent mieux pour faire des Descriptions, comme les vûës directes valent mieux pour pratiquer, & opérer : cependant ceux qui entreprendront desormais la Des-

cription, & même la pratique de la Peinture en émail, ſeront redevables à M. Ferrand de pluſieurs Memoires qu'il leur fournit ici avec autant de generoſité que de candeur, puiſqu'ils lui ont coûté *la perte de ſa jeuneſſe, & du plus beau de ſon bien*, & qu'il n'exige de leur part qu'une juſte reconnoiſſance.

ARTICLE LXXI.

DIFFINICOENS E ESTABUTOS dos Cavalleyros è Freyres da Ordem de Noſſo Senhor Jeſu Chriſto, &c. *C'eſt-à-dire, Regles & Statuts des Chevaliers & Freres de l'Ordre de Chriſt en Portugal.* Ouvrage dedié à Très-Haut & Très-Puiſſant Roi Dom Juan V. notre Seigneur. *In folio pag.* 180. *ſans l'Epître dedicatoire, la Preface, ni les autres Préliminaires. A Lisbonne* 1717.

CEt Ouvrage n'eſt point une hiſtoire, à proprement parler : auſſi l'Auteur n'avoit-il pas penſé d'abord à l'honorer de ce titre. Mais la réflexion, il a crû apparemmen

devoir ſuivre la méthode ſi ordinaire aux Ecrivains ; qui eſt de promettre beaucoup plus qu'ils n'acquitent. C'eſt pour cela qu'il ajoûte ces paroles qui ſont comme un ſecond titre, propre à relever l'Ouvrage : *Avec l'Hiſtoire de l'origine & de l'établiſſement de l'Ordre de Chriſt.* Mais ces paroles ne ſont gueres qu'un titre d'honneur, lequel n'entraîne rien après ſoi ; car ce que *Fernando de Moraes* nous donne ici ſe réduit précisément à un recueïl des regles & des ſtatuts de ſon Ordre, dont il eſt Prieur General. Ce n'eſt pas néanmoins qu'il ne nous rappelle l'origine de cet Ordre & la maniere dont il s'eſt établi ; mais une page ou deux en font l'affaire ; après quoi il n'en dit plus un ſeul mot. C'eſt là pourtant ce qu'il nomme, *l'Hiſtoire de l'origine & de l'établiſſement, &c.* Quoi qu'il en ſoit, ſon but, ſans nous le dire, étoit peut-être d'indiquer ſeulement l'époque circonſtanciée de la naiſſance de l'Ordre ; peut-être encore eſt-ce tout ce qu'on a ſouhaité de lui dans ſon Pays. Au reſte ſon recueïl même ne nous paroit pas aſſez digeré à nous autres François qui de-

mandons une extrême netteté dans quelque genre d'ouvrage que ce soit. Cependant il pourroit enfin fournir de bons materiaux à un Ecrivain François qui voudroit entreprendre l'Histoire complete de l'Ordre de Christ.

Tel est le fonds de l'Ouvrage; apportons en quelques particularitez. D'abord l'Epître dédicatoire que l'Auteur adresse au Roi de Portugal à present regnant, est fort courte; il y expose en peu de mots les motifs qu l'ont porté à l'adresser à Sa Majesté il fait ensuite l'éloge abregé de son Prince, dont il ramasse les heureuses qualitez de l'ame & du corps. Mais i admire en lui préferablement à tout & sa religion solide & sa pieté sincere *vertus d'autant plus estimables & plu necessaires dans les Rois, qu'elles se trou vent plus rarement en eux; & que leu exemple neanmoins est presque toûjour la regle de leurs Peuples.*

Après cela, vient une petite Preface encore plus succincte que ne l'est l'Epître dédicatoire. Cette Prefac n'instruit pas plus du dessein de l'Auteur, que s'il ne s'en étoit proposé aucun dans son Ouvrage. Elle nous aver

tit ſeulement des ſollicitations que fit autrefois le Roi de Portugal D. Denis premier du nom auprès du Pape Jean XXII. pour l'établiſſement du nouvel Ordre Militaire que Sa Majeſté déſiroit avec ardeur. A la ſuite de la Preface eſt rapportée dans ſon ſentier la Bulle aſſez longue que Jean XXII. accorda pour établir l'Ordre de Chriſt, avec la ratification & l'acceptation que le Roi fit alors de la même Bulle. On joint enfin à cette Bulle de fondation celle du Pape Jule pour la réünion perpetuelle des Ordres de Chriſt, de S. Jacques & d'Avis à la Couronne de Portugal. Et comme toutes ces pieces ſont en Latin, Dom Moraes en donne la traduction Portugaiſe en faveur de ceux de ſon Ordre à qui le Pays Latin peut être inconnu, quelque merite qu'ils ayent d'ailleurs.

Ces préliminaires occupent à peu près le tiers de l'Ouvrage diviſé en quatre parties. La premiere partie contient l'origine & les reglemens de l'Ordre, avec les changemens les plus conſiderables qui s'y ſont faits depuis ſon établiſſement. La ſeconde traite

de la collation des Commanderies & des autres biens du même Ordre. La troisiéme en renferme la jurisdiction & la maniere dont on y administre la justice. La quatriéme en explique les privileges. De chacune de ces parties donnons un extrait suffisant pour qu'on ait une idée utile du tout.

PREMIERE PARTIE.

De l'origine & des reglemens de l'Ordre de Christ, &c.

C'est sur les ruines de l'Ordre des Templiers que celui de Christ a été fondé. Personne n'ignore que du tems de Philippe le Bel Roi de France, les Chevaliers du Temple si renommez par les importans services qu'ils rendirent d'abord à la Religion & à l'Etat tomberent dans le dernier décri par les abominations étranges dont on les chargea. Leur Ordre en consequence de leur conduite, que ce n'est point ici le lieu d'examiner, fut aboli dans le Concile de Vienne l'an 1312. du consentement du Pape qui étoit alors Clement V. Les grands biens que les Templiers possedoient en France fu

rent transmis aux Chevaliers de Saint Jean de Jerusalem qui portent aujourd'hui le nom de Chevaliers de Malthe. A l'égard des biens dont ils joüissoient dans les autres Royaumes, & sur tout de ceux qu'ils avoient en Portugal, le Concile en attribua la disposition au Saint Siege.

Cette attribution du Concile détermina le Roi D. Denis à supplier par ses Ambassadeurs Sa Sainteté, de faire en sorte que ces biens ne sortissent point du Portugal & ne passassent pas à des Etrangers. Denis promettoit en même tems au Pape de lui détailler incessamment les justes raisons de sa demande. Le Pape écouta favorablement les Ambassadeurs, & leur répondit qu'il consentoit volontiers à ce que leur Maître lui proposoit par leur Ministere. Denis pleinement satisfait d'une réponse si obligeante, écrivit aussi-tôt à Sa Sainteté pour lui en marquer sa vive reconnoissance. C'est dans cette lettre qu'il explique au Souverain Pontife les raisons de sa demande que ses Ministres lui avoient faite de sa part. Il lui expose les insultes & les avanies continuelles

que ses sujets reçoivent tous les jours des Mores, ennemis implacables du nom Chrétien : il lui represente comment il n'a pas encore été en son pouvoir de purger entierement ses Etats de ces Infideles, dont les plus legers avantages sur les Chrétiens éterniseront les incursions : il lui remontre combien il seroit à propos pour chasser une bonne fois tous ces fâcheux voisins, d'employer les revenus des Templiers à fonder un nouvel Ordre Militaire de Chevaliers : il ramasse en peu de mots les qualitez necessaires à ces Chevaliers ; sçavoir, qu'ils doivent être des hommes vertueux & braves ; qu'ils doivent renoncer à toutes les vanitez du siécle ; qu'un grand zele pour la Foi doit sans cesse les animer, afin d'en combattre genereusement les ennemis, d'en repousser infatigablement les efforts, de les exterminer même, s'il se peut ; & par là de reprendre sur eux tout le Pays qu'ils tiennent dans une cruelle servitude. Denis ajoûte que pour lui, il donnera dans cette vûë aux nouveaux Chevaliers la Ville de Castro-Marin avec son territoire & ses dépendances

 qu

que cette Ville étant limitrophe des terres qu'occupent les Mores, il n'en eſt point dont la ſituation ſoit plus convenable au deſſein qu'il propoſe.

Le Pape Jean XXII. qui avoit ſuccedé à Clement V. trouva la propoſition du Roi Denis trop juſte & trop ſage pour ne la pas approuver ſans aucune difficulté. Ainſi, le 14. Mars de la troiſiéme année de ſon Pontificat qui étoit l'an 1319. à la priere de Denis, il établit & fonda de ſon autorité Apoſtolique le nouvel Ordre Militaire: il voulut qu'il portât le nom de l'Ordre de Chriſt, que ſa Maiſon principale fût à Caſtro Marin, que les Chevaliers ſuiviſſent les regles de l'Ordre de Calatrava, qui ſont les mêmes que celles de Saint Benoît d'Avis; & qu'ils joüiſſent de tous les privileges accordez aux Commandeurs & aux Chevaliers de cet Ordre. Enſuite il nomma pour premier Grand Maître du nouvel Ordre, D. Gilles Martinez Commandeur & Chevalier Profès de l'Ordre de S. Benoît d'Avis, & pour Superieur & Viſiteur General l'Abbé d'Alcobaça qui eſt une des Maiſons de l'Ordre de Calatrava. Il

ordonna de plus, conformément au intentions de Denis, que les Chevaliers fussent vêtus de noir & portassen sur la poitrine une Croix Patriarchale de gueules, chargée d'une autre d'argent, qui sont encore aujourd'hui le armes de cet Ordre.

Enfin Jean XXII. fit aux Chevalier de Christ une concession generale d tous les biens, Châteaux, Villes & Forteresses qui avoient appartenu aux Templiers: & il mit à cette con cession les clauses suivantes. 1°. Qu les Grands-Maîtres ne pourroien aliener aucun des biens immeuble de l'Ordre. 2°. Que l'Abbé d'Alcobaça recevroit au nom du Pape & d la Sainte Eglise Romaine, le sermen de fidelité du Grand-Maître, leque serment on envoyeroit ensuite à Rome. 3°. Que le Grand-Maître fero un autre serment entre les mains d Roi de Portugal avant que d'entrer e Charge, & que le Roi seroit obligé d recevoir ce serment dans l'espace d dix jours après que le Grand Maîtr se seroit presenté à Sa Majesté pour l lui faire; que si le Roi laissoit passe les dix jours marquez sans avoir reç

le Grand-Maître, celui-ci n'auroit besoin d'aucune autre permiſſion pour exercer les fonctions de ſa Charge. 4°. Que les Commandeurs ſubalternes prêteroient le même ſerment, & dans le même terme de tems, avant que de prendre poſſeſſion de leurs Commanderies. 5°. Que la Grand-Maîtriſe venant à vacquer, ou par la mort du Grand-Maître ou autrement, les Chevaliers choiſiroient pour remplir ſa place un Profès de leurs Corps, lequel au moment de ſon élection faite, ſeroit tenu pour confirmé par le Saint Siége dans ſa Charge; & que pendant la vacance, juſqu'à ce que l'élection fût terminée, l'Ordre ſeroit gouverné par des Chevaliers qu'on nommeroit pour cela, ſuivant les Statuts de l'Ordre de Calatrava dont on enjoignoit très-expreſſément l'obſervation.

Voilà en peu de mots, & la premiere origine de l'Ordre de Chriſt & les reglemens principaux qui furent faits à ſon établiſſement. Venons maintenant à quelques changemens & à quelques particularitez du même Ordre, tel qu'il eſt aujourd'hui.

1°. La principale Maiſon qui eſt com-

me le Chef-d'Ordre, n'eſt plus dans la Ville de Caſtro-Marin, mais dans celle de Thomar.

2°. Le Grand-Maître ne ſe choiſit plus parmi les Profez de l'Ordre, comme cela ſe faiſoit autrefois. Les Rois de Portugal ont deſormais ſans aucune élection & par leur ſeul titre de Souverain, cette premiere dignité. Ce fut le Pape Jules III. qui l'an 1551. fit ce changement en faveur du Roi D. Juan III. Le Pape Adrien en avoit déja donné l'idée l'an 1522. en conferant au même Prince à vie ſeulement, l'adminiſtration generale de l'Ordre. Depuis ce tems-là, l'on compte vingt Grands-Maîtres; le Roi Dom Juan V. à preſent regnant eſt le vingt-uniéme. Ici Dom Moraës rappelle le jour auquel ce religieux Prince, qui regne dans tous les cœurs de ſes ſujets, „ vint „ loger chez eux à Thomar. Suivant „ la pieté de ſes auguſtes Ancêtres, il „ honora de ſa preſence Royale notre „ Couvent l'année 1714. Il y reſta „ trois jours avec les Infans ſes freres „ Dom Antoine & Dom Manoel, avec „ le Cardinal de Cunha & toute la „ Cour. Durant ces trois jours, Sa „ Majeſté & ceux qui l'accompa-

» gnoient édifiez par l'exemple de
» leur Maître, aſſiſterent à l'Office
» de l'Ordre, tantôt dans l'Egliſe &
» tantôt dans le Chœur même des Re-
» ligieux. Le Roi étoit alors aſſis dans
» la chaire deſtinée de tout tems aux
» Grands-Maîtres : avant que de quit-
» ter Thomar, animé d'un nouveau
» zéle, il chargea le Prieur General
» de rendre plus publiques les regles
» de l'Ordre; afin que les Comman-
» deurs & les Chevaliers connuſſent
» mieux à l'avenir toute l'étenduë de
» leurs obligations.

Après cette petite digreſſion édifiante pour tout le monde, & digne d'un ſujet attaché à ſon Prince, notre Auteur paſſe à l'article du ſerment de fidelité. Les Grands Maîtres, dit-il, l'ont toûjours fait au S. Siége, ce ſerment; & quoique la Grand-Maîtriſe ſoit réunie à la Couronne de Portugal, le Roi n'eſt pas moins obligé lui-même à cette preſtation, que l'étoient ſes Prédéceſſeurs. On avertit en effet le Prince de prêter le ſerment avant que d'entrer en charge; il le fait au Pape & à l'Egliſe Romaine entre les mains du Prieur du Convent de Tho-

mar ou de celui qui tient ſa place : & cela, en preſence des Définiteurs de l'Ordre & du Secretaire qui prend acte du ſerment ; ſans quoi le Grand Maître ne ſçauroit exercer aucune juriſdiction. Dom Moraës rapporte enſuite la forme du ſerment, que voici. „ Moi N. Roi de Portugal & des „ Algarres, comme Gouverneur & „ perpetuel Adminiſtrateur que je ſuis „ de l'Ordre & de la Chevalerie de „ notre Seigneur J. C. je promets „ obéiſſance à notre Seigneur le Pape „ N. & à ſes ſucceſſeurs canoniquement élûs ; je promets d'obéir à ſes „ Depêches & à ſes ordres, comme „ fils obéiſſant de la Sainte Mere Egliſe. Je jure ſur les Saints Evangeliques que je touche actuellement de „ mes mains, que je ferai & accomplirai de tout mon pouvoir les articles ſuivans, &c.

3°. Les Chevaliers de Chriſt faiſoient autrefois les trois vœux propres de toute Communauté religieuſe ; c'eſt à-dire, les vœux d'obéiſſance, de chaſteté & de pauvreté : mais le S. Siege les a preſqu'entierement diſpenſez de cette triple obligation. Main-

tenant le vœu d'obéiſſance ne conſiſte qu'à obéir au Grand Maître dans les choſes abſolument eſſentielles, qui ſont par exemple; de partir pour la guerre, de ſe fournir d'armes, de chevaux & de ſoldats à proportion de leurs biens & de leurs benefices, qu'on ne leur donne pas, dit notre Auteur, pour en employer les revenus aux vanitez du ſiécle, au jeu, à la bonne chere, &c. Quant au ſecond vœu, il ſe reduit à la chaſteté conjugale depuis que les Commandeurs & les Chevaliers ont obtenu du Pape Alexandre VI la permiſſion de ſe marier. Mais hors le mariage legitime dont ils peuvent prendre le parti, ils demeurent très-étroitement obligez à la continence; en telle ſorte que s'ils ne la gardent pas, ils font un double peché; l'un contre le précepte divin comme tout Chrétien incontinent; l'autre contre leur état, comme tout Religieux qui viole ſon vœu. D'ailleurs, il y a des peines marquées contre ceux qui auroient quelque mauvais commerce. Un Commandeur ou un Chevalier convaincus de ce crime, ſont condamnez à un mois de retraite dans

le Couvent de Thomar, où ils jeûnent quatre fois la ſemaine : s'ils retombent, on les condamne à deux mois de retraite dans le même Couvent : s'ils continuent dans le déreglement, ils ſont punis à l'ordre & à la volonté du Grand Maître qui en uſe envers eux comme il le juge à propos. Pour ce qui eſt du vœu de pauvreté, il n'a guéres que le nom de vœu. Les Commandeurs & les Chevaliers peuvent diſpoſer de leurs biens quels qu'ils ſoient, des fruits de leurs Commanderies & de leurs autres benefices. Une ſeule condition leur eſt impoſée pour cela ; & c'eſt qu'ils ſont tenus de payer à la manſe commune la quatriéme partie du revenu d'une année de leurs benefices. La condition, comme on voit, n'eſt pas une compenſation fort onereuſe de la pauvreté évangelique qu'ils profeſſoient autrefois.

4°. La Croix de cet Ordre de Chevalerie doit être de couleur rouge ſur un fonds blanc, lequel ſepare les deux branches en maniere de la playe qui fut faite au côté de J.C. ſur le Calvaire. Cette Croix doit être placée à la gauche ſur l'habit; afin qu'elle pa-

roiſſe au monde comme l'étendart d'une milice toute conſacrée à la défenſe de ce ſigne du ſalut des hommes. Le Grand Maître néanmoins & les premieres dignitez de l'Ordre ont droit de porter la Croix ſur le milieu de la poitrine. De plus, il y a quelque difference entre la Croix des Profès & celle des Novices : la Croix des premiers a des pointes à toutes les extremitez, au lieu que celle des autres n'en doit point avoir. Et ſi un Novice étoit découvert portant une Croix de Profès, il ſeroit chaſſé de l'Ordre, & deviendroit inhabile à y être jamais reçû.

Parlons à cette heure des œuvres chrétiennes qui ſont d'obligation pour tous les Commandeurs & pour tous les Chevaliers. 1°. Tout Soldat de Chriſt, dit notre Auteur, a un beſoin particulier des graces du Ciel pour être toûjours prêt à combattre les ennemis de la foi au peril évident de ſa vie : ces graces s'obtiennent par de ſaints moyens ; & comme les Sacremens de la Confeſſion & de la Communion ont un caractére de ſainteté qui les met infiniment au-deſſus des

autres moyens, ajoûte Dom Moraës, on ne ſçauroit en recommander trop la frequentation. Ainſi, nous voulons, ce ſont les termes des Statuts, „ nous „ voulons que les Freres, les Com- „ mandeurs & les Chevaliers ſe con- „ feſſent & communient quatre fois „ l'année pour le moins ; c'eſt-à-dire, „ à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, „ & le jour de l'Exaltation de la Sainte „ Croix. Ce jour eſt la fête de l'Ordre „ & une Indulgence Pleniere eſt ac- „ cordée par le S. Siege, à ceux qui la „ célebrent dans les diſpoſitions ne- „ ceſſaires. Au reſte, il y a des peines „ aſſignées pour quiconque n'appro- „ cheroit pas des Sacremens ces jours- „ là; & ſi un Commandeur ou un Che- „ valier manquoient pluſieurs fois en „ ce point, l'on procederoit contre „ eux comme contre des incorrigibles.

2°. Prieres d'obligation. Quoique les Chevaliers ne reſident point en clôture ainſi que les Religieux mêmes de l'Ordre, ils ont néanmoins certaines prieres auſquelles leur état les oblige en rigueur. „ Nous ordonnons, „ diſent les Statuts, que tous Com- „ mandeurs & tous Chevaliers reci-

„ tent chaque jour l'Office de la Vier-
„ ge ; qu'à la fin de cet Office, ils di-
„ sent l'Antienne & le Verset de la
„ Croix : *Per signum Crucis*, avec l'o-
„ raison ; à quoi ils ajoûteront un *Pa-*
„ *ter* & un *Ave*. Et si l'on ne peut pas
„ reciter l'Office de la Vierge, on y
„ suppléera par trente-trois *Pater* &
„ autant d'*Ave* à l'honneur des tren-
„ te-trois ans que Notre Seigneur a
„ vécu sur la terre „. Mais ce n'est pas seulement pour soi-même que l'on priera ; chaque année les Commandeurs feront dire quatre Messes, & les Chevaliers deux pour les Défunts de l'Ordre.

3°. Les jeûnes. Autrefois les Séculiers mêmes de l'Ordre de Christ ne faisoient gras que le Dimanche, le Mardi & le jeudi, & jeûnoient les quatre autres jours. Mais ce n'est plus cela depuis que les Papes leur ont permis de se marier. Ils n'ont desormais par semaine qu'un jeûne d'obligation, lequel est le Vendredi, sans compter pourtant ceux qu'ordonne l'Eglise. Si quelques-uns jeûnent davantage par devotion, ils gagnent les Indulgences que les Papes ont attachées à ces

œuvres de ſurérogation pour ceux qui ſont enrôlez dans la milice de Chriſt. Lorſqu'ils marcheront contre les Infidéles, ce ſera au Grand Maître de regler les jeûnes dont qui que ce ſoit ne pourra ſe diſpenſer de ſon autorité privée.

Nous finiſſons cette premiere Partie beaucoup plus longue que les autres, par les qualitez neceſſaires pour être reçû dans l'Ordre de Chriſt.

La dignité de cet Ordre militaire, dit D. Moraës, exige dans ſes ſujets des qualitez qui lui attirent de la conſideration & du reſpect. Ainſi, ceux qui demanderont à y être admis, doivent être *Nobles*, *Gentilshommes*, *Chevaliers* ou *Ecuyers*. Ce ſont les quatre degrez que l'Auteur diſtingue & marque expreſſément. D'ailleurs, il faut qu'ils ſoient nets de toute flétriſſure par rapport à la naiſſance; qu'ils ſoient actuellement à l'abri de toutes les recherches de la juſtice pour quelque cauſe civile ou criminelle que ce ſoit; qu'ils ſoient libres de tout engagement qui les lie déja; qu'ils n'ayent aucune difformité conſiderable du corps, à moins qu'elle ne leur fût arrivée au

ſervice contre les ennemis de la foi. C'eſt ſur ces articles qu'on interroge avec une exactitude très-ſcrupuleuſe tous ceux qui ſe preſentent pour être Chevaliers de Chriſt. Les Papes Pie V. & Gregoire XIII. en l'année 1572. continuë Moraës, défendirent abſolument que qui que ce ſoit né de More, de Juif, ou de parens roturiers, ne fût reçu dans l'Ordre de Chriſt. « Et nous ordonnons, conclut cet « Auteur, au nom de l'Ordre, que tou- « tes ces clauſes ſoient inviolablement « gardées ſans diſpenſe aucune; elles « ſont trop neceſſaires pour l'honneur « de l'Ordre, & parfaitement confor- « mes à l'Arrêt du Roi D. Philippe II. « notre adminiſtrateur perpetuel qui « ſigna de ſa main Royale cet Arrêt, le « 28. Février de l'année 1604».

SECONDE PARTIE.

De la Collation des Benefices.

Ceux qui étoient à la tête de l'Ordre de Chriſt dans la naiſſance de ſon établiſſement, en conferoient les Benefices, ainſi qu'ils jugeoient à propos. Leur bon plaiſir étoit en cette

matiere l'unique terme à leur pouvoir deſpotique : un Chevalier, s'il leur plaiſoit, ſe trouvoit tout-à-coup revétu d'une bonne Commanderie, ſoit qu'il eût par devers lui quelque belle action, ou ſoit qu'il n'eût jamais ſervi. Ce pouvoir ſans borne & par conſéquent ſans choix pour l'ordinaire, ne laiſſa pas de durer aſſez long-tems. Mais enfin, il fut reſtraint & mis en regle à la priere du Roi Dom Sebaſtien. Ce Prince écrivit pour cela aux Papes Pie V. & Gregoire XIII. & obtint d'eux des Brefs de reſtriction l'an 1570 & l'an 1572. Les brefs portoient en ſubſtance; que deſormais les Benefices de l'Ordre ne ſeroient donnez qu'à ceux qui auroient ſervi ou en Afrique ou dans les Indes pendant un certain nombre d'années. Il ſe fit après cela un autre reglement au ſujet des anciennes & des nouvelles Commanderies : on arrêta qu'elles ne pourroient être conferées qu'à ceux qui auroient ſervi en Afrique, avec la clauſe de l'agrément & de la permiſſion du Grand-Maître, dont on auroit ſoin de ſe pourvoir, ſi l'on vouloit voir ſes ſervices récompenſez. Selon ce réglement auquel tout l'Ordre conſentit, le tems du ſervice doit être de trois ans accomplis. Cependant, il y a bien de l'apparence que ces ſortes de Statuts n'ont pas toujours été obſervez à la rigueur, & qu'ils le ſont

encore aujourd'hui avec moins de ſeverité qu'autrefois. C'eſt le ſort de toutes les choſes humaines, & ſurtout de celles qui ſont trop reſervées, de ſe relâcher peu à peu. D'ailleurs, il eſt en tout état certaines perſonnes privilegiées, pour leſquelles il y a auſſi de ces privilegiez. Et bien que Dom Moraës ne faſſe aucune diſtinction expreſſe de qui que ce ſoit, on ſçait aſſez que dans ſon Ordre, comme dans tout autre, il ne ſe peut qu'il n'y ait des Commanderies de grace, ainſi qu'on les appelle. Quoi qu'il en ſoit, cet Auteur, enſuite de ces nouveaux Statuts, entre dans un grand detail des pouvoirs du Grand-Maître, & des Commandeurs pour la diſpenſation des Charges & des Benefices de l'Ordre; pour les qualitez requiſes dans ceux qu'on en juge dignes; pour les differens ſervices dont les dignitez differentes ſont les récompenſes; pour les viſites & les réparations auſquelles les Beneficiers ſont obligez, &c. Mais nous ſupprimons tout cela qui nous meneroit loin, & n'intereſſe pas aſſez les lecteurs.

TROISIEME PARTIE.

De la Juriſdiction, & de la maniere dont s'adminiſtre la Juſtice.

La juriſdiction du Grand-Maître eſt toute Eccleſiaſtique, & ne dépend point

du Roi, comme Roi : parce que l'Ordre releve immédiatement du S. Siege. Lors donc que Sa Majeſté en qualité de Roi envoye des Vice-Rois dans les païs conquis dépendans de la Couronne de Portugal, elle commence par leur déclarer que les Chevaliers de Chriſt ne ſont point ſoumis à leur juriſdiction : & ſi le Roi veut qu'ils y ſoient ſoumis, il faut qu'il donne pour cela de nouveaux pouvoirs à ces Gouverneurs ; qu'il les leur donne en qualité de Grand-Maître de l'Ordre lequel a ſes Juges qui doivent être du corps des Chevaliers. Au reſte, on ne choiſit pour Juges que des hommes d'une probité reconnuë & en même tems d'un profond ſçavoir : on demande d'eux particulierement qu'ils ayent une grande connoiſſance du Droit Canon. Ce ſont eux qui doivent juger en premiere inſtance des cauſes des Chevaliers; auſquels il n'eſt point permis d'en appeller à des Juges ſeculiers. Les appels vont au tribunal commun de l'Ordre même. Enfin, chaque Juge a ſon diſtrict marqué, audelà duquel ſes pouvoirs ne s'étendent point. Voilà à peu près toute la ſubſtance de cette troiſiéme partie.

La quatriéme n'eſt pas plus remplie & peut ſe reduire à ceci. Du tems de l'Infant Dom Henri VIII, Grand-Maître de l'Ordre, le Pape Eugene IV. dans la reforme qu'il y mit l'an 1449. accorda

aux Chevaliers, tous les privileges des Templiers, des Ordres de Calatrava, d'Alcantara & d'Avis. Mais, comme le Roi Dom Emanuel doutoit si l'Evêque chargé de la réforme par ce Pape avoit eu un pouvoir assez distinct pour accorder tous ces privileges, il pria par ses agens à Rome, Jule III. de vouloir bien les confirmer: ce que le Pape fit l'année 1550. Dom Moraës explique ensuite tous ces privileges en detail; il y joint ceux qu'en differentes circonstances les Papes & les Rois de Portugal ont ajoutez aux anciens: & il finit son ouvrage par une liste très-exacte de toutes les Commanderies de l'Ordre. Cette liste trop peu interessante à notre égard pour la traduire ici en François, est néanmoins une lecture bien agreable à ceux qui ont droit aux Benefices de Christ. Car elle leur represente une source feconde en riches esperances pour eux.

ARTICLE LXXII.

TRAITE' DES JARDINS PAR LE sieur Saussay Jardinier de S. A.S. Madame la Princesse de Condé. A Anet. A Paris chez Nicolas Simart ruë S. Jacques au Dauphin couronné. 1722. *in* 12. *pp.* 230.

LA science des jardins ne se borne pas seulement à la profession des jardiniers; on s'en fait une étude dans les

conditions les plus relevées ou plûtôt un doux amuſement. On a vû des Généraux d'armée diſtribuer des compartimens, tracer le deſſein d'un parterre, arroſer des plantes de la même main dont ils ordonnoient des lignes & des tranchées, dont ils levoient le plan des Villes, dont ils forçoient des places, & gagnoient des batailles. On paſſe avec plaiſir de l'occupation ſerieuſe & des recherches pénibles du cabinet, à la revûë de ſes fleurs & aux ſoins paiſibles du jardinage. Un ſçavant, un homme chargé du poids des affaires, trouve dans cette pompe naïve & dans cet exercice champêtre une diſtraction agreable: les Muſes mêmes n'ont pas dédaigné d'en faire la matiere de leur chant: des arbres, des eſpaliers, des berceaux, des boulingrins, des boſquets fourniſſent chaque jour dans la belle ſaiſon le ſpectacle innocent d'une ſcene riante, qui charme par une varieté toujours nouvelle & renaiſſante, ſans parler de la douceur qu'on reſſent à voir croître heureuſement ſous ſes mains & dans ſon propre fond un arbre qu'on éleve; on enviſage avec des yeux de complaiſance dans les fruits qu'il porte le ſuccès de ſon travail; on les regarde preſque comme ſon propre ouvrage; cette idée flatteuſe & délicate qui accompagne le goût d'un beau fruit qu'on a pris ſoin de cultiver;

en releve de beaucoup le prix & l'excellence. Nos peres étoient paſteurs & s'éxerçoient à cultiver leurs terres ; en changeant d'état nous avons conſervé le même penchant ; chacun éprouve dans lui-même cet attrait qui le porte à ſuivre ſa premiere deſtination ; la révolution des âges, l'empire des opinions & des coutumes, la difference des mœurs n'ont point anéanti cette inclination ſecrette, qui nous rappelle quelquefois à l'aimable candeur de la vie paſtorale : l'homme ne peut ſe défendre d'aimer tout ce qui le rapproche de la ſimple nature & lui retrace l'image de ſa premiere innocence.

On ne manque point de livres ſur la maniere de cultiver les jardins. Il en a paru pluſieurs ſous le titre *de Maiſon Ruſtique* ; *Jardinier François* ; *de la Culture parfaite des Jardins fruitiers & potagers.* On paſſe ſous ſilence les ouvrages immortels du Pere Rapin & du Pere Vanieres, où la ſimplicité de la matiere ſe trouve rehauſſée des plus riches ornemens de la poëſie ; ce ſont des chefs-d'œuvre de l'art qu'on ne doit point confondre dans la foule. Ces ſources pures ne ſont point ouvertes au vulgaire ; elles ne ſont réſervées qu'à ceux qui ſçavent en faire uſage.

L'Auteur dans ce nouveau Traité fait part au public des connoiſſances qu'il a

acquiſes par un long exercice du jardinage ; il ne preſcrit que des regles ſûres fondées ſur les obſervations qu'il a faites, & ſur des expériences reïtérées. Son livre eſt diviſé en deux parties. La premiere comprend tout ce qui appartient aux jardins fruitiers & potagers ; dans la ſeconde, il traite des Orangers, des Parterres, des Boulingrins, & des Parcs.

Il aſſigne d'abord l'emplacement & le terrain qui convient à un potager. Il inſtruit de la proportion qui doit être entre les quarrez, les allées du *pourtour* & l'allée *métropolitaine* ou du milieu, tout cela ſelon le plus ou le moins d'étenduë qu'on veut donner au jardin. Le premier ſoin eſt d'éxaminer la nature du terroir. Pour cela il faut défoncer tout le tour des carrez qui auront été tracez. Si dans le fond des tranchées il ſe trouve du tuf il le faut ôter & y ſubſtituer d'autre terre, car le tuf eſt mortel aux arbres.

Ante pares autem ruri quàm cuncta ſerendo
Ne pigeat ſcrobibus fundum explorare ſubaltis,
Quære quod ingenium, quæ ſit natura colendæ
Telluris ; tellus melior cui plurima ſubter
Uligo . . . .
Hanc fuge . . . .
. . . . quam nativus adurit
Tophus & infelix cretoſi glarea ruris.
Van.

On fera bien de laisser les petits cailloux noirs dont la terre est quelquefois chargée, parce que la racine en reçoit quantité de sels qui la rendent plus féconde. Les Pêchers & Abricotiers doivent être plantez tout au plus à *6.* pouces du mur, sans quoi ils feroient des coudes desagréables à la vûë, & ne pourroient se palisser ou ramper avec grace. Les Pêchers greffez sur Pruniers demandent une bonne terre. Ceux qui sont greffez sur Amandiers s'accommodent mieux d'un fond maigre & pierreux.

L'exposition des Arbres ne contribuë pas peu à leur fécondité ; celle du Soleil levant est plus favorable aux Pêchers que celle du Midi ; la trop grande ardeur du Soleil altere l'Arbre, & tarit une partie de sa sêve, d'où il arrive que les Pêches manquent de suc, sont séches, pâteuses & sans goût. En ce cas, il n'y a qu'à déchausser les Arbres toutes les semaines pendant les mois de Juillet & d'Août, pour les arroser chacun de deux seaux d'eau. Il faut faire la même chose pendant le Printems si la sécheresse est trop grande.

Et compesce sitim limphis, animosque redonans
Arboribus, frondis revoca viridantis honorem. Van.

Dans les Chapitres suivans on trouve des préceptes sur la maniere de planter

les Arbres, de les tailler en buisson & en contrespalier, d'élever de petites pépinieres dans un Jardin; de greffer en fente, en couronne, & en approche; de rajeunir de vieux Arbres, & de reformer ceux qui sont vitiez. Le reste de cette premiere Partie concerne les treilles de Chasselas & de Muscat, les Grozelliers, les Coignassiers, les Figuiers, les Pruniers, &c. De là on passe aux herbes potageres: sous ce nom sont comprises non seulement toutes celles qui entrent dans la composition des potages, des boüillons, & des salades; mais encore les Melons, les Concombres, les Asperges, les Artichaux, les Champignons, toutes les differentes especes de Racines, les Choux-Fleur & les Cardons d'Espagne. Suit une Liste Alphabetique des fruits qui conviennent à un Jardin Potager.

Le commun des Jardiniers prend le ton des mouvemens de la Lune: c'est de cette Planette qu'ils reçoivent le signal pour semer, planter & tailler, dans la persuasion que ses influences sont de quelque vertu à l'égard de la terre. Cette opinion qui s'est perpetuée de siécle en siécle, a passé en précepte.

Contemplatur item felix quæ luna serendo est;
Namque illam cœli tempestatumque potentem:

Et tellus colit omnis & altè observat
euntem ;
Dum cœlo fulget radiis argentea puris,
Illius & faciles veniunt de munere
venti,
Atque suos ponunt auræ, tolluntque
furores ;
Post quartum donec plenum se curvet
in orbem,
Optima floribus est satio ; cùm deficit
omnis
Infausta est operi, nec terræ apta mo-
vendæ. Rap.

L'experience fût-elle contraire, la Loi est portée ; elle a été reçûë, on se feroit un scrupule de la violer, il n'est plus permis de dire qu'on s'est trompé. M. Saussay s'éleve au dessus de ces erreurs populaires qu'il abandonne à la credulité des simples. Il ne veut point dépendre de l'inconstance & des caprices d'un Astre dont il ne reconnoît point le domaine ; il s'en tient au Soleil, la seule ame visible de toutes les Plantes.

Quid jubeat, quid luna vetet plebs
nescia rerum
Inspiciat ; lunasque meras atque arbi-
tra ruris
Astra crepet, tu Sole tuos metire la-
bores.

Dans la seconde Partie, l'Auteur observe les conditions d'une bonne serre ; la maniere d'y gouverner les Orangers,

de les élever, de les encaiſſer & de les conduire à leur perfection : il n'oublie pas les arbuſtes tels que ſont les jaſmins d'Eſpagne, le jaſmin commun, le jaſmin jonquille, le Mirthe, les Filaria, les Lauriers roſes, &c. il s'étend fort au long ſur la conſtruction & la decoration des parterres ; il parle à cette occaſion des Boulingrins, des Maronniers d'Inde, des Tilleuls de Hollande, des Charmilles de Syſs, de toutes les eſpeces de fleurs qui peuvent parer les platte-bandes. Il donne un détail aſſez ample ſur les avenuës, les berceaux & les labyrinthes; il enſeigne la methode de greffer les Ormes, & de reformer la tête des Maronniers d'Inde. Il finit ſon Livre par quelques reflexions ſur les ravages cauſez dans les campagnes par la rigueur du grand hiver de l'année 1709.

ARTICLE LXXIII.

DISSERTATIO MEDICA de Cataracta, quam sub præsidio Dn. Johannis Boecleri Med. & Phil. Doctoris, Botanices atque Chymiæ Professoris publ. ordinarii & Capit. Thomani Canonici H.T. Facultatis Medicæ Decani spectabilis, in solemni eruditorum congressu, hora locoque consuetis, die 7ª Februarii anni currentis 1721. tueri conabitur author Joannes Henricus Freytag Tigurinus. Argentorati, litteris Johannis Pastorii. in 4°. pag. 40 *C'est-à-dire, Dissertation de Medecine touchant la Cataracte, par M. Freytag de Zurich, &c. A Strasbourg, chez Jean Pastorius.*

PErsonne n'ignore la guerre qui s'est élevée depuis quelques années entre les sçavans Oculistes au sujet de la Cataracte. M. Brisseau fut le premier qui jetta la pomme de discorde, & qui leva l'étendart de la rebellion contre les anciens, non que son opinion fût tout-à-fait nouvelle, car on la fait remonter jusqu'à Gassendi & au-delà : mais M. Brisseau ne laissa pas de meriter l'honneur de l'invention par le tour qu'il y donna. Mrs Maître-Jean & Heister se rangerent sous ses Drapeaux, & soû-

tirent ſon ſentiment pour le fonds, quoiqu'avec quelques differences pour la maniere, ainſi qu'on peut voir dans nos Memoires de Juillet 1717. il manquoit un Achille aux anciens. M. de Woolhouſe entra en lice pour l'antiquité. Mais malgré les efforts redoublez de ce terrible adverſaire des modernes, on peut dire que les nouveaux rebelles l'emporterent d'abord pour le merite de la nouveauté; de ſorte qu'on pouvoit dire de M. de Woolhouſe: *Si pergama dextrâ defendi poſſent, etiam hac deffenſa fuiſſent.*

Rien de plus ſimple que la queſtion: qu'eſt-ce qu'une Cataracte? C'eſt une taye, un voile, une membrane, un corps étranger entre le cryſtallin & l'uvée, diſent les anciens & leurs ſectateurs. Point du tout, s'écrient les modernes, vous avez erré juſqu'ici: c'eſt le cryſtallin alteré, épaiſſi, durci. Quelle idée, repliquent les premiers! Ne voyez-vous pas que vous appellez Cataracte ce qui ſelon nous eſt un glaucome & non une Cataracte veritable?

Il faut s'entendre, car on pourroit conclure de ceci que ce n'eſt qu'une queſtion de nom. Nullement: la queſtion eſt ſerieuſe: les modernes déterminent le glaucome, & conviennent avec les partiſans de l'antiquité qu'il eſt rare, & preſqu'incurable. Nous parlons, diſent-ils, de la maladie de l'œil connuë ſous

le nom de vraye Cataracte, que vous & nous appellons telle, qui eſt aſſez frequente, geriſſable par l'operation, & ſouvent guerie par vous & par nous. Voilà le pied du mur. Les uns & les autres operent ſur la même maladie, par les mêmes regles, avec pareils inſtrumens, adreſſe pareille, & pareil ſuccès : cependant l'un dit au malade : c'eſt une taye membraneuſe que j'ai abattuë : gardez-vous de le croire, reprend l'autre, c'eſt votre cryſtallin qu'on a déchatonné, & recogné dans le fonds de l'œil. Heureuſement le malade voit, que croira-t-il? Peu importe au fonds, puiſque l'operation réuſſit également d'une & d'autre part; & plût à Dieu qu'il en fût de même des diſputes de la Medecine. Elles ſeroient plus agréables ſi elles tiroient moins à conſequence. Ce n'eſt pas que les oculiſtes dont l'opinion plus ancienne eſt la premiere en datte, ne mettent de leur côté la ſûreté de l'operation pour en rejetter le danger ſur la partie adverſe : mais ceux-ci ſe deffendent bien ; il ſeroit pourtant à ſouhaiter que le vrai ne fût plus litigieux. Comme ce n'eſt point ici le lieu de prononcer ſur une pareille diſpute : *Non noſtrum inter vos tantas componere lites*, il ſuffira d'expoſer les raiſons pour & contre, & de dire au Lecteur, décidez, ſi vous le jugez à propos. J'ajoûterai ſeulement cette reflexion,

qu'il ne s'agit point ici d'un de ces vieux procès tel que celui de l'universel *à parte rei*, ou des degrez metaphysiques, procès que leur être purement ideal éternise; il s'agit d'un corps compris dans le globe de l'œil, duquel on demande: est-ce une toile étrangere, est-ce un corps domestique? sans pouvoir s'accorder. Foibles hommes! comptons après cela sur nos raisonnemens.

Tel est le sujet du procès; mais avant que d'exposer les raisons de M. de S. Yves pour les nouveaux, commençons par M. Freytag qui se declare en faveur du sentiment ancien. Pour donner quelque liaison à ses preuves, il me permettra de le faire parler à Messieurs Brisseau, Antoine & Heister, à peu près en ces termes.

Vous croyez donc serieusement, Messieurs, que la vraye Cataracte n'est plus ce qu'elle fut ou parut être autrefois. Tant de siécles écoulez devoient pourtant bien la maintenir dans la possession de n'être qu'un rideau étranger à l'œil tiré devant la prunelle: possession si ancienne, qu'il semble d'abord bien temeraire d'en oser douter. Cependant à peine paroissez-vous dans le monde, que soûlevez contre vos maîtres, quoique nourris dans leurs opinions, vous prétendez les renverser de fond en comble. Car quel étrange renversement, je vous

prie, que de ſubſtituer aux tayes le cryſtallin alteré ? Mais avez-vous fait reflexion que ce que vous appellez vraye *Cataracte*, n'eſt ſelon nous & les anciens qu'un veritable *glaucome* ? & ne me dites pas qu'il s'enſuivroit de là que le glaucome ſeroit plus commun & plus aiſé à guerir que la Cataracte, ce qui eſt contre l'experience. Non, Meſſieurs, cela ne ſuit point. On doit ſeulement conclure que vous êtes dans une erreur de fait, en traitant les Cataractes ordinaires comme les glaucomes qui ſont rares.

Mais examinons les preuves qui vous portent à faire aux anciens l'affront de croire que vous avez mieux rencontré qu'eux. Nous avons, dites-vous, conſulté les morts. En décompoſant un œil accuſé de Cataracte & panſé comme tel, nous avons trouvé le cryſtallin épaiſſi & abattu : belle preuve que ces experiences qu'on pourroit rendre ſuſpectes ! Hé ! vous rendez-vous aux nôtres, quand nous vous aſſurons avoir vû des membranes dans les yeux des morts qui avoient ſouffert l'operation de la Cataracte ? Mais non, je veux que les choſes ayent été telles en effet qu'elles vous ont paru ; c'étoient ſans doute des glaucomes que vous avez trouvez. Vous proteſtez que ce ſont des Cataractes, nous proteſtons contre : ainſi ces experiences demeurent ſans force : paſſons aux raiſons.

Si quelque raiſon, repliquez-vous, empêchoit de croire que le cryſtallin ſe déplace dans l'operation de la Cataracte ordinaire, ce ſeroit ſans difficulté parce que le cryſtallin ſembleroit neceſſaire à la vûë. Or on peut voir ſans cette humeur, moins bien à la verité, mais autant qu'il eſt neceſſaire. Je répons qu'on peut voir ſans le cryſtallin, mais ſi obſcurement que cette vûë ne vaut guéres plus que l'aveuglement; & de fait, voyez l'experience de la chambre fermée. Les objets ſe peignent ſur le mur ſans le ſecours du verre; mais eſt-ce-là une peinture nette? Or le cryſtallin eſt comme le verre dont nous parlons, de même que la retine eſt repreſentée par le mur de la chambre fermée. ,, Cela ,, étant, je dis que ſi la Cataracte étoit ,, cryſtalline, le grand nombre des per- ,, ſonnes gueries par l'operation ne ver- ,, roient pas ſans lunettes comme elles ,, font. Je dis le grand nombre, car je ne ,, parle pas de tous à cauſe de la diverſi- ,, té des yeux. Or la plûpart voyent ſans ,, lunettes à Cataracte. Bien plus, après ,, l'operation pluſieurs ne peuvent ſe ſer- ,, vir de lunettes ordinaires. Remarquez ,, encore que ceux qui étoient faits aux ,, lunettes avant l'operation, en ont éga- ,, lement beſoin après, s'ils ne veulent ,, ſe contenter d'une vûë fort obſcure... ,, Enfin, pour abattre le cryſtallin, il

„ faut rompre les fibres ciliaires ausquel-
„ les il est attaché. Il faut encore le sub-
„ merger, pour ainsi dire, au fonds de
„ l'œil. Or à cause de son volume il ne
„ peut être si bien abattu, qu'il n'en
„ paroisse toûjours quelque chose par
„ la prunelle.

„ Vous me direz peut-être, que l'hu-
„ meur vitrée prend la place du crystal-
„ lin déplacé, & se donne à peu près la
„ même figure ; oüi, mais il ne s'ensuit
„ pas qu'elle concoure également à la vi-
„ sion ; car il faudroit montrer (ce qui
„ n'est pas aisé) qu'elle a le même mou-
„ vement & les mêmes filamens pour
„ la mouvoir que le crystallin. Ajoûtez
„ qu'on devroit voir aussi-loin & aussi-
„ bien avec l'humeur vitrée qu'avec
„ le crystallin „.

Mais on fait diversion, & l'on veut que la Cataracte à membrane soit incurable à cause de sa cohérence à l'uvée ; ou du moins qu'en ce cas l'operation ne puisse se faire sans renverser le crystallin. Hé, Messieurs, feu mon pere, en présence de quantité de Medecins & de Chirurgiens habiles, a gueri un nombre infini de Cataractes membraneuses & adhérantes en les abattant. Voici un exemple rare dont je puis parler pour avoir operé moi-même sur une Cataracte pareille. Je la perçai par hazard au milieu, & l'abattis enfin ; mais elle se

releva le jour ſuivant par l'effort que fit la perſonne malade pour vomir. Heureuſement le trou qu'avoit fait l'aiguille donnoit paſſage aux rayons du jour, & la perſonne voit encore du même œil par ce moyen.

Qu nt au cryſtallin, pourquoi voulez-vous qu'on l'abatte malgré qu'on en ait, puiſqu'on introduit l'aiguille ſi adroitement, qu'on tâche d'éviter, & qu'on évite en effet de toucher le cryſtallin ? Vous ne concevez pas comment une membrane peut remonter, & d'où lui vient ce reſſort. Il vient de quelque adhérance à l'uvée, outre que la maniere dont on abat la taye au lieu de la plier, la laiſſe dans une ſituation propre à remonter.

Je vois que votre grand appuy conſiſte dans l'inflammation qui pour l'ordinaire eſt la cauſe des Cataractes; or ſelon vous l'experience montre que le cryſtallin mis dans l'eau boüillante y durcit d'abord, & la même choſe doit arriver dans l'œil lorſque la trop grande chaleur deſſéche & flétrit les petits vaiſſeaux qui donnent la nourriture au cryſtallin.

Voilà qui eſt ſpecieux ; mais vous, M. Heiſter, qui alleguez cette raiſon, penſez-vous de bonne foi que par le moyen de la chaleur interne le cryſtallin puiſſe ſouffrir une auſſi grande alteration dans l'œil que dans l'eau boüillante ? Et ſi cela étoit, que déviendroient, je vous

ſupplie, les humeurs aqueuſe & vitrée ? Pour vous, M. Maître-Jean, qui avez fait l'épreuve des liqueurs acides ſur le cryſtallin par injection, je conviens avec vous qu'elles l'alterent; mais cet acide interne & naturel que vous imaginez enſuite dans les pores du cryſtallin a-t-il un fondement bien ſolide ? Ecoutez M. Heiſter, il vous refute avec vigueur. Mais il ne ſonge pas lui-même que ſon acreté prétenduë qu'il ſubſtituë à votre acide n'eſt plus fondée, & ne reſout point ma difficulté; car ſi cette acreté ride le cryſtallin, pourquoi n'altere-t-elle pas auſſi les autres humeurs ?

Mais que répondre à ceci, Meſſieurs ? Mon pere a tiré pluſieurs fois des Cataractes hors de l'œil, je les ai vûës; c'étoient de vrayes membranes; & comment par un trou auſſi petit que celui d'une aiguille ce cryſtallin auroit-il pu paſſer ? Ajoûtez à ceci l'experience faite par M. Geſler, & rapportée dans les Diſſertations de M. de *Woolhouſe p. 285. experience qui a forcé M. Heiſter de convenir qu'il y a des Cataractes membraneuſes, mais plus rares que les cryſtallines : & moi je lui oppoſe mon pere, qui veritablement a trouvé bien des cryſtallins vitiez, qu'il taxoit de glaucomes, mais incomparablement plus de tayes membraneuſes.

* *Imprimées en* 1719.

Ainsi raisonne M. Freytag dont je ne crois pas avoir affoibli les raisonnemens. Ecoutons maintenant M. de S. Yves, ou plûtôt exposons ses opinions en peu de mots.

ARTICLE LXXIV.

SUITE DU NOUVEAU TRAITE' des maladies des Yeux, par M. de S. Yves, ou nouveau systême sur la cataracte.

MOnsieur de S. Yves paroit d'abord concilier les partisans des anciens & des Modernes, en disant aux uns & aux autres qu'ils ont raison, & qu'il se trouve des cataractes membraneuses aussi-bienque des crystallines. Mais quand il vient à développer son opinion, l'on reconnoît qu'il n'est rien moins que neutre. Il convient bien d'un côté qu'il y a des cataractes membraneuses causées par des abcès formez dans la choroïde ou l'uvée; que la matiere coagulée fait corps, & s'attache quelquefois à la prunelle ou en tout ou en partie; que cette matiere nage quelquefois dans l'humeur aqueuse derriere l'iris, qu'en ce cas l'operation peut réüssir. Mais d'un autre côté il dit que ce cas est très-rare, & qu'il s'agit de définir la vraye cataracte, la cataracte ordinaire dont l'operation réüssit presque toûjours. Quand il en est là, il se

déclare nettement contre les Anciens pour les Modernes. Trompé autrefois, dit-il, par le préjugé, ſes reflexions l'ont deſabuſé.

Il a obſervé le commencement, le progrès & la maturité de la cataracte. Commence-t-elle ? c'eſt un rien, un point profond qu'à peine peut-on appercevoir. Trois ou quatre mois après ou environ ce rien eſt groſſi, c'eſt une blancheur fort enfoncée, ſans que l'humeur aqueuſe ſoit trouble ni épaiſſe. Cependant la vûë diminuë, la blancheur s'avance ſenſiblement vers le trou de la prunelle. Toutes marques d'un cryſtallin qui s'épaiſſit, ſe blanchit & ſe pouſſe juſqu'à la petite fenêtre de l'œil. Certainement une membrane née dans l'humeur aqueuſe demeureroit au même lieu où elle auroit pris ſon origine, ſans changer ſi viſiblement de place. Il y a plus : dans l'operation, quoiqu'on dirige l'aiguille de maniere qu'elle ne puiſſe pas penetrer juſqu'au lieu naturel du cryſtallin, cependant en la relevant on voit à travers la prunelle du malade un corps opaque & convexe. Si ce corps étoit une membrane, il paroîtroit plat ou pliſſé. C'eſt donc le cryſtallin même qu'on abat, ou qui tombe par ſon propre poids.

Suivant ce principe, les deux eſpeces de cataracte, l'une caſéeuſe & l'autre

laiteuſe, ne ſont que les differens degrez d'alteration par leſquels le cryſtallin doit paſſer, pour arriver à un changement entier. Suivant ce principe encore, les cataractes membraneuſes dont nous avons parlé d'abord, ne ſont que dans la ſeconde claſſe, au rang des cataractes *douteuſes & très-rares : douteuſes* ; c'eſt-à-dire, dont la guerison eſt incertaine par l'operation ; *très-rares*, car, dit l'Auteur, „ on rencontre ſi rarement des cataractes membraneuſes que de cent qu'on „ guerit, à peine en trouve-t-on une ou „ deux où le cryſtallin ne ſoit pas alteré „. Suivant ce principe enfin, on explique ſi naturellement les cauſes internes & externes de la vraye cataracte, que les conſequences paroiſſent confirmer le principe.

La cauſe interne eſt l'épaiſſiſſement des ſucs nourriciers dans les vaiſſeaux de la membrane qui aſſujettit le cryſtallin entre le contour du corps vitré. Ces ſucs épaiſſis bouchent les canaux. Alors plus de communication avec le cryſtallin ; plus de circulation. Ainſi les derniers ſucs qui y reſtent s'aigriſſent & fermentent. De là une fonte generale de toute la ſubſtance de ce corps. Voilà les cataractes purulentes. A l'égard des autres, le cryſtallin qui les forme devient plus ſolide. Il s'allonge en cône, il ſe pouſſe vers la prunelle par le moyen d'une

ſeroſité amoncelée derriere lui. On prouve toute cette méchanique. On déduit enſuite les cauſes externes, comme les coups, les chûtes, &c. On répond à ceux qui prétendent que ce qui paroît cryſtallin après un coup reçû dans l'œil, n'eſt qu'un épanchement d'une liqueur blanchâtre cauſée par la rupture de quelques vaiſſeaux du globe : on répond, dis-je, que la ſubſtance qu'on voit alors dans l'œil malade ayant une forme ronde & voutée, & n'étant jamais mêlée de ſang, ne peut être que le cryſtallin. Enfin on marque expreſſément la difference des vrayes cataractes d'avec le glaucome, lequel conſiſte à la verité dans l'alteration du cryſtallin, toûjours pourtant avec complication de goutte ſereine.

Mais ce qui jette un grand jour ſur le nouveau ſyſtême, c'eſt la difference nette & préciſe des cataractes membraneuſes & des cryſtallines. M. de S. Yves dit, „ qu'aucun Auteur ne l'a faite avant lui, „ quoique les Partiſans des Anciens re„ gardent cette diſtinction comme étant „ d'une grande conſequence, afin de ne „ pas prendre l'une pour l'autre dans „ l'operation „. Il donne donc, pour les diſcerner, une regle qui ſemble appuyer de plus en plus ſon ſentiment. „ Si la ca„ taracte, dit-il, eſt membraneuſe, on la „ reconnoîtra en ce qu'elle eſt platte &

„ & que son milieu paroît souvent enfoncé ; au lieu qu'en celle qui est produite par l'humeur crystalline, si vous regardez par le milieu de la prunelle, vous distinguerez une forme lenticulaire plus élevée dans son milieu que dans sa circonference.

Cette distinction est bien remarquable, & merite certainement que les défenseurs des membranes y fassent une attention particuliere. Car si elle étoit vraye, il s'ensuivroit qu'ils auroient été jusqu'à present dans l'erreur faute d'avoir distingué avant l'operation, la forme, ou platte, ou lenticulaire de la cataracte, & M. de S. Yves auroit droit de raisonner de cette sorte. Si les cataractes étoient toutes membraneuses, elles auroient toutes la même figure, la figure platte qui leur convient, comme en effet j'ai observé que c'est celle de ces sortes de cataractes. Or il n'est point vrai que les cataractes ordinaires ayent la figure platte ; au contraire elles sont toutes lenticulaires : donc elles ne sont pas membraneuses. Donc la figure lenticulaire étant celle du crystallin, j'ai raison d'avancer qu'elles sont crystallines.

Maintenant, si vous demandez à M. de S. Yves comment donc il se peut faire que tant d'habiles Sectateurs des Anciens soient encore dans l'erreur, je vois

par la ſuite de ſes raiſonnemens qu'il répondra que le cryſtallin eſt couvert d'une membrane laquelle ſe preſente d'abord au trou de la prunelle ; que le cryſtallin peut être déchatonné, ſans que cette membrane ſoit tout-à-fait abattuë; que l'effort qu'on fait autour de cette membrane pour l'abattre, engage, ſans doute, tant de ſçavans Oculiſtes à croire que la cataracte eſt réellement une taye, quoique ce ſoit le cryſtallin alteré ; qu'enfin les filamens du cryſtallin détaché forment quelquefois une membrane en ſe réüniſſant: ce qui entretient la même erreur dans l'eſprit de ceux qui operent avec le préjugé ancien.

Quoi qu'il en ſoit, venons aux experiences qui ſeules ſont déciſives, comme le P. de Tournemine l'a ſi bien & ſi ſouvent remarqué dans pluſieurs endroits de nos Memoires. Je ne prétens pas en les rapportant décréditer ou affoiblir celles que M. de Woolhouſe & ſes Partiſans citent en leur faveur. Je ne fais ſimplement qu'expoſer les faits ſans décider en nulle guiſe.

En 1707. M. de S. Yves en preſence de M. Mery oſa ouvrir la cornée tranſparente d'un malade avec la lancette pour tirer une cataracte branlante qui avoit paſſé par le trou de la prunelle dans la chambre anterieure de l'humeur aqueuſe. On trouva que c'étoit le cryſtallin

durci & coloré comme du plâtre. Autre exemple ; en 1716. M. de S. Yves prit ſoin d'un pauvre homme bleſſé à l'œil : le cryſtallin s'étoit gliſſé, dit-il, par la prunelle. Il le tira après avoir coupé une des fibres ciliaires qui le retenoit attaché. Le Lecteur remarquera que dans le premier exemple, la conſiſtance du cryſtallin étoit dure, & dans le ſecond moitié dure & moitié molle. Voici une troiſiéme experience où l'on parle d'un cryſtallin mou ſorti par la prunelle & tiré par une fente à la cornée : Ce fut M. Petit qui en 1708. fit cette operation ſur un Prêtre, lequel pluſieurs années après s'être fait abattre une cataracte, la ſentit s'échapper par la prunelle dans un effort. Il eſt vrai que M. de Woolhouſe conteſte ce fait ; mais M. de Saint Yves continuë de l'aſſurer, pour rendre, dit-il, juſtice à la verité. Il veut de plus prouver à M. de Woolhouſe que lui-même, tout zelé Partiſan qu'il eſt des membranes, a fait tomber un cryſtallin croyant abattre une taye, qu'il opera effectivement ſur un homme lequel mourut depuis à l'Hôpital du Nom de Jesus, qu'après ſa mort M. Mery ouvrit cet œil & trouva le cryſtallin déplacé. Il ne faut pas douter que M. de Woolhouſe ne nie le fait, ou n'ait recours au glaucome, comme dans l'affaire de la Mere de S. Paul Religieuſe de l'Hôtel-

Dieu, laquelle il pretend avoir eu un glaucome incurable, & n'avoir jamais recouvré l'uſage de la vûë après l'operation : cependant M. de S Yves qui fit l'operation, aſſure que la Religieuſe a été guerie d'une vraye cataracte, & qu'elle à vû avec une lunette juſqu'à des lettres & des figures dans un tableau.

Choſe étrange dans tout le cours de cette diſpute ! On s'épuiſe de part & d'autre en raiſon de convenance, qui prouvent à la vérité, mais qui ne démontrent pas ; & quand on vient aux experiences qui ſeules peuvent décider la queſtion, on ſe les conteſte mutuellement. Au reſte je l'ai déja dit, nous ne prenons point de parti ; mais il faut bien rendre compte du livre de M. de S. Yves ſans rien déguiſer ; on rapportera de même les objections & les experiences contraires que M. de Woolhouſe promet au public ; ſans compter les ſçavantes Diſſertations dont on a déja parlé dans les Memoires de Juillet 1717, & qui ont été réimprimées en Latin l'an 1719.

Finiſſons par un morceau qui montre évidemment que la diſpute peut durer une éternité ſans que l'operation en ſoit plus dangereuſe, ſoit du côté de ceux qui croient abattre une membrane, ſoit de la part des modernes qui veulent abſolument déplacer le cryſtallin. „ Les „ premiers, dit notre Auteur, qui n'ad-

„ mettent que des Cataractes membra-
„ neuses disent qu'il est d'une grande
„ consequence de sçavoir positivement
„ le siége de la Cataracte, & ils ajoû-
„ tent que ceux qui sont d'une opinion
„ contraire attaquent le crystallin sain,
„ lorsqu'ils introduisent l'aiguille pour
„ faire l'operation, & que par consequent
„ ils courent risque de faire perdre la
„ vûë au malade.

„ A cela je répons premierement qu'il
„ se rencontre très-rarement des Cata-
„ ractes membraneuses „. (Laissons cet-
te raison qui montre seulement qu'il ne
s'agit pas d'une question de nom, puis-
que cette proposition est directement
contradictoire à celle de M. Freytag &
des partisans de l'antiquité.) „ En second
„ lieu, continuë l'Auteur, de la manie-
„ re que j'ai dit qu'il faut introduire l'ai-
„ guille dans l'œil, il est impossible de
„ picquer le crystallin s'il n'est point
„ alteré, ni d'endommager l'humeur
„ vitrée, ni par consequent de faire au-
„ cun tort à l'œil, puisqu'on introduit
„ l'aiguille sur les aponeuroses des mus-
„ cles à très-peu de distance de la cornée
„ transparente, & que d'abord qu'el-
„ le a percé les membranes on tour-
„ ne le manche de l'aiguille vers le pe-
„ tit angle : par ce moyen la pointe de
„ l'aiguille est portée directement der-
„ riére la Cataracte, sans aller du côté

„ du côté du cryſtallin, *s'il n'eſt point*
„ *alteré (ni avancé.)*

(Voilà trait pour trait la méthode d'operer de M. Freytag & des autres de ſon parti.) „ Ainſi je conclus, (c'eſt notre oculiſte qui parle) „ que ſoit que la Ca-
„ taracte ſoit membraneuſe ou non, il
„ n'importe pour l'operateur „ ; il falloit ajoûter, ni pour le patient qui y eſt le plus intereſſé.

Si M. de S. Yves ne répond pas aux autres objections, c'eſt que peut-être il n'a pas eu entre les mains la Diſſertation de M. Freytag. Du reſte s'il étoit queſtion de peſer les autoritez en faveur de l'une ou de l'autre opinion, on verroit de part & d'autre d'illuſtres ſuffrages. Pluſieurs ſans doute ont abandonné l'opinion des anciens, mais Monſieur de Woolhouſe eſt pour elle.

Article LXXV.

LETTRE DU PERE BUFFIER Jeſuite, à Monſieur l'Abbé de Longruë au ſujet d'un Médaillon rapporté par le Pere Daniel dans ſon livre de la Milice Françoiſe.

JE n'ai guere coûtume, Monſieur, de m'arrêter à la ſcience d'interpreter des médailles nouvellement découvertes ou d'un ſens obſcur. Je compte que

vous me pardonnerez le peu de goût que j'ai de ce côté-là. Mais me pardonnerez-vous qu'avec ces dispositions, je me sois mêlé d'interpreter un médaillon rapporté par le Pere Daniel, pag. 404. ce me semble, du premier Tome de son Livre de la Milice Françoise. On y voit répresenté un Prince ou héros à cheval tenant une lance à la main, le cheval caparaçonné d'une grande housse, sur laquelle sont comme en raye ou en pal une fleur de Lis alternativement avec un Léopard; la Légende est, *Deus : Carolus : Maximus: Aquitanorum Dux : Francorum Filius.* Au revers est le méme Prince assis sur un trône, & au bas un écu écartelé de France & de Guienne avec la Légende *Deus judicium tuum Regi da, & justitiam tuam filio Regis.*

Le P. Daniel suppose que c'est notre Roi Charles VII, après qu'il eut reconquis la Guienne; & parce que le premier mot, *Deus*, ne paroît faire aucun sens avec la suite de la Légende *Carolus*, &c. on dit que *Deus* est mis ici par exclamation.

Comme je suis fort prévenu pour le caractere d'esprit solide & judicieux de l'Auteur, & pour ses grandes connoissances dans notre Histoire, j'ai été surpris de me trouver de la répugnance à être de son sentiment sur ce point; & l'envie de sçavoir ce que j'en dois penser, m'a fait prendre la liberté de vous

ſupplier, Monſieur, de m'en inſtruire. Vous ne me refuſerez pas cette grace, après celles que vous m'avez faites, & qui ont été pour moi les utiles leçons du plus grand maître qui ſoit dans la ſcience des faits.

D'abord il ne me paroît point aſſez naturel d'interpreter le mot *Deus*, en le ſuppoſant une exclamation dont on ne voit ni la raiſon, ni l'occaſion · ce qui d'ailleurs ne ſemble pas être du ſtile d'inſcription. 2°. Je ne trouve nulle part (& je crois avoir eû l'honneur de vous l'entendre dire) que Charles VII. ait jamais pris le tître de Duc d'Aquitaine, ou qu'il ait jamais dû le prendre. Un Seigneur ſuſerin ne prend guere le tître de ſon feudataire ou de ſon fief. A la vérité Loüis VII. dit le Jeune, prit ce tître même de Duc de Guienne quand il en épouſa l'héritiere Eleonor ; & Loüis XII. le tître de Duc de Bretagne après ſon mariage avec Anne de Bretagne: mais c'etoit l'effet d'alliances gratieuſes aux deux partis, & dont l'agrément s'augmentoit par l'honneur qu'on faiſoit au tître du fief, de le joindre au tître même de la Couronne. Ici au contraire Charles VII. ayant reconquis la Guienne, ne devoit pas donner occaſion de juger qu'il eût acquis ſur elle un droit nouveau ; auſſi ſe contenta-t'il d'en donner le tître à ſon fils aîné *Loüis*, qui le

porta au lieu de tître de Dauphin ; ce qui, en paſſant, nous fera obſerver deux erréurs aſſez communes, une par laquelle on ſuppoſe que les fils aînez de nos Rois ſe ſont tous appellez Dauphins depuis Charles V. fils du Roi Jean ; & l'autre qui fait croire à pluſieurs que c'étoit une condition de la donation faite par Humbert Dauphin de Viennois à notre Roi Philippe de Valois, & à ſes ſucceſſeurs. Revenons à notre ſujet. 3°. Il ne paroît pas, pourquoi de Charles VII. on eût dit d'un côté, *Francorum filius*, & de l'autre côté, *filio Regis*. Pouvoit-on douter qu'il fût ſorti des Rois de France, & fils du dernier Roi Charles VI ? C'eſt, dira-t-on, que dans les factions ennemies de ſon tems, ayant été ſoûtenu ſur le trône de ſes peres par les François contre les Anglois, il pouvoit par reconnoiſſance ſe dire comme leur nourriçon & leur fils. Mais ne ſeroit-ce point là donner une entorſe au mot *filius*, de faire dire à un Roi qu'il eſt *fils* de ſes propres ſujets, puis qu'en lui conſervant la Couronne, où ſeul il avoit droit, ils ne feroient que ſuivre leur devoir & leur interêt ? 4°. Comment Charles VII. abandonneroit-il ici le tître de Roi de France, qui ſeul paroît eſſentiel, pour prendre le tître vague & acceſſoire, de *Francorum filius* ? 5°. Comment dans la Légende du revers appliqueroit-on à une ſeule

perſonne, ce qui en déſigne deux, ſoit par l'expreſſion même, ſoit par le ſens du Pſeaume dont elle eſt tirée : *Deus judicium tuum Regi da, & juſtitiam tuam filio Regis?* 6°. A quelle occaſion enfin demande-t'on pour ce Roi l'eſprit de juſtice, plûtôt après la conquête de la Guienne qu'auparavant ?

Ne ſeroit-il pas beaucoup plus ſimple & plus naturel d'interpreter le Médaillon de Charles fils puiſné du Roi Charles VII. & frere puiſné du Roi Loüis XI ? Ce dernier ayant été contraint par les factions de ſon Regne à créer le Prince Charles ſon frere Duc d'Aquitaine, l'explication ſe preſente d'elle-même conformément au ſimbole des fleurs de Lis, & des Leopards qui ſont dans l'écu, & ſur la houſſe du cheval.

En effet, on ne trouve que ce Prince du nom de Charles, qui ait été Duc d'Aquitaine à tître perſonnel & propre. Il eſt dit, *Francorum filius*; c'eſt-à-dire, *fils de France*, & il l'étoit; il étoit même le ſeul de ſon tems. Mais *filius Francorum*, ſignifie-t-il fils de France ? Oüi, par analogie à l'expreſſion, *Rex Francorum* qui ſignifie Roi de France, ou Roi des François, l'un revenant à l'autre.

On demandera comment peut convenir le tître de *Maximus*, ou *Très-Grand*, à Charles Duc d'Aquitaine qui fut d'un mérite très-médiocre? Il y convient par

les droits de la flaterie, ou de la fantaisie : combien de fois en ont elle donné de semblables ? Le dernier Roi Guillaume d'Anglett rre n'a point été connu sous le titre de *Très-Grand* : Néanmoins dans ses guerres avec notre Roi Loüis XIV. surnommé *Le Grand*, & par opposition à lui, la fantaisie vint de mettre sur une Médaille du Roi Guillaume le mot de *Maximus*, & on l'y mit. La flaterie fait encore pis, & les exemples en fourmillent.

N'avons nous pas vû même que sous le feu Roi qui n'avoit pas besoin de fausse gloire, on lui attribua dans une de ses médailles une victoire complete sur mer en une occasion où ses armes avoient été moins heureuses ? La Grandeur & la droiture de son ame en furent indignées & il fit suprimer la Médaille : mais il en est resté des exemplaires qui dans la postérité donneront beau jeu pour opposer des Médailles à la notorieté de l'Histoire.

Mais pour demeurer dans un exemple, qui ait plus de rapport à notre Médaillon, l'imbécille Roi Charles le Gros, tout méprisé & abandonné qu'il fût de ses sujets, a laissé des Médailles où sans façon on lui donne le titre de *Magnus*, & même de *Maximus* : combien put-on le donner davantage à Charle Duc d'Aquitaine, en des conjonctures où les factions se servoient de lui pour humilier

le Roi Loüis XI? Il est certain que rien n'a tant embarrassé ce politique Monarque, que ce qu'on fit contre lui par le moyen de son frere; & comme le succès s'attribuë toûjours au Prince chef du parti, n'en étoit-ce pas plus qu'il ne faloit pour déterminer la flaterie à donner à Charles le tître de *Maximus*, sur une Médaille où d'ailleurs on met tout ce qu'on veut? Le papier souffre tout, dit-on: & les métaux aussi, quoi qu'en puissent dire quelques-uns de nos Médaillistes.

Il reste deux choses à expliquer. 1°. Quel est le sens de *Deus: Carolus: Aquitanorum Dux*. Le voici sans nul recours à des figures de Rhetorique. Dans l'indépendance que Charles (ou si l'on veut, son parti dans sa personne) affectoit à l'égard de Loüis XI. on fait entendre ici que Charles ne reconnoît que Dieu au-dessus de lui: Comme on dit *Dieu & le Roi*, en sousentendant, *sont les seuls maîtres qu'on reconnoit en France pour Souverains*: aussi dans le parti de Charles on dit avec le stile concis d'inscription, *Dieu, Charles, Duc d'Aquitaine*. Le Roi en pouvoit être picqué; c'est ce qui n'embarrassoit pas ses ennemis, & ce pût être même le motif de l'inscription.

La derniere chose à expliquer, c'est la Légende du revers, *Deus judicium tuum Regi da, & justitiam tuam filio Regis*. Par le Roi on entend Loüis XI. & par le *fils*

du Roi, on entend le Duc d'Aquitaine fils du Roi Charles VII. On demande à Dieu pour le Roi l'esprit de droiture, il étoit soupçonné d'en manquer un peu; & le soupçon n'a pas passé avec sa vie : cette priere étoit donc une satire, mais sous un voile pieux, qui la mettoit à couvert de reproche, du moins à l'exterieur. On demande pour Charles l'esprit d'équité; rien n'étoit plus propre à le rendre cher à ses nouveaux sujets d'Aquitaine, que ce témoignage public de son amour pour la justice.

Il me semble, Monsieur, vous entendre dire, que ce sont là des conjectures, des possibilitez, des imaginations peut-être : il est vrai, ce sont des interprétations de Médailles obscures. Mais si vous trouvez que mon explication soit moins hazardée, ou plus plausible que les autres, c'en sera assez pour en faire part à gens qui me l'ont demandé, & qui ont du goût pour ces sortes de choses : le mien seroit de ne faire jamais les frais de la réflexion que sur des points qui atteignissent la vérité claire, ou qui en approchassent si fort qu'il ne fût pas prudent d'en rejetter la juste apparence.

Je suis respectueusement, Monsieur, votre très-humble & très-obeïssant serviteur. Signé, P. *Buffier*.

ARTICLE LXXVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, D'HELMSTADT.

Monsieur Von der Hardt Auteur d'une fameuse Collection d'Actes concernant l'histoire du Concile de Constance, a fait imprimer une Apologie de son explication Allegorique de l'histoire du Prophete Jonas. Il n'a pas appaisé par là les murmures que cette explication, aussi-bien que celle de l'histoire de Tobie, ont excitez parmi les Protestans. Il y a toujours, même dans les partis les plus éloignez de l'Eglise Catholique, des esprits judicieux à qui les paradoxes nouveaux en fait de Religion déplaisent, & qui ne peuvent souffrir la licence effrenée des chercheurs & des *libres-penseurs*, *Frey-Dunckers.*

D'IENE.

La Comparaison de la Doctrine des anciens Philosophes avec l'Ecriture, par M. Brackes, ne lui sert pas tant à éclaircir ce livre divin, qu'à renouveller contre les Saints Peres ces accusations usées & mal fondées de Platonisme introduit dans la Religion Chrétienne, sans autre fruit que de la corrompre.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Monſieur le Blon, inventeur du nouvel Art de la Peinture par voye d'impreſſion, propoſe de donner au public une Anatomie complette en douze tableaux.

On va faire en ce païs une nouvelle édition des Poëſies de Rouſſeau ; il eſt à craindre que l'on n'y gliſſe celles mêmes que l'Auteur à déſavoüées.

Le Docteur Wotton propoſe par ſouſcription les Loix du Païs de Galles, *in fol.*

DE HOLLANDE, DE LA HAYE.

Monſieur Cuningham vient de faire paroître ſon Horace. Il en donne le texte ſans Commentaires : il y a ſeulement de petites ſcholies au bas des pages. Il change dans le texte ce qu'il juge à propos ſans façon, & ſans ſe mettre en peine de dire au public les raiſons : & ce qui paroît merveilleux, il ſe déclare hautement contre le hardi M. Bentley dont les innovations ne ſont nullement de ſon goût. Ce qu'il y a d'eſtimable dans cette édition d'Horace, c'eſt la beauté du papier & des caracteres, & la correction.

DE FRANCE, D'AIX EN PROVENCE.

Le R. P. Touſſain Paſſurel Profeſſeur

en Theologie, &c. de l'Ordre des Peres Minimes, a fait imprimer une Relation de ceux qui ſont morts en Provence & dans le Comtat au ſervice des Peſtiferez durant les années 1720. 1721. & 1722. il y fait l'Eloge Hiſtorique de chacun de ces Heros Chrétiens; il y ajoûte une diſſertation ſur le martyre de ceux qui ſacrifient leur vie dans cet exercice de charité. C'eſt un *in* 4°. en latin de l'impreſſion d'Adibert.

DE MARSEILLE.

Monſieur de Barras de la Penne Chef d'Eſcadre des Galeres & Commandant dans notre Port, eſt prêt de donner au public un Ouvrage ſçavant ſur les Galeres, où il traite de leur conſtruction telle qu'elle eſt en uſage depuis pluſieurs ſiécles. Il examine auſſi la diſpoſition de toutes leurs parties ſur les Galeres des anciens. Les remarques ſur la diſſertation du Pere Languedoc ſont eſtimées: vous devez les avoir vuës ou vous les verrez bien-tôt.

DE PARIS.

On fait ici beaucoup de réïmpreſſions: 1°. Les Ouvrages du Pere Malebranche ſont ſous la preſſe: 2°. les Vies des Saints du feu Sr. Baillet; 3°. les Commentai-

res du Pere Calmet ſur l'Ecriture. On ne parle point de corrections, ni d'additions pour ces ouvrages.

Les Jugemens des ſçavans ſur les Grammairiens, les Imprimeurs, les Poëtes, &c. ont été imprimez avec des additions de M. de la Monnoye, ils ſont en 7. tomes *in* 4°. & ſe vendent chez Alexis Moette rüe de la vieille Bouclerie.

On trouve chez André Cailleau Place de Sorbonne le jeu du Mail avec les regles.

On attend la continuation du Voyage de Syrie par M. de la Roque. Nous avons donné les extraits des deux premiers tomes qui font déſirer la ſuite.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Juillet 1722.

ART. LXV. *Voyage de Syrie & du Mont Liban.* p. 1138

ART. LXVI. *La verité de la Religion prouvée par les faits, &c.* p. 1154

ART. LXVII. *Eloge de Monſieur de la Hyre.* p. 1182

ART. LXVIII. *Commentaire ſur l'Analyſe des infiniment petits.* p. 1189

ART. LXIX. Indice de las glorias de la Caſa Farneſe o reſumen de las heroïcas acciones de ſus Principes, que conſagra a la auguſta Reyna de las Eſpañas Doña Iſabella Farneſe, Don Luis de Salazar y caſtro, &c. C'eſt-à-dire, *la gloire de la Maiſon de Farneſe*, ou *abregé de ſes heroïques actions* p. 1216

ART LXX. *L'Art du feu ou de peindre en émail, &c.* p 1234

ART. LXXI. Diffinicoens e eſtabutos dos Cavalleyros è Freyres da Ordem de Noſſo Senhor Jeſu Chriſto, &c. C'eſt-à-dire, *Régles & Statuts des Chevaliers & Freres de l'Ordre de Chriſt en Portugal.* p. 1246

ART. LXXII. *Traité des jardins, par le ſieur Sauſſay Jardinier de S. A. S. Madame la Princeſſe de* Condé p. 1269.

ART. LXXIII. Dissertatio Medica de Cataracta, &c. C'est-à-dire, *Dissertation de Medecine touchant la Cataracte, &c.* page 1277

ART. LXXIV. *Suite du nouveau Traité des maladies des yeux, par M. de S. Yves; ou nouveau systéme sur la Cataracte.* page 1286

ART. LXXV. *Lettre du Pere Buffier Jesuite, à M. l'Abbé de Longruë, au sujet d'un Médaillon rapporté par le P. Daniel dans son livre de la Milice Françoise.* page 1295

ART. LXXVI *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne, d'Helmstadt. 1303

D'Iéne. ibid.

D'Angleterre, de Londres. 1304

De Hollande, de la Haye, ibid.

De France, d'Aix en Provence. ibid.

De Marseille. 1305

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1722.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché. 16. s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	5. v.
———	1721.	12. v.
———	1722.	8. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1722.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXII.

Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1722.

ARTICLE LXXVII.

HUETIANA OU PENSE'ES Diverſes de Monſieur Huet Eveſque d'Avranches. A Paris, chez Jacques Eſtienne, 1722. *in douze, pages*

SI le titre d'*Ana* ſi décrié aujourd'hui, effraye les lecteurs, le nom de l'Auteur doit les raſſûrer ſur celui ci. Le celébre Mr. Hüet à l'âge de 88. ans a donné dans cet Ouvrage les derniers efforts de ſon génie, & l'on ne peut pas dire de lui que les rides du front ayent paſſé juſqu'à l'eſprit: on en reconnoît au contraire toute la vivacité dès l'ouverture de la ſcéne, c'eſt-

à-dire dans le premier des cent quarante articles qui composent ce volume. L'article en question merite qu'on le rapporte ici.

" Quand je suis entré dans le païs
» des Lettres, dit Mr. Hüet, elles
» étoient encore florissantes, & plu-
» sieurs grands personnages en soûte-
» noient la gloire. J'ai vû les Lettres
» decliner & tomber enfin dans une
» decadence presque entiere, car je ne
» connois presque personne aujour-
» d'huï que l'on puisse appeller veri-
» tablement Sçavant : ce qu'il y a de
» pis, c'est que non-seulement le goût,
» l'amour & l'estime des Lettres s'é-
» teignent de jour en jour, & que l'i-
» gnorance reprend le dessus, & étouf-
» fe les restes de l'érudition, comme
» les chardons & les ronces etouffent
» les bonnes herbes dans un champ
» mal cultivé ; mais que cela se fait à
» dessein, & qu'il se forme une caba-
» le d'*Apedeutes*, de gens ignares &
» non-lettrez qui sentant leur incapa-
» cité, & ne pouvant se resoudre à une
» étude assiduë de plusieurs années ;
» parce qu'elle les obligeroit à sortir
» de leur crasse, à quitter leur vie

molle : les douceurs de leur faineantise, le verbiage, & les fadaises de leurs caffez, ont cherché un chemin plus court pour reparer leur défaut, & se mettre au-dessus de ceux ausquels ils se reconnoissent si inferieurs, & dont la comparaison les rendroit méprisables. Ils ont entrepris de se faire un merite de leur incapacité, de ridiculiser l'érudition, & de traiter la science de pedanterie : ils se sont constituez arbitres du bon goût, du genie, & du veritable sçavoir. Pour décrier l'étude de l'antiquité, ils ont décrié le merite des anciens, qu'ils ne connoissent point, & lui ont préferé celui des modernes : c'est-à-dire, le leur. Ainsi ne se contentant pas de joüir aujourd'hui tranquillement du fruit de l'étude de tant d'esprits superieurs, & de tant de siecles éclairez, de toutes ces belles connoissances, & de toutes ces belles decouvertes qui ont façonné, poli, & enrichi la vie des hommes, ils veulent encore priver les Auteurs de tant de biens, de l'honneur qui leur est dû, & de la reconnoissance que tous les siecles suivans, jus-

» qu'au nôtre, leur avoient renduë.
» Mais quoiqu'il soit vrai que chaque
» siecle a son merite, & qu'on ne dis-
» convienne pas que le nôtre n'ait le
» sien, on ne convient pas pour cela
» qu'il soit renfermé dans les cabarets
» du Pont neuf, ni que l'ignorance de
» laquelle font profession ceux dont
» l'hypocrene est le caffé, soit un titre
» legitime pour bien connoître ce me-
» rite, & lui donner son juste prix.
» Je puis donc dire que j'ai vû fleurir
» & mourir les Lettres, & que je leur
» ai survécu ».

Une reflexion de cette nature ne pouvoit manquer de faire bien du bruit au Parnasse; aussi comme elle se trouve malheureusement placée à la tête du livre, a-t-elle produit quantité de censeurs qui frondent le livre entier, pour se venger du mal que leur fait la premiere page. Les *Apedeutes* (pour me servir de l'expression de Mr. Hüet) picquez de se voir si rudement frappez par un *Erudit* du premier ordre, (pour user aussi du terme qu'on oppose au précedent) les *Apedeutes*, c'est-à-dire, suivant la pensée de Mr. Hüet, plusieurs mauvais copistes de

quelques excellens modelles de nos jours, dont il eſtimoit le genie, ſe ſont gendarmez hautement contre le *Hüetiana*. Ce n'eſt, ſi on les en croit, qu'un tiſſu de petites choſes peu intereſſantes. « Mr. Hüet, diſent-ils, blâme « Montagne qu'il appelle le breviaire « des honneſtes pareſſeux & des ignorans « ſtudieux qui veulent s'enfariner « de quelque connoiſſance du « monde, & de quelque teinture des « Lettres. » Il blâme ce Moraliſeur d'une affectation ridicule à parler éternellement de ſon merite & de ſa maiſon, & lui-même donne, ſans y penſer, dans cet écueil. Qu'a-t-on à faire de ſçavoir, par exemple, « que rien « n'a pû moderer ſon amour indomptable « pour l'érudition; que ſon pere « ſçavoit la muſique; qu'il laiſſa plu- « ſieurs inſtrumens, luths, guittares, « violes; qu'eſtant premier Marguil- « lier de l'Egliſe de Saint Jean de Caën « ſa Parroiſſe, il y établit un Maître « de muſique, & un Chœur composé « de voix & d'inſtrumens, qui a ſub- « ſiſté pendant plus de cinquante ans; « qu'il aimoit la danſe; qu'il fit à « Roüen une fameuſe maſcarade; qu'il «

„ tournoit moins bien une lettre que „ son épouse, & choses pareilles ? „ on ramene au même niveau ce que dit Mr. Hüet de l'Academie de Caën, de ses Professeurs, & en general de son pays.

De plus, les *Apedeutes* rient de voir Mr. Hüet defendre serieusement la Pucelle de Chapelain, & regretter la seconde partie de ce Poëme, " que „ les heritiers, selon lui, ont eu tort „ de derober au public, ôtant par là „ aux bons juges & aux fins connois„ seurs les moyens de juger sainement „ de l'une & de l'autre partie, & peut„ être d'effacer la flêtrissure que la „ memoire de Chapelain a reçûë in„ justement, ou du moins sans con„ noissance de cause „. Ils mettent dans cette seconde classe des jugemens faux celui que porte Mr. Hüet des passages de l'Ecriture où l'on avoit crû trouver du sublime tel qu'est celui ci : *Siluit terra in conspectu ejus*, en parlant d'Alexandre ; & cet autre : *Dixitque Deus, fiat lux, & facta est lux*, que le sçavant Autheur croit être de purs hebraïsmes. On n'épargne pas plus son jugement sur les modernes en faveur

des anciens, & ſur Ovide mis au deſſous de Tibulle & de Properce en fait de genie poëtique. On traite de minuties ſes cenſures de quelques endroits de Ciceron & de Virgile, & ſes reflexions ſur les appartemens ſituez au nord ou au midi, ſur les chevaux Cravattes, ſur la Guirlande de Julie, ſur le Dictionnaire d'Heſychius, ſur le mot *Liliger*, ſur les bains des anciens, ſur le tems de lire les lettres, ſur les noms propres qu'on latiniſe. Les *Apedeutes* en veulent ſur tout à ce chapitre-là qui fait un long étalage de noms mal latiniſez. Ils en veulent auſſi à certains autres articles qu'ils appellent des *riens erudits*, comme le chapitre de Rabbi Manaſſé bon Iſraël, celui de l'ornement du nés de Rebecca, celui d'une Epigramme Grecque de l'Anthologie, celui de la Nymphe Egerie, celui des filets de St Martin, & quelques autres. Telle eſt la vengeance que tirent de Mr. Hüet ceux qu'il a ſurnommez *Apedeutes*, tant il eſt dangereux d'irriter le peuple bel eſprit !

D'un autre côté les *Erudits* charmez de voir l'erudition vengée & remiſe en honneur, ont eſtimé ces re-

flexions posthumes comme des restes precieux d'un genie extrémement riche & cultivé. Ils relevent sur tout le parti que prend l'illustre Auteur dans le procès de Mr. Perraut, en disant, "qu'on doit regarder le mepris de
» l'antiquité comme une marque de la
» decadence de notre âge; que les sie-
» cles qui ont commencé à degene-
» rer, ont été ceux qui se sont soule-
» vez contre l'antiquité; que tel fut
» le siecle de l'Empereur Adrien hom-
» me d'un goût depravé dans les Let-
» tres, d'un esprit bouché, & dont on
» ne peut rapporter les sentimens sans
» indignation, ou sans risée; que Mr.
» Perraut étoit juge incompetent dans
» cette dispute, n'ayant lû Homere
» que dans une traduction latine, où
» il a trouvé des pensées grecques lati-
» nisées par le Traducteur; qu'ensuite
» Mr. Perraut les a exprimées avec un
» goût & des manieres Françoises:
» chose injuste puisque chaque nation
» a sa maniere de penser & de s'ex-
» primer qui lui est propre; qu'il a fait
» notre nation, nos modes, notre sie-
» cle la regle universelle, semblable à
» ces goitreux des Alpes qui se mo-

quoient de ceux qui étoient ſans «
goitres ; qu'ainſi le bon Mr. Perraut «
a eu tort de croire Pindare extrava- «
gant, parce qu'un Poëte François «
ſeroit extravagant s'il étoit auſſi ſu- «
blime que Pindare ; qu'il a peché «
dans le principe en confondant deux «
queſtions entierement differentes : «
la premiere, ſçavoir qui a eu plus «
de genie, plus de force, de gran- «
deur & de penetration d'eſprit, des «
anciens ou des modernes ? la ſecon- «
de, qui a eu plus de ſçavoir ? Qu'à «
l'égard du genie, la nature des eſ- «
prits a ſuivi celle des corps & des cli- «
mats ; que par conſequent le déchet «
eſt du côté des modernes ; que pour «
le ſçavoir, l'avantage, à tout pren- «
dre, eſt à ceux-ci, mais qu'ils le doi- «
vent preſque tout aux anciens. Le «
Pigmée monté ſur la tête du Géant «
voit plus loin que le Géant ; mais «
n'eſt ce pas la grandeur du Géant «
qui le fait voir ? Qu'il y a entre les «
anciens & les modernes, comme en- «
tre les ſçavans du quinziéme & du «
ſeiziéme ſiecle, la même difference «
qu'entre Chriſtophe Colomb de- «
couvrant le nouveau monde, & le «

„ Maître d'un Paquebot qui paſſe
„ journellement de Calais à Douvres;
„ qu'après tout la contagion du bel
„ eſprit a paſſé de ſiecle en ſiecle de-
„ puis Tibere juſqu'à nos jours ; qu'en-
„ fin nous ſommes dans le ſiecle des
„ colifichets, & que toute notre in-
„ duſtrie ne va qu'à faire de fort gran-
„ des petites choſes „.

Ces mêmes admirateurs de Mr. Hüet trouvent une agreable varieté dans les remarques tantôt morales ; tantôt phyſiques, tantôt critiques ; toutes, ſelon eux, dignes de leur Auteur. Peut-on, par exemple, diſent-ils, prendre mieux le caractere des hommes ſçavans ? Un ſçavant tel que lui devoit les connoître. Pluſieurs, dit-il, ont eu plus de ſçavoir que de reputation : pluſieurs, au contraire, ont eu plus de reputation que de ſçavoir. Le Cardinal du Perron, quoique verſé dans la Theologie Scholaſtique, avoit moins de ſcience que de genie. Mr. Dupleſſis Mornay citoit à milliers des Autheurs dont il connoiſſoit à peine le nom, comme le lui reprochoit Henri IV. cependant les occaſions de paroître ſaiſies par un certain

tour d'esprit vif & lumineux, rendirent l'un & l'autre respectable par un merite éblouïissant, tandis que Mrs. Bernard & Gale, hommes d'un très-profond sçavoir, mais d'une pareille modestie, ont presque enseveli sous cette derniere qualité leurs rares lumieres. L'histoire des deux Scaliger pere & fils, l'Analyse de leurs connoissances & de leur vanité, sont encore un morceau curieux : il faut dire le même des Anecdotes sur Ange Politien, & sa figure ; sur François de Puiguillon Evêque de Mets, & ses étymologies ; sur Villon & ses vers, sur Tacite qui ayant posé pour principe de la plûpart des actions humaines la corruption du cœur, s'est persuadé que pour se tromper moins dans la recherche du vrai, il faloit toûjours penser le mal ; sur Petrone qui doit sa reputation au libertinage, & dont les debris auroient été moins recherchez, & moins lûs, s'ils avoient été plus modestes. Il y a apparence que ces lambeaux sont des collections de quelque studieux, ou un extrait de l'original qui n'est plus : pour le stile, on ne le trouve ni châtié, ni pur. Platon paroît aussi sur les rangs ;

on lui reproche le défaut de methode, défaut commun à l'antiquité : car Mr. Hüet avouë de bonne foi que les modernes ont porté bien loin au-delà des anciens l'ex. ɑ̃te & la fine précision. Panætius parle des devoirs, & ne les definit point ; Aristote est le premier qu'on sçache qui ait usé de definitions, & ce qu'il y a de surprenant, c'est que S. Thomas qui le suit à la piste, ne definit rien. Pour revenir à Platon, quoique sa maniere academique fût trop capricieuse pour marcher methodiquement, au moins auroit-il pû jetter plus d'ordre dans ses matieres. « Sa » methode est de n'en point avoir, » de rendre tout problematique, & » & de renvoyer le lecteur plus ins» truit, à la verité, mais plus incer» tain que jamais ». Xenophon dans sa Cyropedie, titre, pour le dire en passant après Mr. Hüet, donné d'abord au premier livre de l'Ouvrage, & passé ensuite sur l'Ouvrage entier, comme il est arrivé en particulier au livre de l'Imitation de J. C. Xenophon a plus de dialogues & de harangues que de narration. Cela vient du genie harangueur de l'état democratique où

vivoit cet Historien. Tout prenoit alors chez les Grecs le ton declamateur qui ne vaut du tout rien dans l'histoire ; « car, comme dit Mr. Hüet, le « lecteur curieux de faits, est fâché « de se voir arrêté en chemin, tandis « que l'Ecrivain s'égare & se perd dans « les plaines de la Rethorique ». Avec la même sagacité on critique les maximes de Mr. de la Rochefoucault, où il paroît que leur Auteur peint l'homme perverti par le vice, plûtôt que l'homme naturellement droit & vertueux ; qu'il charge même la peinture avec un peu de malignité ; qu'il ne fait pas le discernement des mauvaises actions legeres ou considerables, de celles qui partent de la fragilité humaine, ou d'une malice préméditée ; « qu'enfin la plûpart du tems l'ex- « pression ingenieuse n'a pas été in- « ventée par l'accusation, mais que « l'accusation a été inventée pour y « faire entrer l'expression ».

Après ces jugemens critiques sur les Sçavans, on louë celui que prononça ce Mr. Hüet sur Alexandre, Annibal & Scipion, en reformant le jugement de Minos ; car au lieu de donner, com-

me le Juge Infernal, le premier rang à Alexandre, le ſecond à Scipion, & le troiſiéme à Annibal, en fait de qualitez militaires, le ſçavant Juge met Annibal au deſſus des deux autres, Scipion enſuite, & Alexandre au troiſiéme rang, ſur des raiſons que le lecteur intelligent peut ſe donner le plaiſir de deviner : c'eſt par les mêmes raiſons qu'on revient fort aujourd'hui du préjugé ancien pour Alexandre au préjudice de Philppe. Celui-ci mieux connu l'emporte de beaucoup ſur ſon fils dans l'eſprit des connoiſſeurs. J'ai oublié de dire qu'on remarque encore bien de la fineſſe dans ce que dit Mr. Hüet du P. Petau : plein d'admiration pour ce ſçavant Jeſuite, il ne peut s'empêcher de blâmer dans ſes lettres je ne ſçai quel air de declamation bien éloigné de la maniere libre, naturelle & aiſée du ſtile épiſtolaire. Il faut paſſer condamnation là-deſſus auſſi bien que ſur les vers du même Jeſuite, où notre Auteur trouve plus de verſification & d'harmonie, que de poëſie & d'invention. Toutes ces reflexions, continuë-t-on, partent d'un goût exquis; & le goût ſouvent ſi peu d'accord

ec la ſcience, eſt infiniment plus ra-
qu'elle. C'eſt ce qu'inſinuë Mr Hüet
diſant que les bons juges, par exem-
e, en fait de Poëſie, ſont plus rares
e les bons Poëtes.
Quant à la Phyſique, on goûte fort
qu'il dit ſur la cauſe de la *Broüiture*
i brûle les fruits & les fleurs. Les
utes preſque inſenſibles de pluye,
i tombent ſur les fleurs & les fruits,
rrondiſſent, dit-il, naturellement
r le moyen de la pouſſiere qui les
ıoncelle; le ſoleil ſurvient, il darde
rayons ſur ces goutes rondes qui
nt comme autant de petits verres
lens, brûlent neceſſairement les
ıins encore tendres, ce que ne fait
; une pluye abondante, parce qu'el-
lave les grains, & gliſſe ſur eux ſans
arrêter. L'invention d'une machi-
pour meſurer la quantité du vent,
paroît pas moins ingenieuſe, on
ıt l'executer aiſément ſur le plan
'il en a laiſſé. Les penſées morales
'on rencontre chemin faiſant, ont
ſi leur prix, comme en cette queſ-
n: d'où vient que chacun eſt con-
t de ſon eſprit? & en cette autre:
ırquoi veut-on d'ordinaire être eſ-

timé moins riche & plus noble qu'o
ne l'eſt ? On répond à la premiere qu
cela vient de ce qu'on ne connoît l'e
prit que par l'eſprit, & par conſequen
les lumieres d'un eſprit ſoit petit, ſo
grand, n'allant point au delà de
ſphére, chacun doit être ſatisfait d
ſien. Pour la ſeconde queſtion, c'e
que la pauvreté n'eſt pas un mal ſan
remede, au lieu que la baſſeſſe de
naiſſance eſt irreparable. Madam
Deshoulieres avoit dit auparavan
*nul n'eſt content de ſa fortune, ni méco
tent de ſon eſprit.*

Enfin pour ne rien omettre
l'*Hüetiana*, ſes recherches d'éruditio
ſoit ſur des origines, ſoit ſur les la
gues, ſoit ſur des paſſages difficile
montrent, dit-on, que leur Auteu
eu raiſon d'avancer que la vraye ſcie
ce eſt plus utile, plus précieuſe & p
rare qu'on ne s'imagine. Mr Hüe
bien encheri ſur le *ſudavit & a*
d'Horace : auſſi place-t-il l'éruditi
ſur une ſi haute montagne, qu'il
ſeſpereroit ceux qui veulent y attei
dre, s'il ne leur frayoit en même te
le chemin, & s'il ne les animoit
l'exemple & de la voix. Il aſſûre qu

eſt point d'Ouvrage plus diffi ile
our un homme de Lettres, que l'in-
rpretation de la Sainte Ecriture. Les
ombreuſes & grandes qualitez qu'il
ige pour cela, ſont préciſément cel-
s qu'il eût dans un très-haut degré.
Voilà ce que penſent du livre de Mr
uiet ceux qu'on appelle *Erudits.* Du
ſte ils répondent aux reproches des
pedeutes, que ce grand Prélat avec
us de lumieres que Montagnē, a très-
u & très-modeſtement parlé de lui-
ême; que s'il lui eſt échappé quel-
e trait ſur ſa famille, ſes Profeſ-
urs & ſon Pays, cela eſt parti d'une
nté de cœur qui le rendoit infini-
ent ſenſible à la reconnoiſſance: dé-
ut, ſi c'en eſt un, bien pardonna-
e à un Sçavant qui écrit naïvement
penſées ſur divers ſujets. On diſcul-
ſa défenſe du Poëme de la Pucelle,
faiſant remarquer qu'il en condam-
avec le public la verſification & la
aniere, mais qu'il a quelque raiſon
ſe plaindre qu'on ait ſiflé un Poëme
ique ſans en avoir examiné l'action,
fable, l'œconomie, l'ordonnance,
ornemens, les denouemens, en un
ot tout le fonds de l'Epopée. Il eſt

croyable après tout que ce Poëme n
vaut rien, fût-il dans les regles; parc
que la premiere & la principale, c'e
de plaire. On aura beau prouver qu'u
ne Tragedie est dans les regles; si el
fait bâiller le spectateur, il faut qu'e
le n'y soit pas; & de cela on auroit to
d'appeller aux siecles passez ou futur
qui sans doute ont jugé & jugero
comme nous. Il faut néanmoins co
venir que les raisons de Mr Hüet o
leur poids, aussi bien que celles qu
apporte pour ôter le sublime à ce
tains traits des Livres Saints: mais
lui accordant que ce sont en part
des manieres Hebraïques, on peut a
sûrer, ce semble, que le sublime
reste toûjours. C'est ainsi qu'en jus
fiant quelques articles du *Hüetian*
& en passant condamnation sur d'a
tres, bien des gens concluent q
tous égards les *Apedeutes* n'ont
raison de fronder ce livre.

Après avoir rapporté ce qu'on
pense de part & d'autre; il pa
qu'on n'y peut rien ajoûter sinon
beau mot de Quintilien qu'on p
appliquer très-justement à Mr Hüe
à certains modernes aussi respectab

en leur genre que beaucoup d'anciens: *Modeſtè tamen & circumſpecto judicio de tantis viris pronuntiandum eſt, ne (quod pleriſque accidit) damnent quæ non intelligunt, ac ſi neceſſe eſt in alteram errare partem, omnia eorum legentibus placere quàm multa diſplicere maluerim.*

Le tems auquel Mr Hüet a compoſé ſon livre, le fait regarder comme une eſpece de teſtament litteraire d'un Patriarche des Sciences, s'il eſt permis de parler ainſi. L'Editeur fidéle juſqu'au ſcrupule au teſtateur & au public, nous a donné ce depôt ſans y rien changer. Il n'y a joint de ſa façon qu'un éloge hiſtorique, dont le bon goût fait reconnoître la main qui l'a tracé, & qui ſe cache. Comme on a dit dans nos Memoires l'éloge de l'illuſtre Mort, nous ne dirons rien ici de la Préface en queſtion, ſi ce n'eſt qu'elle donne la liſte de quelques Manuſcrits non imprimez de Mr Hüet, qui conſiſtent dans une Traduction Latine des *Amours de Daphnis & de Chloé*, faite à dix-huit ans; un Roman intitulé *le faux Yncas*, compoſé à 25; un Traité Philoſophique de la foibleſſe de l'eſprit humain: une Réponſe à

Mr Regis touchant la Metaphysique de Mr Descartes ; des Notes sur la Vulg te ; & un Recueil de cinq à six cens Lettres tant Latines que Françoises, écrites à divers Sçavans. Nous pouvons ajoûter outre cela des Notes considerables sur son Manilius, sur Calepin & sur Virgile, Ouvrages précieux que l'on conserve dans la Bibliotheque de Mr Hüet, qu'il nous a donnée en mourant. On ne parle poin non plus des Poësies Latines qu'on a jointes à l'*Hüetiana*, parce que ce pieces, fruits d'une Muse qui n'a jamais vieilli, ont déja paru à la suit des Vers Latins de Mr Hüet imprime à Paris en 1709.

*Nous avons déja parlé deux fois du Li*vre de la Religion Chretienne prouvé par les faits. *Dans les Memoires de Jui nous donnâmes l'extrait du Discours pr liminaire ou* Dissertation historique su les Auteurs qui ont écrit pour ou con tre la Religion. *Dans ceux de Juill nous avons rendu compte du Livre m me ; nous en serions demeurez là si que ques personnes n'avoient exigé de nous laisser paroître dans ces Memoires la le*

tre suivante, dont l'Auteur ne veut pas être connu. Celui qui nous l'a remise, croit qu'elle plaira : pour nous, il nous suffit de la donner telle que nous l'avons reçûë : c'est au public à en juger.

ARTICLE LXXVIII.

LETTRE ECRITE EN Province au sujet du Livre de la Religion Chrétienne prouvée par les faits.

MONSIEUR,

Puisque vous voulez absolument que je vous dise ma pensée sur le livre de *la Religion Chrétienne prouvée par les faits*; voici celle qu'une lecture reïterée, & les diverses critiques dont j'ai été temoin ont fait naître, ou laissé dans mon esprit ; de sorte que ce n'est pas tant ma pensée que je vous donne, que le resultat des pensées du public.

On convient assez que le caractére dominant de l'Auteur c'est *l'esprit*, quelques-uns disent *l'imagination* ;

mais toutes ces distinctions d'esprit & d'imagination sont fort subtiles, & bien des gens me paroissent en abuser pour loüer ou pour blâmer qui il leur plaît : je crois même avoir remarqué que ceux qui crient ordinairement le plus contre l'imagination, sont ceux à qui on pourroit attribuer le plus de ce qu'ils décrient sous ce nom vague, & arbitraire : enfin ce n'est pas un grand mal d'avoir une belle imagination, c'est-à-dire, comme je l'entends, un beau feu d'esprit, qui penetre facilement un objet, & le voit par ses divers aspects, sans s'arrêter avec le commun à des dehors trompeurs, à des surfaces vuides de corps, à des lueurs, à des mots.

Si c'est là ce qu'on entend par imagination, je conviens qu'en effet M. l'Abbé Houtteville se distingue par cet endroit, & que son livre est semé des plus beaux traits de cette sorte d'esprit vif & animé, qui pense avec facilité, & même avec justesse ; car je n'ai vû que deux ou trois critiques outrez qui osassent traiter de pointes, & de jeux de mots, les pensées de cet Auteur ; il faut ne l'avoir pas lû, ou l'avoir lû

avec de certains yeux, pour en parler de la sorte : j'insiste, Monsieur, sur ce point préliminaire, parce que je le regarde comme la clef de tous les systémes d'éloge, & de critique qu'on a faits sur l'Ouvrage dont je vous parle.

Pour ce qui regarde le stile, les uns en ont été éblouïs, & n'ont voulu y voir aucun défaut ; les autres se sont recriez comme contre le dernier coup qu'on portoit à notre langue, qui semble en effet commencer à se degrader de cette perfection, de cette pureté, & si j'ose le dire, de cette sage pudeur, & de cette naïveté toute Françoise, où l'ont portée les grands Maîtres du dernier siécle : évitons, s'il se peut, tout excès dans nos jugemens, revenons à l'esprit de notre Auteur.

Il est rare qu'un genie vif, & créateur, se borne au fonds du raisonnement, & des pensées, que son feu ne se repande aussi sur le tour, sur l'expression, & sur les termes ; & qu'il n'entreprenne même quelquefois sur le goût, & sur l'usage : il n'est donc pas surprenant qu'on trouve dans le livre en question un stile élegant, heu-

reux, brillant, qui saisit les indifferens ; c'est-à-dire, le Public ; éblouit les partisans & les Apologistes ; éclipse les émules, & les concurrens : le caractére le mieux marqué du stile de l'ingenieux Abbé, c'est, si je ne me trompe, la clarté, mais une clarté qui ne consiste pas dans une simple transparence, comme est celle d'une eau pure, au travers de laquelle on distingue jusqu'aux moindres objects, qu'elle recele dans son sein ; c'est ici une clarté toute lumineuse comme celle du jour, qui non seulement permet, mais invite même en quelque sorte à voir les objets : la clarté ordinaire du stile est soumise à la Grammaire, parce qu'elle dépend uniquement de la justesse, & de l'arrangement des mots ; mais il en est une qui est comme l'ame, ou l'esprit de celle-là, & dont on n'est redevable qu'au genie : la premiére est faite pour les Lecteurs attentifs ; la derniére reveille même, & rend attentifs les Lecteurs les plus distraits : voilà pour les Apologistes, mais n'y a-t-il rien de vrai dans les discours des Critiques.

Je l'ai déja insinué, la vivacité de-

genere ſouvent en hardieſſe, l'affectation marche à côté du brillant, le précieux ſe mêle facilement à l'exquis : il ſemble que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on reproche à M. Houtteville une ſorte de hardieſſe à créer des mots tout nouveaux, de l'affectation à uſer ſouvent des mots rares que d'autres ont hazardé, & quelque choſe de précieux dans le tour, & ſur tout dans le ſoin d'aſſocier des epithétes, des qualifications, des périphraſes aux termes les plus ordinaires : ce ſont là de ces défauts ſuperficiels, dont on ſe corrige dès qu'on veut s'en corriger; puiſqu'ils ſont recherchez, & affectez; l'Abbé Houtteville ſeroit plus inexcuſable qu'un autre, de s'y roidir contre l'interêt même de ſon ſtile, dont le fonds eſt aſſez riche, & peut ſe paſſer avec avantage de tout clinquant, & de tout colifichet : c'eſt une adreſſe des femmes laides d'avoir reduit tous les viſages au niveau du ridicule par l'invention du fard, & des mouches : pourquoi cet Abbé va-t-il enlaidir ainſi ſon ſtile, dont le naturel paroît ſi gracieux? Il faut que *** lui ait donné ce conſeil : que je voudrois qu'un

ami lui conſeillât de ſe reduire au naturel ! qu'il y gagneroit !

Je viens aux penſées, j'ai déja dit qu'elles étoient ingenieuſes, & c'eſt là un nouvel objet pour la critique : le *trop d'eſprit* eſt certainement un beau défaut, mais je conviens que c'eſt un défaut ; ainſi la critique qu'on en fait eſt raiſonnable, pourvû qu'on ne l'outre pas, comme il arrive le plus ſouvent ; car il me ſemble qu'il n'eſt gueres de défaut, contre lequel on ſe déchaîne plus volontiers, que contre celui-ci : ç'a été de tout tems auprès de la multitude un grand crime de penſer, & d'être original ; on tolére à peine des égaux, mais on ne ſouffre point de ſuperieurs : on critique donc tout ce qui a un peu l'air ingenieux ; qu'on le critique, il n'y a rien à dire, puiſque c'eſt un défaut ; mais pourquoi joint-on le mépris à la critique, ſi c'eſt un beau défaut ? Car on voit aſſez ſouvent des gens, qui croyent avoir bien avili un Ouvrage, lorſqu'ils ont dit d'un ton dédaigneux, qu'il y a là trop d'eſprit : vous diriez qu'ils parlent d'un défaut fort commun, & dont ils ont la gloire de ſe préſerver eux-mê-

mes : mais ils ont beau faire les dédaigneux, l'eſprit n'eſt point un mal contagieux, la nature met le commun des Auteurs à couvert de cette ſorte de mauvais goût : entre nous, Monſieur, je crois qu'il n'eſt pas trop mal une fois en la vie, ſur tout dans la jeuneſſe d'avoir fait ſes preuves de trop d'eſprit ; on à au moins la gloire d'en avoir moins dans la ſuite : & du reſte un Auteur veritablement atteint de ce défaut, ne doit avoir aucune peine à s'en défaire, ni aucun regret aux traits d'eſprit qu'il ſacrifie ; l'eſprit eſt inalienable, & ce qu'on en ſacrifie au bon goût eſt plus un gain qu'une perte ; l'arbre n'eſt pas chargé d'un ſi grand nombre de fruits, mais la ſeve ne ſe perd pas, elle ramaſſe au contraire toute ſa vertu dans un petit nombre de fruits choiſis, qui en ſont mieux nourris, plus ſucculens, plus dignes en un mot du nom de fruits ; le brillant de l'eſprit ſe tourne en force, l'ingenieux en ſolide, les penſées en raiſonnement, & la reputation de bel eſprit en celle de genie profond, de ſçavant Auteur, d'homme conſommé.

C'est ici, Monsieur, que se develope mon systéme de conciliation, & que j'entre dans le fond de l'ouvrage: j'ai vû des Apologistes celebres loüer notre Auteur d'un stile Laconique & nerveux, j'ai vû des Critiques l'accuser d'un Asiatisme foible, & languissant; comment accorder des jugemens si contradictoires? Rien n'est plus facile: il n'y a qu'à distinguer le stile des pensées de celui du discours: tout homme qui pense vivement, doit s'exprimer de même; rien n'est effectivement plus concis, plus serré, plus laconique que l'expression de Monsieur Houtteville; mais ce n'est là qu'un laconisme de paroles, lequel n'est nullement incompatible, & se trouve même fort communément associé avec un Asiatisme de pensées: un esprit vif pense vivement, mais il pense beaucoup; chaque pensée renferme peu de mots dans son expression, mais le discours entier renferme beaucoup de pensées: or les pensées sont au discours, ce que sont les mots aux pensées: une pensée languit, & s'énerve dès que les mots se multiplient dans son expression; les pensées sont

l'expreſſion, & comme le ſtile du diſcours; trop de penſées l'affoibliſſent & le rendent languiſſant; & ce qui paroît encore plus paradoxe, plus les penſées ont en elles-meſmes de vivacité, & de feu, plus elles énervent le diſcours, lorſqu'elles ſont trop peu ménagées: car elles font une eſpéce de diverſion, & amuſent l'attention du Lecteur à des détails inutiles: ceux qui remontent aux principes des choſes, ſçavent aſſez que la langueur ne conſiſte que dans un excès de feu, & que la diſtraction n'eſt qu'une trop forte application à des objets, qui ne ſont pas l'objet principal.

Et voilà, ce me ſemble, le grand principe des plus ſolides critiques qu'on a fait du livre de la Religion Chrétienne prouvée par les faits; n'en ſoyez point ſcandaliſé, Monſieur; je laiſſe à d'autres à juger de cet Ouvrage par des principes qu'ils croiront plus ſolides parce qu'ils ſeront plus ſerieux, & en apparence plus dogmatiques; mais ſouffrez que je ne ſorte point ici de la ſphere des belles lettres, & d'une certaine analyſe de l'eſprit humain dont j'ai éprou-

vé de bons effets en plus d'une rencontre.

Ce n'est pas que je n'aye en mon particulier examiné cet ouvrage sur les principes de la Théologie & de la Religion ; je n'ai même eu garde de m'en rapporter à moi seul en ce point ; j'ai écouté avec soin & ceux qui sçavent, & ceux qui raisonnent ; & ceux qui pensent ; & ceux qui parlent ; car je sçai que dans ces matieres plus que dans toutes autres, il est dangereux de ne pas suivre le sentiment des uns, & de heurter trop directement le jargon, ou la routine des autres ; or après avoir tout bien examiné par les yeux d'autrui comme par les miens, il m'a paru que cet Ouvrage contenoit à fort peu près tout ce qu'on dit communément de plus favorable à la Religion ; que l'Auteur y mettoit tout en œuvre sans dissimulation, sans infidelité ; qu'il y exposoit même les choses dans leur point de vûë le plus avantageux ; qu'il ne glissoit legerement sur rien, dont la discussion fût nécessaire pour son dessein general ; & qu'enfin on ne pouvoit guéres l'accuser de manquer par défaut.

Août 1722.

Mais laiſſant là toute autre diſcuſſion plus ſérieuſe, & revenant aux principes des belles lettres, ou du bon goût, j'ai compris que l'excès a coûtume de produire le même effet que le défaut ; que des preuves trop étenduës ſe relâchent d'elles-mêmes ; qu'en voulant tout diſcuter, tout éclaircir, on épuiſe l'attention du Lecteur ; que les idées principales ſont abſorbées dans le grand nombre des idées ſurnumeraires ; que le brillant éclipſe le ſolide, & qu'en un mot un diſcours Chrétien qui convainc, eſt bien different d'un diſcours Academique qui amuſe, & ſur cela j'ai conclu qu'un Deïſte pouvoit bien en liſant l'ouvrage de la Religion prouvée par les faits, devenir de plus en plus bel eſprit, ſans trop penſer à devenir Chrétien.

C'eſt principalement ſur le troiſiéme livre où ſont les objections des Deïſtes avec les réponſes de l'Auteur, que tombe le grand effort de la Critique ; on prétend que le Deïſme y triomphe impunément, & que les réponſes ſont bien éloignées de la force que l'Auteur a donné aux objections : j'ai examiné la choſe de fort près, &

il m'a paru que la réponse renfermoit ordinairement ce qui se dit de plus fort contre l'objection qui la précede : mais l'Auteur est trop riche pour se borner au simple necessaire.

Il est vrai qu'il n'est pas moins riche dans l'objection, c'est même là que selon le caractére des esprits vifs, il déploye l'heureuse fécondité de la plus brillante imagination ; on pourroit donc penser que ce qui affoiblit la réponse affoiblit aussi l'objection, & qu'ainsi la foiblesse qu'on trouve dans celle-là en comparaison de celle-ci, vient d'une toute autre source : mais il y a bien à dire à tout cela, & ceux qui parlent ainsi n'entrent pas trop dans le fond des choses ; & ne connoissent guere la distance infinie qu'il y a du vrai au faux : il n'en est pas de l'un comme de l'autre, tout ce qui affoiblit une réponse fortifie à coup sûr l'objection ; le specieux comme le réel, le vague comme le précis, le possible comme l'existant, la déclamation comme le raisonnement, l'ingenieux comme le solide, les paroles comme les choses ; tout dans une objection se tourne au profit de

l'objection ; il lui suffit, c'est même son but unique de briller ; & d'éblouir : dans la réponse au contraire il n'est permis que de parler raison, & verité ; tout ce qui ne va pas au but, en écarte ; dans ce genre de combat il n'y a point de neutralité, point de milieu ; tout discours vague & indifferent, l'erreur se l'approprie ; injustement si vous voulez ; mais ne sçait-on pas bien que l'erreur ne se soutient que sur l'injustice ? Jesus-Christ l'a dit, celui qui n'est pas pour moi est contre moi, & quiconque combat à ma suite dissipe ses forces, s'il ne les ramasse. Il semble que l'erreur soit naturellement en possession, & comme la premiere en datte dans l'esprit humain ; dés-là qu'on cesse de la combattre de front, & de dessein formé, elle prend acte de sa prétenduë victoire ; les préludes du combat, les signaux, les caracols, les digressions, les avant-propos, les traits d'esprit, les tours, les mots recherchez, toute gentillesse est sa proye ; une bonne cause se suffit à elle-même, tout art rend la verité suspecte : peut-être outre-t'on la critique, mais j'ai vû des

gens qui reprochoient à l'Auteur de *la Religion prouvée par les faits*, de commencer chaque chapitre, chaque réponse, chaque article, chaque *à linea*, chaque raisonnement par une preface, & comme par une annonce, qui tient le Lecteur en suspens, & émousse les impressions du raisonnement & de la verité.

Pour moi, Monsieur, je crois qu'en resserrant un peu son discours, l'Auteur est capable de servir utilement la Religion contre les Deïstes; je crois même, sauf meilleur avis, que quand il consentiroit genereusement à se passer de son troisiéme livre, & à se reduire aux deux premiers, la cause qu'il défend y perdroit peu de sa force, & de son avantage; car outre que bien des objections du troisiéme livre ont déja été combattuës dans les deux premiers, peut-être avec moins d'appareil, mais non avec moins d'efficace; outre que les réponses à ces dernieres objections ont leurs principes amplement developez dans l'exposition des faits que ces objections attaquent, je doute que la méthode Géometrique, que l'Auteur avoit en vûë, comporte

ce genre polémique de discussion, & de controverse ; admirable dans la conversation ; mais toûjours défectueux dans un livre, où l'Auteur ne peut jamais suivre l'erreur dans tous ses replis à cause des bornes qu'il est forcé de se prescrire.

Enfin c'est mon idée, je pense même entrevoir que c'est celle de cet Auteur, que la Religion Chrétienne étant demonstrative au moins dans le total de ses principales preuves, il doit lui suffire comme à la Géométrie, d'exposer ses preuves, sans ouvrir la porte aux objections, qui sont, pour la plûpart des esprits, la source funeste de mille erreurs : le Deïste ne craint rien tant que ce point de vûë. Démonstratif, qui résulte de l'assemblage bien concerté des preuves de la Religion, & c'est là que je voudrois qu'on le ramenât, dès qu'il se jette dans des discussions, c'est-à-dire, dans des chicanes ; mais sur tout je voudrois qu'on se gardât bien de faire dépendre le succès de sa cause, d'une preuve, où d'un fait particulier : dans la plûpart des objections il me semble que le Deïste nous prend en quelque

ſorte à ſon avantage ; c'eſt à un habile défenſeur à ne pas s'écarter du gros de ſes troupes, & à ſe prêter aux combats ſinguliers, armé de cent mille bras.

Selon moi, la bonne maniére de répondre aux objections, c'eſt de les prevenir en établiſſant ſolidement les principes fondamentaux qui en fourniſſent la reponſe : après cela il eſt toûjours dangereux pour le peuple, c'eſt-à-dire, pour le commun des gens pour qui eſt fait un livre bien écrit comme celui-ci, de ſe croire admis à propoſer des doutes, que cette ſeule idée reveille, & à quoi ſouvent on ne penſeroit pas ſans l'exemple ou la permiſſion qu'un pareil livre en donne : dans une école, dans des cahiers de Sorbonne, ou même dans des livres ſçavans, & faits pour des Sçavans, la methode des objections eſt excellente, les Théologiens de profeſſion doivent s'aguerrir à combattre les ennemis de l'Egliſe : encore y a-t-il bien à dire, & puiſque c'eſt le cœur qui fournit aux Déiſtes la plûpart de leurs objections, c'eſt ſouvent prendre le change que de rece-

voir ses réponses des mains de l'esprit.

Mais la grande critique tombe sur ce que l'Auteur dit des miracles ; je vous avoüe, Monsieur, que j'en ai été allarmé avec tous les gens de bien, & que j'ai craint de voir l'Auteur adopter la réalité du Spinosisme, pour donner au Spinosisme l'apparence, & le langage du Christianisme : il y a certainement de l'équivoque en cet endroit, mais je suis convaincu qu'elle part du même principe, d'où je pense vous avoir montré que découlent les autres foibles de cet ouvrage; l'intention de l'Auteur n'y est pour rien ; je l'en crois sans peine sur sa parole, & même sur le total de son Ouvrage où Spinosa n'est point ménagé, & où les miracles sont par tout ailleurs définis selon l'idée commune, *des événemens tout surnaturels* : mais l'esprit de systéme étant à la mode, & ayant des droits particuliers sur un genie vif comme l'Auteur, il a cru pouvoir hazarder celui-ci, dont il a neanmoins assez entrevû le venin, pour ne le donner qu'en supposition, & comme une pensée, sur laquelle on

n'appuye que legerement en paſſant ; je dis en paſſant à ſa maniére, c'eſt-à-dire, dans un ſeul endroit de ſon Ouvrage, & à la fin d'un chapitre, mais aſſez au long pour y perdre lui-même, ou pour y faire perdre de vûë au Lecteur le ſtile de la ſuppoſition : le ſtile de cet endroit eſt le même que celui des objections du troiſiéme Livre ; l'Auteur s'y livre un peu à ſon feu, & à ſon objet ; on diroit que c'eſt le fonds de ſa penſée qu'il expoſe ; peut-être même expoſe-t'il ſes propres penſées, & les veritez les plus réelles avec moins de vivacité ; la verité inſpire plus de confiance, & de modeſtie, l'erreur inſulte volontiers ; un genie vif & délicat qui ſent les differences des caracteres fait parler à chacun ſon langage, la verité ſur le ton de la modeſtie, l'erreur ſur celui de l'inſulte. Mais peut-être y a-t'il dans tout ceci trop de rafinement, & un Auteur fait bien de ne pas exiger tant de diſcernement du commun de ſes Lettres. Je ſuis, &c.

ARTICLE LXXIX.

NOUVELLES CONJECTURES sur les Triremes ou vaisseaux de guerre des Anciens.

LEs sentimens ont été partagez jusqu'ici sur la maniere des Anciens dans la construction des Triremes, ou des vaisseaux de guerre, c'est un secret qui après bien des discussions se trouve encore enfermé dans les images de l'Histoire ancienne. Il en est de celui-ci comme d'un grand nombre d'autres qui se sont perdus dans l'abîme des siécles. Le ciment des Anciens, la peinture incorporée avec le verre se sont maintenus jusqu'à nos jours, malgré le ravage du tems & des saisons. L'art de les préparer & de les mettre en œuvre est devenu un mistere qui n'attend qu'un second œdipe pour être dévoilé. Nous n'avons que le plaisir d'admirer dans les ouvrages antiques ce que nous avons regret de ne pouvoir imiter. Chaque siécle a sa mesure de connoissances qui après une certaine révolution d'années se

perdent dans la foule des nouvelles ; ſoit que les hommes diſtraits par d'autres ſoins en ayent negligé l'uſage ; ſoit que la chûte des Empires entraîne avec ſoi la décadence & le deperiſſement des Arts ; ou enfin parce que rien n'eſt exempt de cette loi inévitable, qui a mis un terme à la durée des choſes humaines, au-delà duquel elles diſparoîtront, pour faire place à d'autres, qui paſſeront à leur tour. Chaque Sçavant a fait ſes recherches ſur les anciennes Triremes, & n'a ſouvent rapporté que des conjectures ſteriles, qui font preſque regretter les efforts qu'elles ont coûté. Il n'importe, la diſpute recommence aujourd'hui. Les Peres de Languedoc, Sanadon & de la Maugeraye Jeſuites sont les trois Antagoniſtes. Chacun d'eux fait valoir ſon ſyſtéme. Dans ce conflict d'opinions, il vaut mieux abandonner la déciſion à l'équité & au diſcernement des Critiques déſintereſſez. Le Pere Languedoc eſt le premier en datte ; il avoit déja établi ſon ſentiment dans la Diſſertation qu'il a donnée au Public, & dont nous expoſons maintenant le précis. Elle eſt

mprimée à Paris, chez Louis Denis
de la Tour & Pierre Simon.

entiment du Pere Languedoc sur les Triremes ou vaisseaux de guerre des Anciens.

Il remarque d'abord que les vaisseaux appellez μονόκροτα, δίκροτα, &c. ονήρεις, διήρεις, τριήρεις, &c. C'est-à-ire, *Uniremes*, *Biremes*, *Triremes*, e peuvent être pris pour des vaisseaux qui eussent une, deux, ou trois ames de chaque côté, il met en preuve le passage de Vegece L. 5. C. 7. *(a)* ui ne donne qu'un, 2, 3, 4, ou 5 angs de rames aux anciennes Gales comme sous le nom, de *Liburnæ Naves*, de *Biremes*, *Triremes*, *quadrimes*, *&c.* tandis que dans de simples chaloupes il compte jusqu'à vingt meurs, d'où le Pere Languedoc con-

(a) *Minimæ liburnæ remorum habent gulos ordines, paulò majores, binos, idoæ mensuræ, ternos, vel quaternos, indum quinos sortiuntur remigum gradus... phæ tamen majoribus liburnis exploratosociantur quæ vicenos prope remiges in singlis partibus habent.*

clut que le plus ou le moins de rangs ne doit point se prendre du plus ou du moins de rames que ces anciennes Galeres avoient de chaque côté ; il ne s'agit donc plus que d'examiner en quoi consistoit la difference & la disposition des rangs.

Le systéme de ceux qui comptent les rangs par le nombre des étages, paroît (dit-on) insoutenable & impossible dans l'éxécution, sur tout à l'égard des vaisseaux de 10, 20, 30, 40, & 50 rangs. S'imaginera-t'on qu'on puisse élever 40 & 50 étages les uns sur les autres dans un vaisseau tel que celui, dont Pline fait mention L. 50, C. 56, où les rangs se trouvoient multipliez jusqu'à 50, au moins jusqu'à 40 ? Il est vrai que quelques-uns restraignent l'hypothese des étages aux Galeres médiocres, dans la necessité où ils sont de recourir à quelque autre maniere de disposer les rangs dans ces bâtimens énormes, dont l'antiquité nous a conservé la memoire. Mais en vain se retranche-t'on sur cette distinction frivole ; puisqu'il est certain que les Anciens ne disposoient pas autrement les differens ordres de ra-

meurs dans les petites ou médiocres Galeres que dans les grandes : pour en être convaincu, il ne faut que faire reflexion sur l'affinité qui se trouve dans les noms de Biremes, Triremes, &c ; cette convenance suppose une égale disposition des rangs dans les petits comme dans les grands vaisseaux.

Scaliger, Palmerius, Scheffer, Fabretti qui tiennent pour les étages, en conviennent de bonne foi. Mais aussi cet aveu les engage dans un autre embarras dont ils auront peine à se démêler. « Qu'on tâche en gardant toutes les proportions Mathématiques de disposer sous le Tillac d'un « vaisseau 30 & 40 étages de ra- « meurs ; qu'on trouve pour eux & « pour le reste de l'équipage l'espace « necessaire par rapport à l'étenduë du « vaisseau ; qu'on arrange de telle sor- « te toutes les rames de differente « grandeur, qu'elles ne s'embarras- « sent point les unes les autres ; qu'on « trouve le moyen de faire remüer par « les rameurs du cinquantiéme étage « les rames énormes, où pour mieux « dire, ces longues poutres qu'on est «

» obligé de leur donner ; qu'on pren-
» ne si bien ses mesures, que ces bâ-
» timens à 50 étages, surmontez en-
» core d'assez hautes tours, qu'on met-
» toit ordinairement sur les vaisseaux
» de guerre, ayent assez de force & de
» consistence pour soûtenir les coups
» de vent & de mer, sans être culbu-
» tez. Si l'on vient à bout de tout ce-
» la, j'ose dire qu'on aura fait une es-
» pece de miracle. A la verité les dé-
fenseurs du systéme contesté ne s'accordent pas tous à placer les rameurs d'un étage superieur directement & perpendiculairement sur la tête des rameurs de l'étage inferieur. Plusieurs ont pris le parti de se ranger du côté d'Isaac Vossius, qui dispose obliquement ses étages, entre chacun desquels il ménage 7 à 8 pieds de distance; de sorte que ces mêmes étages & par conséquent les rameurs qui les occupent, n'ayent l'un au dessus de l'autre qu'un pied & demi d'élevation.

Mais pour éviter une difficulté, on s'engage dans une autre. En éclaircissant ainsi les rangs de chaque étage, on les affoiblit à proportion, & l'on

l'on perd en nombre de rames & de rameurs, ce que l'on croit gagner en trouvant le secret d'étager commodément. " Il est certain que, si les ra- " meurs d'une Trireme eussent été " aussi serrez que le sont les rameurs " d'une de nos Galeres, toutes les ra- " mes & les rameurs des trois éta- " ges eussent pû être postez dans une " même file avec autant d'avantage " pour ramer, qu'ils le sont sur nos " Galeres. Si cela est, quelle idée " nous donne-t'on de la Méchanique " des Anciens, en leur faisant quit- " ter l'ordre naturel & disposer par " étages avec des embarras infinis le " même nombre de rameurs qu'ils au- " roient pû tous placer de niveau & " dans un seul rang? Selon cette hy- " pothese l'octireme de Memnon, à laquelle les Historiens donnent cent rames pour chaque rang, eût dû avoir sept ou huit cent pieds en longueur, ce qui est contre toute vraisemblance.

Le Pere Languedoc semble pancher davantage pour le systéme de ceux qui placent les rameurs sur un même plan, en les multipliant sur chaque rame à proportion du nombre des

rangs qu'on donne à une Galere: c'est-à-dire, que celle qui est à deux rangs, à trois rangs, à quatre rangs, auroit eu de chaque côté, deux hommes, trois hommes, quatre hommes par banc sur chaque rame. Mais ce systéme souffre encore plusieurs difficultez, sur tout il ne peut être d'usage dans les Galeres de 30 & 40 rangs, où chaque rame auroit eu 30 & 40 rameurs, ce qui paroît infaisable, eu égard à l'étenduë du vaisseau, & à la situation des rameurs, soit qu'on les eût mis de file, soit qu'on eût doublé les rangs; ajoûtez à cela que dans cette supposition on ne garde nulle proportion entre la grandeur du vaisseau & le nombre des rames, non plus qu'entre le nombre des rames & celui des rameurs; par exemple dans le vaisseau de Philopator qui étoit à cinquante rangs, & dont Plutarque & Athenée nous ont laissé la description, on comptoit quatre mille rameurs, qu'il auroit fallu repartir sur cinquante rames seulement. Le même inconvenient se trouveroit dans la quinquereme de Caïus, laquelle au rapport de Pline ne contenoit que quatre cen

rameurs, & quarante rangs de chaque côté. Enfin pour ſuivre ce ſentiment, il faut ſe reſoudre à ſoûtenir le choc de tous les anciens Auteurs qui prenoient la difference des Galeres, non pas du nombre des rameurs par banc, mais de la multiplicité des rangs de rames; *bini, terni, quaterni remorum ordines.*

Dans une matiere auſſi litigieuſe quel parti prendre? Le Pere Languedoc peu ſatisfait de ces deux ſyſtémes propoſe un troiſiéme ſentiment, qu'il ne donne cependant que comme une conjecture plus plauſible, qui réunit les avantages des deux autres, ſans en avoir les inconveniens. Pour en juger plus ſûrement & avec connoiſſance de cauſe, il eſt à propos de lire la Diſſertation; on ne peut mieux faire que de ſuivre l'Auteur dans les ſçavantes recherches & les obſervations curieuſes dont il a enrichi ſon Ouvrage. Son ſentiment s'y preſente de lui-même avec une netteté & une préciſion qui ne laiſſe rien à deſirer.

Il commence par donner une notion abregée de la marine des Anciens; il diſtingue les vaiſſeaux de guerre de ceux qui étoient appellez *Naves one-*

rariæ. Les premiers étoient connus ſous le nom de Biremes, Triremes, &c. *Naves longæ, liburnicæ, conſtratæ, roſtratæ, cataphractatæ.* La forme de ceux-ci n'étoit pas la même que celle des autres bâtimens ; ils étoient conduits à la voile & à la rame ; en cela ils differoient encore des vaiſſeaux de charge, qui n'alloient ordinairement qu'à la voile. Cependant dans un combat naval ; la rame étoit plus d'uſage que la voile. Tout le ſuccès de l'action dépendoit alors de l'éxercice de la rame & de la dexterité des rameurs, comme le Pere Languedoc le fait voir ; d'où il conclut qu'il n'eſt pas ſurprenant que les Anciens ayent déſigné leurs vaiſſeaux de guerre par le nombre & la diſpoſition des rames.

A la poupe des Biremes, Triremes, &c. étoit élevé un plancher auquel on donnoit le nom Καταστρῶμα. Sa conſtruction n'avoit pas toûjours été la même dans tous les tems ; & l'étenduë en étoit plus ou moins grande, ſelon le plus où le moins de capacité du vaiſſeau. Ceci donne occaſion à l'Auteur de produire grand nombre

de remarques judicieuſes & neceſſaires pour l'intelligence de la navigation des Anciens.

C'eſt ſur cette eſpece d'eſtrade, ou plancher ſuperieur, qu'étoient placez les *Thranites*; ceux qui occupoient le bas du vaiſſeau vers la prouë ſe nommoient *Thalamites*; les *Zygites* étoient ſituez au milieu. On n'oublie rien dans la Diſſertation pour inſtruire parfaitement le Lecteur ſur ces trois differens ordres de rameurs; Hiſtoriens de tous les tems, Poëtes de tous les genres, Commentateurs, Scholiaſtes, tout eſt rapproché, examiné, & approfondi avec cet eſprit de diſcuſſion que demande un ſujet intereſſant qui merite d'être éclairci, & ſur lequel il eſt queſtion de prononcer. On donne aux textes mal entendus des interprétations raiſonnées, l'autorité vient au ſecours de la Critique. On peut voir dans la Diſſertation même ce que la brieveté d'un extrait ne permet pas de rapporter; dans les matiéres conteſtées on expoſe toûjours trop peu, dès qu'on n'expoſe pas le tour.

Ces trois ordres de rameurs ſuffiſent au Pere Languedoc pour établir

une nouvelle maniere d'expliquer les Uniremes, les Biremes, les Triremes, &c.

Les Uniremes n'avoient de chaque côté qu'un banc de Thranites, un de Zygites, un de Thalamites, *quæ simplici ordine agebantur. Tacit. hist. l. 5. c. 3. Minimæ liburnæ habent singulos ordines. Veget. l. 5. c. 7.* Les rangs de rames dans les petits navires étoient izolez, ils avoient une rame par banc, ou une seule dans chaque ordre; cependant on pouvoit assigner au moins cinq ou six hommes à chaque rame, ce qui feroit quinze ou dix-huit rameurs de chaque côté. « Peut-être sera-t'on surpris (dit le Pere Languedoc) que nous ne donnions que six » rames aux Uniremes, quoiqu'il so t » constant, que des esquifs & des simples chaloupes avoient quelquefois » jusqu'à vingt rames. Mais on doit considerer que les Uniremes, & même les Biremes étoient les moindres vaisseaux de guerre dans une Flotte. Les Triremes, les Quadriremes, &c. dans une armée navale répondoient à nos vaisseaux de ligne: en second lieu, qu'on fasse attention qu'il pouvoit y

avoir ſur les ſix rames des *Uniremes* 30 ou 40 rameurs, & par conſequent autant & plus que ſur les ſimples barques. Outre que ce n'eſt pas le nombre de rames, mais la ſtructure & la grandeur qui diſtingue un vaiſſeau de guerre d'un autre bâtiment; enfin ces chaloupes legeres, *naves præcurſoriæ, nuntiæ, exploratoriæ, leves & fugaces*, n'étant faites que pour la courſe, on n'en doit tirer aucunes conſequences par rapport aux vaiſſeaux de guerre qui étoient deſtinez à d'autres uſages.

Les Biremes avoient deux rames par rang, ſix de chaque côté, ce qui faiſoit trente rameurs de chaque côté, ſur le pied de cinq hommes par rames. *Binos ſortiuntur remigum gradus.* Veget. *Ordine contentæ gemino creviſſe liburnæ.* Lucan.

Les Triremes avoient trois rames à chaque rang, neuf de chaque côté, avec 45 rameurs à 5 hommes ſur chaque rame. *Triplici pubes quam dardana verſu impellunt : voilà les trois files de rameurs rangées en trois fois trois files ſur les neuf rames. Terno conſurgunt ordine remi*, voilà le nombre des rames diſpoſées trois à trois dans chaque

rang, un rang vers la poupe, un au milieu, un au troisiéme vers la prouë.

La Quadrireme avoit quatre rames à chaque rang, douze de chaque côté & peut-être environ soixante rameurs. *Habet quaternos remorum ordines.* Veget. On en dit autant à proportion des Quinqueremes, & des autres vaisseaux de la premiere grandeur. Le Pere Languedoc met au profit de son systéme ces expressions, dont se servent constamment les Auteurs anciens, *ordines singuli, gemini, bini, terni, quaterni, quini, seni, &c.*

Cette hypothese une fois accordée, l'Auteur prétend qu'on peut expliquer sans peine ce que les Anciens nous ont appris des plus grands vaisseaux de guerre, de la Quinquereme de Caïus, de l'Octireme de Memnon, & en particulier du fameux bâtiment de Philopator, qui avoit au moins 40 rames & quatre mille rameurs; il applique heureusement à son systéme les plus celebres passages qu'on peut recueillir sur cette matiére. Il fait en même-tems de fréquentes excursions contre les défenseurs du premier sentiment. Il leur donne le défi, persua-

dé que le ſyſtéme des étages ne peut trouver place dans ces grands navires, ou il doit neceſſairement écrouler. Ceux-ci à leur tour s'autoriſent de la colonne Trajane qui repreſente en bas reliefs quelques Biremes & Triremes, avec des rangs de rames étagez dans la hauteur du vaiſſeau; mais le Pere Languedoc ne ſe laiſſe pas impoſer par l'antiquité du monument.

L'impoſſibilité des étages une fois démontrée, le met en droit de répondre que les figures de vaiſſeaux repreſentez ſur la colonne ne ſont qu'une pure fiction de l'Ouvrier, & l'effet de ſon ignorance dans l'Architecture navale. " Nous y voyons (ajoûte-t-il) des Triremes & des Biremes, ſans " mâts & ſans voiles; auroit-on droit " de conclure que ces vaiſſeaux n'a- " voient effectivement ni voiles, ni " mâts " ? D'autres perſonnes ont déja remarqué qu'à l'exception des figures d'hommes & d'animaux, le reſte, & en particulier ce qui regarde la perſpective & l'Architecture y eſt fort defectueux. Dans la deſcription que Ciaconius nous a donnée de cette colonne, on voit des eſpeces de Bire-

mes, où les rames paroissent à la verité plus élevées les unes que les autres, mais où les rameurs sont tous placez de niveau. Quoi qu'il en soit, ce seul monument ne peut faire preuve contre l'autorité d'un nombre infini de médailles qui representent les vaisseaux, même ceux qui s'appelloient *naves prætoriæ*, avec un seul étage de rames; d'autant plus que la nouvelle graveure de cette colonne, dont on est redevable à Bartoli, & qui est beaucoup plus exacte que la premiere, ne represente que des especes de Biremes, où les rames sont tellement disposées, que toutes peuvent être maniées par des rameurs placez à la même hauteur, & sur le même tillac. Enfin quelque chose qu'on dise pour faire valoir la preuve qu'on tire de la colonne Trajane, on conclura tout au plus pour les Biremes & les Triremes; mais il demeurera toûjours constant que le systéme des étages ne peut avoir lieu dans les grands vaisseaux de guerre; jusqu'à ce qu'on ait trouvé quelque expedient qui applanisse les difficultez proposées. Les conjectures du Pere Sanadon auront

place dans les Mémoires du mois prochain ; ſuivront celles du Pere de la Maugeraye, qui ſe déclare contre les deux premiers ſentimens en faveur du ſyſtéme des étages dont il prétend démontrer la poſſibilité par des preuves ſolides & Geometriques. Nous apprenons que Monſieur de Barras de la Penne, Chef d'Eſcadre des Galeres, & Commandant actuellement pour le Roi dans le Port de Marſeille, veut bien s'intereſſer dans la diſpute ; nous attendons avec impatience ſa Diſſertation, que les nouvelles publiques ont annoncée.

ARTICLE LXXX.

CHRISTOPHORI MATTHÆI Pfaffii Orationum Academicarum Hexas, &c. *C'est-à dire ; Six Discours Academiques prononcez par Mr Pfaff Docteur en Theologie & premier Professeur dans l'Université de Tubinge, Chancelier & Prévôt de la même Eglise ; avec une Lettre du même sur l'Union des Eglises Protestantes.* A Tubinge, chez Jean-George Cotta 1721. *in* 8°. *pages* 102.

NOus ne pourrions mieux loüer ce petit Recueïl, qu'en disant après l'Auteur que ce n'est point à lui qu'on en doit l'impression, mais aux importunitez réïterées & aux fatigantes prieres du public, & d'une sorte de public aussi difficile à contenter, que le sont ordinairement des gens qui font eux mêmes profession de Litterature. Ce suffrage si flateur sur lequel il s'appuye, est celui de l'Université de Tubinge, une des plus nombreuses & des plus cultivées d'Allemagne;

ſuffrage au reſte qui n'a pas dû coûter beaucoup à un Chancelier de l'Univerſité, Conſeiller en même tems du Sereniſſime Duc de Virtemberg. Du reſte, l'élegance du ſtile & la beauté des figures, ne vont ici qu'à la ſuite des autres Ouvrages, qui ſont la partie dominante du merite de Mr Pfaff chargé depuis quelques années de concourir par ſes écrits à l'execution du penible Ouvrage que medite la Politique Proteſtante, pour unir dans les liens d'une ſainte fraternité les deux grandes Branches de la Prétenduë Reforme, les Evangeliques ou Lutheriens, & les purs Reformez ou Calviniſtes; il ſoûtient avec dignité le perſonnage de Theologien pacificateur, quoique ce ne ſoit pas ſans beaucoup de contradictions. Deux cens ans de tentatives inutilement employées depuis les anathémes lancez reciproquement par Luther & par Zuingle, montrent une terrible alienation dans les eſprits, & une oppoſition bien inſurmontable dans les Dogmes. De là les ſoupçons, les allarmes, les murmures, ſur tout parmi les zélez du Parti Lutherien, qui eſt celui de Mr Pfaff, au-

tant de fois que les interêts de la cause commune, ou que les vûës particulieres des Princes ont demandé qu'on fît quelque effort pour se rapprocher. Jamais les Calvinistes qui jusqu'ici avoient ordinairement pris sur eux les premieres demarches, ne crurent l'affaire heureusement engagée qu'en 1631. L'éclat que donnoient alors les conquêtes de Gustave-Adolphe à ceux de la Confession d'Ausbourg, les leur faisoit rechercher par les offres & les soûmissions les plus imposantes; mais ne relâchant rien sur la créance, & n'ayant apporté que des paroles à la Diete de Leipsic, ils n'y reçûrent pareillement que des caresses & des civilitez dont ils ne pûrent pas même s'applaudir long-tems; car à peine eut-on connoissance en Suede & en Dannemark de l'Acte Synodal dressé à Charenton, par lequel les Calvinistes admettoient les Lutheriens à la participation de la Céne, que ceux-ci pour toute recompense firent pleuvoir sur eux une grêle d'excommunications. Nous allons voir ce qu'il faut penser des dispositions presentes, soit dans ces Royaumes, soit en Allemagne. Il

eſt certain que les titres les plus infamans n'y ſont pas épargnez pour quiconque s'enhardit de faire brêche au mur de diviſion : procedé groſſier, & qui ne merite que le mépris d'un honnête homme, au jugement de Mr Pfaff; mais procedé après tout qui l'intimide & qui l'oblige à entrer dans une juſtification reguliere des avances qu'on lui reproche. C'eſt le but de la premiere des ſix harangues dont nous avons à rendre compte. Elle eſt imprimée ſous ce titre : *Des précautions qu'on doit prendre dans le projet de paix, qui concerne l'union entre les Egliſes Proteſtantes.* L'Orateur la prononça le premier Novembre 1720. & il la donne pour un abregé complet de ſes ſentimens.

On ne devine pas trop d'abord comment la Conſtitution *Unigenitus* & les Jeſuites viennent à ſa matiere, ni où tend un long tiſſu de reflexions ſur ce qu'il appelle la deſertion de Mr le Cardinal de Noailles, & ſur l'Acte d'accommodement qui venoit d'être conclu à Paris il y avoit quelques mois. Il developpe enſuite ſa penſée qui revient à dire, que ſi la France, au moins

entre les Etats Catholiques, n'eût point adopté les ereeurs monſtrueuſes contenuës dans la Bulle, les Peuples & les Miniſtres Proteſtans euſſent pû demeurer tranquiles. L'Egliſe Gallicane, cette floriſſante portion de l'Egliſe Romaine, venant d'elle-même faire alliance avec eux, comme ils s'en flattoient, le reſte ſe fût bien-tôt dementi. Mais depuis que les tenebres ont prévalu ſur le corps entier du Papiſme, l'occaſion de vaincre eſt trop belle pour ne les pas engager à courir unanimement aux armes. C'eſt un ennemi aveuglé, chancelant, eſclave du Pelagianiſme, que le Seigneur leur livre; oſent-ils douter de ſa défaite & de leur triomphe? On les avertit ſeulement de prendre garde que l'âpreté de leurs diviſions, ne leur arrache la victoire des mains; car ce n'eſt pas d'aujourd'hui, remarque l'Auteur en gemiſſant, que faute de concert & de bonne intelligence dans la Reforme, elle a manqué de s'aſſûrer de l'Empire de la Chrétienté. Quels hommes que les premiers Reformateurs! Seroit-il encore queſtion du Pape? Y auroit-il encore une Rome, s'ils n'euſſent don-

né aux Demons & aux Catholiques la maligne joye de les voir s'entre-déchirer par des conteſtations de mots, ou pour des petiteſſes de point d'honneur qui ont tout gâté. Les Diſciples pour ſurcroît de malheur n'ont été depuis ni plus humbles, ni moins contentieux que leurs Maîtres. Qui ne verſeroit pas des torrens de larmes au ſouvenir des celébres Conferences de Marpourg, de Virtemberg, de Sandomir, & de pluſieurs autres; autant d'écueils où l'animoſité des Theologiens a ſucceſſivement fait échoüer toutes les meſures & tous les ménagemens des Politiques? Après des preuves ſi conſtantes de l'humeur antipatique des deux partis, faut-il donc tenir l'union pour deſeſperée? Non: le ſiecle où nous vivons eſt heureuſement bien d'un autre goût que les ſiecles précedens. Quelque conſiderable que ſe trouve encore le nombre des Theologiens rigides, qui ne ſçauroient point mollir ſur l'explication d'un Dogme, & qui reſſerrez dans les bornes étroites des anciens principes, qualifient d'héreſie tout ce qui s'en éloigne; ce ne ſont pas les mieux venus dans le monde

poli. Soit rafinement, soit honnêteté, (soit peut-être indifference) on y veut en fait de Religion, des esprits maniables, moderez, paisibles, accommodans, qui contens de proposer ce qu'ils pensent, gauchissent adroitement aux objections, qui ne pressent, qui ne peinent personne; voilà, selon Mr Pfaff, les Docteurs qu'on écoute; on renvoye les autres au Pedantisme. Le mal est que ce monde poli n'est dans les Pays Protestans, comme ailleurs, ni le plus accredité, ni le plus étendu. Les Universitez sur tout, si vous en exceptez un petit nombre, sont composées d'un monde purement Theologique, entêté de la Doctrine reçûë, ardent à la maintenir, qui se défie infiniment des Docteurs pacifiques, & qui repousse avec vigueur le reproche de pedanterie, par l'accusation ouverte de Syncretisme. A ce mot l'Auteur frémit d'horreur: il proteste qu'en son particulier il n'a point d'autre Foi que la Foi qui est recommandée dans les Livres Symboliques de son Eglise, & que s'il sollicite l'union avec l'Eglise Calviniste, l'union qu'il demande doit être fondée sur l'Orthodoxie des senti-

mens, hors laquelle on ne doit esperer ni pieté, ni salut.

Il distingue là-dessus trois especes d'union entre des Societez qui different dans leur Créance : l'une où le parti le plus foible abjure ce qu'il avoit crû & pratiqué, pour s'assujettir totalement aux Dogmes & aux Usages du parti qui lui fait la loi : on l'appelle *union absorbante*, la seule que l'Eglise Romaine veuille agréer (du moins quant aux Dogmes) l'autre qu'on nomme *temperée*, où par une condescendance mutuelle chaque côté se relâche sur quelques-uns des points qui donnoient lieu à la separation, & forme ainsi d'un commun accord une nouvelle Confession. La derniere dite *conservative*, n'exige aucun changement ni de part ni d'autre; mais supposant que les articles en quoi l'on differe, ne sont point des articles fondamentaux, elle fait consentir les Societez contestantes à un charitable support, & à une communion fraternelle dans les devoirs de Religion. Il est manifeste, vû l'état des choses, reprend Mr Pfaff, qu'un projet d'union reglé sur la premiere de ces trois

idées, seroit de nos jours un projet chimerique. Le second plan lui paroit fort à desirer, mais il augure mal de la réüssite; il ne juge pas que le tems propre à y travailler soit encore venu. Reste la troisiéme espece d'union, qui seroit déjà un grand acheminement à la seconde, & c'est le parti qu'il embrasse. Qu'on fasse taire les préjugez, ces tyrans de la raison, & qu'on lui accorde pour préliminaire des Conferences; que le Systême Calviniste, entant qu'il est opposé au Systême Lutherien, ne renferme rien de fondamental: c'en est assez: dès là le Syncretisme à son égard n'est plus qu'une vaine ombre qui se dissipe au premier souffle. Il le montre par la simple définition du Syncretisme: le terme Grec Συγκρητισμὸς, est originairement appliqué aux Habitans de l'Isle de Crete, nation inquiette & toûjours agitée de guerres civiles, quand elle n'en avoit pas d'étrangere à soûtenir; mais toûjours unie contre les ennemis du dehors, & ne connoissant plus en cette occasion qu'un seul interêt & qu'un seul parti. Nous ignorons par quel canal les Protestans ont fait pas-

ser cette expression dans leur Theologie. Sans examiner si l'appropriation en est juste, elle y designe une force d'union Ecclesiastique formée avec des personnes qui sont reconnuës pour errer, & pour errer en des points fondamentaux. Voilà, comme on voit, le Theologien pacificateur bien au large, moyennant qu'on soit d'humeur à lui passer ce qu'il suppose constamment, que la Doctrine des deux partis, Lutherien & Calviniste, ne different point fondamentalement l'une de l'autre. Mais c'est à cela justement qu'on l'arrête, dès le premier pas, & en quoi contredit la tradition regnante dans sa propre Communion. Aussi la plûpart des choses qu'il va dire, en développant ce qu'il entend par *Précautions necessaires au projet d'union,* tendent-elles à decrediter & à écarter les Theologiens *batailleurs*, partisans trop farouches des anciens sentimens, & d'un genre d'érudition trop litterale, pour convenir jamais avec lui ? Nous croyons le devoir suivre article par article.

I. Précaution. *Quiconque s'employe établir une union solide entre les Protes-*

tans, doit exactement diſcuter l'état des Controverſes, & ſans égard à quelque autorité que ce puiſſe être, determiner le point de l'erreur, ſelon qu'il la juge liée avec tout le corps du ſyſtéme doctrinal dans le parti qui la ſoûtient, & ſelon qu'elle influë actuellement dans la pratique même; prenant bien garde à ne point attribuer d'autres conſequences aux intereſſez, que celles qu'ils admettent.

L'Orateur tout ennemi qu'il eſt des conteſtations, ne pouvoit ouvrir un plus vaſte champ à la diſpute. Il doit paroître fort nouveau dans les écoles, de prétendre qu'une erreur réelle contre la Foi, ceſſe de préjudicier à la Foi, ou parce qu'on tient en faveur de la verité par d'autres endroits, ou parce qu'on en demeure à la pure ſpeculation, ou parce qu'on a la maligne opiniâtreté de nier une conſequence, ſans revoquer le principe d'où elle eſt deduite dans l'exactitude des regles. Si Mr Pfaff n'a que cette voye de decharger le Symbole Calviniſte d'erreurs fondamentales, il donne belle priſe à ceux qui l'accuſent de prévariquer. En défendant à ce prix la legitimité de l'union, il ſe ſçaura bon gré d'avoir

évité le chemin battu qui mene droit au Syncretiſme ; mais ne lui prouvera-t-on pas qu'il ne fait qu'y revenir par un petit circuit ?

II. Précaution. *Point de reſpect pour l'antiquité, ni de menagement pour la nouveauté. Il faut compter pour rien les ſentimens particuliers ; mettre abſolument à quartier les queſtions épineuſes ; embraſſer la Foi toute ſimple ; & n'obliger à croire que les Dogmes expreſſément décidez dans l'Ecriture Sainte, & qui ſont generalement à la portée de tout le monde.*

Des regles auſſi vagues qu'on en preſcrit, & un choix de déciſions auſſi arbitraire qu'on le demande, ne permettent pas d'avancer bien loin. Le caprice ou la complaiſance feront donc ſeuls fonction de juge parmi les Pacificateurs ; cela veut dire qu'ils ne jugeront rien, & que les uns & les autres continueront de voir dans le Texte Sacré ce qu'ils y voyent depuis deux grands ſiecles.

III. Précaution. *Perſonne ne doit s'ingerer dans le projet d'union, qui n'ait pour y réüſſir quelque ſuperiorité de genie, de jugement, d'érudition, de conduite ;*

& qui n'y soit engagé par son état, ou excité par une vocation soit ordinaire, soit extraordinaire.

Il est à présumer que Mr Pfaff, en traçant ce portrait, a eu intention de s'y peindre lui & ses consors. Bien entendu que ceux qui n'entrent point dans ses vûës, n'ont ni les talens, ni les avantages qu'il exige. Il les traite même immediatement après d'une maniere fort dure : en quoi il montre admirablement combien le Protestanisme lui est redevable de ces manieres douces & compatissantes avec lesquelles il poursuit l'ouvrage de l'union ; car pour peu qu'on l'imite, le naturel se retrouve, la bile s'échauffe, la satyre coule, & les Lutheriens, ses chers freres, ne sont pas plus menagez que les Catholiques.

IV. Précaution. *Que les promoteurs de l'union s'abstiennent de toute violence; c'est en gagnant les esprits, & en leur inspirant peu à peu l'amour de la paix, qu'on viendra insensiblement à bout de l'établir.*

L'Orateur ne pouvoit tenir un autre langage sans se rendre odieux ; mais l'art de *gagner les esprits*, ces douces insinua-

insinuations par où il entreprend de les attaquer, ne sont-elles pas un nouveau genre de persecution dont la verité ait à craindre? Nous verrons cependant qu'il ne s'y fie pas entierement: le procedé qu'il recommande n'est qu'un *interim* dont il sent lui-même l'inutilité, & qui par son propre conseil fera bien-tôt place aux voyes coactives.

V. Précaution. *Il faut entre les partis un oubli & une amnistie totale du passé.*

Autre avis excellemment placé dans l'énoncé d'une harangue. Toute personne faisant métier de conciliateur, n'a autre chose à la bouche; mais on parle à des hommes, on parle à des Docteurs: peut-on ne pas sentir tout ce qu'on y trouvera essentiellement d'opposition à la morale qu'on leur debite?

VI. Précaution. *Dans l'union projettée, ce seroit tout perdre que de sacrifier la verité à la paix. Nulle paix solide si elle n'est fondée sur la verité.*

Qui doutera jamais de cette derniere maxime? Il ne s'agit pas de la proposer dans sa generalité, ni de l'étendre

ſous un tour éblouïſſant. On doit montrer en detail que la tolerance des Dogmes controverſez n'y doone point atteinte ; que Luther, par exemple, a exageré dans ſa Réponſe à la Cenſure de Louvain, lorſqu'il y a condamné formellement d'hereſie tous les Sacramentaires qui diſent "que le Corps „ & le Sang de Jeſus-Chriſt ne ſont „ pas reçûs dans la venerable Euchariſ- „ tie par la bouche du corps „. Mais, ſelon les apparences, ou les ſymboles conſacrez dans l'un & l'autre parti changeront bien de forme, ou l'on épuiſera encore bien des volumes, avant que les Contrediſans en conviennent.

VII. Précaution. *Il ſuffit qu'on ſe ſupporte.*

Quand Mr Pfaff aura rebattu la même phraſe en cent & cent façons, qu'eſpere-t-il qu'il en reſulte ? On ſera toûjours en droit de lui demander, qu'eſt-ce que ce ſupport ? Il le juge innocent, d'autres le croyent criminel; où eſt l'arbitre qui vuidera le differend ? Il propoſe les Egliſes d'Angleterre pour modele d'une tolerance édifiante. L'édification que le Chriſtianiſme en tire

n'eſt pas fort ſenſible. Des yeux plus perçans ou plus ſinceres n'y voyent-ils pas plûtôt une preuve deplorable des inconveniens de la tolerance ?

VIII. Précaution. *Ce ſont des hommes vrayment ſaints & pleinement animez de l'Eſprit de Dieu, à qui il faudroit confier l'entrepriſe.*

On ne s'attend pas que nous croyions les Societez Proteſtantes fort propres à en fournir de ce caractere. Mais ſi à la place on y ſuppoſe des hommes d'un cœur droit, & qui veulent ſincerement leur ſalut, nous ſommes perſuadez qu'ils ſentiront le foible de ces temperamens tous humains; & en conſequence, celui d'une Religion qu'on profeſſe ou qu'on diſſimule, qu'on reſtraint, ou qu'on élargit à ſa guiſe.

IX. Précaution. *Le Paſteur ou le Docteur ne doivent rien tenter qui ne ſoit avoüé du Magiſtrat.*

C'eſt un vieux reglement de police conſiſtoriale parmi les Proteſtans, que l'on applique à l'affaire preſente. Mais peu importe qui l'entame, ou qui la termine, dès qu'on ne veut point d'autorité qui decide; qu'on incite ſans diſtinction le Miniſtre ou le Laïc à

prononcer ; & que pour resoudre ce qui est ou n'est pas de necessité indispensable, il n'y a point d'autre determination à attendre que la volonté du plus fort.

X. & XI. Précaution. *Il ne faut consulter sur l'union, ni les Consistoires, ni les Facultez Theologiques, ni aucun de ceux qui tiennent pour fondamentales les questions qui ne le sont point : n'étant pas raisonnable de nous adresser à un Tribunal que nous sçavons devoir prononcer contre nous.*

Voilà qui est bien si ce Tribunal ne nous est contraire que parce qu'il est notoirement composé de Juges ignorans ou passionnez ; mais jusqu'ici rien n'autorise les promoteurs de l'union à se croire ni plus éclairez, ni moins prévenus que les Consistoires & les Facultez Theologiques qui la rejettent. Il leur sera aisé de triompher en faisant ces exclusions, le moyen en est court : est-il legitime ; est-il même raisonnable ? Nous le leur laissons à examiner à leurs risques.

La XII. la XIII. la XV. & la XVI. Précautions sur lesquelles nous n'insistons pas, rentrent beaucoup dans

les précedentes. La XIV. est singuliere, au moins dans sa Glose, en ce que Mr Pfaff y change bien de ton au sujet des moyens qu'il avoit d'abord suggerez pour la reduction des Contredisans. Ce Docteur si moderé ouvre enfin le terrible avis qui exclut generalement des Chaires Professorales, & du Ministere Evangelique les Adhérans au parti opposé qui condamne leurs Symboles, qui note leurs Ecrits, & qui en défend par tout la lecture, comme de libelles seditieux & envenimez. Tant il est vrai qu'on à beau crier contre l'Inquisition Romaine, on y revient; qu'on a beau prêcher la liberté des consciences, on ne s'abstient de les contraindre que quand on les voit plier respectueusement sous le joug qu'on leur impose.

La conformité du sujet demande que nous joignions à cette premiere piece du Recueil, la derniere de toutes. C'est une Lettre du même Auteur dattée du 1. Février 1721. & donnée en réponse aux difficultez alleguées sur le projet d'union, par Mr Cyprien Theologien de Gotha en Thuringe. Mr Pfaff lui avoit déjà écrit deux fois

pour ſonder ſes ſentimens, & le Theologien conſulté les lui avoit expoſez avec franchiſe, mais en Lutherien de vieille trempe, qui ne découvroit qu'erreurs capitales dans le parti Calviniſte, & que précipices affreux dans l'aſſociation qu'on meditoit. Il le prioit de penetrer tout le ſens d'un bon mot qui avoit été répondu au Roi de Pruſſe par le Docteur Rechenberg. Ce Prince s'entretenant avec lui pendant ſa table, & le preſſant vivement de s'employer à l'union des Proteſtans, » graces aux ſoins qu'on ſe donne, » avoit repris le Docteur, je crains » bien que de deux Egliſes nous ne par» venions à en faire quatre ». Mr Cyprien dans ſa lettre communiquoit là-deſſus ſes propres allarmes, & en montroit le juſte fondement. Il ſe répandoit après cela en plaintes améres ſur les pertes que l'avidité & l'ambition des Reformez avoit fait ſouffrir aux Evangeliques. Quelle liaiſon, ajoûtoit il, nous ſera-t-il permis de contracter avec une Secte qui nous a chaſſez de tant de lieux où nous fleuriſſions ; qui pour nous piller, ſe prévaut d'un ſimple prétexte de bienſeance ;

comme on l'a vû à Berlin & à Heidelberg : qui s'enorgueillit de nos ruïnes dans les plus puissantes Cours de l'Empire : qui ravit tout & ne restituë rien? Gardons-nous d'en croire les applaudissemens que donnent les courtisans & les politiques au projet d'union ; nous y mettons trop du nôtre, & plaise au Ciel qu'on ne nous voye pas verifier à nos dépens la maxime de Vegece; "que ceux qui préferent une paix " frauduleuse à une guerre ouverte, " deviennent le plus souvent la victi- " me de leur credulité ".

Telles étoient en substance les raisons que Mr Pfaff entreprend de refuter. Il ne les refute pas néanmoins; on peut même dire qu'il les confirme, tant il abandonne de terrain à la Theologie Calviniste, quoi qu'il puisse en coûter aux Ecoles Lutheriennes. Il en vient jusqu'à avancer que celles-ci, quand elles soûtiennent la présence réelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, ne la reconnoissent ni locale, ni miraculeuse, mais seulement spirituelle & symbolique. Il a raison après cela de faire le défi aux Theologiens Sacramentaires, & de

leur demander hardiment s'ils n'admettent pas ſa Doctrine : à de pareilles conditions ſur les autres points controverſez, Sacramentaires, Supralapſaires, Arminiens, ils ſeront bien-tôt tous à lui. Sa défaite eſt plaiſante pour amortir l'anathéme que porte avec ſoi le Dogme de la Prédeſtination abſoluë : c'eſt une erreur, dit-il, qui reſide toute entiere dans la pointe de l'eſprit, ſans influer le moins du monde ſur la conduite du fidéle ; & puiſqu'en effet on n'a vû perſonne qui ait encore pouſſé le raiſonnement Theologique, juſqu'à ſe perdre de deſeſpoir, ou à donner tête baiſſée dans une ſecurité libertine, l'erreur ne doit point paſſer pour fondamentale ou pour contraire au ſalut.

Le danger de multiplier les partis ne lui cauſe point d'inquietude, parce que les Princes & les Magiſtrats ont dequoi l'empêcher. Il ne tiendra qu'à eux, s'ils ont quelque zéle, d'étouffer l'yvraye que les Docteurs rigides ſemeroient dans l'Egliſe, & de prêter main forte aux Docteurs pacifiques afin qu'ils en viennent à bout.

Pour les injures ſouffertes de la part

des Réformez, il ne seroit point d'une ame Chrétienne de s'en souvenir, répond devotement Mr Pfaff, ni de se laisser picquer par de petits interêts temporels que l'Evangile nous ordonne de foûler aux pieds. Les invasions & les ravages de l'Eglise Romaine, funeste effet du Schisme si opiniâtrement fomenté parmi les Protestans, sont selon lui un interêt d'une toute autre consequence, & qui demande bien une autre attention. Il nous paroît se prévaloir un peu trop legerement de je ne sçai quelle parole attribuée à l'Empereur Maximilien II. comme si ce Prince, pour embrasser le Protestanisme, n'eût attendu que l'union des deux principales Sectes qui le composent. Peut-être Maximilien vouloit-il se mocquer des Protestans mêmes, en marquant par là que convaincu de la perpetuité de leurs divisions, il étoit fort sûr de ne mourir jamais qu'en bon Catholique.

Le reste de la lettre ne contient plus gueres qu'un état de la Cour de Virtemberg que Mr Cyprien n'avoit pas assez ménagée, à cause du mélange de Lutheriens & de Calvinistes qui y sont

indifferemment en place, & un magnifique éloge de la nouvelle Confederation des *Ireniſtes* : ce ſont les promoteurs de l'union. Reprenons le fil des harangues.

La ſeconde ne nous arrêtera pas. Mr Pfaff nous y apprend par lui-même que parler en public n'eſt pas toûjours, dans le lieu où il le fait, une action importante, qui demande un perſonnage grave & un diſcours medité. Il y entretient familierement ſon auditoire des exploits de ſa jeuneſſe; il y rappelle à un de ſes anciens concurrens la ſuperiorité qu'il avoit ſur lui, quoique celui-ci primât ſur tous les autres; il touche quelque choſe des avantages de la Logique & de la Metaphyſique, ſoit pour débroüiller les chicanes de l'impieté, comme lui-même l'a éprouvé, dit-il, avec ſuccès à l'égard de Bayle, ſoit pour émouſſer *les armes tranſcendantales* des Catholiques Romains; comme on en ſent tous les jours la neceſſité; il fait eſſai d'un ou deux argumens qu'il croit irrefragables contre les Sociniens; il admet deux Candidats à la grace de l'examen *rigoureux*, & il finit.

Le ſujet de la troiſiéme eſt plus relevé & plus rempli. L'Orateur revêtu de la Dignité de Chancelier dans l'Univerſité de Tubinge, ſe propoſe de parler des prééminences & des fonctions qui y ſont attachées, & il en traite avec ce ſurcroît de lumieres & cette abondance de doctrine qu'on ne manque gueres d'avoir quand on traite d'une choſe où l'on eſt perſonnellement intereſſé. Pour faire mieux connoître à quoi s'étend la Charge de Chancelier dans les Corps Academiques, il la conſidere d'abord dans un point de vûë plus brillant, ſous les differens noms de Préfet, de Referendaire, de Secretaire, & enfin de Chancelier, qui, à quelques changemens près, denotent tous depuis long-tems la premiere perſonne d'un Etat, après le Souverain, pour la manutention des Loix, & l'adminiſtration des affaires. Il dérive le mot latin *Cancellarius* de *Cancellare*, qui ſignifie *biffer, bâtonner*, à cauſe de l'autorité competante au Chancelier pour revoir les actes, & y faire les corrections convenables. Il croit que les fameux Juriſconſultes Papinien & Ulpien ont geré cette

Charge ſous les deux Severes (Septime & Alexandre;) mais les Princes Chrétiens en ont honoré plus communément des perſonnes d'Egliſe que des laïques; & aujourd'hui en Allemagne ce ſont encore les trois Archevêques Electeurs, Mayence, Tréves, & Cologne, qui portent le titre d'Archi-Chanceliers de l'Empire.

C'eſt ſur ce modele, toute proportion gardée, que la Dignité de Chancelier a été établie dans les Univerſitez, un peu au-deſſous du douziéme ou du treziéme ſiecle. La qualité de *Maître des Ecoles*, par où elle eſt deſignée dans les Bulles de quelques Souverains Pontifes, nous marque en deux mots tout ce que ces Bulles accordoient de puiſſance aux Chanceliers dans le reſſort de leur Juriſdiction. Ils y avoient la garde des Privileges, la diſpoſition des Chaires, le ſoin de la diſcipline; l'inſpection ſur les études, avec le droit de recevoir les appels, de mettre la derniere forme aux Statuts, de conferer primitivement les Grades en deleguant leur pouvoir aux Doyens, ou d'en exclure de leur autorité privée les ſujets indignes. Le poſte en plu-

ſieurs lieux n'a été jugé que trop éminent, pour y être occupé par de ſimples membres de l'Univerſité, ſans aucun autre relief. On l'y a deferé ou à des Evêques, ou à d'autres perſonnes diſtinguées dans le Clergé : des Miniſtres d'Etat l'ont recherché, des Princes ne l'ont pas dedaigné ; ainſi en Angleterre les Univerſitez d'Oxfort & de Cambridge ont-elles à préſent la gloire de voir à leur tête en qualité de Chancelier, l'une le Prince de Galles, l'autre le Duc de Sommerſet. Quel éclat n'en rejaillit-il pas ſur les Corps où ils préſident, quelle ſource d'illuſtres prétentions !

Pour ce qui concerne l'Univerſité de Tubinge, la Dignité de Chancelier y fut unie à celle de Prévôt de l'Egliſe Collegiale, dès le tems de ſa fondation qui fut en 1477. par les liberalitez d'Eberard le Barbu Comte de Virtemberg. Mr Pfaff nous donne une liſte de ceux qui l'ont précedé, entre leſquels nous n'en trouvons point de plus recommandable qu'Ambroiſe Widmann qui à la naiſſance du Lutheraniſme, quitta genereuſement une place où il ne lui étoit plus libre de

prononcer ſur rien, qu'au gré de la Cabale qui avoit prévalu. Son abſence auroit embaraſſé les Docteurs grands obſervateurs des formalitez, ſi Melanchton n'eût levé leur ſcrupule. Ils donnerent la Vice-gerence à Jacques Beurlin qui fut depuis deputé en France pour le Colloque de Poiſſy, & que l'on appella *le Chancelier poſthume*; c'eſt qu'en effet il ne fut appellé à cette Charge qu'après ſa mort, l'infortuné Deputé ayant déja trouvé la fin de ſes jours à Paris, attaqué de la Peſte qui y couroit en 1561. lorſqu'on ne ſongeoit qu'à le combler d'honneurs à Tubinge.

Nous avons peu à dire ſur la 4^e^. harangue qui eſt une pure exhortation à l'étude du Droit, accompagnée d'un profond détail touchant les principaux Auteurs où il faut puiſer pour s'y rendre habile ; mais le tout conformément à la methode de Juriſprudence Allemande & Proteſtante.

Il ſuffira pareillement de remarquer ſur la cinquiéme, que M. Hochſtetter Abbé de Bebenhuſen, dont l'on y fait l'Oraiſon funebre, étoit au rapport de l'Orateur, un de ces hommes ve-

nerables qui ont vieilli dans les exercices de l'Ecole, & qu'on propose pour exemple aux jeunes Aspirans. Nous souhaiterions que tant de bonnes œuvres & de vertus qu'il en raconte, ne fissent pas ce qu'un Saint Pere appelloit « de grands pas, mais hors de « la route, *magni passus, sed extrà viam* ». Il se rencontre quelquefois de si honnêtes gens dans les Societez alienées de l'Eglise Romaine, qu'on a peine à ne pas présumer de la misericorde de Dieu à leur égard: mais où n'ira-t-on pas en suivant là-dessus les principes de la tolerance la plus mitigée? Ce qu'on voudra mettre de difference en avançant pied à pied entre Secte & Secte, devient imperceptible, ou se tourne en chicane. Il faudra que tout s'excuse en fait d'erreur, & que la pratique du bien moral conduise au salut par voye de vrai merite, jusques dans le Socinianisme même, & au-delà.

La sixiéme & derniere harangue semble embrasser un point de Controverse; qu'on devroit tenir depuis long-tems pour decidé; sçavoir, « en « quoi consistent les services qu'a ren- «

» dus Luther à l'Eglise ». Nous disons qu'elle semble l'embrasser, parce que le titre le porte expressément: *De meritis Martini Lutheri in Ecclesiam, &c.* Il n'en va pas cependant tout-à-fait ainsi dans le cours de la piece, & l'Auteur y joint plûtôt l'apologie de Luther à la sienne sur cinq ou six chefs particuliers, qu'il n'en fait determinément le panegyrique. Ceux qui connoissent le genie de tout ce qui forme parti, en matiere de Religion, & comment on y regarde les Theologiens *mixtes* qui ne cherchent qu'à accorder à quelque prix que ce soit les differends, ne seront point surpris que Mr Pfaff ait eu besoin d'apologie, même sur l'article capital à un bon & fidéle Lutherien. On ne l'a pas seulement accusé d'avoir indiscretement répandu des ombres sur le caractére Apôstolique de Luther, si hautement & si incontestablement reconnu parmi ses Disciples; on l'a chargé d'avoir en temeraire profané les cendres du nouvel Apôtre; exposé malignement sa sainteté aux traits de la raillerie; & denigré plusieurs de ses actions par une interpretation scandaleuse. Le

plus sûr moyen de défense pour repousser une accusation si atroce, est de crier à la calomnie. Mr Pfaff admire qu'il y ait eu des esprits ou assez noirs, ou assez inconsiderez pour ne distinguer pas de ses propres sentimens ce qu'il n'a proposé que comme Aggresseur dans une These publique ; & pour méconnoître le Chancellier d'une Université Evangelique, à demi-caché sous le masque d'un Jesuite. Le démenti ainsi donné à ses calomniateurs, il recapitule les principales questions dont il avoit été debattu entre lui & le soûtenant qu'il attaquoit.

Le mariage du Moine Réformateur avec la Religieuse Catherine de Borée avoit ouvert la dispute. L'objection est vivement poussée, & trop vivement pour un homme qui entreprend d'y répondre. Car que fait à la justification de Luther, qu'un ou deux Ecrivains Catholiques se soient mécomptez, soit en plaçant son mariage dans un tems plûtôt que dans un autre, soit en attribuant à Catherine de Borée un libertinage anticipé dont l'Apologiste la declare incapable ? Tels incidens ne changent rien au corps de l'argument,

& ce ſont ces incidens néanmoins, mis dans le jour qu'il plaît à Mr Pfaff, qui fondent uniquement la ſolution : à peine même touche-t-il le point eſſentiel. Luther, ſelon lui, étoit une ame chaſte, (ſa langue du moins ne l'étoit pas : voyez ſes Sermons & ſes entretiens recueillis par ſes Diſçiples) ame épurée de toute baſſe inclination, qui une année avant que de renoncer au célibat, avoit promis d'y perſeverer juſqu'à la mort. Mais le Seigneur lui fit connoître ſa volonté au moment qu'il y penſoit le moins, & contre ſon penchant le neceſſita ſi viſiblement à changer d'état, qu'il fallut ſe rendre à cette nouvelle vocation, ou devenir coupable d'une horrible deſobéïſſance. Voilà ce que les Catholiques Romains ne ſçavoient pas, & ce qui, ſelon Mr Pfaff, doit leur fermer la bouche. Quel cas fait-on de toute l'Univerſité devant qui l'on a le front de debiter de pareilles réponſes !

Venant enſuite à la maniere outrageante avec laquelle Luther ſe déchaîna contre Henry VIII. Roi d'Angleterre, il prend un autre tour. Au défaut d'une inſpiration formelle, il

trouve fort à propos l'exemple des hommes inſpirez, que Melanchton & Seckendorf lui fourniſſent. Joſué faiſant fouler aux pieds de ſes ſoldats cinq Têtes couronnées; Samuel mettant en pieces le Roi d'Amalec, Elie, Jeſus-Chriſt, les Apôtres, ſont des autoritez déciſives qui montrent que Luther n'a pas uſé de ſes droits à beaucoup près, dans toute l'étenduë qu'il le pouvoit. D'ailleurs on n'y penſe pas aſſûrément dans l'Egliſe Romaine, lorſqu'on y reproche à Luther d'avoir porté l'inſolence à l'excès. Tant pis pour le Papiſme, répond hardiment l'Apologiſte: c'eſt dans ſon ſein, c'eſt dans la licence & la groſſiereté du Cloître qu'il a contracté cette humeur bourruë & emportée. On ne doit pas lui en faire un crime perſonnel: c'étoit le pur effet de ſa mauvaiſe éducation (dont il n'avoit paru aucun trait avant qu'il eût ſecoüé le joug.)

Mr Pfaff s'efforce de donner le change au ſujet de la ridicule converſation de Luther avec le Diable, où il fut, dit-on, arrêté d'un commun accord que la Meſſe privée ſeroit abolie. On l'a dit, mais de l'air que pa-

reilles apparitions meritent. Il ne s'agit pas maintenant de verifier la réalité d'un fait dont il n'y a de témoin que Luther même. Ce n'aura été, si on le veut, qu'un simple songe, production bizarre d'une cervelle échauffée sur cette matiere, quoique Luther declare qu'il étoit bien éveillé; *Contigit me semel sub mediam noctem subitò expergefieri.* On pourra, si on le veut encore, metamorphoser le Visionnaire en Rheteur, & la vision en figure de Rhetorique, ou en parabole, comme a fait Mr Claude : de quelque maniere qu'on l'explique, le fond d'accusation subsiste toûjours, qui est que Luther a pris réellement le Diable pour son maître; qu'il n'a pas rougi de s'en faire honneur, & qu'il a serieusement debité aux Chrétiens comme des veritez salutaires ce qu'il a supposé n'avoir appris que du pere de mensonge.

L'Apologiste se vante d'avoir foudroyé l'objection, en faisant remarquer que les Messes privées avoient été abolies par Luther long-tems avant la mysterieuse nuit, où il en confera avec le Diable. Ouvrez & lisez, lui dirons-

nous ; c'eſt Luther même qui démontre le contraire par le ſeul recit de cet entretien, tel qu'il le rapporte très-au long au VII. livre de ſes Œuvres, édition de Virtemberg en 1558. *Pourquoi n'aurois-je pas conſacré*, y dit Luther à l'Eſprit malin, *puiſque j'ai prononcé ſerieuſement les paroles de Jeſus-Chriſt ?* Il croyoit donc encore l'efficacité des paroles Sacramentales. *Pendant que tu demeures ſeul à l'Autel*, lui dit plus bas ſon nouveau maître, *t'imagines-tu que Jeſus-Chriſt ait inſtitué pour toi ſeul le Sacrement ?* Il étoit donc encore dans la pratique de dire des Meſſes privées.

Quelque mépriſable que paroiſſe aux Proteſtans le ſecret des diſtinctions ſcholaſtiques, Mr Pfaff eſt trop heureux d'y avoir recours. Ce ſeroit un beau coup ſi par ce moyen l'on pouvoit enfin juſtifier la honteuſe deciſion du fameux cas de conſcience touchant la Bigamie du Landgrave de Heſſe ; on tâche au moins de la colorer, Luther, nous dit-on, n'a pas permis ces criminelles nôces : cedant charitablement à l'infirmité du Prince, il en a ſeulement conſeillé la

clandestinité ; à la bonne heure ; mais nous demandons si en matiere de direction, car c'étoit en qualité de Directeur que le Landgrave consultoit Luther, il y a bien loin entre conseiller une chose sous certaine condition, & permettre la chose même à laquelle cette condition est attachée. En s'opposant à la publicité du mariage, on évitoit le scandale, il est vrai, & par là c'étoit un peché de moins qu'on épargnoit au Landgrave, mais ce Prince avoit en bonne forme la permission de se marier : Luther y connivoit, Luther y consentoit ; où étoit alors son zele ? ce zele pur, intrepide, incapable de plier à la face des Puissances ?

Conclurons-nous de tout ceci que Mr Pfaff homme éclairé & qui doit sentir l'insuffisance de ses reponses, mais Theologien radouci & Docteur *Ireniste*, n'a peut-être pas été fâché de laisser quelques brêches à l'apologie de Luther ? l'artifice pourroit ne lui pas être inutile en tems & lieu. Ce seroit fait du projet d'union, si l'on consultoit la Theologie du Chef de la Réforme ; il est donc de la bonne politique d'en affoiblir l'autorité ; & une

voye immanquable pour y réüſſir, c'eſt de décrediter la perſonne. Nous nous perſuadons cependant plus volontiers que l'Orateur a parlé de ſon mieux pour la défenſe de Luther, & pour la ſienne propre. S'il n'en eſt pas ſorti à ſon avantage, c'eſt le malheur de bien d'autres. Il eſt dans la cauſe qu'il ſoûtient des défauts intrinſeques qui juſqu'ici en ont toûjours fait l'écueil des plus beaux genies.

Entre pluſieurs livres de toute eſpece que Mr Pfaff tient actuellement ſous la preſſe, il promet les Actes publics de la Conſtitution *Unigenitus.* Qu'il ne s'y trompe pas; jamais il n'eut beſoin d'un diſcernement plus rafiné. Le terme même d'*Actes publics* devient de jour en jour plus équivoque ſur cette matiere, & ſi l'Editeur n'a des correſpondans bien integres, il court ſouvent riſque de produire, comme autoriſé par tout un Corps, ou dans toute l'étenduë d'un Dioceſe, ce qui n'eſt marqué qu'au ſceau de la revolte & de l'independance, & qui ne vient que d'un petit nombre de particuliers.

ARTICLE LXXXI.

METHODE POUR FAIRE une infinité de differens desseins avec des carreaux mi-partis de deux couleurs, par une ligne diagonale, &c. Par le Pere Dominique Doüat Religieux Carme de la Province de Toulouse, in 4°. *pages* 200. A Paris, chez Etienne Ganeau, 1722.

LA science des combinaisons semble être épuisée dans cet Ouvrage. Ceux qui ne connoissent ni l'usage, ni la fécondité des principes Mathematiques, ne peuvent apprendre sans étonnement, qu'avec un seul carreau mi-parti de deux couleurs par une ligne diagonale, on ait trouvé jour à une varieté infinie de compartimens & de desseins où l'agrement & la regularité paroissent réünis pour le plaisir des yeux. Le P. Sebastien Truchet un des principaux ornemens de son Ordre & des beaux Arts, avoit eu l'honneur de la premiere ébauche, ou plûtôt de l'invention. Le memoire de ce Pere inseré dans l'Histoire de l'Acade-

mie Royale des Sciences pour l'année 1704. a ſervi de modéle au Pere Dominique Doüat qui a eu la gloire de l'execution.

Il diviſe ſon Ouvrage en quatre parties ; dans la premiere il établit avec un ordre & une préciſion qui n'ôte rien à la clarté, une ſuite de principes ſimples & faciles dans la pratique, pour faire des compartimens & des deſſeins à l'infini. La ſeconde contient 72 differens deſſeins figurez, conſtruits ou composez avec les mêmes pieces differemment combinées & aſſorties entre elles. Les explications de ces mêmes deſſeins forment la troiſiéme. La quatriéme comprend la maniere de les executer ſans être obligé de conſulter les planches, & de recourir aux tables des permutations, que l'Auteur a eu ſoin de dreſſer afin qu'il ne manquât rien à ſon Livre. On y trouve auſſi une methode aiſée pour pratiquer les deſſeins horiſontalement, perpendiculairement & diagonalement opposez à ceux qui ſont gravez. Suit une table qui fournit 256. deſſeins encore tous differens. La methode du Pere Doüat eſt un tiſſu d'obſervations,

démontrées avec cette netteté qui eſt le plus riche préſent de la Géometrie.

1°. Un carreau à quatre angles : un carreau mi-parti de deux couleurs par une diagonale peut donc recevoir quatre differentes diſpoſitions. L'angle coloré peut être placé en bas à gauche, en haut à gauche; en bas à droite, & en haut à droite.

2°. Le même carreau étant diverſement ſitué, & apperçû de même côté, tient lieu de quatre differens carreaux. Ainſi il peut recevoir quatre differens noms ſelon ſes 4. differens aſpects.

3°. Ces quatre differentes poſitions ou ces quatre carreaux que j'appelle A, B, C, D, comparez entre eux, ſont opppoſez diagonalement, horiſontalement & perpendiculairement. Les carreaux A & C, ou C & A, B & D, ou D & B, ſont oppoſez diagonalement, c'eſt-à-dire du blanc au noir, ou du noir au blanc, tels qu'ils ſont repreſentez dans les figures. Les carreaux A & D, ou D & A, B & C, ou C & B, ſont oppoſez horiſontalement, c'eſt-à-dire de droite à gauche, ou de gauche à droite. Les carreaux A & B, ou B & A, C & D, ou D & C, ſont

opposez perpendiculairement, c'est-à-dire de haut en bas, ou de bas en haut.

Chacun des quatre carreaux peut occuper une fois la premiere place, une fois la seconde, une fois la troisiéme, une fois la quatriéme. Les quatre carreaux pris un à un fournissent donc quatre permutations.

A	B	C	D
B	C	D	A
C	D	A	B
D	A	B	C

4°. Voilà un vaste champ ouvert pour trouver des combinaisons & des permutations infinies; car en prenant deux à deux les carreaux A B C D, il en resultera six combinaisons & douze permutations. Si on les prend trois à trois, ou quatre à quatre, on aura 12. combinaisons, & 24. permutations; par consequent ces 4. carreaux pris un à un, deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, reçoivent en tout soixante-quatre permutations.

5°. Ces mêmes carreaux pris deux à deux, & repetez, reçoivent au juste seize permutations. Chacun des quatre peut occuper quatre fois la pre-

miere place, & quatre fois la seconde; or quatre fois quatre font seize.

AA	BB	CC	DD
AB	BA	CA	DA
AC	BC	CB	DB
AD	BD	CD	DC

Etant pris trois à trois, & repetez, ils donneront 64. permutations; on en trouvera 256. si on les prend quatre à quatre en gardant toûjours la même methode.

Enfin les carreaux A B C D pris un à un, deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, & repetez, fourniront 340. permutations.

L'inspection des quatre tables qui mettent sous les yeux ces differentes permutations, porte avec elle sa demonstration. Que sera-ce si l'on prend les 256. permutations, deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, cinq à cinq, &c. puisqu'en les prenant six à six, on peut former 26534361756672 0. desseins tout differens? Il est démontré que les 24. lettres de l'Alphabet prises deux à deux, trois à trois, & ainsi de suite jusqu'à 24. donnent 1391724288887252999425128493o

2200 de mots tout differens. Quel appareil étonnant de chiffres ne faudroit-il point pour représenter cette multiplicité infinie de compartimens qui résulteroient des 256. permutations prises dix à dix, trente à trente, & ainsi de suite jusqu'à la deux cens cinquante-sixiéme !

L'Auteur pour donner plus de lumieres à ses demonstrations, emprunte le secours de l'Algebre. Il suppose $A = 256$. ainsi avec 256. permutations prises une à une, deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, cinq à cinq, &c. on pourra ordonner cette progression $\div A, A^2 A^3 A^4 A^5 A^6$, &c. en continuant de suite jusqu'à la deux cens cinquante-sixiéme puissance, ou A^{256}. on connoîtra aisément le nombre de desseins qu'on peut former à la faveur de ces permutations. Dès qu'on connoît le premier terme & la raison qui regne dans une progression, il est aisé de trouver la valeur de quelque terme que ce soit, & la somme de tous les termes. Les differentes figures de compartimens dont l'Ouvrage est enrichi, montrent sensiblement aux yeux ce que le commun

ne peut appercevoir par les ſeules regles des proportions & des combinaiſons.

Ce livre eſt une ſource intariſſable de deſſeins dont les Architectes peuvent tirer des avantages conſiderables pour la décoration des Egliſes & des autres édifices, pour paver des ſalles, carreler des planchers, & y tracer de beaux compartimens. Les Peintres y puiſeront des idées de tous les goûts pour la varieté des images, les Ouvriers en Marqueterie, les Ebeniſtes, les Menuiſiers, les Vitriers, les Marbriers, les Tailleurs de pierre & les autres Ouvriers s'en ſerviront utilement pour figurer leurs Ouvrages. Les Brodeurs, les Tapiſſiers, les Tiſſerands, ceux qui travaillent ſur le Cannevas; en un mot tous ceux qui ſe ſervent de l'aiguille y trouveront le ſecret de varier leurs deſſeins.

Enfin cette methode ouvre une carriere immenſe à la Phyſique pour découvrir cette varieté incomprehenſible qu'on admire dans les effets de la nature. Auſſi le Livre du P. Doüat a-t-il merité les éloges des plus habiles Mathematiciens du Royaume.

Août 1722.

ARTICLE LXXXII.

XVe *RECUEIL DES LETTRES édifiantes & curieuses, écrites des Missions étrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Nicolas le Clerc, ruë S. Jacques, 1722. *in* 12. *pages* 418.

CE nouveau Recüeil est composé de dix Lettres. Voici les traits les plus remarquables.

Premiere Lettre. Nouvelles de Carnate, de la Chine, du Mexique, &c.

La premiere Lettre qui est de l'Editeur nous apprend sur divers avis que la Foy fait de nouveaux progrès dans le Royaume de Carnate ouvert aux Missionnaires depuis 25 ans : que Monseigneur Mezzabarba Legat de Sa Sainteté pour la Chine arriva le 12. Octobre 1720. à Canton ; que le 28. du même mois il partit pour Pekin, ayant à sa suite le P. Pereyra en qualité d'interprete : qu'il a été reçû par

tout avec tous les honneurs dûs à sa dignité ; que l'Empereur vers le même tems avoit conquis un païs très-étendu nommé le Thibet ; qu'il avoit reçû une celebre Ambassade du Czar ; que le Pere Jartoux Mathematicien, étoit mort, usé de vingt années de travaux au service de la Cour Chinoise, qui n'a pas épargné les peines des Mathematiciens Européans pour dresser les nouvelles Cartes de toutes les contrées qui sont sous la domination de l'Empereur. Mais pour venir aux points particuliers qui sont propres de nos Memoires, le P. Duhalde releve le peu d'équité & de sincerité de deux écrivains au sujet de la Chine. L'un est le Traducteur de deux anciennes Relations Arabes, lequel sur les témoignages d'Auteurs interessez ou peu instruit, veut enlever aux Chinois la reputation ancienne & fondée dont joüit cette nation, d'être la plus polie, & la plus éclairée de toutes celles de l'Asie. L'autre est un voyageur Italien, qui, dans son *gyro del mundo*, traduit depuis peu en François, fait de la Chine, & sur tout de la Cour, qu'il n'a point vûë, une pein-

ture romanesque qu'on siffle à la Chine, comme nous sifflerions un Chinois, qui après avoir fait quelques tours de ruës à Paris nous en donneroit un tableau à la Chinoise.

On passe de la Chine à la nouvelle Espagne, & l'on parle d'un païs recemment découvert. Il se nomme *Nayari.* Des scelerats s'étant, dit-on, sauvez dans des montagnes affreuses, trouverent un peuple jusqu'alors inconnu. Ils lui apprirent que les Espagnols étoient dans leur voisinage, & lui en donnerent tant d'horreur, que les Indiens abusez pour se derober éternellement à la connoissance & à la fureur de ces formidables voisins, fermerent toutes les avenuës de leurs montagnes. Mais les brigands reprirent leur premier train de vie; ce qui obligea les Indiens à les chasser de *Nayari.* Ainsi c'est à ces fugitifs qu'on doit la découverte de cette nouvelle contrée. La curiosité plus forte que la crainte dissipa peu-à-peu les frayeurs des *Nayarites*; quelques uns d'eux oserent penetrer jusqu'aux habitations Espagnoles pour examiner ces ennemis qu'on leur avoit peints si terri-

bles, à peu près comme Ulysse & ses compagnons qui furent curieux de voir des Cyclopes & des Lestrigons. Les *Nayarites* se détromperent, jusque-là qu'un *Cacique* des principaux de la Nation vint trouver le Viceroi Espagnol, reconnoître le Roi d'Espagne, & demander le Baptême. Sur cette assûrance quelques soldats & deux Missionnaires Jesuites entrérent dans le *Nayari*. On ignore encore quel sera le succès de cette affaire.

Deuziéme Lettre. Carte Geographique.

La Lettre suivante écrite en 1719. de Pondicheri par le P. Bouchet, donne une Carte & une description qui paroissent exactes de la partie de l'Inde Meridionale située entre les côtes de Coromandel & de Malabar. Les Geographes Modernes connoissent assez ces côtes : encore faut-il convenir que la plus recente Carte ne courbe point assez le Golfe de *Cagliamera*, ni la Côte de la Pescherie, & qu'au contraire elle nous peint le Cap de Comorin trop en pointe, au lieu de l'arrondir, comme le fait la Carte du P.

Bouchet. Mais quant aux terres qui ſont entre les côtes, les Géographes, & même les plus recens les connoiſſent ſi peu qu'ils placent à l'avanture les Royaumes de Maduré, de Tranjaor, de Gingi, &c. La Carte dont je parle rétablit tout cela. Elle trace tout autrement les rivieres, les Etats, les villes. Comme les Indiens de ces contrées ne peuvent ſouffrir les Européans ni leurs vices, dont ils craignent la contagion, les Miſſionnaires qui ſe gardent bien de paſſer pour tels, ſont les ſeuls à parcourir les terres, & par conſequent les ſeuls pui puiſſent en rectifier la Geographie.

Le P. Bouchet obſerve que les Indiens regardent le Gange comme un fleuve Saint qui efface les pechez. S'ils ſont aſſez heureux pour mourir ſur ſes bords, ils croyent aller joüir d'une région toute céleſte júſqu'à ce qu'ils renaiſſent de nouveau. C'eſt pour cela qu'ils font jetter leurs cadavres où leurs cendres dans le Gange, prevenus ſans doute d'anciennes idées du Paradis terreſtre, de ſes fleuves, & de l'arbre de vie. Cette idée leur a fait encore imaginer que le Gange traver-

ſe un jardin delicieux dont les fruits ont le don de rajeunir, & de procurer un ſiécle de vie. Ils diſent qu'on a vû des Indiens qui avoient vécu trois cens ans, parceque dans chaque ſiécle ils avoient eu le bonheur de trouver un de ces fruits vitaux, & qu'enfin ils étoient morts pour en avoir perdu la trace. Ils devoient bien en conſerver au moins le germe.

A quelque diſtance de Pondicheri vers le Nord, on trouve Saint Thomé, ou Meliapour, c'eſt-à-dire, la ville des Paons, ainſi nommée, parceque les Rois de cette contrée avoient un Paon pour armes. « C'eſt apparemment à leur imitation, dit le P. Bouchet, que les Empereurs Mogols » ont fait placer un Paon ſi beau & » ſi riche ſur le ciel de leur Thrône. » Le fonds du ciel, dit un de nos » voyageurs, qui aſſûre l'avoir vû, » eſt tout couvert de perles & de » diamans, & entouré d'une frange » de perles. Au deſſus du ciel fait en » forme de voute, ſe voit un Paon, » dont la queuë relevée eſt de ſaphirs » & d'autres pierres de couleur. Le » corps eſt d'or émaillé, ſemé de pier-

reries. Enfin on lui voit un gros ru- «
bis au milieu de l'estomac, d'où «
pend une perle en forme de poire de «
cinquante carats. Voilà le Paon de «
la Fontaine, «

qui se pavade, qui déploye
Une si riche queuë, & qui semble à
nos yeux
La boutique d'un lapidaire.

Le pont d'Outiar sur la Côte de Travancor est encore plus merveilleux en son genre. Il n'est pas aisé de decider si c'est l'ouvrage de l'Art, où de la nature. Ce n'est qu'une suite de rochers separez de la largeur des barques, & élevez de deux ou trois pieds au-dessus de la mer, qui est fort basse en cet endroit. Vers les courans ces masses enormes ont au moins dix-huit pieds de diametres, & chacune paroit n'être qu'une seule pierre. Ce pont environ d'un quart de lieuë de longueur joint à la terre ferme de l'Isle de *Romanacor*. Le Prince de Marava avoit coûtume de reünir les rochers par de grosses poutres, & de se retirer dans l'Isle avec ses élephans pour se derober à la poursuite des Rois de Maduré.

Les villes de *Romanacor* & de *Cachi*, celle-ci vers le Nord, & celle-là vers le Sud, ſont comme les deux poles de la Geographie Indienne. Ils vantent extrémement le Pagode de *Cachi*. C'eſt un plus grand merite chez eux d'avoir été à *Cachi*, que chez les anciens Grecs d'avoir vû Corinthe. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt qu'il faut deviner ce que c'eſt que *Cachi*, quoiqu'on voye des pelerins Indiens qui en reviennent. Sur leur rapport le P. Bouchet conjecture en rapprochant un grand nombre de circonſtances, que c'eſt *Banare* ſur le Gange. Ses raiſons ſemblent paſſer la conjecture. A l'égard de *Romanacor*, c'eſt une iſle de huit à neuf lieuës de circuit. Le Pagode eſt peu de choſe, eſtimable pourtant aux Indiens, apparemment à cauſe de ſes bains de mer, qui ſelon eux ſont ſouverains pour effacer toutes ſortes de crimes, ſur tout aux tems des éclipſes de ſoleil & de lune. On obſerve enfin que les Indiens ſont inimitables dans la connoiſſance qu'ils ont des Rhumbs de vent. Eloignez-vous ſeulement de quatre pas du Nord, où d'un autre Rhumb où vous devez aller, ils vous

redressent sur le champ. C'est une connoissance passée en instinct, comme celle des sauvages du Canada, par rapport aux pistes des animaux & des hommes. Ils les distinguent avec des yeux de linx sur des chemins unis où nous ne voyons rien.

Troisiéme Lettre. Edits Chinois.

Le P. d'Entrecolles qui écrivit de Pekin l'an 1720, après avoir dit beaucoup de choses sur les enfans qu'on expose à la Chine, & dont on baptise des cinq à six mille chaque année à Pekin, après avoir rendu compte à une Dame Angloise de ses liberalitez employées à cette œuvre pie pour fonder des Catechistes, & pour gagner ceux qui ont entre les mains le salut des enfans moribonds, après quelques autres détails de cette nature, le P. d'Entrecolles envoye un Recuëil d'Edits Chinois, qu'il a traduits & enrichis de notes. Ces Edits sont des pieces raisonnées & pleines d'un sens exquis. Il est vrai, comme l'a très-bien remarqué M. de Fontenelle, que nous ne pouvons nous figurer nous

autres François qu'on ait le ſens commun à ſix mille lieuës de France, & voilà pourquoi on releve dans un étranger des mots qu'on regarderoit comme fort peu de choſe dans la bouche d'un honnête homme François. Nous reſſemblons un peu en cela à M. Jourdain, qui eſt tout étonné de voir un Turc parler Turc. Il faut pourtant convenir qu'à certains égards la Chine a ſes la Roche-Foucaut, ſes la Bruyere, &c. Il ſeroit à ſouhaiter que les Ouvrages Chinois paruſſent nez en France. En perdant le vernis étranger ils plairoient peut-être moins à bien des gens, mais beaucoup plus aux connoiſſeurs, qui à force de s'armer contre le préjugé commun, donnent dans un autre contraire, & qui crainte de trop eſtimer ce qui eſt étranger, ne l'eſtiment pas aſſez.

Le Mandarin, Auteur des Edits en queſtion, étoit un de ces hommes nez pour le bonheur du peuple. Auſſi eſt-ce le but de toutes ces pieces. Tantôt c'eſt un projet d'un Hôtel de miſericorde pour les enfans expoſez : tantôt c'eſt une défenſe de noyer les enfans. Il y en a pour aſſigner des ſepultures

de charité, pour exciter les laboureurs au travail, pour les orphelins & les veuves, pour les esclaves, & les prisonniers, pour faciliter les chemins aux voyageurs, pour l'éducation de la jeunesse, enfin pour l'entretien des barques destinées à secourir ceux qui font naufrage. Tout tend au bien public, les exhortations & l'exemple. Les remarques ne sont pas moins curieuses que le texte. Nous y renvoyons le Lecteur pour ne pas trop charger cet extrait.

Quatriéme Lettre. Les trois Thibets.

La quatriéme Lettre est du P. Desideri Italien. Elle vint de *Lassa*, en 1716. Ce Missionnaire envoyé au Thibet passa le Mont Caucase, & observa que les habitans avoient un profond respect pour cette montagne, qu'ils croyent appartenir à un venerable vieillard, sans doute sur quelqu'idée de la Fable de Promethée. Après avoir traversé des Monts toûjours couverts de neiges, & entre-coupez de torrens qui font trembler les plus intrepides, il eut connoissance du petit Thibet,

peu éloigné de *Kaschemire*. Comme il est gouverné par des Mahometans tributaires du Mogol, le Missionnaire crut que ce païs si fertile d'ailleurs, seroit trop sterile pour son zele. Il alla donc au grand Thibet, qui s'étend vers le Levant à l'opposite du petit. Cette contrée a un seul Roi absolu. Les premieres peuplades sont Mahometanes ; les autres sont habitées par des Gentils qui ont quelque teinture de nos Mysteres. Ils appellent Dieu tantôt *un*, tantôt *trin*. Ils ont une sorte de Chapelet sur lequel ils prononcent trois mots, qui dans leur langue signifient *intelligence*, *parole*, & *Amour*. Ils disent que ces trois mots veulent dire Dieu. Ils adorent encore un *Urghien*, qui naquit, à ce qu'ils prétendent, il y a sept cent ans.
» Quand on leur demande s'il est Dieu
» ou homme, quelques-uns repon-
» dent qu'il est tout ensemble homme
» & Dieu, qu'il n'a eu ni pere ni me-
» re, mais qu'il est né d'une fleur.
» Neanmoins leurs statuës represen-
» tent une femme qui a une fleur à la
» main, & ils disent que c'est la me-
» re d'*Urghien*. Ils adorent plusieurs

» autres personnes qu'ils regardent » comme des Saints. Dans leurs Egli- » ses on voit un Autel couvert d'une » nappe avec un parement. Au milieu » de l'Autel est une espece de taber- » nacle, où selon eux *Urghien* reside, » quoique d'ailleurs ils assurent qu'il » est dans le Ciel.

Leurs *Lamas*, ou Religieux, ont des tonsures comme les nôtres; ils font profession du célibat, & recitent des prieres en Chœur. Les Thibetains n'ont pas des défauts bien contraires au Christianisme. Le P. Desideri commençoit à s'instruire de leur langue, lorsqu'il apprit qu'il y avoit un troisiéme Thibet. On conclut qu'il iroit à la découverte, le voyage fut de six à sept mois à travers les deserts. « Ce » troisiéme Thibet est plus exposé que » les deux autres aux incursions des Tartares qui sont limitrophes ». Le Roi du païs est pourtant Tartare, & il reçoit des Ambassadeurs de la Chine qui est peu éloignée. Le P. Duhalde Editeur de ce Recüeil conjecture que ce pourroit bien être là le Thibet dont l'Empereur de la Chine s'est emparé, comme nous l'avons dit d'a-

bord. On le croit ainsi sur la proximité :

Mantua væ miseræ nimium vicina Cremonæ.

Cinquième Lettre. Vie des Missionnaires du Maduré ; raisonnemens sur les possessions.

Une seconde Lettre du Pere Bouchet fait un détail complet de la vie que sont obligez de mener les Missionnaires du Maduré. Pour la nourriture, ni viande, ni poisson, ni œufs ; mais seulement du ris cuit à l'eau, & quelques herbes insipides ou ameres sans assaisonnement, quelquefois un peu de lait, & des fruits du païs dont les Européans ne peuvent s'accommoder : pour breuvage, de l'eau presque toûjours boüeuse ; avec cela jeûne perpetuel. Pour logement une cabane de terre couverte de paille, & presque toûjours humides dans la saison des pluyes ; pour meubles, trois ou quatre vases de terre : pour lit, quelques ais & une peau de tigre ou de cerf : car l'humidité les a fait cesser de coucher à platte terre : peu de som-

meil : car il faut souvent visiter les malades fort éloignez , & confesser en certains tems toutes les nuits. Des peuplades entieres qui viennent de loin avec peu de provisions comptent là-dessus. Voyages frequens : les Indiens naturellement timides donnent l'allarme pour rien, & vous êtes étonné après un long voyage à pied, dans les bouës & les ronces, de trouver votre malade en parfaite santé. Il ne faut pourtant pas balancer à se mettre en route pour ne rien hazarder. Voyages rudes par les sables brûlans, ou par les boües mêlées d'épines , & par le défaut de retraite ; voyages dangereux parce qu'on court toûjours risque d'être arrêté & fait prisonnier. Or ces emprisonnemens d'ailleurs peu rares, sont trop horribles pour les décrire. C'est beaucoup si l'on n'en meurt pas. Il en coûte pour apprendre la langue , & plus encore pour se faire à marcher sur des soques qui ne tiennent au pied que par une cheville qu'on passe entre deux doigts. Enfin il faut s'imaginer tous les dangers dont parle Saint Paul ; dangers dans les passages des rivieres qui se rencon-

trent frequemment en route. On eſt contraint de les traverſer à la nage, ou en s'attachant à une perche & à des fagots, où en tenant embraſſé un grand vaſe de terre avec l'aide de quelqu'Indien au hazard de perir cent fois. Dangers du côté des voleurs. Il y en a de toutes ſortes aux Indes, & plus qu'ailleurs : une caſte entiere fait profeſſion publique de volerie, & met ſa gloire à ſurprendre les voyageurs, heureux d'en être quittes pour les biens ſans y laiſſer la vie! Dangers du côté de la Nobleſſe : les diverſes caſtes ou Tribus du Maduré croiroient ſe deshonorer en ſe reüniſſant par les liens de la ſocieté civile. Il eſt queſtion d'allier le lion, le loup, & l'agneau. Pour cela que de contradictions, que de perſecutions contre les Neophytes, & ceux qui les convertiſſent ! tout s'arme contre un Miſſionnaire, Prêtres des Idoles, penitens publics, Princes Indiens, en un mot, l'interêt, l'ambition, la jalouſie. Dangers dans les villes. On n'y peut guere aller que de nuit & en cachette, ſi on ne veut être livré aux ennemis de la Foy. Dangers même dans les bois.

On eſt ſouvent obligé de s'y retirer avec les Chrétiens, à cauſe des revolutions frequentes cauſées par les petits Tyrans du païs. Alors on tombe quelquefois d'un peril dans un autre, ſans compter les bêtes feroces, les ſerpens, dont la morſure tuë en un quart d'heure, & les voleurs pires que tout cela. Dangers ſur la mer: ſix ou ſept mille lieuës ſur l'Ocean, pour arriver au Maduré, n'en laiſſent pas douter. Dangers de la part des faux freres. On trouve là comme ailleurs des traîtres. Un Catechiſte perfide renverſera des Idoles la nuit pour vous accuſer le lendemain de l'avoir fait. Ajoûtez encore avec Saint Paul les travaux continuels, les veilles, la faim, la ſoif, le froid, & le chaud plus inſupportable aux Indes que la dangereuſe fraîcheur de certaines nuits, enfin la ſollicitude des Egliſes. Après tout, dit le P. Bouchet, le fruit qu'on recüeille de tant de peines les paye au centuple. Un Neophyte ne s'imagine pas qu'on puiſſe pecher quand on a reçû le Baptême. A peine les Chrétiens donnent-ils matiere à l'abſolution. La vivacité de leur Foi,

& la pureté de leurs mœurs nous paroîtroient incroyables, si nous n'avions l'exemple des premiers Chrétiens.

Je ne dois pas omettre ce que dit le P. Bouchet de l'empire des Demons sur les Idolâtres. Il a vû des Missionnaires bien détrompez aux Indes de leurs prejugez d'Europe contre les possessions; & voici son raisonnement. Rien de plus frequent aux Indes que de voir des Idolâtres cruellement tourmentez par je ne sçai quoi d'invisible. On ne peut pas les soupçonner de supercherie. Quel seroit leur interêt? Ils s'exposent à perdre tout, biens & honneurs, quand ils ont recours aux Chrétiens, qui eux-mêmes ont tout sacrifié. Il n'est pas croyable d'ailleurs que ce soit par un pur effet d'imagination qu'un Idolâtre est transporté tout-à-coup d'un village dans un bois, qu'il se couche le soir fort sain, & qu'il se trouve le matin meurtri de coups, qu'il a jetté des cris affreux sans qu'on ait pû le soulager. Seroit-ce maladies particulieres aux Idolâtres, je dis aux Idolâtres en general, & non seulement aux Indiens? Car j'ai remarqué

au mois de Mars de cette année 1722. dans l'extrait des voyages du R. P. Labat Jacobin, qu'il atteste la même chose des Payens de l'Amerique. Seroit-ce donc un mal inconnu ? Mais n'est-il pas bien surprenant que cette maladie ignorée de tous les Medecins soit guerie infailliblement & tout-à coup dès qu'un Idolâtre se met au rang des Cathecumenes ; qu'un enfant Chrétien prenne un de ces furieux & le mene comme un agneau ; que même tout ce qui a rapport à la Religion, & qui fait l'objet du mépris ou de l'indifference de bien des gens, le signe de la Croix, l'eau benite, le Chapelet, les medailles de la Vierge & des Saints ayent une vertu prompte, efficace, & certaine pour guerir, ou diminuer des maladies autrement incurables ? Le Demon lui-même a rendu quelquefois sur cela un témoignage forcé à la verité de notre Religion. Le P. Bouchet en cite un exemple.

Sixiéme Lettre. Voyage du Chili.

Le Pere Labbe envoyé à la Chine en qualité de Missionnaire écrivit de

la Conception l'an 1712. la Relation de ſon voyage juſqu'au Chili. Il parle des Chrétiens du Paraguay. Ces peuples, dit-il, quoique peu inventifs, ſont naturellement bons imitateurs. Ils peignent bien, ils impriment correctement, ils écrivent de même, ils font avec delicateſſe toutes ſortes d'inſtrumens de Muſique, des montres, des plans, des Cartes Geographiques. Enfin ils n'ont beſoin que de modelles. Il y a apparence qu'ils ſe formeroient auſſi facilement aux mœurs Européanes aux dépens de leur ſimplicité & de leur candeur. Mais le Roi d'Eſpagne a ſoin d'empêcher que les Eſpagnols ne ſéjournent chez eux. Il veut conſerver dans ces peuples une image naïve du Chriſtianiſme en ſa primeur.

Aux Iſles de Saint Gabriel le Pere Labbe vit quelques Indiens Idolâtres d'une certaine Caſte fort belliqueuſe, & qui fait parler d'elle dans toute l'Amerique meridionale. Cette Caſte a un uſage fort bizarre & fort incivil : c'eſt de tuer les femmes dès qu'elles paſſent trente ans. Elles ont au moins l'avantage d'être jeunes toute leur

vie. Le P. Labbe dit pourtant que les Indiens qu'il vit en avoient amené une qu'ils aſſûroient être fort vieille quoiqu'elle n'eût que vingt-quatre ans. Ils n'avoient pas tort ſuivant leur uſage ; & le Miſſionnaire a raiſon d'ajoûter, après avoir dit qu'on en a converti pluſieurs de cette Caſte, qu'il ſeroit à ſouhaiter pour les femmes que la converſion fût generale.

A l'Iſle de Flore il vit des loups & des lions marins. Ils ſe reſſemblent fort avec leur tête de chien, & leur taille de taureau. Il paroît que ces monſtres ſont du troupeau de Protée, dont parlent les Poëtes. Le lion n'eſt diſtingué du loup que par de longues ſoyes qui lui pendent du cou. On les tuë aiſément quand ils rampent ſur la terre : un coup ſur le muſeau leur fait perdre tout leur ſang. On tire de l'huile de leur chair.

Septiéme & huitiéme Lettres. Tremblement de terre à la Chine.

La Lettre du P. Porquet ne contient que des choſes édifiantes ſur la converſion de pluſieurs Idolâtres, &

ſur une perſecution excitée contre les Chrétiens de la Chine au ſujet d'un Edit de l'Empereur qui a été modifié depuis, quoiqu'avec peine. Le Pere d'Entrecolles dans la ſienne de 1720. nous donne outre cela, le détail d'un tremblement de terre qui ſe fit ſentir à Pekin & ailleurs, le 11ᵉ Juin de cette même année. Il n'y eut dans la ville Imperiale que mille perſonnes écraſées, mais *Chatchim* lieu très-peuplé, fut entiérement abîmé avec ſa triple enceinte de murailles qui formoit comme trois villes differentes. Dans un village il ſe fit une large ouverture par laquelle il paroît que les exhalaiſons ſulphureuſes ſe ſont évaporées; on croit que ce tremblement de terre a été cauſé par les mines de charbon qu'on tire des montagnes à l'occident de Pekin. Cette année-là même à 150 lieuës de cette ville, il s'eſt ouvert un volcan dans un vallon. Ceux qui regardent la terre comme un grand animal, peuvent conſiderer ſes agitations irregulières comme des friſſons d'une fievre violente,& les volcans comme des ſaignées qui la delivrent du feu dévorant qu'elle renferme dans ſes veines.

Neuviéme Lettre. Toiles Indiennes de coton; leur Manufacture.

Nous devons au P. Turpin, qui a écrit de Pondicheri l'an 1718. la description exacte de la maniere dont on apprête le coton, & dont on fait la toile aux Indes. Le cotonnier de ces climats est semblable à ceux de nos Isles d'Amerique. On cüeille le coton mêlé avec la graine, & on l'en separe par le moyen des cylindres qui se touchent, & qui tournent en sens opposez, tels à peu-près que ceux dont on se sert pour broyer les cannes de sucre *. Le coton passe d'un côté, & la graine tombe de l'autre. On developpe ensuite les flocons d'abord avec les doigts, puis avec une corde tenduë qu'on pince de maniere que ses vibrations frequentes frappant le coton le rendent fort rare & fort delié. On le file après avec plus de finesse & de précaution qu'en Europe. Des fils de même espece le Tisserand choisit le plus grossier pour la trame, & reserve le

* *Voyez les Voyages du P. Labat, mois d'Avril* 1722.

plus fin pour la toile. On fait boüillir le premier dans l'eau chaude, & on le plonge dans l'eau froide. Voilà toute ſa préparation. Quant au fil qui doit ſervir à ourdir la toile, on le fait tremper dans l'eau froide avec une petite quantité d'excremens de vache bien dilayez. L'eau exprimée, on le met dans un vaſe couvert où il reſte encore humide durant trois jours, au bout deſquels on le ſeche au ſoleil. Lorſqu'il eſt queſtion de le mettre en œuvre, voici comme on s'y prend.

On plante à terre en ligne droite une longue ſuite de lattes laquelle répond à la longueur qu'on veut donner à la toile. Des enfans faits à ce manege entrelaſſent en courant certains nombre de fils dans toutes les lattes. Le nombre des fils ſe regle ſur la largeur de la toile qu'on veut faire. On fait couler de nouvelles lattes entre les premieres pour aſſujettir davantage les fils. Enſuite ayant roulé toute cette claye composée de lattes & de fils, l'ouvrier la foule aux pieds dans un étang pendant un quart d'heure. Après l'avoir fait ſecher, il revoit ſes fils ; il tord ceux qui ſont rompus ;

il ôte juſqu'aux moindres inégalitez. Mais pour y donner la derniere preparation, il étend ſa claye ſur des chevalets à hauteur d'appui & la frotte de *canjé*, c'eſt-à-dire, d'eau de ris cuit & aigri, afin de reſſerrer les filamens inſenſibles. Cela fait, il y paſſe les vergettes pour les arranger & les nettoyer. Il pratique la même manœuvre en appliquant la colle de ris pour donner plus de corps & de ſolidité aux fils. Enfin pour les adoucir il imbibe ſes vergettes d'huile & les paſſe ſur la claye, bien attendu que tous ces apprêts d'eau de ris, de colle, & d'huile ſe donnenr auſſi de l'autre côté.

Après ces dernieres façons le fil eſt beau comme la ſoye; l'œil y eſt trompé. telle eſt la matiere des mouſſelines, & de toutes les belles toiles des Indes qu'on travaille du reſte à peu de choſe près comme chez nous. A l'égard du luſtre des toiles, le Lecteur peut conſulter le livre même. Il ſuffit d'avoir montré l'eſſentiel dans des Memoires qui regardent également les Sciences & les Arts. On obſervera ſeulement que tout depend de l'habile-

té, du ſoin, & de l'attention des Ouvriers. Pourquoi les nôtres ne pourroient-ils pas attraper cette beauté des toiles de coton ? n'avons-nous pas ravi d'autres Arts aux étrangers ? Je ne doute nullement que celui-ci n'ait été enlevé aux Indiens dans toute ſa perfection par les nouvelles manufactures que M. le Curé de S. Sulpice aidé de quelques perſonnes diſtinguées a miſes en mouvement. Sa charité ingenieuſe a raſſemblé dans l'Hôtel de Madame de Savoye quantité de jeunes filles uniquement occupées au travail des toiles de coton. Cet établiſſement a été ſi heureux que les Colonies s'en ſont multipliées. On marcha d'abord à tâtons pour inventer l'Art des Indiens qui ſont fort jaloux de leur ſecret. On vit la neceſſité des apprêts. On employa l'eau de ris ; mais les fils caſſoient, l'on ne pouvoit parvenir à leur donner cette conſiſtence, & cette molleſſe qu'on leur donne aux Indes. La Lettre du P. Turpin leva enfin toutes les difficultez, & le ſuccès eſt tel qu'on ne cede en rien aux Indiens.

Dixiéme & derniere Lettre. Remedes Indiens.

Le P. Papin qui avoit déjà commencé d'envoyer quelques recettes de la Faculté de Bengale, continuë de le faire dans sa Lettre de 1711. j'en marquerai trois ou quatre traits des plus singuliers.

Les Indiens de Bengale font un grand usage de la chaux éteinte & du tabac. Ils prétendent sur tout qu'un verre d'eau de chaux pris trois matins de suite est un remede excellent contre les vers du ventre; pour ceux des playes, un peu de chaux avec du jus de tabac fait merveille. *Item*, une couche de tabac grossierement pulverisé avec égale partie de sel pilé a gueri un ulcere corrosif & infect sur la jambe. De ceci on pourroit conclure en faveur du tabac & de la chaux pour quantité de maux causez par la pourriture & les vers. A l'égard d'une maladie du païs, qu'ils appellent fourmilliere de vers, ils ont une maniere de les tirer au dehors qui leur est particuliere. Ils appliquent sur l'ulcere

de petites lames de plomb toutes criblées. Ils en approchent des figues meures : les vers attirez par le fruit sortent à travers le plomb percé, & l'ulcere se guérit.

Le P. Papin connoît un Indien qui a été radicalement gueri de l'epilepsie par le moyen d'un bouton d'or dont on lui brûla le front jusqu'à l'os dans le tems du *paroxisme*. Un autre remede plus aisé pour le même mal & moins douloureux, consiste à appliquer des sangsuës derriére la tête, entre les deux muscles releveurs

Au reste le Missionnaire assûre qu'il a vû des effets surprenans de la Medecine de Bengale. Il paroît qu'elle est plus simple que la nôtre. S'il en est de la Medecine comme des autres marchandises étrangeres, un Medecin de Bengale ne feroit-il point fortune à Paris ?

ARTICLE LXXXIII.

ENTRETIENS SUR UN nouveau système de Morale & de Physique, ou la recherche de la vie heureuse, selon les lumieres naturelles. A Paris, ruë Saint Jacques, chez Jean Boudot, & Laurent Rondet, au compas, *in* 12. *pp.* 360. 1722.

LA Morale ou la ſcience des mœurs, qui n'eſt autre choſe que l'art de régler ſon cœur par la vertu, ſemble avoir pris la teinture des differens préjugez, qui naiſſent de la difference des genies, des tems, des climats, & des coûtumes. Le Paganiſme en general lui avoit ôté ſa force, ſes motifs & ſes exemples. Que pouvoit la raiſon toute ſeule contre une Religion qui s'accordoit avec la nature pour favoriſer ſes penchans, & qui faiſoit un devoir à l'homme d'imiter ce que ſa conſcience l'obligeoit de déteſter? Les Philoſophes à la verité avoient reconnu l'abus de ce culte inſenſé; & s'étoient éloignez de la foule pour fai-

re profeſſion d'une doctrine plus conforme aux lumieres du bon ſens. Mais en dégageant la Morale de ce tiſſu prodigieux de ſonges & de fictions bizarres, incroyables au peuple même le plus crédule, * ils l'avoient embaraſſée dans un amas de dogmes pompeux, plus propres à flatter & à nourir l'orguëil de l'eſprit qu'à réformer le cœur. Ils s'étoient affranchis des erreurs populaires pour ſe livrer à leurs propres illuſions; ils avoient trouvé le ſecret de vaincre certaines paſſions, mais en ſe ſoumettant à d'autres. La Morale même du Portique s'évanoüiſſoit en ſpéculations outrées; elle apprenoit à diſcourir vainement, & n'enſeignoit rien de ce qu'il faut pour agir ſolidement.

Mais ce n'eſt point ici un ſyſtême de fantaiſie, c'eſt une Morale épurée de la contagion & du caprice des pré-

* *Eſſe aliquos manes & ſubterranea regna,*
Et contum, & ſtygio ranas in gurgite nigras.
Atque unâ tranſire nadum tot millia cimbâ,
Nec pueri credunt. Juven.

jugez ; la Religion y vient au secours de la raison ; l'une & l'autre y marchent de front pour nous éclaircir sur la nature de nos devoirs, & pour nous tracer les voyes qui conduisent à la félicité parfaite. L'homme se sent porté de lui-même à être vertueux, par son propre interêt & par les avantages qu'on lui offre. Depuis six mille ans tout conspire à le troubler, ou par le dégoût de ce qu'il a, ou par le regret de ce qu'il perd, ou par l'attente de ce qu'il n'a pas : il se tourne sans cesse vers le centre de son repos & de son bonheur, mais il semble qu'il soit de sa destinée d'être toûjours dans le mouvement & dans l'agitation ; il n'importe ; on ne lui promet rien moins que la paix & la tranquillité de l'ame, qui sont les plus doux fruits de la vertu, s'il veut se laisser conduire par la *méthode de l'Analyse* dans les routes qu'on lui prescrit. L'illustre Auteur de ce systême veut bien lui servir de guide, & lui frayer un chemin qui le mene droit & sans détour au terme de ses désirs.

C'est dans ce dessein qu'il essaye un nouveau plan de Morale, où tout est

reduit à des principes certains & Géométriquement démontrez; on n'a plus qu'à se laisser aller au cours libre des conséquences. Cet Ouvrage au reste, n'a été entrepris qu'après une étude profonde des reflexions solides, & un long usage du monde; on jugera du caractere de l'Auteur, par la solidité de ses pensées, par la justesse de sa critique, & la netteté qui regne dans sa maniere de discuter les questions de Physique qui se presentent d'elles-mêmes dans le cours des matieres qu'il traite.

Il employe ce que le Dialogue a de plus insinuant pour faire goûter les préceptes qu'il établit. Cleanthe & Chrysippe sont les deux principaux personnages qui soutiennent les sept Entretiens dont le livre est composé. Ils sont ornez de tous les dons, qui rendent la conversation agreable & interessante. Il prête aux interlocuteurs sa politesse & son esprit pour éclaircir celui de son Lecteur.

Dans la Preface on demande pourquoi ce désir naturel que l'homme a d'être heureux est presque toûjours inutile, & n'a d'autre effet que celui

de le rendre plus miſerable. C'eſt dans l'homme ſeul qu'il faut chercher la cauſe de ce deſordre. La voici. L'homme n'eſt jamais d'accord avec lui-même ; il pervertit l'ordre de Dieu en mettant les paſſions à la place de la Religion & de la raiſon, dont il méconnoît l'uſage ; l'embarras où il ſe trouve de ménager ſans ceſſe le penchant & le devoir, eſt un état forcé qui ne demande qu'à finir ; il ſemble cependant ſe plaire à nourrir cette guerre inteſtine qui le tourmente ; le cœur a ſes raiſons que l'eſprit ne ſçauroit comprendre. Telle eſt la racine du mal, quel eſt le remede ? Pour le trouver il ne faut pas ſortir de chez ſoi. Conſultons cette loi univerſelle que l'Auteur de la nature a imprimée au dedans de nous-mêmes, elle nous fournira des déciſions très-ſûres. Guidez par cette maîtreſſe éclairée, nous n'aurons rien à craindre des preſtiges du menſonge, & nous marcherons en ſûreté à la lueur de ſon flambeau. Le malheur eſt que cette loi ſe fait difficilement entendre parmi le cri des préjugez & le tumulte des paſſions qui nous trompent en nous faiſant des

devoirs conformes à nos désirs ; elle ne se montre qu'au travers des nuages que forme un dédale de loix positives & arbitraires dont les Législateurs ont pourvû chaque nation selon leurs sentimens, leur humeur & leurs interêts ; on sçait que les actions les plus odieuses étoient autrefois consacrées chez certains peuples. Lacédémone authorisoit l'Art de voler avec adresse. Une partie des loix Romaines n'étoit pas plus raisonnable que celle-ci. Il ne faut que jetter les yeux sur la compilation qui en a été faite par le Jurisconsulte Tribonien. Il s'agit donc de séparer la Morale de ce cahos informe & de la presenter toute pure & sans mêlange,

Les fondemens du systême en question portent sur le principe incontestable de l'amour de nous-mêmes. Rien au monde n'est plus cher à l'homme que sa propre conservation. Ce premier penchant qui constituë le fond de notre être, & qui par consequent a Dieu pour Auteur, est la source de tous les autres, il a formé les liens de la societé civile, & a rassemblé les hommes sous l'autorité des loix éta-

blies & acceptées de concert, pour maintenir le repos & la sûreté commune.

Toute l'œconomie de la Societé dont nous sommes membres, roulent sur la Religion & la politique : toutes deux s'unissent ensemble par la loi de nature : celle-ci est comme la source ou la premiere empreinte de la Religion, gravée de main divine dans le fond de notre ame : elle est en même tems le modéle & la regle vivante de la politique ; les loix humaines doivent émaner & recevoir leur direction de la loi naturelle. La Religion se termine au culte de Dieu ; la loi civile pourvoit à l'union & à la tranquilité des peuples ; l'une & l'autre concourent à la felicité de l'homme ; hors d'elles, il demeure sans défense, esclave de sa propre cupidité, & livré aux insultes de ses voisins.

L'Auteur, après cet examen, parcourt les differentes sortes de Societez qui subsistent sous diverses formes de gouvernement ; il en pénetre les inconveniens & les avantages. Enfin il conclut en faveur du Gouvernement Monarchique, ce qui lui fait naître

l'occaſion d'entrer dans le détail des vertus qui en même tems qu'elles forment les grands Rois, aſſûrent le bonheur des peuples.

Tout Gouvernement ſuppoſe des Loix & une autorité ſuprême qui en maintienne l'execution par la voye des recompenſes pour ceux qui les obſervent, & par la voye du châtiment pour ceux qui les tranſgreſſent. De ce principe l'Auteur nous conduit aux plus grandes veritez de la Morale ſur l'eſſence du bien & du mal, du plaiſir ou de la douleur qui accompagnent ou l'obſervation, ou la tranſgreſſion de la Loi. Il paſſe à l'examen des devoirs propres de la Religion & de la vie civile, & de là il nous fait marcher droit à la felicité qu'il ne perd jamais de vûë dans toute ſa marche.

Ces reflexions generales deviennent plus ſenſibles dans l'uſage qu'il en fait, pour approfondir la nature de l'homme, ſa condition, ſes avantages, ſa deſtination, ſes penchans, le but & l'étenduë immenſe de ſes deſirs, la grandeur de ſes eſperances, les vertus qui le rapprochent de ſa fin qui eſt le bonheur de cette vie & de l'autre, les

vices qui l'en éloignent. Il fait une vive excursion contre les ambitieux, les avares, les libertins, contre ceux qui se laissent prendre aux attraits de la volupté ou au brillant d'une fausse gloire; il n'oublie rien pour les reduire sous l'empire du devoir & de la raison, en les ramenant à ces maximes si raisonnables : que pour être heureux il faut sçavoir regler les mouvemens de son cœur; qu'à force de multiplier nos desirs, nous multiplions nos besoins, puisque tout ce que nous desirons est justement ce qui nous manque; que pour joüir de cette aimable tranquilité qui fait ici bas le bonheur de l'homme, il faut se contenter de ce qu'on a, regarder comme dangereux & funeste ce qu'il n'est pas permis de souhaiter; croire inutile & superflu ce qu'on ne peut obtenir.

. . . . multa petentibus
Desunt multa, bene est, cui Deus obtulit
Parcâ quod satis est manu.

En chemin faisant il definit le bon goût; " c'est, dit-il, un sentiment "

„ que la nature ne donne point indif-
„ feremment à tout le monde, il tient
„ toute ſa perfection de la juſteſſe du
„ diſcernement, il ne dépend ni de la
„ ſcience, ni de la raiſon; quand il ſe
„ joint aux Arts & aux Sciences, c'eſt
„ pour faire remarquer la ſuperiorité
„ qu'il a ſur eux; s'il s'écarte quelque-
„ fois de la regle, ce n'eſt que pour
„ vous ſurprendre avec plus d'agré-
„ ment. Les ſens, l'eſprit & l'imagina-
„ tion ſont jaloux de ſe l'approprier „.
Ils font leurs efforts pour y pouvoir atteindre; ceux qui en fait de définition ne veulent rien que de clair, de précis & de conforme aux regles de l'exacte Logique, ne s'accommoderont pas de celle de l'Auteur. Ils diront que cet amas de termes ſuperflus forme une confuſion d'images, qui dérobe à l'eſprit le principal objet. Quoi qu'il en ſoit, il juge ſa maniere de définir le bon goût préférable à celle-ci qu'il attribuë au Pere Bouhours: *Le bon goût eſt une harmonie du cœur & de l'eſprit.* Certainement ce Pere ne ſe reconnoîtroit pas ici; l'Auteur ne trouvera pas mauvais qu'on le renvoye au quatriéme Dialogue de *la maniere de bien penſer*, où le Jeſuite parle en ces termes

par la bouche de Philante un des deux interlocuteurs. « Une personne sça- « vante bien au dessus de son sexe, a « entrepris de nous expliquer ce que « c'est que le goût en matiere d'esprit. « Sa pensée qui est au fond vraye & « solide, ne m'a pas paru d'abord ex- « trémement claire, parce qu'elle dé- « finit le goût qui est une metaphore, « par l'*harmonie* qui en est une autre; « car, si je m'en souviens; voici la dé- « finition : *Le goût est une harmonie, un* « *accord de l'esprit & de la raison* ». En cela le jugement de Philante s'accorde avec celui d'Eudoxe qui adopte cette idée du bon goût en faveur de l'explication qui l'accompagne. On s'est donc mépris doublement en faisant honneur au Pere Bouhours d'une pensée qui n'est pas de lui, & en mettant *le cœur* à la place de *la raison* : ou du bon sens. Avec ce correctif la définition qu'on met sur le compte du Jesuite, présente une idée nette & distincte : en effet ôtez ce concert de l'esprit & de la raison, vous anéantissez le bon goût. L'esprit qui n'est point orienté & conduit par le bon sens, marche à l'avanture, & vous égare dans des routes

détournées & inconnuës où vous faites autant de chûtes que de pas. La raiſon ou le bon ſens qui n'eſt point ſoûtenu & animé par l'eſprit, eſt un guide défiant, timide & mal aſſûré, qui vous effraye & vous arrête dès le commencement de la courſe.

Revenons au texte de l'Auteur. Après cette digreſſion il reprend les principes qui regardent la conduite & le bonheur de l'homme en particulier, il lui prouve la ſpiritualité & l'immortalité de ſon ame, il le tranſporte dans l'autre vie où il lui fait enviſager là vaſte carriere de l'éternité. Il l'éleve juſqu'à Dieu, en le forçant de reconnoître l'exiſtence de cet Être ſuprême, ſes perfections, l'importance & la neceſſité de ſon culte par des preuves naturelles que l'impie ne peut conteſter ſans avoir contre lui, & ſa propre réponſe, & les réſiſtances de ſon cœur. Il le perſuade en lui montrant pour l'interêt des ſens mêmes, les avantages ſenſibles d'une vie Chrétienne & conforme à la loi de Dieu. Il fait voir que ces grands mots de fortune & de deſtin, ne ſont que des mots conſacrez par l'ignorance, & que rien n'arrive ici

bas que ſelon les decrets immuables que Dieu a formez pour le gouvernement de l'Univers. Il va au devant des préjugez que l'on peut avoir ſur la difficulté d'accorder la liberté de l'homme avec la préſcience. Rien ne lui échappe de ce qu'on peut dire de plus ſolide & de plus curieux en genre de morale. Par tout les motifs les plus preſſans ſont employez pour rappeller l'homme aux devoirs de ſon état. On lui fait goûter l'étude & la pratique de la vertu, en lui faiſant voir qu'elle ſeule ſympatiſe avec la nobleſſe de ſes déſirs. Enfin toute la morale eſt expoſée, non ſous cet air ſombre & farouche qui eſt moins le ſien que celui des hommes qui l'enſeignent, mais avec ces traits de douceur & de politeſſe qui la rendent aimable.

A l'égard de la maniere dont l'Auteur raiſonne ſur quelques queſtions de Phyſique, on peut dire que ſes ſentimens lui ſont particuliers, & qu'ils n'appartiennent qu'à lui ſeul ; mais je ne penſe pas que les Philoſophes ſoient d'humeur à ſe défaire de leurs préjugez pour épouſer les ſiens ; c'eſt une nation fiere & indocile qui en matiere

d'opinions aime mieux donner que recevoir ; certainement on aura peine à se persuader que la matiere soit susceptible de sentimens, comme le prétend notre Auteur ; que le tems, l'espace pur, le mouvement, qui n'a jamais passé que pour une simple modification du corps mû, soient autant d'êtres independans & distinguez de la matiere.

Sur un fonds en apparence si ruïneux comment établir rien de solide? Ce sentiment une fois reçû, que deviendra le Cartesianisme ? Et quel avantage n'en tirera point le Peripatetisme outré, pour réaliser & accrediter de nouveau ce peuple d'entitez, de formalitez, de qualitez occultes ; en un mot, pour faire renaître ces differens essains d'êtres Metaphysiques que les Philosophes modernes ont replongez dans le néant d'où ils étoient sortis ?

ARTICLE LXXXIV.

METHODE GENERALE pour tracer les Courbes rampantes de bois, propres à la construction des Escaliers, tels qu'ils sont présentement à la mode, & tels qu'on les a faits dans les derniers & nouveaux bâtimens à Paris, avec plusieurs plans d'Escaliers pour servir de modéles dans les occasions, suivis de la description d'un Instrument très-commode & très-simple pour décrire toute sorte d'Ovales; Ouvrage utile aux Architectes & sur tout aux Charpentiers, & aux autres Ouvriers qui travaillent en bois : composé par un Gentil-homme de Bretagne. A Paris, chez Etienne Ganeau, ruë St Jacques, aux Armes de Dombes, vis-à-vis la Fontaine St Severin, 1722. *pages* 29. *sans compter la Préface & les Figures, Brochure in* 8°.

CE n'est gueres de la part des Artisans qu'on doit attendre les connoissances des traits qui perfectionnent les Arts: un Artisan n'est or-

dinairement qu'Artiſan : ce n'eſt la plûpart du tems qu'en les voyant faire qu'on s'inſtruit de ce qu'ils font : des préceptes, des regles, des raiſonnemens, des reflexions ſur leur Art, il ne faut pas leur en demander, au moins de vive voix ; c'eſt aux yeux de les conſulter en les obſervant de près ; il en eſt d'eux comme des gens qui naturellement parlent bien : *Ecoutez-moi parler, mais ne m'interrogez pas*, diſoit un bel eſprit qui parloit ſa langue en perfection ; il ajoûtoit même que dans mille momens il étoit tenté de ſe croire fort propre à donner des regles, & à marcher ſur les pas des Vaugelas & des Bouhours, mais que par une je ne ſçai quelle fatalité, il lui arrivoit d'oublier toutes ſes reflexions lorſqu'il prenoit la plume, & ſur tout lorſqu'il lui faloit répondre ſur le champ à ceux qui le conſultoient ſur ſon propre uſage.

Un Artiſan dans ſon laboratoire, auprès de ſon ouvrage, un outil à la main, voit clairement dans ſon eſprit toute la ſuite des procedez qui vont conduire cet ouvrage à la perfection qu'il eſt capable de lui donner : tout ſon Art réüni dans un point de vûë net

& précis, eſt toûjours devant ſes yeux pour le diriger dans toutes ſes operations; rien ne l'arrête, & il ſe croit en état d'en faire des leçons aux plus habiles: interrogez-le un peu ſur le détail de ſes divers coups de main, le voilà dès-lors tout étonné de voir qu'il n'eſt plus qu'un ſot, même dans ſon Métier: encore une fois il n'eſt qu'Artiſan, & vous vous méprenez de vous adreſſer à lui comme à un ſçavant qui a appris ſa leçon, & qui ſçait la debiter à tout propos, & même hors de propos.

Après cela les Artiſans ont leurs ſecrets & leurs procedez dont ils ſont infiniment jaloux: la plûpart du tems c'eſt leur vie & leur gloire; peut on leur demander qu'ils ſe deshonorent, ou qu'ils ſe reduiſent à l'indigence? Ce n'eſt pas neanmoins que leur travail étant expoſé au grand jour, un obſervateur attentif & habile qui eſt au fait ſur certains préliminaires, en examinant de près leurs ouvrages, & les voyant travailler eux-mêmes, ne leur faſſe une ſorte de violence auſſi honnête qu'ingenieuſe, & ne leur arrache leur ſecret qui devient dès-lors

ſon ſecret, & bien-tôt celui du public. C'eſt à peu près l'unique maniere dont les Arts ſe perfectionnent ; s'il n'y avoit que des Artiſans qui les cultivaſſent, chacun d'eux enſeveliroit ſes ſecrets avec ſoi ; mais les Sçavans, je veux dire ceux qui allient la Géometrie à la Phyſique, outre les découvertes reflé-chies ſur la pratique, à quoi leur ſpeculation les conduit, ſont ſans ceſſe occupez du ſoin de tranſmettre à la poſterité les procedez les plus utiles que leur ſagacité leur fait demêler dans la routine mécanique des Artiſans qu'ils conſultent ou qu'ils obſervent ; c'eſt une gloire qu'on ne peut refuſer à ceux qui ont composé juſqu'ici l'Academie Royale des Sciences, & le public trop redevable à leur zéle pour la perfection des Arts, s'empreſſe de ſouſcrire aux magnifiques éloges que l'Auteur de cette Methode donne à ces celebres Academiciens : il nous permettra lui-même, malgré la modeſtie qui lui fait ſupprimer ſon nom, de remarquer qu'il a auſſi ſa part dans cette gloire, & que l'aſſiduité qu'il a été obligé d'avoir auprès des Ouvriers habiles pour leur arracher une methode dont ils

ſont ſi jaloux, & qui auroit pû ſe perdre avec le tems, que cette aſſiduité ſi peu ordinaire aux perſonnes de ſa condition, n'a cependant rien qui n'en ſoit digne, & la releve même bien au-deſſus des baſſeſſes, à quoi une lâche oiſiveté & une indigne molleſſe la dégradent & l'aviliſſent tous les jours.

Nous n'avions juſqu'ici que Marin Legeret qui eût donné la maniere de conſtruire les Eſcaliers de bois, compoſez de courbes rampantes, tels qu'on les fait aujourd'hui, & qui ſont le plus à la mode : c'eſt dans le quartier de vis ſuſpendu dont le Pere Devrand fait mention dans ſon livre de la coupe des pierres, que le Sieur Legeret nous apprend qu'il avoit puiſé ſon idée; mais notre ſçavant Gentil-homme remarque que la deſcription de cet Auteur eſt fort imparfaite, & qu'il n'a ni détaillé aſſez amplement, ni aſſez nettement expliqué la maniere de développer la courbe dont il s'agit, & c'eſt ce qu'il fait ici lui-même avec autant d'exactitude que de clarté, après avoir conſulté de l'œil tout ce qu'il y a à Paris d'Ouvriers les mieux entendus dans la pratique de ce chef-

d'œuvre d'Architecture : nous nous contenterons de dire que tout l'art consiste à tracer un demi cercle, ou une demie ovale, dont on partage la circonference ou le diametre en un certain nombre de parties, & à élever sur les points de division des perpendiculaires, dont le concours avec d'autres lignes tirées selon certaines regles, donne les divers points de la courbe rampante pour chaque marche : il faudroit copier l'Auteur, & remplir cet extrait de lettres & de figures pour donner une juste idée de sa methode : il y a joint la description abregée des plus beaux Escaliers qu'on trouve à Paris dans les divers Hôtels.

Il termine ce petit Ouvrage par la description d'un instrument des plus simples & des plus commodes qu'on ait jamais peut-être trouvé pour la description d'une ovale ; c'est une croix ou quatre angles droits, avec une regle mobile qui sert de soutendante à ces angles, & forme avec leurs côtez un triangle ; les extrémitez de cette regle ou de sa partie qui sert de soutendante, glissent le long des côtez de l'angle droit, dont l'un

est allongé, tandis que l'autre est racourci par ce mouvement; & l'extrémité, ou un point fixe de la regle, décrit l'ovale: ce procedé est depuis longtems connu des Géomêtres, il est fort commode dans la pratique.

ARTICLE LXXXV.

ELOGE DE MONSIEUR de la Faye.

JEan Elie Leriget de la Faye naquit à Vienne le 15. Avril 1671. de Pierre Leriget de la Faye Ecuyer. Sa passion pour les armes produisit en lui celle qu'il conserva toute sa vie pour les Mathematiques: il signala l'une aux Batailles de Ramilly & d'Oudenarde, & aux Siéges de Doüay & du Quesnoy; & l'autre dans l'Academie des Sciences. La derniere Paix l'empêcha de recueillir les fruits de la valeur dont il avoit donné des marques peu communes, & de profiter des favorables dispositions où étoit à son égard feu Monseigneur le Duc de Bourgogne qui connoissoit son courage, & goûtoit fort son genie; une mort assez

prématurée frustra l'Academie des hautes esperances que diverses machines & divers memoires de la composition de ce genie naturellement inventif & profond, lui avoient fait concevoir; il entra dans l'Academie en 1716. & mourut âgé de 47. ans le 20. Avril 1718. Il étoit naturellement gai, poli, liberal, porté à faire du bien, sur tout aux honnêtes gens que les malheurs publics ou particuliers réduisoient à implorer le secours d'autrui. *La plus grande valeur guerriere*, dit l'Historien de l'Academie, *n'égale point cette vertu*.

ARTICLE LXXXVI.

ELOGE DE M. FAGON.

GUi Crescent Fagon naquit à Paris le 11. de Mai 1638. de Henri Fagon Commissaire ordinaire des guerres, & de Loüise de la Brosse: elle étoit niéce de Gui de la Brosse à qui Paris est redevable du Jardin Royal des Plantes qu'il fit construire sous les auspices du Roi Loüis XIII. sur le modéle de celui que Henri IV.

avoit fait construire à Montpellier, & qui étoit devenu fort celebre, & capable d'exciter l'émulation de la Capitale du Royaume. C'est dans ce Jardin, & presqu'avec ce Jardin que Mr Fagon vint au monde, époque digne d'être remarquée par l'Historien de l'Academie ; " les premiers objets " qui s'offrirent à ses yeux, *ajoûte Mr* " *de Fontenelle*, ce furent des Plan- " tes ; les premiers mots qu'il begaya, " ce furent des noms de Plantes ; la " langue de la Botanique, fut sa lan- " gue maternelle ; à cette premiere " habitude se joignit un goût naturel " & vif, sans quoi le Jardin eût été " inutile ».

Ce goût produisit bien-tôt celui de la Medecine qui est liée de si près à la Botanique ; Mr Fagon l'étudia avec succès ; mais il ne lui étoit pas possible de perdre de vûë le Jardin Royal *sa chere patrie*, suivant l'expression de l'élegant Historien. Après la mort de Mr de la Brosse ce Jardin perdit tout son éclat, & presque sa forme, il étoit reservé à Mr Fagon d'en être le restaurateur, & comme le veritable fondateur. Quoique sa fortune fût medio-

cre, il alla à ſes depens en Auvergne, en Languedoc, en Provence, ſur les Alpes, & ſur les Pyrenées, pour en amener de nombreuſes colonies de Plantes propres à repeupler le Jardin Royal, qui n'étoit plus qu'un deſert: tel étoit en lui *l'amour de la patrie*; il merita par là d'avoir les deux places de Profeſſeur en Botanique & en Chymie.

Sa reputation croiſſant tous les jours, le Roi le fit Medecin de Madame la Dauphine; quelques mois après il le mit auprès de la Reine; & cette Princeſſe étant morte, il lui confia la ſanté des enfans de France; enfin après l'avoir approché de ſa perſonne par degrez, il le nomma ſon premier Medecin en 1693. "Dignité, *ajoûte Mr* » *de Fontenelle*, qui joüit auprès de la » perſonne du maître, d'un accès que » les plus hautes Dignitez lui envient. » Dès qu'il fut à la Cour, *ajoûte ce ce-* » *lebre Secretaire de l'Academie*, il y » donna un ſpectacle rare & ſingulier, » un exemple qui non-ſeulement n'y a » pas été ſuivi, mais peut-être y a été » blâmé; il diminua beaucoup les re- » venus de ſa Charge; il ſe fruſtra lui-

même de tout ce que lui avoit prépa- «
ré avant qu'il fût en place, une ava- «
rice ingenieuſe & inventive dont il «
pouvoit aſſez innocemment recueil- «
lir le fruit, & il ne voulut point que «
ce qui appartenoit au merite, lui pût «
être diſputé par l'argent, rival trop «
dangereux & trop accoûtumé à vain- «
cre ».

Mr Fagon ne participoit à aucun des divertiſſemens de la Cour, la ſeule ſanté du Roi l'y attachoit; tous les momens qu'elle lui laiſſoit, étoient remplis ou par l'étude, ou par d'autres malades qu'il ſervoit avec un deſintereſſement entier, même avant que d'être auprès du Roi, & lorſque ſa fortune étoit la plus mediocre: ſa propre ſanté étoit l'effet de ſon Art; il étoit né d'une très-foible conſtitution, & ſujet à de grandes incommoditez, ſur tout à un Aſthme violent; il ne ſe ſoûtenoit que par une grande ſobrieté, par un regime preſque ſuperſtitieux, *Et il pouvoit donner pour preuve de ſon habileté, qu'il vivoit.*

Après la mort du Roi il ſe retira au Jardin Royal dont il avoit conſervé la Surintendance; il y mourut le 11. de *Août* 1722.

Mars 1718. âgé de près de 80. ans : parce qu'enfin, comme dit fort à propos l'Ecole de Salerne, *Contra vim mortis non est medicamen in hortis.* L'Académie des Sciences l'avoit choisi en 1699. pour être un de ses Honoraires. » Il a toûjours souffert ses longues & » cruelles infirmitez, *dit ingenieuse-» ment l'Historien de l'Academie*, avec » tout le courage d'un sage Physicien » qui sçait à quoi la machine du corps » est sujette, & qui pardonne à la na-» ture ». Qu'il me soit permis d'ajoûter que c'étoit sans doute la sagesse d'un Chrétien qui plein de respect pour l'Auteur de la nature, pardonne à la Physique le peu de lumieres, & sur tout le peu de pouvoir qu'elle a sur l'imperfection naturelle de la machine.

Mr Fagon avoit épousé Marie Nozereau, dont il a laissé deux fils : l'aîné, Evêque de Lombez, pour lors, & aujourd'hui Evêque de Vannes ; & le second, Conseiller d'Etat.

ARTICLE LXXXVII.

MEDICINA PRACTICA rationalis Hyppocratis, sanioribus Neotericorum doctrinis illustrata; Opus Pompeii Sacci Patricii Parmensis, &c. Celsitudini Serenissimae Francisci I. Parmae, Placentiae, &c. Ducis dicatum. Parmae, &c. *C'est-à-dire : Pratique de Medecine raisonnée, suivant les principes d'Hyppocrate; dediée au Serenissime Duc de Parme, de Plaisance, &c. Par Mr Pompeio Sacco, &c. A Parme.* 1. *vol.* in fol. *pag.* 551.

ON voit par le titre de cet Ouvrage que l'Auteur a pris pour guide le grand Hyppocrate, le Prince des Medecins. La reputation de ce fameux descendant d'Esculape & d'Apollon si bien établie depuis plus de deux mille ans, si bien soûtenuë sans alteration durant ce long cours de siecles, son regne si solidement affermi, malgré l'inconstance d'un sort bizarre qui n'a pas épargné les plus célebres Philosophes; tout cela, selon notre Auteur,

ne peut être que la preuve certaine, & l'effet d'un merite ſuperieur qui force les ſuffrages de tous les tems à ſe réünir en ſa faveur. Quand Hyppocrate à ce titre ne meriteroit pas les hommages de la Faculté, n'étoit-il pas bien naturel qu'un Auteur de plus de 80. ans eût conſervé ce reſpect & cette inclination pour l'antiquité que tant de gens dans notre ſiecle, avides des nouveautez, ont oſé flêtrir ſans la connoître, & condamner ſans l'entendre. C'eſt principalement ſur la Phyſique, dont la Medecine ſpeculative fait une partie conſiderable, & dont la Medecine pratique eſt la ſuite la plus utile & la plus importante; c'eſt, dis-je, ſur la Phyſique que ſont tombez principalement ces mepris aveugles. Notre ſage Vieillard n'a eu garde de ſe laiſſer entraîner par le torrent. Il ſe declare vivement contre les nouveaux ſyſtêmes qui n'ont fait, ſelon lui, que porter l'embarras & l'obſcurité dans la Medecine. Il a crû devoir la rappeller à ſon antique ſimplicité, & la debarraſſer de cette foule importune d'hypotheſes oppoſées entre elles, qui font perdre la route de la verité, & qui

jettent les Medecins dans des embarras sur le choix, & dans des divisions qui ne peuvent être que très-funestes à ceux que leur Art se propose de soulager. Cependant exempt de préjugez, & guidé par la raison, il n'a pas méprisé les découvertes des Modernes, & en les employant à propos, il a soin de nommer ceux ausquels il en est redevable, & leur rend la justice qu'ils meritent.

L'Ouvrage est partagé en quatre livres, & suivant la division ordinaire des Anatomistes, l'Auteur traite dans le premier des Maladies de la tête, qu'ils appellent le *ventre superieur*; dans le second il parle des Maladies *du ventre moyen*; c'est-à-dire, de la poitrine; le troisiéme est pour les Maladies du bas ventre; dans le quatriéme il traite uniquement des Maladies des femmes. Il y a à la fin un traité particulier sur les differentes especes de fievres, sous le titre d'*Appendice* qui contient 24. pages.

Voici la methode que notre Auteur a suivie dans ce traité des Maladies. D'abord il donne la définition de celle dont il doit parler dans chaque

chapitre. Et comme cette definition seroit assez souvent obscure pour ceux qui ne sont pas accoûtumez au langage des anciens Philosophes, il a soin d'expliquer tous les termes qui pourroient embarrasser. Il develope même autant que le sujet le demande, les definitions les plus claires, afin de faire connoître la nature & les proprietez du mal dont il parle. Il en marque les differentes especes, s'il y en a; les signes prognostiques & diagnostiques, les indications, les symptomes, les causes, les effets, &c. enfin il enseigne les remedes propres pour prévenir ou pour guerir chaque Maladie. En donnant ces remedes, il ne marque pas toûjours quelle en doit être la dôse, parce que, comme il dit fort bien dans sa Préface, c'est à la prudence & à l'habileté du Medecin à la regler suivant les diverses circonstances du tems, de l'âge, du sexe, du temperament des Malades.

Tout cet Ouvrage peut passer pour un bon Commentaire d'Hyppocrate, non pas à la verité un Commentaire suivi qui explique en détail le texte de l'Auteur, il n'y a que le quatriéme li-

vre qui ſoit de cette eſpece ; mais un Commentaire où tout eſt traité ſelon les idées de ce grand Maître, établi ſur ſon autorité, prouvé par ſes principes, confirmé par ſes experiences. Car Hyppocrate n'étoit pas un vain diſcoureur, un faiſeur de ſyſtémes arbitraires ; il étudioit, il ſuivoit la nature, & comptoit beaucoup plus ſur l'experience, que ſur de frivoles raiſonnemens. Sans cela ſon nouveau diſciple, plus diſciple encore de la raiſon que d'Hyppocrate, n'eût pas été d'humeur de le ſuivre, ainſi qu'il nous en aſſûre lui-même. Un bon Commentaire d'un ſi excellent original, peut-il manquer d'être un Ouvrage utile ?

Pour donner quelque exemple qui faſſe mieux connoître le caractere de notre Auteur, je m'arrête au chapitre 25. du livre I. où il parle de l'Apoplexie, ce mal terrible qui met preſque toûjours la Medecine en défaut, & qui lui enleve ſi ſouvent ſon ſujet avant même qu'elle puiſſe entreprendre de l'arracher à la mort. Rien ne doit mettre plus à portée d'y appliquer des remedes utiles, que d'en bien connoître la nature. Voici comme on la

définit ici : *La deſtruction ou la perte ſubite du mouvement, du ſentiment, & de l'uſage de la raiſon, en ſorte qu'il ne reſte que la reſpiration, mais diminuée & avec râle; & tout ce deſordre vient de ce que les eſprits animaux n'ont plus leur libre cours dans les diverſes parties du corps.* Quoique Mr Sacco ait placé cette Maladie avec raiſon parmi celles qui ont leur ſiege dans la tête, puiſque c'eſt pour cela qu'elle ôte le mouvement, le ſentiment & la connoiſſance; il ne laiſſe pas de dire avec d'habiles Medecins, qu'elle affecte le poulmon, ou que le poulmon mal affecté en eſt une cauſe éloignée. La difficulté de reſpirer, l'oppreſſion & le râle, ne laiſſent pas lieu de douter que ce viſcere n'ait bien de la part à la Maladie dont nous parlons; Hyppocrate même eſt favorable à ce ſentiment, & ſon Interprete l'appuye de ſon autorité. Il décide néanmoins que le cerveau eſt le ſujet immediat de l'apoplexie, puiſque toutes les fonctions qu'elle interdit, en dépendent directement, comme de leur principe.

Parmi les cauſes de l'Apoplexie Hyppocrate marque en pluſieurs en-

droits de ses Ouvrages, le sang épaissi, arrêté, fixé dans les veines; *Car si le sang*, dit-il, *cesse de se mouvoir, c'est une necessité que l'homme perde aussi-tôt le mouvement, le sentiment, l'usage de la parole, & que frappé comme d'un coup de foudre, il expire*, le plus souvent sans pouvoir être soulagé.

Notre Auteur suppose, sans hesiter, que ce mouvement du sang si necessaire à la vie, est sa circulation; & ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on la trouve dans Hyppocrate. Van der Linden en 1661. fit imprimer en Hollande un Livre *in* 4°. pour montrer que ce grand homme a connu le mouvement circulaire du sang. Que de gloire perduë pour les Modernes qui veulent avoir trouvé des choses que personne n'ait connuës avant eux! Mais que seroit-ce s'il en étoit de même de la plûpart des découvertes & des systémes soi-disans nouveaux?

Le sang s'arrête dans les vaisseaux, dit Hyppocrate, ou parce qu'il a perdu sa fluidité, qu'il est devenu visqueux, épais, coagulé, ou parce qu'il s'est formé quelque obstruction dans les veines. Et c'est, selon le Medecin

de Parme, la plenitude & l'abondance du ſang qui forme ces obſtructions. Le ſang s'épaiſſit en ſe refroidiſſant, il ſe refroidit parce qu'il ſe trouve trop chargé, & comme inondé de pituite & de bile noire. Telle eſt la doctrine du Maître, habilement developpée par le Diſciple.

Si le ſang, dit celui-ci, ſe trouve fixé dans les vaiſſeaux du cerveau, & qu'il ceſſe d'y circuler, cette partie eſt auſſi-tôt privée de la chaleur vivifiante que le ſang y porte en circulant, & de là cette perte ſubite du mouvement & du ſentiment. Car le ſang en repos ne fourniſſant plus d'eſprits animaux, les effets qu'ils produiſent ceſſent infailliblement. Je ne dis qu'en peu de mots ce que l'Auteur explique en détail.

Une autre cauſe de l'Apoplexie, c'eſt l'excès des humeurs impures dans le cerveau; & cette cauſe eſt la plus commune, ſelon la plûpart des Medecins. Ces humeurs vicieuſes ſont de deux ſortes; il y en a qui nuiſent ſeulement par leur abondance, laquelle inonde & accable tellement le cerveau, que les vaiſſeaux excretoires ne ſuffi-

ſant pas à les faire écouler, elles penétrent la ſubſtance du cerveau, & empêchent la generation des eſprits animaux; car cette flamme ſubtile n'eſt pas un feu Gregeois qui puiſſe vivre au milieu des eaux. Les autres humeurs peccantes, pleines d'acreté, paſſant des arteres dans les glandes de la ſubſtance corticale du cerveau, en corrodent les poroſitez, & les élargiſſent de telle ſorte, qu'elles deviennent capables de recevoir les plus groſſieres parties de ces humeurs, leſquelles viennent enfin à arrêter le cours des eſprits animaux.

Ce ſont là les cauſes immediates de l'Apoplexie; les cauſes éloignées ſont un air froid, humide, épais, un temperament & des mets pituiteux, l'oiſiveté, la vie ſedentaire, avec cela ſouffrir une chaleur immoderée, comme lorſqu'on demeure expoſé aux rayons d'un ſoleil ardent, ou dans un hypocauſte, la trop grande contention d'eſprit, une application trop continuée, la triſteſſe & la melancolie, le trop long ſommeil, l'uſage des liqueurs acides & brûlantes, les excès de bouche, & les autres débauches; car tous ces

deſordres portent avec eux le prompt châtiment de ceux qui s'y abandonnent.

On marque enſuite les diverſes ſortes d'Apoplexie, qui ne different gueres que du plus au moins ; puiſque toutes en general ſont cauſées immédiatement par l'obſtruction des vaiſſeaux. Viennent après cela les indications, les ſignes prognoſtiques & diagnoſtiques, & enfin les remedes. Il n'y a point de Maladie à qui la Medecine n'en promette une infinité. Si un ſeul avoit les effets que les moins cenſez & les moins habiles lui attribuent (car les plus habiles Medecins ſont les plus modeſtes) nous aurions recouvré l'*Arbre de vie*, & l'homme ſeroit immortel. Il s'agit ici de rechauffer, de ranimer le ſang, de lui rendre ſa fluidité & ſon mouvement, & aux eſprits leur premiere activité. Ce ſont auſſi les remedes propres à produire ces effets, que notre Medecin ordonne ; la quinte-eſſence de Romarin, de Geniévre, l'Eau de la Reine de Hongrie, l'Eſprit de Corne de Cerf, de Suye, d'Ambre, de Sang humain, l'Eau de vie avec des Aromates infuſez, l'Eau de Cin-

namome, de Theriaque, l'Elixir de proprieté, &c. Je n'y trouve point l'Eau de Melisse, ni les Goutes d'Angleterre si vantées & si cherement venduës. Ces remedes n'auroient-ils pas encore penétré jusqu'à Parme? Je n'entrerai pas dans un plus long détail inutile à ceux du mêtier, & ennuyeux à ceux qui n'en sont pas. Tout l'Ouvrage est à peu près du même goût & suivant la même methode. Seulement le quatriéme livre ayant été composé le premier, on prétend que l'on sent au stile la force & la politesse d'un âge encore plein de vigueur. J'avouë que dans ce livre non plus que dans les autres; le stile n'est pas ce qui m'a plu; mais dans de pareils Ouvrages c'est ce qu'on doit le moins considerer.

ARTICLE LXXXVIII.

CASSIODORI SENATORIS Complexiones in Epiſtolas & Acta Apoſtolorum & Apocalypſim, &c. Florentiæ, M. DCC. XXI. &c. C'eſt-à-dire: *Commentaire de Caſſiodore ſur les Epîtres & les Actes des Apôtres, & l'Apocalypſe.* A Florence 1721. de l'Imprimerie de Joſeph Manni. *1. vol. in 8°. pag. 284. ſans l'Epît. Dédic. la Préf. &c.*

C'Eſt à M. le Marquis Scipion Maffée, illuſtre Véronnois, que nous ſommes redevables de cet Ouvrage enſéveli depuis long-tems dans les tenebres, & qui n'avoit jamais été imprimé. Caſſiodore nous apprend dans la Préface de ſon livre ſur l'Ortographe, qu'il avoit compoſé ce Commentaire. M. Fabricius s'eſt mépris, quand il a dit dans ſa *Bibliotheque Latine*, C. XVI. du L. III. qu'il en parle dans la Préface de ſes Lettres. Cette Préface étoit écrite long-tems avant le Commentaire que M. Maffei vient de nous donner. L'Ouvrage dont nous parlons

parlons ici ne s'eſt trouvé dans aucun des Manuſcrits dont on s'eſt ſervi juſqu'à preſent pour les diverſes éditions de Caſſiodore, & celui de notre ſçavant Editeur eſt peut-être le ſeul qui ſoit venu juſqu'à nous. Il paroît même que depuis pluſieurs ſiécles les exemplaires en ſont rares; puiſque Notkerus Balbulus qui dans le dixiéme ſiécle a donné une liſte des Interpretes de l'Ecriture, ne parle point de ce Commentaire, comme on peut voir dans le *Nouveau Tréſor d'Anecdotes* du P. Bernard Pez. Voici en peu de mots l'Hiſtoire de ce rare Manuſcrit, & des autres qui furent découverts en même tems.

Il y a neuf ou dix ans que le Marquis Maffei s'entretenant avec quelques-uns de ſes amis de ces Livres qui ſous le titre de *Voyages d'Italie*, entreprennent de faire connoître ce qu'il y a de plus rare & de plus curieux dans chaque ville; il leur faiſoit remarquer combien les Auteurs de ces Ouvrages, même ceux qui ont le plus de réputation, s'étoient éloignez de la verité, quelques-uns ne faiſant que copier ce qu'ils ont trouvé dans les

premiers qui ont traité le même ſujet, & tous generalement n'ayant pas le tems neceſſaire pour des recherches exactes, dans le peu de séjour qu'ils font en chaque lieu. Si ceux que la naiſſance ou la ſituation de leurs affaires a fixez dans un païs, vouloient prendre la peine de nous donner des deſcriptions exactes des choſes qu'ils ont continuellement ſous les yeux, ou qu'ils ſont à portée d'examiner à loiſir, nous ne verrions pas tant de ces livres hiſtoriques & Géographiques, à qui la pareſſe & l'ignorance donnent du prix, leſquels pour ſe multiplier & ſe réïmprimer tous les jours, n'en ſont ni plus vrais, ni plus utiles. Nous aurions une connoiſſance éxacte de chaque ville, & de chaque païs, ſans qu'il en coutât beaucoup à perſonne, le travail étant ainſi partagé. Mais il ne ſuffit pas pour ce deſſein de voir les choſes, & de les voir même à loiſir : il faudroit d'abord ſe défaire de cette affection aveugle que la plûpart des hommes ont pour leur patrie, & pour tout ce qui lui appartient, laquelle augmente & embellit tellement les objets, qu'au lieu des por-

traits fidelles qu'on a droit d'attendre, elle ne presente que les imaginations d'un Auteur prévenu. Il faudroit encore avoir du discernement & de l'érudition; & enfin quelque zele pour la gloire & la perfection des Sciences & des Arts; quelque envie de rendre service au public, & un peu d'amour du travail. Sur ces derniers articles, M. le Marquis Maffei se plaint fort de ses compatriotes, dont l'ignorance, dit-il, & la paresse negligent, ou méprisent des trésors, que les étrangers viennent de fort loin nous enlever en quelque maniere, & s'approprier. Plût à-Dieu que ces reproches ne tombassent que sur les Véronnois, ou sur les Italiens en general, dont le Journal de Venise faisoit de semblables plaintes en 1710! Personne n'étoit plus en état de donner au Public une connoissance exacte de tout ce que Véronne renferme de remarquable, que le Marquis Maffei. Ses amis le presserent de se charger de ce travail.

Il se rendit sans beaucoup de peine à leurs prieres, il entreprit l'Ouvrage. Les Manuscrits & les autres monumens de l'antiquité entroient dans son

deſſein. Il ſçavoit que le Chapitre de la Cathédrale de Verone avoit eu autrefois une celebre Bibliothéque, où l'on voyoit de très-anciens Manuſcrits ; qu'il s'en étoit conſervé quelques reſtes juſqu'au tems de S. Charles Borromée, puiſque Paul Manuce témoigne que ce grand Prélat avoit fait rétablir le texte de Saint Cyprien ſur un Manuſcrit d'une merveilleuſe antiquité, tiré de cette Bibliothéque. Tout le monde diſoit à M. Maffei, & c'étoit une tradition generalement établie, que depuis long-tems il n'en reſtoit plus aucun veſtige. Rien ne le rebuta neanmoins, & par les ſoins de M. Carinelli, Chanoine de la Cathédrale, il déterra enfin ces précieux reſtes de l'antiquité, que tant de ſiécles avoient épargnez, & que le tems auroit achevé de conſumer dans les tenebres, ſans la main habile qui s'empreſſa de leur rendre, pour ainſi dire, la liberté & la vie. Il ne s'y trouva que des Auteurs Eccleſiaſtiques, & fort peu d'Anecdotes, du nombre deſquels étoit le Commentaire de Caſſiodore, dont nous parlons ici. Tous ces Manuſcrits ſont à

peu-près de mille ou douze cens ans. L'un d'entr'eux qu'on jugeroit à l'écriture être assez récent, porte qu'il a été écrit par Théodore Lecteur de l'Eglise de Verone, sous le Consulat d'Agapet, c'est-à-dire, l'an de Jesus-Christ 517. ce qui lui donne 1205. ans d'antiquité. L'écriture n'est pas la même dans tous; mais M. Maffei promet de faire voir par des preuves incontestables, contre le sentiment des Sçavans, qu'elle est par tout purement Romaine. Il donne ici deux endroits du Manuscrit de Cassiodore avec le caractere dont il est écrit, lequel est beau & net, & veritablement Romain. Le premier contient le titre de l'Ouvrage en ces termes, & avec cette orthographe: *Cassiodorii Senatoris jam Dno prestante conversi explicit Prefatio incipiunt complexiones in Epistulis Apostolorum.* Le second est tiré de la 1. Epître aux Corint. C. XI. v. 16. *Si quis autem videtur contentiosus esse nos talem consuetudinem non habemus populum Dei contentiosus quidem perhibet.* Le Marquis Maffei a corrigé à la marge *contentiones*, pour *contentiosus.* Ne seroit-ce point plûtôt *con-*

tentiosos? Le texte de l'Apôtre dit : *Si quis videtur contentiosus esse, &c.* Le Commentateur reprend : *Populum Dei contentiosos quidem perhibet non amare;* Nous voyons que dans ce même Manuscrit & du tems de Cassiodore l'*u* & l'*o* semblent se prendre pour une même lettre, & il est plus facile d'écrire *contentiosus* pour *contentiosos*, que *contentiones.*

Le docte Marquis croit avec raison que cette Bibliotheque de Verone a été formée des Manuscrits de Pacifique Archidiacre de cette ville, qui en rassembla 218. comme on le voit par son Epitaphe, dont les uns avoient déjà quelque antiquité, & les autres furent décrits par ses soins sur les anciens. Aussi s'en trouve-t-il qui portent qu'ils ont été copiez du tems de l'Empereur Lotaire : *Regnante Domino nostro Hlotario Imperatore.* Or Pacifique vivoit sous cet Empereur fils de Loüis le Débonnaire, & mourut en 846.

Plusieurs raisons ont empêché M. Maffei de publier ces Manuscrits, ou de faire connoître ce qu'ils peuvent contribuer à perfectionner ou à cor-

riger les éditions qui ont paru juſqu'i-ci. La principale de ſes raiſons ſe prend de ſes occupations literaires, & des Ouvrages dont il a entrepris d'enrichir l'Empire des Sciences. Il eſt juſte que ceux qui l'habitent, ou qui pourront s'y établir dans la ſuite, ſoient inſtruits de ce qu'il leur prépare, & des obligations qu'ils lui ont. Le ſçavant Auteur pourra trouver lui-même quelque avantage à cette annonce de ces Ouvrages ; & il nous aſſure que les perſonnes intelligentes lui font un veritable plaiſir, quand elles veulent bien l'aider de leurs avis & de leurs lumieres dans tout ce qu'il compoſe.

Premiérement donc il s'eſt engagé de donner tout ce qu'il y a de remarquable & de curieux dans Verone. Quoique nous ayons pluſieurs de ces Livres intitulez *Itinerarium*, ou *Muſæum Italicum*, perſonne cependant n'a parlé juſqu'ici de bien des choſes dignes de la curioſité des Sçavans, & ſur tout des riches Cabinets des Comtes de Bevilaque, où l'on voit outre des tableaux exquis, des figures de bronze, des Manuſcrits & des livres imprimez ; on voit, dis-je, ce

qui est encore plus estimable & plus précieux, environ cinquante statuës de marbre, avec des bustes des Empereurs, le tout antique, & d'un goût si parfait, qu'il seroit admiré même à Rome. Outre cela il prépare un Ouvrage particulier avec ce titre : *Bibliotheque des Manuscrits de Verone*. Il y a des gens peu instruits, qui s'imaginent qu'il n'y a point de Manuscrits à Verone. Mais sans parler de ceux de la Cathédrale, que le Marquis a pour ainsi dire ressuscitez, on en compte mille deux cens dans la seule Bibliothéque Saibautienne. Il y en avoit peu de Grecs ; mais M. Maffei en a ramassé une grande quantité. Il a dessein de mettre à la tête du livre une Preface très-utile, & telle qu'on peut l'attendre de ce Sçavant homme, sur l'ancienne écriture Latine, & par occasion il y joindra ses reflexions & des remarques nouvelles & critiques sur la Diplomatique. Viendront ensuite les Manuscrits, dont la premiere classe sera de ceux qui sont écrits sur du papier d'Egypte. Comme il avoit jugé à propos d'ajoûter à sa Bibliothéque des Manuscrits de Verone, les

Inſcriptions qui ſe trouvent dans cette ville & aux environs, & qui n'ont point encore paru, il s'eſt vû entraîner plus encore par goût que par occaſion, dans un travail auquel il s'eſt livré tout entier. Le voilà donc uniquement occupé à ramaſſer & à dérober aux injures du tems tout ce qu'il peut trouver de pierres, de marbres, de monumens antiques, & à décrire de vieilles inſcriptions. Le travail croiſſoit tous les jours ſous ſa main, & les charmes qu'il y goûtoit croiſſoient autant que le travail. Il n'épargna ni ſes peines, ni ſa bourſe. Quelques perſonnes de conſideration ſe joignirent à lui; aux monumens Latins il voulut ajoûter les Grecs, & les étrangers à ceux de ſon païs. Il ſe vit bientôt en état de donner un *Muſæum Veronenſe*, qui renfermât tous ces monumens qu'il avoit raſſemblez avec tant de peine & de dépenſe; & il ne pouvoit le refuſer aux Sçavans qui le lui demandoient. En parcourant dans ce deſſein les plus celebres Auteurs qui nous ont donné des monumens anciens & des inſcriptions, Gruter & les autres, il y trouva tant de fau-

tes, tant de mépriſes, tant de ténébres, qu'il crut tous ſes travaux perdus pour lui, & inutiles au public, s'il ne commençoit par donner une nouvelle Critique Lapidaire, *Ars Critica Lapidaria.* Il conçût en même tems que Verone n'étoit pas un lieu fort propre pour un tel deſſein. Il ſe rendit à Florence comme dans un ſéjour bien plus cheri d'Apollon, & plus frequenté des Muſes. C'eſt là qu'interrompant un peu ſes autres études, il a fait imprimer les Commentaires de Caſſiodore.

Dans cet Ouvrage l'Auteur n'explique qu'un fort petit nombre d'endroits des Livres ſur leſquels il écrit, & ce ne ſont ni les plus obſcurs ni les plus difficiles. Les explications ne ſont que morales claires & naturelles, ou la ſimple expoſition du dogme. Il y a cependant certaines choſes qui donnent du prix à ce Livre, & quelques réflexions à y faire. D'abord un Commentaire ſur l'Ecriture, d'un Auteur du ſixiéme ſiécle, homme de beaucoup d'eſprit, ſage, éclairé, vertueux, honoré des éloges des plus grands hommes, ou de ſon tems, ou

qui l'ont ſuivi, regardé de pluſieurs comme un Saint, un tel Commentaire eſt toûjours eſtimable: on a dans l'Auteur, un bon Maître de Morale, & un fidelle témoin de la tradition. Ajoûtons à cela que Caſſiodore avoit un très-grand ſoin d'avoir & de ſuivre les meilleurs exemplaires de l'Ecriture; qu'il vouloit qu'on s'attachât aux plus anciens; qu'il corrigeoit lui-même exactement les ſiens. Or des exemplaires anciens de ſon tems, & qu'il appelle *priſcos*, approchoient bien du tems des Apôtres, & de la ſource des divines Ecritures, ſuivant la remarque de Monſieur Maffei. Auſſi voyons-nous que notre Auteur a ſuivi l'ancienne édition Latine, dont il nous conſerve de precieux reſtes, & non celle de S. Jerôme. Les Sçavans n'ignorent pas de quelle utilité ſont ces fragmens, que quelques Auteurs ont fait paſſer juſqu'à nous. Celui-ci conſéquemment a rangé les Livres dans un ordre different de la Vulgate, comme on voit par cette diſpoſition.

La Vulgate.

Les Actes.
Les Epîtres de S. Paul.
De S. Jacques.
De S. Pierre, I. II.
De S. Jean, I. II. III.
De S. Jude.
L'Apocalypſe.

Caſſiodore.

Les Epîtres de S. Paul.
De S. Pierre, I. II.
De S. Jean aux Parthes.
De S. Jean, II. III.
De S. Jude.
De S. Jacques aux Juifs diſperſez.
Les Actes.
L'Apocalypſe.

A peine avons-nous un ou deux Commentaires anciens ſur les Epîtres des Apôtres S. Jacques, S. Pierre & S. Jean. Celui-ci eſt encore eſtimable par cette raiſon.

Ce qu'il y a de plus important dans le Commentaire de Caſſiodore, c'eſt

qu'on y lit le fameux paſſage des trois temoignages dans la premiere Epître de S. Jean, C. V. Voici les paroles de Caſſiodore. *Teſtificantur in terrâ tria myſteria, aqua, ſanguis, & ſpiritus: quæ in paſſione Domini leguntur impleta: in cœlo autem Pater, & Filius, & Spiritus Sanctus, & hi tres unus eſt Deus.* On voit par là que Caſſiodore avoit trouvé ce paſſage dans ſes exemplaires, c'eſt-à-dire, dans les plus ſûrs, les plus anciens, les plus correcťs qui fuſſent dans le ſixiéme ſiécle, dans ceux qui avoient été écrits dès les premiers tems de l'Egliſe.

M. Maffei fait quelques remarques ſur le nom de Caſſiodore qui ſe trouve ici écrit *Caſſiodorius*, & ſur l'ortographe que l'on a ſuivie dans le Manuſcrit. Il prétend que les noms appellez chez les Romains *Gentilitia nomina*, ſe terminent ordinairement en *ius*, & que tel eſt ce nom *Caſſiodorius*. Quant à l'ortographe, on trouve dans ce Manuſcrit *Epiſtula*, *Profeta*, *dicio*, pour *dictio*, *condicio*, pour *conditio*, *ammirans*, *intellegere*, *adicere*, *ſabicere*, *&c.* L'*v* conſone ſe trouve ſouvent pour le *b*. On écrit *improba*, *con-*

plectens, ainsi que M. Cuningam dans son Horace; *conversos*, *ponitur*, pour *conversus*, *punitur*. Il y a des fautes qui ne peuvent venir que de l'ignorance du copiste, & comme je pense, de ce qu'il n'entendoit pas bien celui qui dictoit apparemment à plusieurs en même-tems. Tels sont ces mots, *super viam* avec un intervale, pour *superbiam* en un seul mot; *patiatur*, *fidelium*, *nobis*, pour *potiatur*, *filium*, *bonis*, *&c.* On voit ici, selon l'Editeur, l'origine des adverbes Italiens; car au lieu de *promptissime*, *benigne*, *devote*, on écrit *promptissima mente*, *benigna mente*, *devota mente*. On y trouve *præ passionem*, *de Hierosolymam*, construction qu'il semble que l'Auteur avoit condamnée dans son livre *de Divinis Litteris*. Mais Petrone a bien dit aussi: *Scimus te præ literas fatuum esse*. Ces expressions & cette ortographe doivent empêcher qu'on ne rejette trop facilement les Manuscrits où elle se rencontre. M. Maffei a mis à la fin du livre quelques notes courtes & judicieuses. Enfin il y a fait reïmprimer une Lettre qu'il a autrefois écrite sur la succession & l'Histoire des

Evêques de Verone, & qui ſe trouve déjà dans le cinquiéme tome de la derniere édition de l'*Italia ſacra*.

Article LXXXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE BAMBERG.

LEs *Nova Litteraria* de Leipſik ſe publient toûjours en Allemand, mais en Latin ils ont ceſſé. Le debit n'en étoit pas auſſi grand dans l'Empire, que dans les païs étrangers, où l'interruption du commerce empêche preſentement d'en envoyer. Il eſt fâcheux d'être obligé d'apprendre l'Allemand pour ſçavoir des nouvelles fraîches de ce qui ſe paſſe dans la Republique des Lettres en Allemagne : ſi le commerce ſe rétablit, on eſpere que les *Nova Litteraria* ſe rétabliront auſſi.

D'ITALIE, DE NAPLES.

Moſca fameux Libraire a imprimé des Poëſies Latines des Peres Monde-

jai & d'Anna ſur le Bienheureux Loüis de Gonzague.

DE VENISE.

Vous n'avez point encore donné d'éloge Hiſtorique de M. Magliabecchi, mort en 1714. Vous ne pouvez plus maintenant vous excuſer ſur le manque de memoires. Notre nouveau journal en fournit abondamment, auſſi bien que ſur d'autres Sçavans d'Italie auxquels on eſpere que vous rendrez juſtice.

Nous commencerons au plûtôt par M. Magliabecchi, & nous viendrons enſuite aux autres.

DE FLANDRES, DE DOUAY.

Extrait d'une Lettre écrite par le P. George des Champs, Profeſſeur Royal de Mathematique en l'Univerſité de Douay, à.......

On a fait en Flandres une nouvelle édition des Œuvres du P. André Tacquet. C'eſt à l'occaſion d'une lettre que j'ai écrite à Anvers. On a retrouvé les planches qui avoient ſervi à la

première édition faite chez Meursius : cela leur a facilité cette seconde édition si semblable à la premiere que l'on en a copié fidellement le peu de fautes qu'il y avoit. Ce qu'il falloit faire, c'étoit d'ajoûter dans cette seconde édition les nouvelles découvertes en Astronomie qu'on a faites principalement à Paris depuis la mort du P. Tacquet, & de les mettre chacune à sa place. (*Je souhaiterois que l'on eût ajoûté la Dioptrique & les autres Ouvrages Mathematiques Manuscrits du même Pere.*) Il m'est tombé entre les mains quelques cahiers de *feu M. Guisnée, sur les Méchaniques.* Je suis surpris qu'on ne les ait pas encore imprimez à Paris : ils meritent de voir le jour. Il y a trois traitez : le premier *sur les machines.* L'Auteur s'y sert du principe que M. Varignon après Wallis, comme je pense, avance dans son Projet de Mechanique imprimé chez Boudot en 1687. Le deuxiéme est un traité *du mouvement local*, il y donne les regles Mathematiques des mouvemens uniformes & accelerez : tout cela d'une maniere courte & précise ; avec un peu d'Algebre, mais fort

aiſée. Le troiſiéme eſt un traité d'*Hydraulique*, qu'il démontre de la même maniere. Ces trois traitez feroient un juſte volume. On pouroit y joindre un petit traité de la ſphere avec une Gnomonique du même Auteur. Ce dernier traité eſt d'un très-bon goût. Il eſt court, clair, & comprend tout ce qui eſt neceſſaire pour la conſtruction de toute ſorte de cadrans ſur toute ſorte de ſurfaces planes. Je ne doute pas qu'un pareil Recuëil ne fût recherché, ſi quelque Libraire penſoit à l'imprimer.

L'Auteur de cette Lettre a pluſieurs traitez de Mathematiques de ſa façon, tout prêts, nous donnerons l'extrait de la Lettre où il en parle.

DE FRANCE, DE LYON.

Les Freres Bruyſet viennent d'imprimer un nouveau Cours de Philoſophie (en quatre gros tomes *in* 12.) fort attendu depuis long-tems à cauſe de la reputation de l'Auteur, & peut-être l'unique qui ait paru en ce goût. En voici le titre.

Philoſophia ad morem Gymnaſiorum

finemque accommodata. Auctore R. P. Gaspare Buhon, Societatis Jesu Sacerdote. Lugduni, sumptibus Fratrum Bruyset, in vico Mercatorio, ad insigne solis. Cum Approbatione & Privilegio Regis 1722. 4. *vol. in* 12.

On nous annonce que cet Ouvrage est des mieux imprimez & des plus corrects, & que nous en pourrons bien-tôt juger par nous-mêmes. On le trouvera à Paris chez Etienne Ganeau ruë S. Jacques aux Armes de Dombes.

DE PARIS.

La Lettre de Madame..... à M.... est une Apologie du *Romulus* fort bien écrite.

On trouve chez la veuve Mongé les Reflexions d'un Allemand sur la Comedie de Timon le Misantrope. Le Caractere Allemand n'est pas toûjours assez bien gardé dans cette brochure *in* 12. de 46. pages.

Hochereau sur le quay des Augustins vend le Traité des Matieres Beneficiales dans lequel on examine tout ce qui a rapport aux Benefices & aux Beneficiers, suivans les Saints Decrets, les Ordonnances du Royaume & la

Juriſprudence du Palais, dedié à S. A. S. M. le Comte de Clermont. C'eſt un *in* 4°.

On trouve chez la veuve Ribou, auſſi ſur le quay des Auguſtins, le Dictionnaire du bon Menager de campagne & de ville, &c. C'eſt une nouvelle édition faite après la mort de l'Auteur, le Sieur Liger. Elle eſt en 2. vol. *in* 4°. Nous rendrons compte au Public de ce qu'il y aura de nouveau dans cette édition.

On a fait une cinquiéme édition du Traité de la Lithotomie, ou extraction de la pierre hors de la veſſie. Par M. Tolet Maître Chirurgien de Paris. Tant d'éditions d'un même livre marquent l'eſtime que le Public en fait, c'eſt un *in* 12. avec figures, qu'on trouve chez d'Houri.

Les Elemens de Geometrie de feu Monſeigneur le Duc de Bourgogne ont été réimprimez aux frais des Sieurs Ganeau & Boudot, nous en parlerons au plûtôt.

La nouvelle Traduction de Denis d'Halicarnaſſe que fait imprimer Dupuis ſera en vente au commencement du mois de Septembre prochain.

FIN.

TABLE
Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois d'Août 1722.

ART. LXXVII. H*Uetiana,* ou *Penſées Diverſes de Monſieur Hüet Eveſque d'Avranches.* A Paris, chez Jacques Eſtienne, 1722. *in douze, pages.* p. 1309.

ART. LXXVIII. *Lettre écrite en Province au ſujet du Livre de la Religion Chrétienne prouvée par les faits.* page 1329

ART. LXXIX. *Nouvelles conjectures ſur les Triremes ou vaiſſeaux de guerre des Anciens.* p. 1347

ART. LXXX. Chriſtophori Matthæi Pfaffii Orationum Academicarum Hexas, &c. C'eſt-à-dire, *Six Diſcours Academiques prononcez par Mr Pfaff Docteur en Theologie, &c.* page 1364.

ART. LXXXI. *Methode pour faire une infinité de differens deſſeins avec des carreaux mi-partis de deux couleurs, par une ligne diagonale, &c.* page 1400.

ART. LXXXII. *Quinziéme Recuëil des Lettres édifiantes & curieuſes, écrites*

des Missions étrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Nicolas le Clerc, ruë S. Jacques, 1722. *in* 12. *pages* 418. p. 1407.

Art. LXXXIII. *Entretiens sur un nouveau systême de Morale & de Physique, ou la recherche de la vie heureuse, selon les lumieres naturelles.* A Paris, &c. p. 1436.

Art. LXXXIV. *Methode generale pour tracer les courbes rampantes de bois propres à la construction des escaliers, tels qu'ils sont presentement à la mode, & tels qu'on les a faits dans les derniers & nouveaux bâtimens.* A Paris, &c. p. 1449

Art. LXXXV. *Eloge de Mr. de la Faye.* p. 1455

Art. LXXXVI. *Eloge de M. Fagon.* page 1456.

Art. LXXXVII. Medicina Practica rationalis Hyppocratis, &c. C'est-à-dire: *Pratique de Medecine raisonnée, suivant les principes d'Hyppocrate, &c.* p. 1459

Art. LXXXVIII. Cassiodori Senatoris Complexiones in Epistolas & Acta Apostolorum, & Apocalyp-

sim, &c. C'est-à-dire : *Commentaire de Cassiodore sur les Epîtres & les Actes des Apôtres, & l'Apocalypse, &c.* p. 1470
ART. LXXXIX. *Nouvelles Litteraires.*
D'Allemagne, de Bamberg. p. 1487
D'Italie, de Naples. Ibid.
De Venise. p. 1488
De Flandres, de Doüay. ibid.
De France, de Lyon. p. 1490
De Paris. p. 1491

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1722.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc, & broché. 16. ſ.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	5. v.
———	1721.	12. v.
———	1722.	9. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recuëillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1722.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXII.

Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1722.

ARTICLE XC.

LE SACRE ET LE COURONNEMENT de Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, &c. A Paris, chez Jacques Chardon, ruë Galande 1717. *in* 12. *& en la même forme* chez la Veuve Chardon 1722.

CE n'eſt point ici l'hiſtoire recente d'un évenement nouveau. Le fait eſt de 1654 & le recit contemporain : mais le Sacre qui ſe prépare rappelle le précedent, & la carriere s'ouvre enfin, dans laquelle Loüis XV. va ramener toutes les circonſtances glo-

rieuſes de la vie de Loüis XIV.

Ce Monarque d'immortelle memoire fut ſacré à *Reims*, c'eſt la ville affectée à cette auguſte cerémonie. *Yves de Chartre* lui diſputa cette prérogative en 1108. à l'occaſion du Sacre de Loüis le Gros, qui fut fait à Orleans cette année-là. Le Manifeſte plus vanté que ſuivi, & plus docte que vrai, que cet habile Canoniſte adreſſa au Pape Paſchal II. & qui fait la 189. des Lettres d'Yves, a contre ſoi les exemples d'auparavant, les faits poſterieurs & le témoignage même de ſon Auteur; que peut-il lui reſter?

Commençons par les exemples anciens, mais retranchons ce qui n'appartient point à la cauſe: Yves de Chartre y perdra preſque toutes ſes preuves.

D'abord les Rois Merovingiens n'entrent point en preuve, puiſqu'on ne voit dans l'Hiſtoire aucun veſtige de leur Sacre. Ceux de leurs ſucceſſeurs qui ne furent point maîtres de la ville de Reims, ſont encore étrangers à cette queſtion; on ne ſe fait point ſacrer Roi hors de ſon Royaume, ſi ce n'eſt peut-être dans la Capitale du

Monde Chrétien. Entre les autres prédecesseurs de Loüis le Gros sixiéme du nom, Reims avoit vû sacrer, au moins couronner Loüis le Debonnaire, plus certainement Charles III. dit le Simple, Robert I. Lothaire, Hugues Capet, Henri I. Philippe I. D'autres Rois qui pour des raisons particulieres ne voulurent point être sacrez à *Reims*, eurent en même tems cet égard qui vaut à *Reims* un titre, qui est qu'ils choisirent pour le lieu de leur Sacre une des Eglises de la Province Ecclesiastique de Reims, & de plus l'Archevêque de Reims pour Consecrateur. Ainsi Pepin que l'on croit avoir le premier de nos Rois été sacré, ne le fut point à *Reims*; cette Ville avoit fermé ses portes au pere de ce Prince, Charles Martel qu'il avoit traitée en rebelle; l'une & l'autre playe saignoient encore; celle de l'insulte populaire dans le cœur du Prince, celle de la vengeance Royale dans le sein du peuple; mais au moins Pepin fut sacré à Soissons Province de Reims, & par Boniface qui, outre l'Eglise de Mayence dont il étoit Archevêque, gouvernoit encore celle de

Reims. Ainſi encore Loüis le Begue fut ſacré à Compiegne Dioceſe de Soiſſons par l'Archevêque de Reims Hincmar ; ainſi Raoul eut à Soiſſons pour Conſecrateur Seulphe Archevêque de Reims ; ainſi enfin Artaud Metropolitain de Reims, fit à Laon le Sacre de Loüis d'Outremer. Reims alors étoit infecté par la Peſte, & pour Loüis plus infecté encore par la préſence du traître Heribert qu'il regardoit comme le meurtrier du Roi ſon pere qui venoit de mourir à Peronne priſonnier de ce Comte.

Yves de Chartre n'étoit donc pas auſſi bien fondé en composant ſon Manifeſte, que douze ans auparavant, lors qu'écrivant au Pape Urbain II. qui avoit été Chanoine de Reims, il lui diſoit dans ſa Lettre 48. " vous „ ſçavez que cette Egliſe aujourd'hui „ votre fille, autrefois votre mere, eſt „ en poſſeſſion de ſacrer & couronner „ les Rois, & que par ſon exemple el- „ le précipite la ruïne des autres, ou „ les releve „. Yves de Chartre que nous oppoſons lui-même à lui-même, avoit étendu ſi loin cette prérogative en 1094. qu'il remontoit à Regnault

Archevêque de Reims par sa Lettre 13. que par un droit que l'ancienne coûtume & l'autorité du Pape avoient attaché à ce Siege, c'étoit à l'Archevêque de Reims de donner à nos Rois la benediction nuptiale; que le celébre Canoniste pour se justifier d'avoir contribué au choix que le Roi fit d'une autre ville que Reims pour le lieu de son Sacre, ne s'en tenoit-il donc à la necessité qu'il prouve si bien? Reims étoit alors sous l'interdit, son Archevêque n'étoit pas encore institué canoniquement, il se faisoit de grands mouvemens dans le Royaume, & sur tout en Champagne: differer, c'étoit hazarder le salut de l'Eglise & de l'Etat.

Depuis l'Apologie d'Yves de Chartre, la protestation de l'Archevêque & de l'Eglise de Reims, vingt-quatre Rois de France, tous enfin, excepté Henri IV. à qui cette ville n'étoit pas ouverte, l'ont honorée de la cerémonie de leur Sacre. Un Edit de Loüis le Jeune, que son oncle maternel Guillaume de Champagne Archevêque de Reims obtint facilement; des Rescripts d'Alexandre III. & d'Innocent

III. Souverains Pontifes, ont affermi ce privilege glorieux. Le Cardinal Loüis de Bourbon lui donna toute l'étenduë que prétendent les Archevêques de Reims, lors qu'au Sacre de Catherine de Medicis femme d'Henri II. qu'il célébroit à Reims en la présence & avec la permission de l'Archevêque du lieu Charles de Lorraine, il declara qu'il reconnoissoit, suivant les titres qu'il en avoit dans les Chartes de son Abbaye de St Denis, que la fonction de sacrer & de couronner les Rois & les Reines de France, en quelque lieu qu'il plût à leurs Majestez de choisir, appartenoit de droit & par l'usage aux Archevêques de Reims; & c'étoit apparemment là le droit que Samson Archevêque de Reims prétendoit avoir exercé, que Pierre Archevêque de Bourges lui contestoit, qu'Eugéne III. ignoroit, que St Bernard reconnoissoit, lors qu'en 1146. ce saint Abbé se plaignoit amerement à ce Souverain Pontife, Lettre 247. de ce qu'il avoit privé Samson de l'usage du *Pallium*, pour avoir fait dans l'Eglise de Bourges la cérémonie du Couronnement du Roi en une de ces Fêtes prin-

cipales que les Rois avoient coûtume de célébrer pour la renovation des solemnitez de leur Couronnement : on peut donc regarder moins comme un trait de hardiesse excessive, que comme une preuve de l'opinion des tems anciens, la declaration que l'Archevêque Gervais de Balesme fit dans son Eglise de Reims en sacrant Philippe premier âgé de sept ans seulement en 1059. en présence du Roi Henri I. de deux Legats du Pape, de tous les Grands du Royaume & de quantité d'Evêques, il dit, sans que personne s'opposât, que St Remi avoit acquis à ses successeurs par le Baptême & l'Onction de Clovis, la distinction d'être les Consecrateurs des Rois, & que les Papes Hormisdas & Victor II. les avoient établis dans cette possession.

Au reste en tout ceci l'on ne doit point perdre de vûë la décision des Etats de Blois en 1588. Quelques-uns ayant proposé qu'il fût reglé que l'on ne reconnoîtroit pour Rois que ceux qui auroient été sacrez à Reims; la décision fut qu'en quelque lieu qu'il plût au Roi de se faire sacrer, son inthronisation n'en seroit ni moins cer-

taine, ni moins ſolemnelle. Le Sang non le Sacre le fait Roi, & le premier des Rois; Clovis l'étoit quinze ans avant ſon baptême par lequel il devint independemment du Sacre, le Roi Très Chrétien, & le Fils Aîné de l'Egliſe, tous les autres Rois étant alors ou Payens ou Ariens.

Au Sacre de Loüis XIV. le Prelat Officiant fut l'Evêque de Soiſſons. Etoit-ce par le droit de ſon Siege, celui de Reims vacquant? Etoit-ce par la deſtination arbitraire du Chapitre de la Metropole? Ici notre livre nous rejoint, & nous donne communication de deux pieces qui concernent cette conteſtation.

La premiere piece eſt intitulée "Procès verbal du Sacre du Roi Loüis „ XIV. du nom, fait par Illuſtriſſime „ & Reverendiſſime, Monſeigneur „ *Simon le Gras*, Evêque de Soiſſons". Le feu Evêque de Soiſſons, Meſſire *Fabio Brulard de Silliery*, en ayant fait la découverte, l'adreſſa en 1694. à à tous les Prelats ſes Comprovinciaux comme un monument intereſſant & & déciſif.

Monſieur Le Gras y dit effective-

ment " qu'en ladite qualité d'Evêque de Soissons, Doyen & premier Suffragant de ladite Province, il a eû l'honneur d'être le Consecrateur de Loüis XIV. ainsi, dit-il, qu'il nous appartenoit, le Siege Archiepiscopal étant vaquant par le décès de bonne & heureuse mémoire de Messre Eleonor d'Etampes de Valencey Archevêque Duc de Reims.... Ledit Siege non encore rempli par l'illustre Prince Messire Henri de Savoye Duc de *Nemours*, pour n'avoir reçû encore ses Bulles; & n'être encore Sacré ni mis en bonne & légitime possession dudit Archevêché ". Il transcrit ensuite une seconde lettre du Roi qui lui mande, " Je vous ai destiné pour officier en cette solemnité, & pour representer l'Archevêque & Duc de Reims, l'un des six Pairs de France Clercs ". Enfin il se fait dire par les Deputez du Chapitre qui le viennent complimenter, que de sacrer le Roi lui appartenoit comme Doyen de la Province, ledit droit lui étant dévolu par l'occasion & l'occurrence de l'avance du Siege Archiepiscopal, &c. "

L'autre piece que l'addition à notre livre nous met en main, est une *protestation* du 16. Août 1695. contre l'acte précédent, signifiée à M. l'Evêque de Soissons le 6. Juin 1696. Les Prevôt, Doyen, Chantre, & Chanoines & Chapitre de l'Eglise Métropolitaine de Reims y produisent une reconnoissance que Messire Simon Le Gras donna pardevant Notaires à leurs Senechaux qui porte que « le Sie-» ge Archiepiscopal vaquant, il ne » pouvoit faire l'office ni aucune fonc-» tion Ecclesiastique en ladite Eglise » de Notre Dame de Reims au Sacre » & Couronnement des Rois, que » sous l'autorité & par la permission » desdits Sieurs du Chapitre de ladite » Eglise, & que le Sacre qu'il feroit » le Dimanche septiéme dudit mois » de Juin seroit avec la permission » desdits Sieurs du Chapitre de ladite » Eglise.

Cette protestation ne releve point deux faits avancez dans le procès verbal en faveur des prétentions de M. l'Evêque de Soissons; « Messire Char-» les de Roucy, & Jerôme Henne-» quin n'ayant pû faire l'action du Sa-

cre, ſçavoir Charles de Roucy, ce- “
lui de Henri III, & Jerôme Henne- “
quin celui de Loüis XIII. pour la “
caducité de leur âge, & infirmitez “
qui accompagnent la vieilleſſe; après “
les remontrances qu'ils auroient fai- “
tes dans telles occaſions pour le “
droit de le faire, y avoient donné “
leur conſentement, & accordé, ſça- “
voir ledit Charle de Roucy, que “
feu M. le Cardinal de Lorraine Evê- “
que de Mets, qui devoit être l'on- “
cle dudit Henri par le mariage de “
Mademoiſelle de Vaudemont ſa nie- “
ce, ſacrât ledit Henri; & Meſſire “
Jerôme Hennequin avoit par l'im- “
puiſſance que lui donnoit ſon âge “
accepté & conſenti que M. le Car- “
dinal de Joyeuſe Archevêque de “
Roüen fît le Sacre de Loüis XIII. ”

De plus au Sacre de Philippes le Hardi en 1271. *Milon de Bazoches*, & ſon grand oncle *Jacques de Bazoches* en 1226. au Sacre de S. Loüis, tous deux Evêques de Soiſſons, le Siege Archiepiſcopal vaquant, exercerent la même fonction, formerent les mêmes prétentions, éprouverent de la part du même Chapitre les mêmes

difficultez, & en pafferent par le même accommodement que M. *Simon Le Gras*, au Sacre de Loüis XIV.

Après tout la conciliation paroît toute faite dans les pieces mêmes qui repréfentent la difpute. Lorfque le Roi aura mandé à l'Evêque de Soiffons, " *Je vous ai deftiné* pour officier en cette folemnité, & pour re-» préfenter l'Archevêque & Duc de » Reims l'un des fix Pairs de France » Clercs ", alors le Chapitre de Reims devra emprunter le miniftere de l'Evêque de Soiffons, & l'Evêque de Soiffons devra emprunter les pouvoirs du Chapitre de Reims ; c'eft d'une part tout ce que demande la proteftation du Chapitre ; & c'eft de l'autre part ce qu'avoit en vûë l'Editeur du Procès verbal. Feu M. de *Sillery* Evêque de Soiffons, lorfque dans la Lettre d'envoi aux Prelats, infiftant fur " le » droit inconteftable des Evêques de » Soiffons de facrer nos Rois au dé-» faut des Archevêques de Reims ", il ne laiffe pas d'infinüer de lui-même que M. Simon le Gras l'un de fes prédéceffeurs ne fit le Sacre de Loüis XIV. qu'après " qu'il eut pris du Chapitre »

de l'Eglise Métropolitaine de Reims, "
à qui pendant la vacance la jurisdic- "
tion appartenoit, *les pouvoirs neces-* "
saires en de pareilles occasions ».

La troisiéme des principales circonstances du Sacre, c'est celle de la liqueur destinée aux onctions saintes: la Relation qui nous ouvre l'entrée à ces discussions fait parler en ces termes le grand Prieur de l'Abbaye de S. Remi de Reims porteur de la Sainte Ampoulle, au Prelat Officiant que ce Religieux attendoit sous son Dais au portail de la Cathedrale, " Monseigneur, je mets entre vos mains "
ce précieux trésor *envoyé du Ciel* au "
grand Saint Remi *pour le Sacre de* "
Clovis, & des Rois ses successeurs: "
mais auparavant je vous supplie se- "
lon l'ancienne coûtume de vous obli- "
ger à me le remettre entre les mains "
après que le Sacre de notre grand "
Roi Loüis XIV. sera fait. Ce que "
nous lui promîmes en parole de Pre- "
lat » ajoûte l'Evêque.

Le grand Prieur présentant en l'absence de l'Abbé la Sainte Ampoulle, dit 1°. Que " ce trésor a été envoyé du Ciel à S. Remi; 2°. Que c'étoit pour "

„ le Sacre de Clovis. 3°. Que c'étoit
„ aussi pour le Sacre des Rois succes-
„ seurs de Clovis.

Mais Clovis est baptisé par S. Remi l'an 496. & le premier qui parle de ce présent du Ciel, c'est Hincmar, après un intervalle de plus de 350 ans, pendant lequel ni Gregoire de Tours, qui donne en détail l'Histoire de ce Baptême mémorable, ni le Pape Anastase, ni Avite Archevêque de Vienne qui félicitent Clovis sur sa conversion, ne font aucune mention de ce Chrême céleste. De plus s'il a été envoyé d'enhaut c'aura été pour seconder les intentions de S. Remi, & supléer le Chrême ordinaire, c'est-à-dire, pour servir à la confirmation de Clovis; car alors l'usage étoit de conferer ce Sacrement sur le champ à celui qui venoit d'être baptisé; & on ne pensoit point à sacrer les Rois. Enfin si Clovis fut sacré Roi par l'onction du Chrême celeste, ce Chrême fut-il pour cela destiné à servir aux Sacres futurs? Ce Chrême qui diminuë, se désseche, & s'altere, sans lequel tant de Sacres se sont faits hors de Reims, d'où il n'est jamais sorti

qu'une ſeule fois pour une autre occaſion, & inutilement ? Ce Chrême, ſans l'onction duquel, & ſans Sacre, tant de Rois ont regné depuis Clovis juſqu'à Pepin ? Auroient-ils mépriſé l'inſtitution divine du Sacre pour le Chrême ? Et pourquoi le Chrême de la Sainte Ampoulle, dont Clovis aura été plus certainement confirmé que ſacré, aura-t'il plûtôt été deſtiné à ſacrer les Rois, qu'à leur donner le ſacrement de Confirmation ?

Mais auſſi d'une autre part qu'au Baptême de Clovis, lorſque le Clerc qui tenoit le Chrême, & à qui la multitude avoit coupé chemin, ne pût fendre la preſſe pour réjoindre Saint Remi qui faiſoit la cérémonie; une colombe apporta au Saint Archevêque la fiole qu'on appelle la Sainte Ampoulle, c'eſt une Hiſtoire trouvée par Hincmar dans les précieux reſtes d'une vie Manuſcrite de cet Apôtre de France échapez à mille outrages des tems dont ils portoient les marques. Ce titre nous eſt garanti par Hincmar ſçavant Benedictin, Archevêque de Reims, il l'a tirée des Archives de ſon Egliſe que Saint Remi

avoit gouvernée. C'en est bien assez pour un Archevêque de Tours qui avoit aussi son Ampoulle de Saint Martin à faire valoir.

On oppose le silence des Auteurs plus anciens ; mais quel témoin que le silence ? Nommément le silence de Gregoire de Tours, si célebre par ses omissions : encore les Centuriateurs sont ils cru appercevoir la Sainte Ampoulle dans la narration de cet Historien, & il y en a effectivement quelque circonstance. Anastase & Avite n'en ont point parlé, dit-on, dans une Lettre que nous avons de chacun d'eux ; mais n'en ont-ils point parlé dans quelques Lettres que nous n'avons pas ? En ces rencontres on apprend d'abord la substance du fait, & on écrit incessamment la Lettre de félicitation ; les particularitez extraordinaires ne s'écrivent, ou au moins ne se croyent pas si-tôt par les personnes en place. Il faut bien qu'en 869. la persuasion de la céleste origine de l'Ampoulle de Reims ait été générale, puisque le même Hincmar Archevêque de Reims en ayant parlé clairement, lorsqu'il sacroit à Mets le Roi

Charle le Chauve, ni la curiosité si connuë de ce Prince pour toutes les matieres Ecclesiastiques, & de Religion, ni l'extrême delicatesse de tant d'Evêques peu contens d'Hincmar pour diverses affaires n'exigerent aucun éclaircissement. Depuis ce tems-là l'Histoire n'a plus qu'une voix sur ce miracle, & l'aveu en est unanime en toute langue : Jansenius même le fameux Evêque d'Ypres, cet ennemi du trône François, tient pour la Sainte Ampoulle dans son *Mars Gallicus*; le Chancelier *Gerson*, Docteur nullement suspect de superstition y fait grands fonds, même dans l'édition de M. Dupin ; un Jean Jacques *Chiflet* est le premier qui s'émancipe en 651. jusqu'à vouloir la dégrader, mais le grand Prieur de l'Abbaye de Reims ne laisse pas de dire trois ans après « Monseigneur, je mets entre vos mains ce précieux trésor *envoyé* « *du Ciel au grand Saint Remi*, il ajoû- « te, *pour le Sacre de Clovis* ». C'est en effet l'usage que le Saint Archevêque en fit aussi-tôt qu'il l'eut reçû ; il le dit lui-même dans son testament que la Critique n'a pas encore cassé;

» je le baptisai, dit-il, en parlant de
» Clovis, *je le confirmai*, & avec le
» même Chrême je le sacrai Roi ».
Enfin le grand Prieur de l'Abbaye de Reims ajoûte que le Chrême celeste fut envoyé pour le Sacre des Rois successeurs de Clovis : c'est une destination & une intention présumée par l'abondance de la liqueur, & par l'importance du miracle verifiée par la pratique constante de nos Rois, peut-être dès avant Pepin, de qui il est écrit dans les annales de Saint Bertin & dans celles de Mets qu'il fut sacré selon la coûtume des Rois de France, secondée par l'attention que l'on a à ne se point prodiguer puisque l'on ne s'en sert pas même pour sacrer les Reines de France, & que pour sacrer le Roi l'on n'en tire qu'environ la grosseur d'un grain de froment, exprimée enfin ainsi que *sa descente* miraculeuse du Ciel par l'Antienne, l'Oraison & les Répons qui se chantent en cette cérémonie.

Dieu veüille qu'il ne vienne point en pensée à quelque hardi interprete des faits d'inventer que le systéme d'une *Colombe blanche*, ou d'un *Ange*

qui *au premier* de nos *Sacres en* 496. apporte le Chrême *à un Saint Consecrateur* dans une fiole *de verre*, n'est fondé que sur ce qu'au *premier Sacre*, dont nous ayons le rit, vers 598. un *Ange* apporta visiblement ce rit écrit sur *du verre* du Saint *Consecrateur*, l'Abbé *Columba* ou *Columbus*, ainsi que le raconte l'Auteur de sa vie nommé *Albus* (Le blanc) au 1. Tome des Actes des Saints Benedictins.

Quant à l'exterieur de la solemnité; la magnificence de la décoration & du spectacle, l'ordre auguste de la séance & des marches, la majesté des cérémonies & du rit si ancien, & toute la pompe brillante de cette glorieuse journée, à peine le livre même en peut-il donner, ou soûtenir l'idée; comment son extrait le pourroit-il?

L'Auteur écrit avec cette cordialité qui ouvre le cœur des Lecteurs, avec cette naïveté même dans le figuré qui rassure leur esprit contre les défiances, avec cette simplicité de langage qui laisse à l'objet la liberté de faire sur eux son impression. Voici l'endroit où son sujet le remuë & l'éleve davantage.

Septembre 1722.

» Ce n'eſt pas que l'Egliſe de Reims » croye de figurer jamais, ni imprimer le Sacre de Loüis XIV. dans le » cœur de ſes enfans, avec le même » luſtre, & la même ſplendeur qu'il a » paru dans ſon Chœur : elle n'a pas » conçû, ni ordonné un projet ſi re- » levé, elle ſe contente de faire voir » la verité toute nuë, ſans ſe mettre » en peine de lui donner des graces & » des ornemens, à peu près comme » cette même verité paroît aſſez belle » dans le Sacre de Clovis, quoiqu'il » ne ſoit repreſenté que par des pier- » res au haut de ſon portail.

» C'eſt ainſi que dans la ſtructure » de ce diſcours, dans les caracteres » de cet écrit quoique rudes & peu dé- » licats, on verra le Roi Sacré & » Couronné; mais non pas cet air, » ce port, ce rare & merveilleux tem- » pérament d'amour & de majeſté » qui reluiſoit ſur ſon viſage; on y » verra la Reine, mais non pas les » douces émotions qui de tems en tems » ſoûlevoient ſon cœur, en voyant la » meilleure partie de ſoi-même ſi ma- » jeſtueuſement chargée d'un Sceptre » & d'une Couronne. L'agreable &

 » illuſtre

illuſtre perſonne de Monſieur aura «
ſa place dans ce tableau, non pas «
tous les tranſports, les agrémens, «
toutes les aimables complaiſances «
de ce digne frere du meilleur Roi «
du monde. Et pour celui dont le «
miniſtere étant ſi néceſſaire à la con- «
duite de ce Royaume ne pouvoit pas «
moins l'être au Sacre & au triom- «
phe de ſon Roi & du nôtre; qu'on «
ne prétende pas de voir ici tous les «
beaux & généreux mouvemens de «
ce grand eſprit, il reſſemble à l'An- «
ge tutelaire de la France, les Anges «
ne ſe dépeignent point. Pour le reſ- «
te on le verra dans la ſuite ».

ARTICLE XCI.

EXTRAIT DES CONJECTURES du Pere Sanadon ſur les vaiſſeaux de guerre des Anciens.

L'Auteur, pour donner plus de jour à ſon ſentiment, fait précéder quelques obſervations, qu'il ſuppoſe comme autant de principes, ſur la foi de ceux qui ont traité cette matiere avec plus d'exactitude.

1°. Il eſt croyable, ſelon Iſaac Voſſius, que les Anciens gardoient dans la fabrique des vaiſſeaux la même proportion qui s'obſerve encore aujourd'hui dans nos Galeres, où la longueur eſt au moins ſeptuple de la largeur; ils ne ſuivoient pas cette régle pour la conſtruction des vaiſſeaux de charge. Lucien nous a laiſſé la deſcription d'un de ces bâtimens dont la longueur n'étoit que quadruple de la largeur. Mais il n'alloit qu'à la voile. Meibonius & Gregorio Gyraldi ſont en cela d'accord avec Lucien.

2°. Quand Vitruve a dit, *ex interſcalmii magnitudine colligenda eſt navis totius magnitudo*, il ne veut pas dire que la diſtance des Sabords doit ſervir de régle pour juger de la grandeur du vaiſſeau, puiſqu'il établit cette diſtance égale dans tous les vaiſſeaux. *Interſcalmium*, eſt toute la partie intérieure de la rame qui s'étend depuis les ſabords juſqu'à l'extremité du manche. Vitruve n'a donc voulu faire entendre autre choſe, ſinon que la portion de la rame qui entre dans le vaiſſeau doit être proportionnée à la grandeur de tout le vaiſſeau.

Septembre 1722.

3°. Dans les vaisseaux des Anciens on pratiquoit un chemin le long des files de rameurs. Les Grecs appelloient ce chemin *parhodos*, & les Latins *agea*. On en peut distinguer de deux sortes, l'un intérieur qui s'étendoit dans toute la longueur du vaisseau, de la poupe à la prouë, & deux autres extérieurs, qui formoient deux especes de balcons de chaque côté le long des bords mêmes du vaisseau au dessus des Sabords. Athénée a parlé de ces trois differens chemins quand il a dit que ce grand vaisseau de charge qu'Hiéron fit bâtir, étoit *triparhodos*.

Après ces observations l'Auteur propose ses conjectures sur les vaisseaux de guerre des Anciens. D'abord il y range toutes les rames dans une seule file; viennent ensuite les trois differentes classes de rameurs, à sçavoir les Thranites, les Zygites & les Thalamites, qu'il place presque de niveau & à peu-près sur le même étage dans la longueur & dans la largeur du vaisseau, avec cette difference que le planché des Thranites étoit plus élevé d'un demi-pied que celui des Zygites, & celui-ci plus exaucé d'un

demi-pied que celui des Thalamites. Selon cet arrangement, les rameurs étoient multipliez sur chaque rame à proportion du nombre de rangs qui étoit destiné pour chaque galere. Ainsi dans cette hypothese, une Bireme, une Trireme, une Quadrireme, &c. ne recevoient point leur dénomination du nombre des rames ou des rangs étagez, mais du nombre des rameurs répartis sur chaque rame. De sorte qu'une Bireme auroit eu de chaque côté deux hommes par banc ou par rame, une Trireme trois hommes par banc, & ainsi des autres vaisseaux dans la même raison Arithmetique.

Le Pere Sanadon tourne au profit de son opinion cet endroit du second livre des Helleniques, où Xenophon appelle *Monocrotous*, & *Dicrotous*, *Uniremes* & *Biremes*, celles qui avoient un & deux rameurs sur chaque rame; il s'appuye de l'autorité de Vegece qui s'explique en ces termes L. 5. C. 7. *Minimæ liburnæ remorum habent singulos ordines, paulò majores binos, idoneæ mensuræ ternos, vel quaternos, interdum quinos sortiuntur remigum gradus* ...

Scaphæ tamen majoribus liburnis exploratoriæ sociantur quæ vicenos prope remiges in singulis partibus habent. C'est-à-dire, selon la traduction du Jesuite; les plus petits vaisseaux Liburniens n'avoient qu'un rameur sur chaque rame, ceux qui étoient un peu glus grands en avoient d'eux, & ceux qui étoient d'une grandeur raisonnable en avoient trois ou quatre & quelquefois cinq. On joignoit cependant aux plus grands de ces vaisseaux des Esquifs pour aller à la découverte, & ces Esquifs avoient a peu-près vingt rameurs de chaque côté distribuez chacun sur autant de rames; d'où l'Auteur conclut que Végece prenant indifferemment & dans le même sens ces mots *remorum* & *remigum*, entend la même chose par *ordines remorum* & *ordines remigum.* Mais cette interprétation ne paroît-elle point un peu forcée? Et ceux qui tiennent pour les étages ou pour les differens ordres de rames élevez les uns sur les autres ne reclameront-ils point un passage qui semble leur appartenir de droit? A dire le vrai, on se persuadera difficilement que Vegece ait pris trois quatre &

cinq hommes ſur chaque rame pour trois, quatre & cinq ordres de rameurs. Autrement on ſe croira permis de donner le même ſens à ces paroles, *Minimæ Liburnæ remorum habent ſingulos ordines paulò majores, binos, &c.* & de dire que Vegece en donnant un ſeul rang de rames aux Uniremes, deux rangs aux Biremes, a ſeulement voulu faire entendre que les Uniremes étoient des Galeres d'une ſeule rame, les Biremes de deux rames, &c. ce qui eſt contre toute vraiſſemblance. Cependant le Pere Sanadon s'autoriſe du ſuffrage de Voſſius qui met dans ces vaiſſeaux dont parle Vegece un ſeul rang de rames, & pluſieurs rameurs ſur la même rame.

Ceux qui ſont d'un ſentiment contraire à celui de l'Auteur, ne penſent pas que le ſien puiſſe avoir lieu dans les vaiſſeaux de 20, 30, 40, & 50 rangs & qui par conſequent auroient demandé 20, 30, 40, & 50 hommes par chaque rame. Comment (diſent-ils) pouvoir placer cette multitude de rameurs ſur une ſeule rame & dans une ſituation aſſez commode pour ramer? Mais ce qui leur paroît

un embarras difficile & une raiſon déciſive contre le Pere Sanadon, ne lui paroit pas même une difficulté ſérieuſe. Quelle néceſſité, dit-il, de mettre en même-tems quarante ou cinquante hommes ſur une ſeule rame dans un vaiſſeau de quarante ou cinquante rangs, tel qu'étoit celui de Philopator? Il n'y a qu'à ſuppoſer que la moitié des hommes ſe repoſoit, tandis que l'autre moitié travailloit. Notre Auteur croit cette ſuppoſition néceſſaire dans tout ſyſtéme; il ne conçoit pas que les mêmes hommes puſſent ſuffire à un travail auſſi forcé qu'eſt l'exercice continuel de la rame.

Au reſte cette alternative de rameurs qui travailloient & ſe repoſoient tour à tour n'eſt ſuppoſée que pour les grands vaiſſeaux qui avoient un certain nombre de rames & qui étoient deſtinez à faire une longue traite; car le partage auroit été difficile dans les Uniremes, & inutile dans les courſes de peu de durée. Voilà donc l'embarras diminué de moitié. A ce conte dans le fameux vaiſſeau de Philopator, chaque rame n'auroit eu

que vingt-cinq rameurs ; il n'importe, replique-t'on, l'arrangement & la situation de vingt-cinq rameurs sur une seule rame ne se comprend pas aisément.

A cela le Jesuite répond qu'à la verité selon le rapport d'Athenée qui donne à ce vaisseau quatre mille rameurs, il n'en falloit pas moins que vingt-cinq à chaque rame. Mais aussi il trouve le moyen de se mettre un peu plus au large en se déclarant pour ceux qui ne comptent que trois mille rameurs dans ce vaisseau. Si cela est ainsi, chaque rame n'auroit eû que vingt rameurs. Mais ces vingt rameurs n'embarasseront-ils point encore ? Point du tout, puisqu'ils ne tiendront pas plus de place que dix en les postant tous sur des bancs paralleles, de telle maniere que dix de ces rameurs assis sur un banc regardent en face les dix autres assis sur l'autre banc.

Selon cette nouvelle façon de disposer les rameurs, l'Auteur ne se trouve pas même embarassé de mettre 25 hommes sur une seule rame. Dans le vaisseau de Philopator les rames

avoient au moins dix-neuf pieds de longueur interieure, & c'eſt plus d'eſpace qu'il ne faut pour placer treize rameurs qui n'auroient occupé que quinze pieds trois pouces ſur le pied de quinze pouces pour chaque rameur.

En ſuppoſant dans le Talamegue de Philopator quatre mille rameurs ; & cinquante rames de chaque côté & quarante hommes pour chaque rame, le Pere Sanadon ne trouve au juſte que vingt rameurs qui travailleront tandis que les vingt autres ſe repoſent ; il fait ſes arrangemens ſur le même plan dans l'Octireme de Memnon où l'on comptoit deux cens rames en tout, & huit cens rameurs de chaque côté ; il a recours à la même méthode pour placer quatre cens rameurs dans la Quinquereme de Caïus qui comprenoit quarante rangs.

Il eſt vrai qu'il ſemble d'abord que l'Auteur ne garde aucune proportion entre la grandeur des vaiſſeaux & le nombre des rames, non plus qu'entre le nombre des rames & celui des rameurs ; par exemple dans le vaiſſeau de Philopator, il diſtribuë quatre mil-

le rameurs ſur cinquante rames de chaque côté, tandis que dans la Quinquereme de Caïus il eſt contraint de ſe paſſer de quatre cens rameurs pour quarante rames de part & d'autres. Mais cette diſproportion apparente ne tire point à conſequence dans les exemples qu'on oppoſe, puis qu'on ne doit regarder le Talamegue de Philopator que comme un vaiſſeau de parade qui ne pouvoit être d'aucun uſage pour les longues courſes. On ne s'en ſervoit, dit le Pere Sanadon, que pour ſe promener. Or cent rames maniées par deux mille hommes tout à la fois étoient plus que ſuffiſantes pour cela ; d'ailleurs la multitude d'appartemens & de chambres qu'on avoit ménagées dans ce vaiſſeau ne permettoit pas un plus grand nombre de rames.

On dira peut-être que ſuivant l'opinion de l'Auteur on auroit dû ſpécifier les vaiſſeaux & en marquer la différence par le nombre de rameurs ſur chaque rame, & non pas par les rangs de rames. C'eſt préciſément ce qu'a fait le Pere Sanadon en appellant Uniremes ceux qui avoient un rameur

ſur chaque rame, Biremes ceux qui en avoient d'eux, &c.

Quant à ce qu'on pourroit lui objecter qu'en ajoûtant ou en retranchant un rameur par chaque rame, on feroit paſſer un vaiſſeau d'une denomination à une autre, que la Quadrireme par exemple deviendroit Trireme ou Quinquereme; c'eſt une difficulté qui eſt commune à ſon ſyſtéme & à celui du Pere Languedoc, & ſur laquelle il paſſe legerement pour s'arrêter à l'objection priſe de la colonne Trajane.

Cette difficulté avoit été déja repanduë par le Pere Languedoc; le Pere Sanadon ajoûte les reflexions ſuivantes. 1°. Il juge de la foi de ces monumens antiques par ce qu'en dit Charles Etienne dans la Préface qu'il a miſe à la tête du livre de Lazare Baïf, *De re navali* : il s'exprime en ces termes : *Non ignoramus marmora quantumvis antiqua, non nihil interdum habere quod artificis libidini priuſquam veritati reſpondeat; unde plurimùm deceptos credimus eos qui certitudinis aliquid in marmorum antiquorum ſtatuis hactenus poſuerunt.* 2°. Eutrope

& Cassiodore donnent à cette colonne cent quarante pieds de longueur. Publius Victor ne lui en donne que cent vingt-huit. Selon ce dernier elle avoit 85 marches, quoiqu'on n'en compte que 84; il prétend qu'elle avoit quarante-cinq petites fenêtres, on n'y en voit cependant que quarante-trois. 3°. Dion rapporte qu'après la bataille d'Actium on ne se servit plus de Triremes. Zosime nous apprend que de son tems & plusieurs siécles auparavant on ne connoissoit pas bien la structure des anciens vaisseaux. Ainsi l'usage en étoit perdu pour le tems de Trajan comme pour le nôtre. 4°. Rien ne paroît plus mal placé sur cette colonne que le long éloge d'Adrien qui ne succeda à Trajan que près de trois ans après. 5°. Il est étonnnat que parmi les titres dont ce dernier y est honoré, on ait oublié celui d'*Optimus*. Il y est appellé Tribun pour la dix-septiéme fois. Il reçût cette derniere qualité l'an 114. de Jesus-Christ, le 21^e d'Avril, & il avoit reçû celle d'*Optimus* le premier de Janvier, c'est-à dire, près de quatre mois auparavant; ce qu'on ne pouvoit ignorer à

Rome puiſqu'elle eſt exprimée dans les médailles frappées à Rome même cette année-là avant le mois d'Avril, auſſi-bien que dans celles de Laodicée en Syrie.

Le Pere Sanadon afin d'être maître du terrain & d'aſſûrer davantage ſon ſentiment, attaque de front les autres ſyſtêmes dans le deſſein de les battre en ruïne. Il commence par celui du Pere Languedoc: celui-ci, dit-il, aura peine à accorder avec ſon opinion ce que Polybe rapporte du traité conclu entre les Romains & les Carthaginois; en vertu de ce traité ces derniers ne pouvoient avoir plus de dix Triremes, & il ne leur étoit pas permis de donner plus de dix bancs à aucun de ces Vaiſſeaux. Voilà dix bancs pour une Triréme où le Pere Languedoc n'en peut placer que neuf. Il n'eſt pas moins difficile de diſpoſer ſelon le calcul du même Pere les trois cens Rameurs que Polybe met ſur les Quinqueremes: Dira-t-il que cet Hiſtorien comprend ſous le nom de Rameurs tous ceux qui ſervoient à la Manœuvre? Mais qui ne voit que c'eſt abuſer des termes, & qu'en forçant ainſi le ſens naturel du

Texte, il fournit un préjugé contre ſon ſentiment ? Enfin notre Auteur ne peut goûter l'interpretation que le Pere Languedoc donne à cet endroit de Virgile :

. triplici pubes quam Dardana verſu
Impellunt, terno conſurgunt ordine
Remi.

lorſqu'il dit que le Poëte a voulu deſigner par ces mots, *triplici verſu*, les files des Rameurs rangez en trois fois trois files ſur neuf rames. Si cela eſt ainſi, Virgile ſe ſeroit mépris dans le choix des termes, ou auroit écarté à plaiſir la ſignification naturelle de *triplici verſu*, pour lui en ſubſtituer une autre qui ne convient qu'aux expreſſions ſuivantes; *ter triplici* ou *noveno verſu*. Ainſi en voulant ſauver la Tantologie dans Virgile, on lui donne un langage équivoque & peu correct; mais le Pere Sanadon ſe flate d'avoir évité ces deux inconveniens.

Il conſidere les files des Rameurs ſelon la largeur, ou ſelon la longueur du Vaiſſeau. Dans le premier ſens chaque file eſt formée par les Rameurs aſ-

ſis à côté l'un de l'autre ſur le même banc, & diſpoſez ſur la même rame; de cette maniere le Vaiſſeau de Virgile avoit de chaque côté neuf files de rames; tel eſt l'arrangement que donne le Pere Languedoc, mais qui ne peut aſſortir à l'expreſſion du Poëte. Le Pere Sanadon prend un autre parti; il conſidere les files de Rameurs ſelon la longueur du Vaiſſeau. Il y avoit dans celui de Virgile trois Rameurs ſur chaque rame, & par conſequent trois files de Rameurs qui s'étendoient ſur une ſeule file de rames; & chaque file étoit compoſée de neuf Rameurs. A l'égard du *Triplex ordo*, ce ſont les rames des Thranites, des Zygites & des Thalamites, comme le Pere Languedoc en convient lui-même.

Le Pere Sanadon en veut ſur tout au ſyſtéme des étages, il examine ce que les partiſans de ce ſyſtéme ont de particulier dans leur maniere d'étager, & il n'oublie rien pour les refuter. La plûpart ayant reconnu l'impoſſibilité des étages perpendiculaires, ont pris le parti de diſpoſer les rangs obliquement, en les inclinant le long des flancs

du Vaisseau depuis le haut jusqu'en bas, en sorte que les Rameurs soient assis sur des especes de degrez, *intransitris gradatis*, & que les rames forment une figure de quinconce. Cet arrangement reçoit encore deux differences ; les uns mettent sur chaque rame un nombre égal de Rameurs ; les autres distribuent inégalement les Rameurs, & prétendent que la denomination specifique du Vaisseau doit se prendre du nombre des Rameurs qui étoient à chaque rame du plus haut rang, ainsi ils diminuent ce nombre à mesure que les rames sont plus basses.

Paulmier de Brenteménil un des *Obliquistes* se persuade qu'on a pû ramer aisément dans le Thalamegue, en y supposant quarante rangs de rames disposées en quinconce. Pour cela il donne à chaque banc un pied trois pouces de hauteur, un pied neuf pouces de longueur, & à chaque Rameur six pieds en hauteur pour pouvoir se lever. Ainsi, dit-il, dans le Thalamegue qui avoit soixante douze pieds au dessus de l'eau, quarante rangs de Rameurs n'en occuperont que cinquante

pieds, & il reſtera encore vingt-deux pieds pour les ornemens du Vaiſſeau.

Cette hypotheſe, dit notre Auteur, ne paroît pas poſſible dans l'execution. Dans une Decemréme les plus longues rames ne peuvent toucher l'eau, en gardant la proportion neceſſaire avec les rames inferieures ; à moins qu'elles n'ayent trente pieds de long; la preuve de cecy eſt que les rangs de rames ne peuvent avoir la proportion neceſſaire pour ramer commodément, ſi les extrémitez des rames tant ſuperieures, qu'inferieures, ne s'abaiſſent enſemble également dans la diſtance de trois pieds les unes des autres ; or ſi dans une Decemréme les plus longues rames doivent avoir trente pieds de long, celles d'un Vaiſſeau à quarante rangs, auront neceſſairement cent vingt pieds de longueur : ce qui ne peut s'accorder avec la ſuppoſition de Paulmier qui ne leur donne que cinquante-ſept pieds.

De plus ce Critique reſerve pour les ornemens du Vaiſſeau vingt pieds de la partie la plus haute du bord, & les cinquante pieds qui reſtent juſqu'à la ſuperfluité de l'eau, ſont aſſignez

aux quarante rangs de rames, donc il ne reſtera point d'eſpace ſuffiſant pour faire uſage des rames, puiſque alors le banc le plus bas ſe trouvera de niveau avec la ſurface de la mer; or pour ramer commodément, le Sabord doit être près de cinq pieds au-deſſus de l'eau. Que faire donc, perdra-t-on cinquante-cinq pieds au lieu de cinquante? Mais dans ce cas les rames du rang le plus élevé ſeroient trop courtes. Ajoûtez à cela que plus le ſabord eſt élevé au-deſſus de l'eau, plus auſſi doit s'élever le manche ou la portion interieure de la rame, afin que l'extrémité exterieure puiſſe toucher l'eau. Or la portion exterieure étoit de cinquante-ſept pieds, & l'interieure devoit avoir au moins le quart de cette longueur; quand donc la rame plongeoit dans l'eau, il falloit ou que les Rameurs abandonnaſſent le manche, ou qu'ils s'élançaſſent en l'air pour le ſaiſir.

Enfin Paulmier met plus de cinq pieds quatre pouces entre les Rameurs de chaque rang pris dans le ſens horizontal; il faudra donc près de 449. pieds en longueur pour placer quarante Rameurs: ſuivant cette hypotheſe

la Quinqueréme de Polybe qui avoit trente bancs dans chaque rang, auroit eu 252. pieds de longueur sans y comprendre la poupe & la prouë. De même l'Octiréme des Heracléens auroit eu quarante pieds ; tout cela paroît absurde. Rivius s'accorde avec Scaliger pour étager les rangs, à cette difference près, que selon lui les Vaisseaux prenoient le nom de Biréme, de Triréme, &c. du nombre des Rameurs qui étoient sur chaque rame du plus haut rang ; par exemple dans le Vaisseau de Ptolemée, il place dix Rameurs sur chaque rame du plus bas rang, trente sur chaque rame du milieu, & quarante sur chaque rame du rang le plus élevé : mais cet arrangement ne peut avoir lieu dans la Quinqueréme dont parle Pline, qui avoit quatre cens Rameurs, & à laquelle Rivius lui-même donne vingt-cinq rames par chaque rang ; car en mettant sur chaque rame du premier rang cinq Rameurs, ce premier rang occupera des deux côtez deux cens cinquante Rameurs, & il n'en restera que cent cinquante qu'il sera impossible de distribuer dans les rangs inferieurs, de

maniere que le nombre des Rameurs décroiſſe dans la proportion que demande Rivius.

M. Louchéſini dans ſes ſçavantes remarques ſur les harangues de Demoſthene, a renouvellé un ſentiment que Scheffer avoit abandonné. Il diſpoſe les rangs de rames de bas en haut dans une forme triangulaire; il en donne deux à une Biréme, trois à une Triréme, &c. Enſuite il place en chaque rang autant de rames, & ſur chaque rame autant de Rameurs que l'eſpece du Vaiſſeau en deſigne par ſon nom. Une Biréme, par exemple, porte deux rangs de rames, & quatre rames de chaque côté, avec huit Rameurs; une Triréme aura trois rangs, neuf rames, & vingt-ſept Rameurs, &c. Il a cependant cru devoir adoucir le ſyſtéme de Scheffer; le changement conſiſte en ce qu'il dit que les rangs de rames ont ſuivi le nom des Vaiſſeaux, juſqu'à la Quinqueréme incluſivement, & que ce nombre a toûjours été le même dans les plus grands Vaiſſeaux, excepté dans celui de Philopator; qu'au reſte dans tous les Vaiſſeaux au-deſſus de la Quinqueréme,

le nombre des Rameurs ſur chaque rame, s'accordoit avec le nom du Vaiſſeau.

Cette diſpoſition triangulaire des rangs, dit le Pere Sanadon, eſt inintelligible; on ne comprend pas comment dans une Biréme les quatre rames de chaque côté pouvoient être diſtribuées en deux rangs, de ſorte que les Rameurs fuſſent les uns Thranites, les autres Zygites, les autres Thalamites : d'ailleurs cette diverſité de principes qu'on imagine à ſon gré & ſelon le beſoin, marque l'embarras & le peu de ſolidité du ſyſtéme, du moins n'en trouve-t-on aucune trace dans les anciens Auteurs. S'il eſt vrai, comme l'avouë M. Louchéſini, qu'on appellât Birémes les Galeres qui portoient deux rangs de rames, Trirémes celles qui en portoient trois, & ainſi de ſuite juſqu'à la Quinqueréme; par la même raiſon il a dû appeller Sexrémes, Septemrémes, Octirémes les Vaiſſeaux qui avoient ſix, ſept & huit rangs de rames. Il eſt forcé lui-même de reconnoître que le Navire de Philippe dont parle Tite-Live l. 33. avoit plus de cinq rangs de rames : à la ve-

rité il tâche de ſauver l'inconſequen ce en ſe couvrant de l'autorité de ce Hiſtorien qui dit que ce Vaiſſeau d Philippe étoit *inhabilis propè magnitu dinis* : mais il eſt conſtant que bien de années après, le Conſul Paul Æmil vainqueur de Perſée fils de Philippe revint à Rome ſur le même Vaiſſeau Tite-Live a donc ſeulement fait enten dre que ce Vaiſſeau étoit d'une gran deur peu ordinaire & plus difficile conduire ſur mer, que d'autres plu petits. De tout ceci le Pere Sanador conclut en faveur de ſon ſentimen contre les differens ſyſtêmes qui juſ qu'à préſent ont partagé les Critiques

Il ne nous eſt pas permis de pro noncer avant que d'avoir entendu l Pere de la Maugeraye qui ſe declar fortement pour les étages contre le Peres Languedoc & Sanadon. Il pro poſera lui-même ſes conjectures dan les Memoires du mois prochain.

ARTICLE XCII.

EPISTOLÆ ROMANORUM Pontificum, & quæ ad eos scriptæ sunt à S. Clemente I usque ad Innocentium III. quotquot reperiri potuerunt, seu novæ, seu diversis in locis sparsim editæ, adjunctis fragmentis, spuriis segregatis, in unum secundùm ordinem temporum collectæ, ad veterum Codicum fidem recognitæ & emendatæ, præviis admonitionibus, ubi opus fuit, notis criticis, dissertationibus, quæ Historiam, Dogmata, Disciplinam explicant illustratæ: studio & labore Domni Petri Coustant Presbyteri & Monachi Ordinis Sancti Benedicti è Congregatione Sancti Mauri, Tomus I. ab anno Christi 67. ad annum 440. Parisiis, apud Lud. Dion. de la Tour, Ant. Urb. Coustelier, & Petrum Simon. 1721. *C'est-à-dire : Lettres des Souverains Pontifes, & celles qui leur ont été écrites, &c. Tom. I.* in fol. 2. *Col. pp.* 1550.

LA Critique a bien fait des progrès depuis la derniere compilaion que deux des plus habiles hom-

mes du ſeiziéme ſiecle, le Cardinal Antoine Caraffe, & Antoine de Aquino, avoient donnée de ces Lettres. Elle fut imprimée à Rome ſous le Pontificat d'Innocent IX. en 1591. mais au jugement de pluſieurs Sçavans il ſuffiſoit qu'elle fût ſi ancienne pour faire connoître le beſoin qu'il y avoit d'une nouvelle édition ; & pour en autoriſer l'entrepriſe, le R. P. Couſtant n'a pas manqué de rendre là-deſſus raiſon de ſon travail ; & c'eſt ce qui occupe la troiſiéme partie d'une Préface fort étenduë. La premiere des deux autres eſt deſtinée à traiter de l'autorité des Souverains Pontifes ; & la ſeconde à examiner ce qu'on doit penſer des differentes collections qui ont paru juſqu'ici, tant ſur les Canons des Conciles, que ſur les Decretales des Papes, matiere intereſſante, comme on juge aſſez, & qui pourroit nous mener loin, s'il nous étoit libre de l'expoſer dans tout ſon détail.

La qualité de Chef de l'Egliſe, attachée aux Succeſſeurs de Saint Pierre, étant la baſe de l'autorité Pontificale, l'Auteur s'applique à nous faire ſentir combien il ſeroit difficile que

tous les Evêques des grands sieges, jusqu'à Photius, se fussent generalement accordez à reconnoître les prétentions des Evêques de Rome sur ce point, si elles n'étoient authentiques & incontestables; car Photius est veritablement le premier qui ait rompu la chaîne de la tradition, appuyé sur ce raisonnement illusoire, que là devoit être la Primauté de l'Episcopat, où les Empereurs avoient fixé le premier siege de l'Empire; d'où il concluoit que depuis le Grand Constantin, c'étoit à Constantinople, & non pas à Rome, qu'il falloit chercher les anciennes prérogatives de l'Eglise Romaine. Pouvoit il donc ignorer, dit le Pere Coustant, qu'il n'y a nul rapport & nulle dépendance de l'un à l'autre? Que l'Eglise Romaine doit sa Primauté, non à la Puissance Imperiale, mais à l'Institution Divine, & qu'elle en a joüi avec l'agrément constant & unanime de toutes les autres Eglises, non parce que Rome a été la Capitale du monde, mais parce que Saint Pierre y a placé son siége? Les témoignages de la plus pure & la plus sçavante antiquité, viennent ici en foule. Les en-

droits citez où quelques Papes se qualifient eux-mêmes, *Vicaires de Saint Pierre*, pourroient faire de la difficulté, si ce titre préjudicioit à celui de *Vicaires de Jesus-Christ*, qui est le titre communément reçû, & le langage des Catechismes : mais comme il est vrai que chaque Souverain Pontife remplit la place du Prince des Apôtres, ce n'est pas une verité moins fondée, qu'en la remplissant, il y tient celle de Jesus-Christ même, & qu'il la tient d'une maniere speciale, comme Chef visible du Gouvernement Ecclesiastique. Il est même à remarquer, qu'appeller un Pape précisément *Vicaire de Saint Pierre*, c'est s'exprimer d'une maniere peu correcte, puisque tout Vicariat suppose une puissance primitive & originaire actuellement subsistante dans celui qu'on représente, puissance qui ne reside que dans Jesus-Christ à l'égard de l'Eglise. Des passages de cette nature demandent quelque temperament qui les ramene au stile consacré par l'usage.

On ne peut rien ajoûter à la haute idée, que le Pere Coustant nous donne des Papes qui ont gouverné l'Egli-

ſe pendant les quatre ou cinq premiers ſiecles, & dont les grands ſervices & les vertus éminentes ont beaucoup contribué à faire reſpecter leur autorité. C'eſt par leur moyen que tout l'Occident a été éclairé des lumieres de la Foi. Il eſt notoire, diſoit Innocent I. que dans l'Italie, les Gaules, les Eſpagnes, la Sicile & les Iſles ſituées ſur les mers qui ſéparent ces Etats, perſonne n'a établi d'Egliſe que ceux qui ont été élevez au Sacerdoce par le Venerable Pierre & par ſes Succeſſeurs. S'ils n'avoient point de part à la fondation de pluſieurs Egliſes d'Orient, on voit par l'édifiante Lettre de Saint Denis Evêque de Corinthe au Pape Soter, qu'ils ne s'en regardoient pas moins comme les Peres, & qu'à l'égard même des ſecours temporels, toutes les villes où il y avoit des Chrétiens, s'étoient reſſenties de leur charité. Mais la regularité de leur vie ſi heureuſement alliée à l'integrité de leur Foi, ne peut guére paſſer que pour un prodige. De quarante-quatre Papes dont l'on produit les Actes, ou dont l'on fait quelque mention dans ce premier Tome, Libere eſt le ſeul qui ne

ſoit pas reconnu pour Saint. On pourroit encore avancer bien au-delà, & donner même un nouveau luſtre à cette nombreuſe ſuite de fidéles Pontifes, en conſiderant ce qui s'eſt paſſé de leurs tems ſur les autres grands Siéges, Antioche, Alexandrie, Conſtantinople. On y verroit le contraſte d'un Paul de Samoſate, d'un Leonce, d'un Euzoïus, d'un George le Cappadocien, d'un Lucius, d'un Dioſcore, d'un Macedonius, d'un Eudoxe, d'un Neſtorius, & de tant d'autres monſtres d'iniquité qui ſucceſſivement y ont frayé le chemin à la deplorable confuſion & à la derniere decadence où ſont enfin tombées ces Egliſes. Ce n'eſt pas qu'on ait vû depuis par plus d'un exemple, que la Sainteté de Pierre & l'autorité de ſa Chaire, ne ſont pas deux choſes inſeparables. Il ſuffit que pour affermir l'une de plus en plus dans l'eſprit des Peuples, Dieu ait fait éclatter l'autre durant tant d'années, accoûtumant ainſi le monde Chrétien à rendre plus volontiers au Siége même l'obéïſſance qu'il lui doit, quelles que ſoient les diſpoſitions perſonnelles de ceux qui l'occupent.

Septembre 1722.

Il ne paroît pas que l'on ait varié dans l'ancienne Eglise touchant la pratique établie par tout de consulter le Siége de Rome, & d'en attendre les décisions. Nous jugeons très-sage & très-convenable, écrivoient les Peres du Concile de Sardique en 347. que dans chaque Province les Evêques qui en ont le gouvernement rapportent à leur Chef, c'est-à-dire, au Siege de Pierre, les contestations qui s'y élevent. Le premier Concile d'Arles en 374. celui des Evêques d'Afrique & de Numidie en 256; l'Eglise de Corinthe dès le premier siécle, nous avoient déja transmis d'illustres monumens de leurs dispositions là-dessus. Rien de plus rebattu que la démarche des Conciles de Carthage & & de Mileve en 416. au sujet des Pelagiens. Le Pape Innocent I. à qui ils s'adressoient ne craint point de leur récrire, qu'ils suivent en cela une regle ancienne & fidellement observée de toute la terre, & que quand la foi particulierement est en peril, il ne pense pas que ses freres les Evêques doivent recourir à d'autres qu'à Pierre, duquel tout ce qu'ils ont de puis-

ſance & de dignité, eſt émanée. Ce fut ſur le même principe que Saint Cyrille d'Alexandrie, le Concile d'Epheſe, celui de Calcedoine, Avite de Vienne, l'Empereur Juſtinien, une infinité d'autres dans les ſiecles poſterieurs, ſe crurent tous obligez de parler, & d'agir. Le Pere Couſtant en prend occaſion d'entrer dans la celebre queſtion des cauſes majeures; & pour mieux montrer ce que les Souverains Pontifes vouloient là-deſſus, qui fût reſervé à leur Tribunal, il juge à propos d'examiner comment ils en ont uſé avec les Evêques, qu'eux-mêmes ſe choiſiſſoient pour Vicaires dans certaines Provinces, & quelles bornes ils ont donné à leur Juriſdiction. Telle étoit ſelon lui la forme des jugemens dans l'Illyrie, où les Papes Damaſe, Sirice, & leurs ſucceſſeurs eurent long-tems des Vicaires, qui y exerçoient une grande autorité: c'étoit les Evêques de Theſſalonique. Une cauſe d'abord étoit portée au Métropolitain ou au Concile de la Province. Si le Métropolitain, ou le Concile Provincial trouvoient des difficultez qui ne leur permiſſent pas

de la terminer, la connoiſſance alors en appartenoit au Vicaire du Pape, ou au Concile aſſemblé par ſes ordres, & dont il étoit Préſident: & en cas que cette derniere voye ne réüſsît pas, l'affaire dès-là étoit devoluë au Siege Apoſtolique; c'étoit au Pape à en décider. D'où il s'enſuit, conclut le P. Couſtant que Damaſe, & les autres Souverains Pontifes n'entendoient autre choſe ſous le nom de cauſes majeures reſervées au Saint Siége, que celles-là ſeules, où l'intervention du Métropolitain, du Vicaire & de leurs Conciles n'étoit pas cenſée ſuffiſante. L'explication qu'il apporte à ce qui concerne les Vicaires des Gaules, Charge attachée au Siége d'Arles; ceux d'Eſpagne où l'inſtitution en eſt plus récente; ceux de Sicile, d'Afrique, & des autres païs tendent au même but; il dévelope ces faits avec art & ſubtilité, fort attentif ſur tout à ne laiſſer entrevoir aucune trace d'une cauſe portée à Rome en premiere inſtance.

Rien n'obligeoit l'Auteur à inſiſter ſi au long ſur la coûtume qu'avoient les anciens Papes de ne répondre aux

conſultations qu'on leur adreſſoit, que par des déciſions paſſées en Concile, ou en Synode, & paſſées à la pluralité des ſuffrages; excepté quelques occaſions éclatantes aſſez marquées dans l'Hiſtoire. Les termes de Concile & de Synode ne doivent pas ici ſe prendre pour des aſſemblées bien nombreuſes, ſoit d'Evêques, ſoit des principaux membres du Clergé de Rome; & qui examineroit ſans prévention, comment les choſes ſe paſſoient alors, & comment elles ſe conduiſent dans ce qui a porté depuis le nom de Congrégation, il n'y trouveroit pas aſſûrément une difference fort ſenſible. Plus la multitude des fidelles s'eſt accruë à Rome & ailleurs, plus il a été néceſſaire de ſe reſtraindre, & de faire un choix pour aſſûrer l'intégrité, & l'incorruptibilité des jugemens qu'il y avoit à prononcer dans l'Egliſe. Le point eſſentiel à cet égard, c'eſt que les Souverains Pontifes prennent humainement des meſures ſages & proportionnées à la nature des conteſtations, comme s'ils n'avoient pas en effet d'autres voyes pour connoître la verité que

celles qui leur sont communes avec tous les hommes sages : or cette conduite n'est point la matiére d'un éloge qui soit particulier aux Papes des premiers siécles. Ceux qui les ont remplacez jusqu'à nos jours, l'ont gardée invariablement, & n'ont pas moins contribué de leur part à la conservation du sacré dépôt. Car ce seroit entendre mal tout ce qu'a dit le P. Coustant pour relever la prudence & l'œconomie de ces premiers successeurs de Saint Pierre, que d'en faire dépendre l'avantage qu'ils ont eu de maintenir dans l'Eglise Romaine toute la pureté des Dogmes & des Traditions Apostoliques. Il nous rappelle en trop d'endroits que c'est la prérogative de leur Siége, prérogative qui en est inséparable, & qui fait partie des promesses : on ne peut raisonnablement s'y méprendre.

En parlant de leur zele pour la manutention des Canons, il fait une légere excursion contre le Pere Quesnel, dont il a peine à goûter une conjecture hardie, avancée dans l'édition de S. Leon. Le Pere Quesnel y soûtient que jusqu'au Pontificat de ce Pape, il

n'y avoit encore de Décrets des Souverains Pontifes juridiquement promulguez dans l'Egliſe, que ceux d'Innocent I. & que ce ſont les ſeuls que Saint Leon ait en vûë, quand il recommande aux Evêques de la Campanie, de la Marche d'Ancone, de la Toſcane, &c. d'obſerver fidellement les Décrets de ſes prédéceſſeurs. Il diſtingue pour cela deux ſortes de pieces dont les archives de l'Egliſe Romaine étoient compoſées, les unes ſouvent citées ſous le nom de Tablettes, *ſcrinia :* mais qui n'étoient qu'un ſimple recuëil d'une multitude de Lettres & de differens Actes, n'ayant ni force de Loi pour la déciſion des affaires, ni aucun caractere d'autenticité : les autres qu'il appelle, *Code des Canons, & Statuts du Siége Apoſtolique*, qui étoient marquées du Sceau de l'autorité publique, qui faiſoient regle, & qui n'étoient pas d'un moindre poids dans les affaires Eccleſiaſtiques, que le Code Theodoſien dans les affaires civiles. Or parceque les Décrets d'Innocent I. ſont en effet les ſeuls avant Saint Leon, que le Pere Queſnel ait trouvez dans les Manuſ-

crits que lui-même a fait imprimer comme le vrai Code de l'Eglise Romaine, il prétend que ce soient aussi les seuls qui eussent été promulguez du tems de Saint Leon ; prétention insoûtenable au jugement du Pere Coustant, & de quiconque examinera seulement les termes du Saint Pape dans sa Lettre aux Evêques de Campanie, &c. où il ordonne expressément qu'on observe les Décrets portez tant par le Pape Innocent que par tous ses autres Prédecesseurs ; *tam Innocentii, quàm omnia omnium Decessorum nostrorum Decretalia constituta custodiri mandamus.* Il faut avoir un plan doctrinal bien à cœur, quand pour l'établir on passe hautement pardessus un témoignage si précis. Mais ce ne sont guere des fautes de cette nature qu'on s'avise aujourd'hui de reprocher au Pere Quesnel. Pour la distinction qu'il suppose dans les Archives de l'Eglise de Rome, l'antiquité n'en fournit aucun vestige, & même en ce qui regarde *ce Code des Canons & Statuts du Siege Apostolique.*

Il y a, dit notre Auteur, un juste fondement de douter, qu'on puisse

produire rien de ſemblable avant Denis le Petit, c'eſt-à-dire, qu'on puiſſe produire, ou citer un Code, tel que le P. Queſnel le décrit, public, autoriſé, promulgué dans tous ſes points & portant obligation de s'y ſoûmettre. Qui croira, ou que Denis le Petit en eût indifferemment mêlé les Décrets avec quantité d'autres qui n'ont pas certainement la même autorité que le P. Queſnel leur attribuë; ou que l'Egliſe Romaine en recevant cette derniere collection, qui n'étoit que l'Ouvrage d'un particulier, eût laiſſé perir & anéantir l'ancien Code reſpectable par tant d'endroits? Nous n'en dirons pas davantage ſur la premiere partie de cette Préface, qui vers la fin rentre aſſez dans la ſeconde, où la matiere des Canons eſt pleinement approfondie.

Quoique l'Egliſe ait toûjours eu ſes regles de gouvernement venuës la plûpart des Apôtres & redigées par écrit dans pluſieurs Conciles ſelon les beſoins qui s'en préſentoient; il s'eſt écoulé bien du tems avant qu'elles ayent été réünies en un ſeul corps. Le Concile de Calcedoine eſt la premiere

Epoque où il ſoit fait mention d'un pareil Recueil; ce fut à la IV. à la V. & à la XI. ſeſſion au ſujet de Caroſe, & de Dorothée Abbez Eutychiens, & des Evêques Photius, Euſtathe & Eſtienne. Le Concile, pour juger des affaires qui les intereſſoient, demanda que l'on conſultât les Canons; ſur quoi l'on produiſit un livre, qui en contenoit quatre-vingt ſeize au moins, & on lut ce qui appartenoit à leur cauſe. Comme les Actes du Concile ne nous donnent point d'autres connoiſſances, il faut recourir à la collection de Denis le Petit, & apprendre de là quelle étoit la forme & l'étenduë de cet Ancien Code. La traduction qu'il en a faite commence par les Canons de Nicée: ceux d'Ancyre viennent enſuite: puis ceux de Néoceſarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, & de Conſtantinople; le tout partagé en cent ſoixante-cinq articles, où l'on reconnoit le même ordre numeral que le Concile de Calcedoine a ſuivi dans ſes citations: on n'y trouve rien du Concile d'Epheſe, & ce qui s'y voit à la fin ſous le nom du Concile de Calcedoine, eſt une ad-

dition de l'Editeur même, qui avertit que le Code Grec ne va pas plus loin, que les cent soixante-cinq articles déjà rapportez. Ce fut vers le milieu du sixiéme siécle qu'on l'augmenta des Canons du Concile d'Ephese : ceux du Concile de Calcedoine n'y paroissent inserez que sur la fin du VII. aussi-bien que les quatre-vingt cinq Canons des Apôtres, ceux de Sardique & Carthage, avec les lettres appellées Canoniques de plusieurs Peres Grecs : ce qui fut ainsi déterminé dans le Concile de Constantinople, dit *in Trullo*, ou *Quinisexte*.

L'Eglise Latine n'alla pas si vite, & l'on ne pardonne pas à Justel, d'avoir donné comme *Code ancien*, & comme *Code de l'Eglise universelle*, un Recuëil dont les Canons mêmes du Concile d'Ephese font partie. Il est certain qu'Innocent I. dans la cinquiéme Lettre écrite à Théophile d'Alexandrie, & dans sa huitiéme écrite au Clergé de Constantinople, dit nettement que l'Eglise Catholique ne doit suivre & reconnoître que les seuls Canons de Nicée par où il faut aussi entendre les Canons de Sardique

qui étoient reçus en Occident sous le même nom, & y avoient la même autorité. Saint Leon écrivant à Anatole rejette ouvertement les Canons du premier Concile de Constantinople : & la raison alleguée par Justel pour prouver qu'il en admettoit d'autres que ceux de Nicée, est jugée trop vague & trop embroüillée pour avoir quelque force. Gelase & Saint Gregoire ne s'expliquent pas autrement. Il est vrai que les Legats de Saint Leon au Concile de Calcedoine souffrirent sans se plaindre, qu'on y produisît des Canons, qui ne passoient à Rome pour rien moins que pour des Regles Canoniques ; mais on répond que c'étoient des Grecs qui étoient en cause, & que les Legats ne devoient point trouver mauvais qu'ils fussent jugez selon les loix qui leur étoient propres. Cet exemple cependant, & le Décret porté dans la même assemblée, pour autoriser le Code adopté, ne servirent pas peu à l'introduire & à le faire goûter parmi les Latins ; mais sans qu'on puisse dire, qu'ils en reconnussent tous les Canons, ou qu'ils eussent pour le corps même du Code

autant de veneration que les Grecs.

C'est l'état où étoient les choses, quand Denis le Petit donna sa traduction, qui n'étoit pas néanmoins la premiere qu'on eût déjà vûë. Le Pere Coustant parle même fort au long de trois Collections Latines qu'il croit ou plus anciennes, ou à peu près de même tems : l'une précieusement conservée au Monastere de Corbie ; l'autre qui est celle-là même que le Pere Quesnel a fait imprimer, & la troisiéme qui se trouve dans la Bibliothéque de Monsieur Colbert. Toutes, dit-il, ont cela de commun, soit entr'elles, soit avec la Collection de Denis le Petit, que les Décrets des Conciles, & ceux du Saint Siége y sont joints ensemble, & elles ont cela de particulier que dans la Collection de Corbie, & dans celle du P. Quesnel, les uns & les autres sont placez confusément sans aucune marque qui les distingue ; au lieu qu'ils sont séparez, chacun selon leur ordre dans les deux dernieres, & sur tout dans Denis le Petit, dont la méthode a été depuis constamment suivie par tous ceux qui ont travaillé sur la même matiere.

Ici nous laisserons l'Auteur se dé-battre avec le P. Quesnel, contre qui il revient à la charge, mais en le mé-nageant extrémement, & avec un air de politesse qui le dédommageroit bien, s'il vivoit encore, de la morti-fication inévitable à tout Ecrivain qu'on refute. Il s'agit du Code que le P. Quesnel a mis au jour. On lui en conteste l'antiquité, le merite, l'u-tilité; & l'on rüine impitoyablement toutes ses prétentions & ses conjectu-res. Nous nous arrêterons plus vo-lontiers sur le précis qu'on nous don-ne de la plus exacte & la plus estimée de ces collections. C'est celle de De-nis le Petit, Scythe de naissance & Abbé, ou simple Religieux dans un Monastere de Rome vers la fin du cin-quiéme siécle. Un sçavant Prêtre nom-mé Laurent, l'engagea d'abord à cet Ouvrage, mais il ne s'y porta déter-minément qu'à la solicitation d'E-tienne Evêque de Salone. Il en fit deux parties. Outre ce que nous avons dé-ja dit de la premiere en parlant de la traduction du Code Grec, il y joignit les Décrets du Concile de Sardique, ceux du Concile d'Afrique, & cin-

quante Canons des Apôtres qu'il mit à la tête, quoique rejettez, comme apocryphes par le Pape Hormisda. Il mit dans la seconde cent quatre-vingt cinq Décrets, ou tîtres de Decrets des Papes Sirice, Innocent I. Zozime, Boniface I. Celestin I. Leon I. Gelase, & Anastase II. avec quarante de leurs Lettres. Les exemplaires de cette collection, telle qu'elle est sortie des mains du Compilateur, sont si rares aujourd'hui qu'on n'en cite absolument que deux : l'un qui a été entre les mains du Cardinal Baronius, & qu'il attribuë faussement à Cresconius, l'autre gardé dans la Bibliothéque du Roi N°. 3887. encore celui-ci n'est-il pas exempt de quelques legeres differences. Cresconius fut un Evêque d'Afrique, plus jeune d'environ deux cens ans que Denis le Petit, d'après lequel il travailla, & dont il reduisit la collection en un simple abregé. Le Pere Coustant a long-tems cherché, si, outre ce recüeil appellé *Breviarium Canonicum*, ou *Concordia Canonum*, Cresconius n'en a pas composé quelque autre plus ample, comme plusieurs Auteurs l'ont avancé;

mais il n'a rien découvert. On pourra voir tout ce qu'il déploye encore d'érudition ſur le Code du Concile d'Afrique publié par les deux Juſtels, pere & fils, & qui n'eſt purement qu'un morceau détaché de la Collection de Denis le Petit; ſur celui dont le Pape Adrien fit preſent à Charlemagne, lequel devint par là fort autoriſé en France, ſur celui d'Eſpagne, & ſur beaucoup d'autres.

Iſidore Marchand eſt un nom ſi décrié en matiere de Collections, qu'il ſuffit de le prononcer devant bien des gens pour leur faire naître l'idée d'un parfait fauſſaire. D'autres n'en penſent pas d'une maniere ſi injurieuſe à ſa mémoire; & en général les ſentimens ne varient pas peu à ſon égard. Ce qu'on en juge aujourd'hui plus communément, c'eſt qu'ayant conçû le deſſein de donner en un recüeil complet toutes les lettres des Souverains Pontifes depuis Saint Clement juſqu'à Saint Grégoire, il a en effet ramaſſé tout ce qu'il a trouvé de monumens autentiques, mais que pour remplir les vuides, & ſans doute auſſi pour s'accommoder aux idées, & aux pre-

tentions qui commençoient à prévaloir en plusieurs Eglises, il y a mêlé une infinité de pieces supposées ; & a même pris la liberté de vicier les bonnes pieces par des changemens arbitraires. On rapporte le tems d'Isidore à la fin du huitiéme siécle, & le silence de Leon IV. dans une occasion où il eût dû naturellement parler de sa compilation, fait voir qu'elle n'étoit pas encore connuë à Rome au milieu du neuviéme ; mais il faut qu'elle l'eût été en France beaucoup plûtôt, du moins si l'on s'en tient au témoignage d'Hincmar ; puisque selon lui elle y fut apportée d'Espagne par Riculphe Archevêque de Mayence, mort en 814. Le Pere Coustant promet une édition entiere d'Isidore, où il espere démontrer par un examen methodique, qu'il n'est pas possible de le sauver d'imposture.

On doit bien s'attendre après cette promesse, que les suppositions qu'on lui reproche ne sont point à craindre dans le corps du livre, dont nous avons à rendre compte. Rien n'a été épargné pour porter l'édition à un point de fidelité & d'exactitude, qui

pût gagner les Proteſtans mêmes, & les engager à une lecture ſi capable de les détromper. L'Editeur fait plus, il appuye l'autenticité des piéces ſur les meilleures preuves qu'il puiſſe en produire, il rend raiſon du parti qu'il a pris dans la confrontation des differens manuſcrits, il raproche & concilie toutes les circonſtances qui peuvent plus ſûrement déterminer l'ordre des Lettres, & fixer les dates: il marque regulierement, il entre au moins dans les diſcuſſions néceſſaires pour marquer le commencement & la fin de chaque Pontificat: il touche quelquefois le fond même des Controverſes agitées ſous pluſieurs Papes, ou à leur occaſion: celles de la Pâque par exemple; de la penitence du haut Clergé; de la réïteration du Baptême; du jugement des Donatiſtes; c'eſt ce qui remplit un grand nombre d'Avertiſſemens, de Diſſertations, & de Notes, qui diſſipent par tout les obſcuritez du texte, & mettent le Lecteur dans une pleine connoiſſance des faits. Après une ſi ample Préface qui tient 150 pages *in fol.* l'Editeur vient aux Lettres des Papes dont nous rendrons compte le mois ſuivant.

ARTICLE XCIII.

RELATION DE CE QUI S'EST passé à l'Academie Royale des Inscriptions, le Mardi 14e Avril 1722.

DAns l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions, tenuë après Pâques selon la coutume, M. Racine parla le premier, & lût un *Discours sur les causes du progrès & de la décadence des Belles Lettres & des Beaux Arts.* Il est naturel, dit-il d'abord, à ceux qui aiment les Belles Lettres, & qui s'y appliquent, de vouloir connoître les causes de ces vicissitudes qu'elles ont éprouvées depuis qu'on commence à les cultiver. Florissantes dans certains siecles heureux, & portées à leur plus haute perfection, on les voit presque aussi-tôt retomber dans la langueur, & dans l'oubli où les précipite le mauvais goût qui les défigure.

M. Racine distingue quatre de ces siécles favorisez des Muses; celui de Philippe & d'Alexandre, qui produi-

ſit ces grands Génies, l'ornement de la Gréce, & les modeles de toute la poſterité. Demoſthene, Xenophon, Hérodote, Thucidide, Sophocle, Menandre, Ariſtophane, &c. La gloire du ſecond ſiécle eſt duë aux Romains, & c'eſt celui de Céſar & d'Auguſte. Au ſeul nom du ſiécle d'Auguſte quelle foule d'Ecrivains excellens en preſque tous les genres ſe préſente à la memoire? Les Cicerons, les Hortenſius, les Salluſtes, les Virgiles, les Horaces, Tibulle, Catulle, Ovide, &c. La perfection des Belles Lettres ne pouvoit plus croître, & il ne leur eſt pas donné de la conſerver long-tems. Un Génie malin ſemble nous envier cet avantage. Combien de ſiécles de mauvais goût, d'ignorance, de barbarie, pour quelques années d'élégance & de bon goût? Quinze cens ans ſuffirent à peine pour rappeller les Muſes exilées, & ranimer les Beaux Arts, dont on avoit preſque perdu jusqu'à l'idée, & au ſouvenir. Ce furent Leon X. & François I. qui les firent revivre en France & en Italie; & c'eſt là le troiſiéme ſiécle. Le quatriéme enfin eſt celui de Loüis XIII. & de Loüis XIV.

Mais quelle est donc la cause de cette prompte décadence que les Lettres ont toûjours éprouvée après leurs plus grands progrès, & dont on commence déjà à se plaindre parmi nous ? Ce n'est pas, comme quelques uns l'ont prétendu, la liberalité des Princes, ni les caresses de leurs Ministres, qui ont donné aux siécles dont nous venons de parler, ces grands hommes qui leur ont fait tant d'honneur ; ni précisément l'indifférence des Maîtres du monde qui fait languir les Sciences. Les Muses, il est vrai, veulent que l'on sçache priser leurs dons, & honorer ceux qu'elles daignent favoriser. Mais enfin les récompenses ne forment pas les esprits ; elles ne donnent pas le merite, elles le supposent.

Presque tous les Empereurs depuis Adrien ont aimé les gens de Lettres, & ils n'ont pû faire revivre le siécle d'Auguste.

Seroit-ce que la nature épuisée se lasse bien-tôt de produire ces rares genies qui sçavent si bien la route du Parnasse, & qui en font toute la gloire ? Vaine & frivole raison qui ne mérite pas d'être refutée serieusement.

La Nature eſt inépuiſable dans ſes productions, & la ſource féconde des eſprits ne tarit jamais.

Dira-t'on qu'une certaine temperature des Elemens, un air plus pur, ſujet à des revolutions réglées, & agiſſant ſur l'ame par le corps, inſpire aux eſprits dans les ſiécles ſçavans & polis un feu plus noble, de plus vives idées, des images plus vrayes? Mais ſur quel fondement ſoûtenir ces prétenduës revolutions que la raiſon dément & que l'experience détruit? Un peuple entier ſe trouveroit donc changé dans ces heureuſes circonſtances, & ſe ſentiroit échauffé de cette flamme plus pure qui forme les bons Poëtes, les grands Orateurs, les Genies ſublimes.

M. Racine après avoir expoſé les ſentimens de divers Auteurs qui ont parlé avant lui ſur le ſujet qu'il traite, ſe détermine & prend ſon parti. Il lui paroît plus vraiſemblable que l'état heureux, tranquille, glorieux, dont joüit une nation, eſt la cauſe generale qui fait fleurir les beaux Arts. L'eſprit content de la Fortune, exempt des ſoins inquiets qui accompagnent

l'indigence, rempli d'allegreſſe, forme naturellement & ſans contrainte, ces penſées vives & agreables, & repand ſur ſes Ouvrages ce ſel & cette aménité qui leur donne du prix.

Mais ce goût & cette perfection ne peuvent durer long tems, quand même l'Etat joüiroit toujours de la même proſperité. Ceux qui ſuccédent aux grands hommes qui ont excellé dans les Beaux Arts, ſe laſſent bien-tôt de marcher dans une route déjà battuë: l'ambition, l'envie, la jalouſie veulent ſe faire un chemin nouveau à la gloire. Les Cicerons & les Virgiles étoient ſaiſis de celle qui vient d'une éloquence pure, ſimple, naturelle; ils s'étoient contentez de toucher & de plaire. Pline, les Seneques, Lucain, voulurent piquer & ſe faire ſentir: de là les pointes, le faux brillant, l'enflure. Ils eurent des imitateurs, & chacun voulant ſe diſtinguer, s'éloigna de plus en plus des prémiers modeles. La Nature fut abandonnée, & la dépravation devint telle, même parmi les nations les plus ſpirituelles, qu'il ſembla que les Barbares qui les envahirent, n'y euſſent laiſſé aucun des anciens habitans.

Si ces reflexions & la connoiſſance de la cauſe du déperiſſement des Beaux Arts étoit un remede bien ſûr contre ce mal, rien ne ſeroit plus utile que de ſemblables Diſcours. Mais il me ſemble que ſans penſer aſſez tôt à ſe précautionner, on ne cherche les cauſes du mal, que lorſqu'il a déjà fait quelque progrès. Quand Quintilien ou Corneille Tacite écrivoient ſur ce ſujet, ils ſentoient déjà combien ils étoient éloignez de la perfection qu'ils regrettoient vainement, & qu'ils ne purent rappeller. Nous, qui y touchons encore, la laiſſerons-nous échapper ? Hé que faut-il pour la retenir & l'arrêter ? Rien ne devroit moins nous coûter ; nous le trouvons dans notre fond, le vrai, & le naturel. Nous ſortons hors de nous-même quand nous courons après des penſées fauſſes, quand nos expreſſions ſont forcées, quand nous ne peignons pas au naturel ; & pour abandonner le bon goût, il me paroît qu'il faut ſe faire violence.

Discours de M. l'Abbé Anselme sur les Asyles.

M. l'Abbé Anselme parla ensuite sur les Asyles, & les abus qui s'y sont introduits. Dans l'ancienne Loy Dieu avoit ordonné aux Hebreux d'établir six villes du partage des Levites pour servir d'Asyle à ceux qui contre leur intention auroient commis un homicide. La Loi permettoit de vanger la mort de ses parens en ôtant la vie aux meurtriers. Mais l'équité ne permettoit pas d'abandonner à une fureur aveugle le sort des innocens. Ces villes furent pour eux des lieux de sureté, qui leur servirent de rempart contre la violence & l'injustice, jusqu'à ce que leur cause étant jugée, & leur innocence prouvée, ils pussent sous l'autorité publique ne plus craindre la haine de leurs ennemis. Néanmoins ils étoient obligez de demeurer dans ces *villes de Refuge* jusqu'à la mort du Grand Prêtre. *(Numer. XXXV. Deuteron. XIX. Josue XX.)*

Les Payens imitérent cet usage des Hebreux, ou, si l'on veut, comme

quelques Auteurs l'ont écrit, ils les previntent. Mais la ſuperſtition ne connoît point de bornes, & le culte impie fait beaucoup plus pour de fauſſes Divinitez, que la raiſon & l'équité ne demandent dans la veritable Religion.

Les Egyptiens, les Aſſyriens, les Grecs, les Romains, & toutes les nations eurent leurs Aſyles: les autels, les temples, les ſtatuës, les images des Dieux & des Empereurs furent autant de Refuges à l'iniquité, & la multitude en devint telle, qu'elle égala celle des crimes qui y chercherent l'impunité. Ces crimes neanmoins n'étoient pas reſtraints comme chez les Juifs; tous pouvoient également joüir du privilege, & ſe dérober au châtiment qui leur étoit dû. Ce n'étoit pas ſeulement les temples & les autels, c'étoit encore les environs dans une fort grande étenduë, c'étoient des bois entiers conſacrez aux Dieux qui ſervoient d'Aſyle.

Le crime ainſi protegé ne gardoit plus de meſures; la Juſtice opprimée, les Loix ſans force demandoient un vangeur; on ſentoit la neceſſité de

réprimer tant de deſordres. Mais que le vice eſt puiſſant quand il ſçait s'autoriſer de la Religion même ! Auguſte avoit ébauché la reforme, en reſſerrant l'étenduë des Aſyles. Tibere eut la gloire de conſommer l'ouvrage : il fit reprendre aux ſcelerats le ſeul frein qui les retienne, la crainte du ſupplice, en leur ôtant l'eſperance de l'impunité. Ce Prince ordonna que toutes les villes de l'Empire qui prétendoient avoir des Aſyles envoyaſſent à Rome les titres qui fondoient leur droit, pour être examinez par le Senat. Il y en eut pluſieurs qui n'oſerent pas même ſoûtenir cette diſcuſſion, & qui renoncerent d'elles-mêmes à des privileges uſurpez ſans autorité légitime. Le reſte fut examiné avec ſeverité, & réduit à des bornes ſi étroites, que les Aſyles perdirent dèſlors leur crédit & leur force, par la ſageſſe & la fermeté de Tibere : *Abolevit & jus moremque Aſylorum quæ uſquam erant*, dit Suetone.

Les Chrétiens ne crurent pas devoir moins d'honneur & de reſpect aux temples du vrai Dieu, que les Payens en avoient rendu aux autels des Ido-

les. Nous avons dans le Code Théodosien & dans le Droit Canonique des Loix qui établissent ou qui autorisent la Franchise des Eglises. Nos Rois de la premiere Race porterent si loin la veneration pour ces Saints lieux, qu'ils ne se croyoient pas permis d'en tirer ceux qui s'y étoient refugiez, ou même de les punir s'ils en sortoient, dès qu'ils s'étoient une fois mis sous la protection des Saints dont les Eglises joüissoient de l'immunité; quelque convaincus que fussent ces fugitifs des plus odieux attentats. Entr'autres exemples M. l'Abbé Anselme ne manqua pas celui de Childebert Roi d'Austrasie, lequel sçachant que quelques personnes accusées d'avoir conspiré contre lui s'étoient retirées dans une Eglise, les somma d'en sortir & de se presenter devant les Juges pour être interrogez, protestant qu'il leur accorderoit la vie, quand même ils seroient coupables, & cela par cette raison singuliere qu'il ajoûta; qu'il n'est pas permis aux Chrétiens de punir les criminels qui se sont refugiez dans l'Eglise : *Christiani enim sumus : nefas est enim criminosos ab Ec-*

cleſiâ eductos punire. (Greg.Turon. Hiſt. Franc. L. IX. C. XXXVIII.)

Charlemagne qui ne cédoit en pieté à aucun de ſes prédeceſſeurs, ſe crut toutesfois obligé de moderer ces Franchiſes pernicieuſes au bien de l'Etat, & dont on abuſoit en mille manieres pour commettre impunément toute ſorte de crimes. Il ne voulut pas à la verité, par reſpect pour les Autels, qu'on en arrachât les coupables qui y chercheroient leur ſalut : mais il deffendit qu'on leur portât les choſes neceſſaires à la vie, pour les obliger de renoncer à une grace dont ils étoient indignes. Ce reglement diminua les abus, mais il ne les fit pas entierement ceſſer. Ce ne fut que bien long-tems après que François I. par un Edit de l'année 1539. y remedia efficacement en ôtant tout droit d'Aſyle aux Egliſes. Quelques nations voiſines le conſervent encore, mais avec des temperamens qui rendent les Aſyles moins favorables à la licence & aux deſordres.

M. de Fourmont parut le dernier ſur la ſcéne, & lût une Diſſertation ſur la Litterature Chinoiſe. Il a bien

voulu nous en donner l'extrait que nous inſerons ici.

ARTICLE XCIV.

DISSERTATION DE M. de Fourmont ſur la Litterature Chinoiſe.

DAns le préambule M. de Fourmont rappella en peu de mots le progrès des Sciences depuis 1500. la memoire des divers Sçavans qui les ont cultivées, les travaux de M. l'Abbé Bignon pour l'avancement de la Litterature; la mort du Sieur Hoamge Chinois, venu de la Chine avec Monſieur de Roſalie, & chargé par Sa Majeſté, Loüis XIV. de travailler au Dictionnaire de ſa Langue; les attentions de Son Alteſſe Royale Monſeigneur le Regent à faire fleurir tous les Arts, & en particulier à procurer l'édition de ce Dictionnaire pour faciliter l'intelligence d'une Langue juſqu'ici inconnuë en Europe. Le Sieur Hoamge mort, M. de Fourmont reçut ordre de Son Alteſſe Royale, d'examiner dans les Papiers de cet Interprete, ce

qui pouvoit ſervir à donner des éclairciſſemens ſur la Langue Chinoiſe, de voir ſur-tout en quel état ſe trouvoit le Dictionnaire, & de lui en rendre compte, ce qu'il fit: enſuite chargé par S. A. R. de continuer ce travail, il laiſſa là pour quelque tems differens Ouvrages dont il eſpere faire part au Public: il s'appliqua à ramaſſer les materiaux qui doivent compoſer ce Dictionnaire; au lieu d'un, il en fit pluſieurs, ſans compter quelques autres Ouvrages qu'il crut neceſſaires pour l'intelligence de cette Langue. C'eſt cette étude qui donne lieu à la Diſſertation dont il s'agit, & comme ſans doute M. de Fourmont la doit imprimer avant peu, nous indiquerons ſeulement les principales matieres dont il y eſt parlé.

La Diſſertation eſt diviſée en deux parties; dans la premiere M. de Fourmont fait voir l'étenduë de la Litterature Chinoiſe, & en même tems ce que l'Europe en a connu juſqu'ici.

La ſeconde eſt employée à montrer la nature de la Langue Chinoiſe, & indiquer les Ouvrages que M. de Fourmont a entrepris pour l'éclaircir.

La Litterature Chinoiſe eſt immenſe ; non-ſeulement toutes les Nations voiſines , comme les Siamois , les Tunquinois , les Japonois , les Tartares le reconnoiſſent ; mais cela eſt dans l'ordre & ne peut ſe faire autrement. L'Empire de la Chine eſt en même tems le plus vaſte , le plus peuplé, le plus policé , le plus ancien de l'univers ; la Litterature y fait toute la Nobleſſe , les Charges ne s'y donnent qu'au merite , à un merite litteraire. L'Impreſſion y eſt d'un tems immemorial , & il y a des Philoſophes, des Poëtes , des Hiſtoriens de tous les âges.

M. de Fourmont rapporta enſuite ce qu'en ont connu les Auteurs Européens juſqu'à Marco Polo : ſelon M. de Fourmont, avant les Relations des Peres Grueber , Trigaut , Semedo , on connoiſſoit peu la Chine ; il louë l'élegance du Pere le Comte , mais il donne aux Peres Martini & Kircher la gloire d'avoir montré à l'Europe ce que pouvoit être la Litterature des Chinois.

On voit ici ſur les rangs Golius , Reland , Muller, Meultzen , M. Maſ-

ſon, M. Freret, M. l'Abbé Renaudot; ce dernier étoit confrere de M. de Fourmont dans l'Academie des Belles Lettres, & M. de Fourmont aſſûra que ſa memoire lui étoit très-reſpectable pour ſa grande érudition, mais il ne put s'empêcher de dire nettement que M. l'Abbé Renaudot en parlant des Chinois, s'étoit trop avancé, & qu'il n'avoit jamais eu la moindre teinture de leur Langue ni de leurs Hiſtoires: ſur quel fondement M. l'Abbé Renaudot avançoit-il que le Calendrier de la Chine eſt une invention des Jeſuites?

Dans la ſeconde partie M. de Fourmont prouva d'abord l'ancienneté de la Langue Mandarine par differens Auteurs Latins, Arabes, Perſans, Chinois; de là il paſſa à la nature même de cette Langue qu'il conſidera à deux égards, entant que *prononcée*, & entant que *luë*.

Pour la *prononciation*, la Langue Chinoiſe s'écriroit facilement comme les autres, & avec toutes ſortes de caracteres, mais alors elle ſeroit trop ambiguë, & l'on n'y concevroit rien, vû le petit nombre de ſes vocables, &

la multiplicité de leurs ſignifications que les caracteres determinent.

La *lecture* eſt quelque choſe d'immenſe, puiſqu'il y a 80000. caracteres, que chaque être a le ſien, & que ce ſont proprement des Hieroglyphes; mais ſelon M. de Fourmont le bel ordre que les Chinois ont gardé dans la compoſition de ces caracteres, ordre philoſophique & geometrique, & en fait de Langues, le plus analogique qui fut jamais; cet ordre, dis-je, diminuë de beaucoup les difficultez qui ſe préſentent d'abord par ce nombre infini de caracteres. M. de Fourmont ſoûtint que *la compoſition des caracteres Chinois eſt le plus noble effort de l'humanité*, & *qu'il n'y a point de ſyſtême phyſique qui en approche.*

De là il paſſa aux Ouvrages que lui a laiſſez M. Hoam-ge, ils ne vont pas à plus de 5000. caracteres, aux Ouvrages qu'il a compoſez lui même; ils conſiſtent en pluſieurs Dictionnaires de differentes eſpeces, en Grammaires, en Diſſertations, en Notes, & ils montent bien à douze ou quatorze *in folio* qu'il corrige & augmente tous les jours.

M. de Fourmont nous apprit encore qu'outre la graveure des caracteres Chinois dont le nombre est déjà de plus de 25000. par les ordres de Son Altesse Royale, & sous les auspices de M. l'Abbé Bignon, il fait travailler à des caracteres Hebreux, Syriaques, Arabes, Éthiopiens. Rien n'est plus necessaire pour avancer la Litterature Orientale qui languit en France, & rendre utile une infinité de beaux Manuscrits qui sont dans toutes les Bibliotheques, & sur tout dans celle de Sa Majesté.

Après que chacun des Academiciens eut parlé, M. le Cardinal de Polignac qui présidoit à l'Assemblée, reprit & fit le précis de leurs Discours, donnant à chacun les loüanges qu'il meritoit. Je ne dis point avec combien d'élegance, de noblesse, de facilité, de politesse il le fit : il le fit, & c'est plus dire que je ne pourrois en faire entendre par un long éloge.

ARTICLE XCV.

LA MORALE DU NOUVEAU Teſtament, partagée en Reflexions Chrétiennes pour chaque jour de l'année, à l'uſage des Seminaires & des autres Communautez Regulieres. A Paris, chez Jean-Baptiſte de l'Epine, ruë St Jacques 1722. *quatre Tomes in douze, le premier Tome contient* 560. *pages, le ſecond* 517. *le troiſiéme* 434. *& le quatriéme* 416.

LE but de l'Auteur en cet Ouvrage eſt d'inſpirer la Morale du Chriſtianiſme aux perſonnes qui veulent vivre regulierement dans quelque état qu'elles ſe trouvent. Pour cela il les conduit par des lectures meditées durant le cercle de l'an revolu, de veritez en veritez qui s'étayent mutuellement; c'eſt comme un voyageur que l'on conduiroit agréablement juſqu'au terme, & à qui l'on feroit obſerver ſur la route une longue ſuite de pays. Quoique nous ayons pluſieurs livres en ce genre, on ne ſçauroit trop les multiplier; la Morale du Nouveau

Teſtament eſt un fonds inépuiſable; c'eſt une manne qu'on doit varier ſuivant les divers goûts qui ſe rencontrent en fait de devotion comme en tout. Mais ce qui fait le merite particulier de l'Ouvrage en queſtion, c'eſt un tour neuf, propre de l'Auteur, different des autres, & de lui-même; car il ne ſe repete point & ne copie perſonne. Il tire du fonds de ſon ſujet des moralitez naturelles; ſes reflexions d'une juſte étenduë n'ont ni l'ennui de la longueur, ni la ſécheresſe de la brieveté. Une ſimple penſée un peu dévelopée en fait naître deux autres de même eſpece pour chaque jour. Tout tend à la pratique, & une lecture aſſignée d'un chapitre de l'Imitation conforme au ſujet medité, acheve ce que la reflexion a commencé. En voici deux exemples tirez du Tome quatriéme, l'un à la page 72. l'autre à la 82.

I. *Dans le moment que Jeſus approchoit de la ville, on portoit un mort au lieu de la ſepulture, c'étoit le fils unique d'une veuve.*

Cette veuve affligée eſt, dit Saint Auguſtin, la figure de l'Egliſe, elle a pour chacun de nous en particulier

toute la tendresse d'une mere pour un fils unique. Helas! vous faites peut-être le sujet de ses larmes ; vous paroissez, il est vrai, plein de vie & de santé aux yeux des hommes : mais qui sçait si vous n'êtes pas réellement mort devant Dieu, & enseveli dans l'habitude du peché? quoiqu'en apparence vivifié par la grace, vous êtes du moins bien languissant & bien foible. Mais voici Jesus-Christ qui est, pour ainsi dire, à votre porte, il s'approche, il va bientôt entrer chez vous par la Communion ; il est prêt, pourvû que vous n'y mettiez point d'obstacle, de faire un miracle moins sensible, à la verité, mais aussi bien plus avantageux pour vous, & peut-être même plus difficile que celui qu'il opera autrefois à Naïm. Il est par sa divine essence la vie & la resurrection des ames ; desirez donc avec ardeur, priez le avec instance qu'il ressuscite aussi la vôtre, qu'il la retire de cet état de langueur où elle est depuis si long tems, qu'il la guerisse, qu'il la fortifie de plus en plus, sur tout qu'il la préserve de ces rechûtes tôt ou tard si funestes au salut.

II. *Jesus s'étant approché il toucha le*

cercuëil, ceux qui le portoient s'arrêterent, & il dit : Jeune hōmme, levez-vous, je vous l'ordonne.

Jesus-Christ touche simplement le cercuëil, il ne lui dit qu'un seul mot & il ressuscite à l'instant. Le Sauveur vous a appliqué cent fois toute la vertu de son Corps & de son Sang dans la Communion; il fait à tout moment retentir sa voix dans le fond de votre cœur, & vous restez toûjours au même état, sans action, sans mouvement ! quelle indocilité ! quelle obstination ! d'où vient cette difference ? C'est que vos passions, les desirs dereglez de votre cœur, ne sont point encore arrêtez ; malgré l'ordre du Fils de Dieu, ils s'obstinent toûjours à vous emporter, à vous entraîner au tombeau. O Jesus ! commandez-leur, & de ce ton d'autorité qu'on respecte toûjours ; donnez-moi la force de m'opposer moi-même efficacement à leurs efforts, touchez mon ame, conduisez-la par la main, rendez-lui cette nouvelle vie dont vous êtes la source. Je m'abandonne tout entier, Seigneur, à votre aimable conduite, disposez de moi en tout & pour toûjours selon les desirs que votre

infinie miſericorde a formez de toute éternité ſur moi.

III. *Tout le monde fut alors ſaiſi de frayeur, & ils publioient les grandeurs de Dieu.*

Telle doit être votre diſpoſition devant & après la Sainte Communion; la dignité de cet adorable Sacrement, votre propre indignité, ce ſont les deux motifs qui doivent également produire en vous cette chaſte crainte, cette religieuſe frayeur. Examinez attentivement ce qui ſe paſſe en vous après avoir reçû la divine Euchariſtie, & ſi vous y ſentez quelques-uns de ces ſubtils mouvemens de ferveur qui vous annoncent le retour de la grace, élevez inceſſamment la voix pour benir la main toute puiſſante qui vient de vous rendre la vie; loüez, exaltez ſon ſaint nom; ſur tout appliquez-vous à donner à ceux avec qui vous vivez des preuves de votre reſurrection; ils glorifieront avec vous votre liberateur; mais pour vous, ſouvenez-vous toûjours que c'eſt moins par des ſentimens ou par des paroles, que par des actions que vous devez lui marquer votre reconnoiſſance.

Septembre 1722.

Autre exemple.

I. *Ainsi ils se scandalisoient à son sujet.*

Le Saint des Saints peut-il être un sujet de scandale ? Mais de quoi un homme passionné, prévenu, envieux, jaloux, ne s'offense-t-il pas ? Comme il est lui-même dominé par le vice, il ne voit de vertu nulle part, les remedes les plus efficaces ne servent qu'à aigrir son mal, & les plus puissans moyens de salut y deviennent souvent des obstacles. Le funeste état ! préservez-nous, ô mon Dieu, par votre grace. *Simeon* l'avoit prédit à *Marie*, que toute la Sainteté de son adorable Fils ne le garentiroit pas *de la contradiction des hommes, & qu'il seroit tout à la fois la cause de la resurrection, & l'occasion de la perte de plusieurs.* Cet oracle s'est verifié & ne se verifie encore que trop tous les jours ; il se verifiera aussi à l'égard de nous-mêmes, si nous ne nous accoûtumons à veiller avec soin sur notre cœur, si nous n'y étouffons dès le commencement jusques aux moindres semences d'aigreur, d'animosité, de jalousie contre nos freres. Dès que nous avons laissé prendre le dessus dans notre ame à une seu-

le passion, nous devenons presqu'aussi-tôt esclaves de toutes les autres.

II. *Mais Jesus leur dit : un Prophete n'est sans estime que dans son pays & dans sa maison.*

La jalousie est également sourde à la voix de la foi, de la raison, de la nature : ce qui sembleroit la devoir appaiser, est précisément ce qui l'irrite. La sainteté, la science infuse, les miracles de Jesus, voilà ce qui revolte contre lui l'esprit de ses injustes concitoyens ; on est surpris, effrayé de l'iniquité, de l'aveuglement, de la fureur de ces Juifs ; & nous entrons tous les jours dans les mêmes sentimens à l'égard de nos freres. Nous prétendons justifier notre acharnement contre eux par le specieux motif de religion, de zele, de regularité ; tandis que les étrangers exempts de passion, découvrent parfaitement la nôtre. Ils jugent & publient peut-être que la vertu, la capacité, la puissance de nos freres, est ce qui fait tout leur crime à nos yeux. Si Jesus eût ressemblé à ses compatriotes, il en eût été aimé ; mais il étoit le veritable Prophéte, il censuroit leurs mœurs, il condamnoit

leur infidélité ; c'en fut aſſez pour en être haï, perſecuté. Heureux, Seigneur, qui partage avec vous & pour le même ſujet, la haine & les perſecutions du monde! comme vous il les ſurmontera tôt ou tard ; ou s'il en devient à préſent la victime, il ſe rejoüira, ô mon Dieu, d'avoir encore ce nouveau trait de reſſemblance avec le modéle de tous les élus.

III. *A cauſe de leur incredulité il fit là peu de miracles.*

Ces envieux furent-ils touchez d'avoir, pour ainſi dire, lié la main toute puiſſante du Sauveur, ſuſpendu ſon pouvoir par leur obſtination? Furent-ils allarmez d'avoir empêché que Dieu ne fût glorifié par les œuvres de ſon Fils? Eurent-ils quelque douleur de voir leurs Malades ſans ſecours, leur propre peuple ſans inſtruction? Non, la jalouſie les avoit trop endurcis. Ils eurent apparemment, au contraire, une joye maligne de voir leur ennemi dans l'inaction, privé de la gloire que la ſainteté de ſa Doctrine & l'éclat de ſes miracles lui attiroient dans tous les autres lieux. Peut-être s'en firent-ils un faux merite auprès des Docteurs

& des Prêtres qui le haïſſoient encore plus qu'eux ; peut-être même oſerent-ils s'en applaudir devant Dieu dont ils ſe vantoient de ſoûtenir par là les interêts. Voilà l'expoſition de ce qui ſe paſſa autrefois à Nazareth ; c'eſt exactement le portrait de tout ce que notre indocilité, le mépris des choſes ſaintes, la reſiſtance aux premieres graces, l'entêtement, la vengeance, l'orguëil & la jalouſie toute ſeule peut produire dans nos cœurs. L'euſſions-nous jamais crû, ô mon Dieu, ſi votre Evangile ne nous l'apprenoit, qu'une paſſion negligée pût cauſer tant de malheurs, & faire dans l'ame du Chrétien un ſi terrible ravage?

Enfin pour juger de tout l'Ouvrage, on ne peut mieux faire que de rapporter ici l'Approbation de Meſſieurs d'Arnaudin & Robuſte. La voici. « Cet Ouvrage eſt bien écrit, le ſtile en eſt châtié, vif, & ne languit « jamais, les expreſſions en ſont nobles, le tour de phraſes aiſé & naturel, & les ſujets choiſis avec goût. « Mais ce qui doit faire plus d'impreſſion ſur les lecteurs, eſt la ſolidité « des preuves, la pureté de la mora- «

„ le, & l'onction toute divine qui s'y
„ trouve partout. Des reflexions de ce
„ caractere doivent être lûës avec ſoin
„ & avec aſſiduité, & être précieuſes
„ à ceux qui deſirent remplir leur eſ-
„ prit de la verité, & leurs cœurs de
„ la charité. Nous ſommes perſuadez
„ que ceux qui les liront avec cette in-
„ tention, en tireront un profit conſi-
„ derable; qu'en beniſſant Dieu de ce
„ qu'il a inſpiré à l'Auteur un deſſein
„ ſi digne de ſa pieté, à la vûë des diſ-
„ poſitions ſaintes où leurs ames ſe
„ trouveront par la lecture & la me-
„ ditation de cet Ouvrage, ils s'écrie-
„ ront avec les Diſciples d'Emaüs :
„ *Notre cœur n'étoit-il pas tout brûlant*
„ *au-dedans de nous, lorſqu'il nous par-*
„ *loit durant le chemin, & qu'il nous ex-*
„ *pliquoit les Ecritures* „ ?

ARTICLE XCVI.

VOCABULARIO PORTUGUEZ é Latino, &c. offerecido à el Rey de Portugal D. Joaõ V. pelo Padre D. Raphaël Bluteau Clerigo Regular, &c. *C'est à-dire, Dictionnaire Portugais & Latin, &c. dedié au Roy de Portugal D. Juan V. par le Pere D. Raphaël Bluteau, Clerc Regulier, &c. imprimé à Conimbre dans le College des Arts de la Compagnie de Jesus. Huit volumes, grand* in quarto, 1721.

UN Dictionnaire en huit gros volumes, & en deux Langues differentes, ne ſçauroit gueres être l'Ouvrage d'un ſeul homme, s'il eſt bon, & encore moins être bon s'il eſt composé par un étranger, par rapport au pays pour lequel il doit être d'uſage; cependant, à la gloire de notre Nation, le R. Pere Bluteau Clerc Regulier François, eſt l'unique Auteur d'un nouveau Dictionnaire Portugais très-ample & très-utile. Mais le travail immenſe dont il s'agit, n'eſt que

d'une main, on pense bien qu'il n'est pas d'une seule année. Le R. Pere Bluteau l'avoit commencé à Paris, & comptoit de l'y achever, lorsqu'il fut appellé à Lisbonne pour l'y continuer & l'y finir. D. Francisco de Sousa Capitaine des Gardes du Roi D. Juan, se chargea donc d'écrire à ce Pere au nom de toute la Cour, "pour le con-„ jurer de revenir en Portugal, & de „ ne pas leur refuser un bien que sa „ présence leur rendroit comme pro-„ pre „. Ce sont les termes de la lettre en Portugais de D. Sousa au R. P. Bluteau lequel ne put honnêtement resister aux instances les plus engageantes dont elle est remplie.

Ainsi l'Auteur du Dictionnaire étoit déjà dans une haute reputation, bien qu'il n'eût encore qu'ébauché son Ouvrage par rapport à la vaste étenduë qu'il lui restoit à fournir. Le Grand Duc de Toscane marqua aussi deslors son estime pour le Pere Bluteau, en lui écrivant sur son travail de la maniere du monde la plus capable de flatter un particulier. La lettre de ce Prince traduite de l'Italien en Portugais, est immédiatement après l'Epî-

tre dedicatoire au Roi D. Juan : c'eſt un de ces monumens qu'un Ecrivain ne manque pas de tranſmettre avec ſon nom, à la poſterité.

Mais à peine le P. Bluteau eut-il mis la derniere main à ſon Dictionnaire, que l'admiration de ſon merite éclata de toute part : ce fut alors une eſpece de concert de loüanges que tous les gens de Lettres en Portugal formerent comme à l'envi pour avoir leurs places & voir leurs noms dans un Ouvrage immortel. Et cette idée de concert de loüanges, c'eſt l'un des Panegyriſtes mêmes de notre Auteur qui nous la ſuggere & qui met par modeſtie au bas de l'éloge qu'il fait du Dictionnaire ces paroles en Proſe Latine : *Hæc olores inter tantos ſtrepebat ——Gaſpar à Fonſeca.* Au reſte, les éloges que l'on donne au P. Bluteau ſont en cinq ſortes de langues; & tous les genres de Poëſie y concourent avec une étonnante fecondité : vers Latins, ſonnets François, Italiens, Eſpagnols, Portugais; Odes, Epigrammes, Madrigaux, &c. variez de la même maniere. Peut-être ne ſeroit-on pas fâché de voir ici quel-

qu'une de ces Poësies, ne fût-ce que pour connoître à quel degré les belles Lettres Latines en sont aujourd'hui à Lisbonne. D'ailleurs celle que nous allons citer est trop rare en elle-même, & paroît avoir trop coûté à son Auteur pour qu'il nous soit permis de la laisser dans l'oubli.

Labyrinthus Poëticus circumcirca nomen Auctoris concludens, quod majusculum B. demonstrat.

Vidisti Auctores LatE quos fama VolatU
Altitonans quE canensque Tubâ super Extulit astrA?
Ecce Tibi cunctos Vincit qui Tullius orE.
Titan Vivus adest Phœbi qui Lumina VinciT
Ubertim Laudes tribuat Bona Lysia plausU
Tergeminas; Vivant Laudes semperque VirescanT
Ergo Titus noster Volitando Triumphet in orbE
AssiduE; recinat Tali modulaminE MusA;

Septembre 1722.

Vivat ut Auctor ovans Etiam per sæculA cantV.

Certainement, ce labyrinthe ne s'est pas fait sans beaucoup de travail, non plus que celui de Dedale; mais, de ces éloges qui se montrent en foule à la tête du Dictionnaire, venons à ce qui est de la façon de l'Auteur même. Il debute par desapprouver la maxime commune à tous les Ecrivains lesquels ne mettent jamais qu'un *Avis au Lecteur*: comme s'il n'y avoit, dit-il, qu'un seul Lecteur dans le monde.

Pour moi, ajoûte-t'il, qui vois un Lecteur en chaque homme qui sçait lire, & en chaque Lecteur des dispositions differentes; je consacre un avertissement à chaque espece de Lecteurs: *Faço prologo a todo o genero de Leitores.* C'est une curiosité unique en son genre de compter d'abord dans un Ouvrage jusqu'à dix *Avertissemens* tous separez. Je soupçonne même qu'on pourroit ne pas nous en croire, si nous n'en rapportions les titres dans leurs propres termes. *Ao Leitor benevolo. Ao Leitor malevolo. Ao Leitor impatiente. Ao Leitor Portuguez. Ao*

Leitor Eſtrangeiro. Ao Leitor douto. Ao Leitor indouto. Ao Leitor pſeudocritico. Ao Leitor impertinente. Ao Leitor mofino. Au ſurplus, le fonds de ces Avertiſſemens répond parfaitement à leurs titres & par conſequent s'ils ont dequoi contenter quelques Lecteurs, ils ont auſſi dequoi deplaire à pluſieurs autres. Car il n'y a perſonne, du moins en France, qui aime qu'un Auteur lui parle de la ſorte : *Lecteur impertinent, Lecteur ignare, Lecteur faux critique, Lecteur futile & mauvais plaiſant.* Aſſurément, ces vocatifs que l'Auteur prodigue en Portugais ne ſeroient pas bien reçus en François. A la verité, l'on employe quelquefois de pareilles épithetes dans la chaleur exceſſive de la diſpute ; mais, outre qu'alors même, elles ſont condamnées de tous les honneſtes gens ; après tout, elles ne ſont jamais tournées de ſens froid en apoſtrophes dans la Preface d'un livre. Qui en uſeroit ainſi, il paſſeroit pour un homme qui inſulte en face à ſon Lecteur. Cependant nous ne faiſons point ces reflexions pour blâmer abſolument l'Auteur du Dictionnaire ; ce n'eſt que pour ap-

prendre à ceux qui ignorent les langues vivantes, combien les goûts & les usages sont differens selon divers païs. D'ailleurs, bien que les Prefaces du Pere Bluteau nous paroissent singulieres dans leur invention, elles sont veritablement judicieuses d'ailleurs & instructives. Dans l'une de ces Prefaces, par exemple, il explique fort bien toute l'étenduë de son titre, lequel est necessairement très-long, & renferme près de soixante mots trop sçavans pour être tous entendus de chaque Lecteur, sans l'éclaircissement & la definition qu'il en apporte. Certes, ce soin exact marque dans un Auteur un grand zele de rendre son travail utile au Public. Voici le titre de l'Ouvrage ; afin que l'on voye si notre Auteur n'a pas eû raison d'en donner l'intelligence detaillée. Mais d'abord, que l'on se dispose à ne se point effaroucher, ni de la multitude, ni de la singularité des termes : car autrement on risqueroit d'avoir part à l'*Avertissement* particulier qui explique tout cela, & qui s'addresse au *Lecteur impertinent*. „ Vocabulario Portuguez, è Latino, Aulico, "

„ Anatomico, Architectonico, Bel-
„ lico, Botanico, Brasilico, Comi-
„ co, Critico, Chimico, Dogmati-
„ co, Dialectico, Dendrologico, Ec-
„ clesiastico, Etymologico, Econi-
„ mico, Florifero, Forense, Fructi-
„ fero, Geographico, Geometrico,
„ Gnomonico, Hydrographico, Ho-
„ monymmico, Hierologico, Ichtyo-
„ logico, Indico, Isagogico, Laco-
„ nico, Liturgico, Lithologico, Me-
„ dico, Musico, Meteorologico,
„ Nautico, Numerico, Neoterico,
„ Ortographico, Optico, Ornitho-
„ logico, Poëtico, Philologico, Phar-
„ maceutico, Quidditativo, Quali-
„ tativo, Quantitativo, Rethorico,
„ Rustico, Romano, Symbolico,
„ Synonimico, Syllabico, Theolo-
„ gico, Terapeutico, Technologico,
„ Uranologico, Xenophonico, Zoo-
„ logico.

Le Pere Bluteau forme ici une objection sous le personnage du Lecteur. A quoi bon, dit-il, cette phalange de mots barbares qui se presentent au frontispice d'un Ouvrage? Ne pouvoit-on pas reduire tant de verbiage à ces deux paroles? *Vocabulario Uni-*

verſal ? Mais, il repond que la raiſon nous dicte de deſcendre du general au particulier, pour diſtinguer nettement les notions intellectuelles. » J'ai imité l'exemple de l'Hiſtorien " ſacré, ajoûte-t'il, comme tous les " bons Ecrivains le doivent faire. " Moïſe dans ce peu de paroles, * *Au* " *commencement*, *Dieu crea le ciel &* " *la terre*, avoit compris toutes les " œuvres de la creation : neanmoins, " parceque cette propoſition univer- " ſelle eſtoit auſſi obſcure que le pre " mier cahos du monde étoit confus, " il diviſe en ſix claſſes la multitude " innombrable des creatures ». C'eſt ainſi qu'aucun trait d'érudition ne ſe derobe à la memoire de notre Auteur, afin d'appuyer ce qu'il dit. Il cite encore à propos la Geneſe dans ſon Epître dedicatoire pour confirmer le merite d'un Ouvrage tel que l'eſt un Dictionnaire. " Il n'eſt pas indigne de " la Majeſté Royale, dit-il, de recueil- " lir & de rediger des mots en ordre. " La premiere occupation d'Adam le " premier Roi du monde, ce fut de voir " quels noms il donneroit aux creatu- "

* *Geneſe.*

„ res. Et c'est lui veritablement qui
„ composa le premier Dictionnaire: „
*Adaõ, no preludio da vida, composi-
sitor do primeyro Diccionario.*

Mais la Preface *au Lecteur étranger*, contient des choses, dont c'est ici le lieu d'instruire le Public. C'est une recherche insensée, dit l'Auteur dès le commencement, que de vouloir examiner quelle langue doit avoir la preference sur les autres : elles ont toutes leurs beautez qui leur sont particulieres; & il n'est point de nation à qui sa langue ne paroisse emporter le prix sur celles de toutes les autres nations. Le P. Bluteau a raison; & sa proposition pourroit être mise au nombre de celles qui sont appellées d'*éternelle verité.* Cependant, de quelque païs que vous soyiez, ô Lecteur étranger, continuë-t'il, malgré votre prevention avantageuse pour votre langue, vous ne laisserez pas d'admirer l'étenduë immense de ce Dictionnaire. Quoi? Huit volumes de mots Portugais? & huit volumes de cette taille? Ha! La langue Italienne n'en a fourni que trois; c'est tout ce que l'Academie assemblée de la Crusca a pû

enfanter. Et quatre volumes ont suffi à l'Academie même Françoise pour renfermer toute l'éloquence & toute la richesse de la langue d'un des plus florissans Royaumes! Ce sont les propres paroles du P. Bluteau qui trouve pauvres la langue Italienne & la la langue Françoise en comparaison de la Portugaise. Neanmoins, il vient de dire que c'est une recherche insensée que de vouloir examiner quelle langue doit avoir la preference sur les autres. J'avouë, continuë-t'il, que ce Dictionnaire est en deux langues, au lieu que le Dictionnaire Italien & le Dictionnaire François sont Monoglottes * : mais il n'importe; après avoir retranché le Latin du premier, il demeurera encore le plus riche de tous ceux qui ont jamais paru. Aussi, conclut il ce parallele par s'extasier d'admiration sur *l'abondance prodigieuse des mots de la langue Portugaise.*

Quelques uns, reprend notre Auteur, pourroient bien me dire avec une sotte simplicité, que la langue

* *C'est un terme extraordinaire, pour exprimer qui est d'une seule langue.*

Portugaiſe ne meritoit gueres d'occuper mes ſoins & mes veilles pendant plus de trente ans. Le fondement de ce Diſcours peu gracieux, replique le P. Bluteau, eſt ſans doute l'opinion de tant d'étrangers qui s'imaginent que le Portugais n'eſt point une langue à part, comme l'Italien, le François, &c. mais une eſpece de jargon, une corruption du Caſtillan, tels que ſont en France le patois Picard, le patois Bas-Normand, &c. à l'égard du François. Au ſujet de cette opinion déraiſonnable, pourſuit cet Auteur, j'ai eû de grandes conteſtations avec des étrangers, gens d'eſprit, gens de Lettres. Ils appuyoient leur ſentiment ſur ce que quantité de mots Portugais, ſont Caſtillans dans leur racine, mais tronquez, mutilez, defigurez. Et cela ne prouve-t'il pas, diſoient-ils, que le Portugais n'eſt qu'une derivaiſon corrompuë de l'Eſpagnol ? Le Pere Bluteau repond que ſi ces ſortes d'abbreviations dans les mots ſont des preuves de la corruption d'une langue par rapport à une autre, il eſt en droit de dire à ſon tour que le Caſtillan eſt un Portugais

corrompu. Car en mille rencontres, l'Eſpagnol a moins de lettres que le Portugais pour le mêmemot. Ainſi, l'Eſpagnol dit : *caridad*, *caſtidad*, *humanidad*, *relox*, *arbol*, *laurel*, *&c.* Et le Portugais dit : *caridade*, *caſtidade*, *humanidade*, *relogio*, *arvore loureiro*, &c. Bien plus ; les diminutions de lettres, ajoûte-t'il, ſont des augmentations de richeſſes pour la langue Portugaiſe ; parceque ces diminutions multiplient la ſignification des mots. Voici des exemples : en Eſpagnol, un pere de famille & un pere en Dieu s'expriment également par le mot, *Padre*, une mere de famille & une Religieuſe, par le mot *Madre* ; un General d'armée & un General d'Ordre, par le mot *General*. Au lieu qu'en Portugais, *Pay*, *May*, *Geral*, ſignifient uniquement, Pere de famille, Mere de famille, general d'Ordre ; & que *Padre* ſignifie un Pere en Dieu, *Madre*, une Religieuſe, *General*, un General d'armée. D'ailleurs, ſi l'excellence & la Nobleſſe d'une langue ſe meſuroient ſur l'étenduë de ſes mots, le peuple auroit en Portugal un plus noble langage que les gens de

la Cour; vû que ceux-ci disent, *amar*, *andar*, &c. & que les autres disent *amare*, *andare*, &c.

Cependant l'Idiome Portugais n'a-t'il pas un grand rapport avec l'Idiome Castillan ? Notre Auteur en convient : mais, la ressemblance avec une Langue, repart-il, n'en est pas une corruption. La langue Portugaise & la langue Castillane sont deux sœurs qui se ressemblent, comme filles de la langue Latine : mais elles ont toutes deux leur beauté particuliere; elles joüissent toutes deux d'une independance égale ; parceque ni l'Espagnol ne doit son origine au Portugais, ni le Portugais ne doit la science à l'Espagnol. Et en effet, après que les Romains se furent rendus maîtres des Espagnes, les Castillans & les Portugais mêlerent leur langue propre à celle de leurs vainqueurs ; ils changerent dans la suite des tems, ils altererent, ils corrompirent chacun à leur façon la langue Latine, sans que les Portugais s'assujetissent aux changemens des Espagnols, non plus que ceux-ci aux changemens des autres.

Quoique ces preuves de difference entre les deux langues ſoient bonnes, il y en avoit encore d'autres à apporter qu'il eût été à propos, ce ſemble, de ne pas omettre. Et c'eſt premierement, qu'il eſt ſûr qu'on peut entendre très-bien l'Eſpagnol, & ne rien entendre au Portugais; ou du moins n'y pas entendre grand' choſe. Cette verité, dont tout le monde ne convient pas, eſt fondée ſur l'experience & ſur la raiſon. Je connois des gens de Lettres qui ſçavent parfaitement l'Eſpagnol, & qui ne doutoient point qu'ils n'entendiſſent auſſi le Portugais dans le beſoin. Mais, lorſqu'il en a fallu venir à l'eſſai pour cette derniere langue, ils ont eû la ſincerité de confeſſer, qu'ils en comprenoient ſeulement, ou plûtôt qu'ils en devinoient quelques mots, ſans concevoir le ſens d'aucune phraſe. Pour moi, ſi j'oſe ici me mettre en ligne de compte avec ces gens de Lettres, j'avouë qu'après avoir étudié le Caſtillan d'une maniere à en traduire dans notre langue des Ouvrages aſſez difficiles, j'ignorerois le Portugais, ſi je ne m'étois

donné la peine de l'apprendre ; comme on fait pour l'Italien, quoiqu'on entende le Latin. Secondement, ce qui differencie deux langues, ce sont sans doute & les tours & les termes lesquels fondent l'Idiome qui est particulier à chacune d'elles.

Or, il y a une difference essentielle entre le tour Espagnol, & le tour Portugais ; l'un est plein d'inversions & de circuits, au moins par rapport à nous ; l'autre est naturel & conforme à l'ordre des idées, telles que l'esprit les conçoit : c'est à peu-près, pour ce qui est sur tout de la prose, comme le François & l'Italien qui expriment les choses dans le même arrangement qu'elles sont pensées de tous les hommes. Quant à ce qui regarde les termes, je ne vois gueres d'autre affinité entre les deux langues, qu'une ressemblance très-defigurée d'un certain nombre de mots Portugais avec des mots Castillans. D'ailleurs, les Grammaires Portugaises & Castillanes different presqu'autant l'une de l'autre que la Grammaire Italienne differe de l'Espagnolle.

Cependant, si l'on persiste à vouloir que le Portugais ne soit que comme une dialecte du Castillan, & que qui sçait l'un sçait l'autre; il ne me restera plus qu'une petite question à faire, & sur laquelle, je ne crois pas qu'on me contente. Supposé donc que la langue Portugaise & la langue Castillane ne soient qu'une en quelque maniere, je demande pourquoi des Ecrivains Portugais traduisent en leur langue des Ouvrages Espagnols, & des Ecrivains Espagnols traduisent en Castillan des Ouvrages Portugais ? Car, ce sont des faits incontestables que ces traductions mutuelles; & tous les Bibliothecaires reclameroient contre quiconque les nieroit.

Au reste, en faveur de plusieurs personnes de Lettres qui n'étoient pas convaincuës que le Portugais & l'Espagnol fussent deux langues, on voudra bien nous pardonner d'avoir un peu encheri sur les principes que le P. Bluteau donne de leur difference. Venons au merite de son Dictionnaire. Le titre que nous en avons déjà rapporté, est un précis exact de l'é-

loge qui eſt dû à l'Ouvrage & que ſans cela nous ſerions nous-mêmes. Cet illuſtre Auteur qui promet infiniment par ce titre, n'y promet rien pourtant à quoi il ne ſatisfaſſe avec uſure. Son Dictionnaire eſt en effet rempli d'une érudition la plus étenduë en tous les divers genres. Théologie, Mathematiques, Philoſophie, Medecine, Chirurgie, Hiſtoire, Genealogie, Geographie, belles Lettres; en un mot, toutes les Sciences & tous les Arts s'y trouvent en abregé : & il peut ſuppléer tout ſeul à une aſſez riche Bibliothéque pour ceux qui entendent le Portugais. A ce fonds d'érudition, l'Auteur joint la definition de chaque choſe, l'étymologie de chaque mot de Science ou d'Art, avec beaucoup de netteté : il a encore pris à tâche d'enrichir la ſignification de chaque terme par pluſieurs phraſes tirées des meilleurs Auteurs Portugais. C'eſt ce qui manque à bien des Dictionnaires; & neanmoins, ſans le ſecours de ces phraſes, comment entendre mille manieres de parler propres d'une langue qu'un étranger veut apprendre ?

Mais après tout, quelque ſçavant que ſoit d'ailleurs l'Ouvrage du Pere Bluteau ; il n'eſt pas ſans quelques défauts, à le conſiderer en particulier ſous l'idée d'un Dictionnaire de langues. Alors, le but de cet Auteur eſt d'apprendre aux Portugais le Latin par leur propre langue, ainſi qu'il s'exprime, & aux étrangers le Portugais par le Latin. Pour cela, il a choiſi des endroits de tous les meilleurs Auteurs Latins qu'il a rendus en Portugais : c'eſt de tous ces endroits traduits qu'il a formé le Recuëil des phraſes qu'on lit dans ſon Ouvrage, à meſure qu'elles étoient neceſſaires pour inſtruire. Certes, ces moyens d'arriver à ſa fin ſont judicieuſement imaginez. Au lieu de donner du Latin de ſa façon, il ne pouvoit mieux faire que de puiſer dans les ſources mêmes de la belle Latinité. Mais 1°, il n'a pas aſſez rendu les paſſages Latins qu'il cite au long d'après les originaux. 2°. Il en cite d'autres qui detachez de leur place naturelle, ne ſçauroient être bien traduits ; parce qu'ainſi deplacez ils ſe trouvent neceſſairement eſtropiez. De là, deux

inconveniens tout viſibles ; ſçavoir que ni les Portugais n'apprennent le Latin par le moyen de leur langue propre , ni les étrangers n'apprennent la langue Portugaiſe par le ſecours du Latin. Auſſi, le Dictionnaire Portugais ne ſeroit-il plus gueres que Monoglotte, tels que ſont ceux de Covarruvias & de la Cruſca, ſi les fautes dont nous parlons y eſtoient fort frequentes. Mais , comme le nombre n'en eſt pas bien conſiderable , il demeure toûjours pour vrai qu'il eſt très-utile en qualité même de Dictionnaire de langues. Et nous ne craignons point de dire que moyennant quelques petites corrections il deviendroit un Ouvrage parfait en ſon genre.

ARTICLE XCVII.

ELOGE DE M. L'ABBE' de Louvois.

MOnſieur l'Abbé de Louvois tenoit trop à tous les genres de Litterature convenables à ſa condition , pour être oublié dans des Memoires qui doivent ſervir à l'Hiſtoire

des Sciences & des beaux Arts. Il étoit fils de Michel le Tellier, Marquis de Louvois; Miniſtre & Secretaire d'Etat pour la guerre, & de Dame Anne de Souvré. Les diſpoſitions naturelles de ſon eſprit l'avoient préparé aux Sciences, ſon inclination l'y porta, & la deſtination qu'on fit de lui dès ſon enfance l'y détermina, & l'y fixa. Il n'avoit encore que neuf ans lorſqu'il fut pourvû des charges de Maître de la Librairie, de Garde de la Bibliotheque du Roi, d'Intendant & de Garde du Cabinet des Médailles. C'étoit le mettre en commerce avec les Livres, & avec l'Antiquité preſque avant qu'il pût en avoir avec les hommes de ſon tems. L'honneur de ſe voir à la tête de toute la Litterature, lui inſpira une ſi noble ardeur, qu'à l'âge de douze ans il fit des exercices publics ſur *Homere*, *Theocrite*, & *Virgile*, qui le firent admirer de tout ce qu'il y avoit de Sçavans à Paris, invitez à cette action.

Au milieu de ſon cours de Philoſophie en 1691. il perdit Monſieur de Louvois ſon pere. Devenu par cette mort plus maître de ſes inclinations,

il n'en changea point l'objet. Son cœur ne fut ni enflé, ni amolli par les richesses, le nom, le crédit d'une famille très-puissante. Il demeura dans l'état Ecclésiastique qu'il avoit embrassé, & continua ses études avec la même ardeur, pour se faire un mérite qui fût plus à lui que tous les autres avantages qu'il trouvoit dans sa maison. Il fit sa Theologie avec distinction, & après avoir terminé cette carriere en prenant le bonnet de Docteur de Sorbonne, il fut employé dans le Diocese de M. l'Archevêque de Reims son Oncle. Il s'y forma aux affaires & au Gouvernement, & dans l'Assemblée du Clergé tenuë en 1700. à laquelle présidoit ce Prélat, l'Abbé de Louvois donna des preuves signalées de sa capacité & de son talent. Il fit ensuite un voyage à Rome, & par tout où il passa, il vit les Sçavans en homme capable de soûtenir un tel commerce. Il chercha dans toute l'Italie les bons livres qui manquoient à la Bibliotheque du Roi, & il acheta environ trois mille volumes, qu'il fit apporter en France.

Après ce voyage il reprit l'admi-

niſtration du Dioceſe de Reims, & il y fut durant pluſieurs années Grand Vicaire, & Official. Après la mort de l'Archevêque, arrivée en 1710. il revint à Paris, où il a paſſé le reſte de ſa vie.

Il s'appliqua ſur tout alors à enrichir la Bibliothéque du Roi, qu'il augmenta de plus de trente mille imprimez, & d'un grand nombre de Manuſcrits, dont les plus conſiderables étoient ceux de feu M. l'Archevêque de Reims, de Meſſieurs Favre, Bigot, Thevenot, de Ganieres, d'Hôzier.

En 1717. M. l'Abbé de Louvois fut nommé par le Roi à l'Evêché de Clermont. Sa ſanté ne lui permit pas d'accepter cet honneur. Il ſentoit déjà des atteintes de la pierre, & il en mourut après l'Operation le 5. Novembre 1718. dans ſa quarante-quatriéme année, étant né le 11. Avril 1675. Il fit paroître en ce dernier moment tous les ſentimens les plus Chrétiens, & ſon teſtament chargé de legs de charité, fait voir quelles étoient ſes diſpoſitions.

Conſacré, pour ainſi dire, en naiſ-

ſant à l'étude & aux Sciences, outre les Belles Lettres, la Philoſophie & la Theologie, dont il occupa ſa jeuneſſe, il apprit encore en ce même tems de M. de la Hire la Géométrie, & de M. du Verney l'Anatomie.

Dès l'année 1699. âgé ſeulement de 24. ans il étoit entré dans l'Academie des Sciences en qualité d'Honoraire. Les connoiſſances qu'il avoit acquiſes, le rendoient digne de cette place. En 1706. il fut reçû à l'Academie Françoiſe, & à celle des Inſcriptions en 1708. *Si l'on y joint la Sorbonne, on verra*, dit agréablement M. de Fontenelle, *qu'il étoit en fait de Sciences une eſpece de Coſmopolite, un habitant du Monde ſçavant.*

Article XCVIII.

RELATION DE CE QUI se passa dans l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, tenuë au Louvre le Mercredi après la Quasimodo.

C'Est principalement sur le rapport de Messieurs Decourt, & Reynaud jeunes hommes d'une grande esperance, & déjà fort versez dans les Sciences Physico-Mathematiques, que nous donnons ici l'extrait des Discours qui furent lûs le 15. d'Avril 1722. dans l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, Monseigneur le Cardinal de Polignac y présidant.

Premier Discours sur les longitudes par M. Cassini.

Les longitudes sont le grand œuvre de l'Astronomie, impossibles peut-être en elles-mêmes. Elles le deviennent souvent encore plus par les voyes dont on se sert pour y arriver, car le

mouvement perpetuel qui devroit à peine être la fin d'une recherche, a été souvent cherché comme un moyen propre à déterminer les longitudes ; il y seroit très-propre, mais est-il possi-de le trouver?

C'est à l'occasion du prix proposé par Monsieur Roüillé de Meslé, que l'Academie a été comme inondée d'un déluge de procedez de toutes les sortes sur les longitudes : & c'est ce qui a déterminé M. Cassini à composer son excellent Discours, s'y proposant d'exposer nettement l'état de la question, les voyes les plus raisonnables qui se peuvent tenter, & les difficultez qu'on trouve dans l'execution.

Pour faire sentir en deux mots de quoi il est question, & en même-tems combien il est difficile d'y réüssir, il suffit de dire, que pour trouver le vrai secret des longitudes, il faut trouver un point fixe dans le Ciel pris en un sens auquel il n'a aucun point fixe: c'est comme deux vaisseaux qui partant du même port, pour diverses contrées, compteroient leur route, non pas depuis le port d'où ils sont partis, mais depuis les points où ils aboutis-

ſent l'un & l'autre ; il eſt vrai qu'on a fixé un méridien, mais on a beau le fixer, on le perd bien-tôt de vûë, & un vaiſſeau qui ſe trouve en haute mer ſeroit bien embaraſſé à deviner où il l'a laiſſé.

C'eſt d'Orient en Occident, ou d'Occident en Orient qu'on compte les longitudes, or c'eſt dans ce ſens-là que tout le Ciel ſe remuë ; il n'en eſt pas de même des latitudes qui ſe comptent de l'Equateur aux Poles ; le Pole, l'Equateur ſont des points fixes, les Aſtres n'ont même dans ce ſens que des mouvemens fort bornez, & ſur tout fort lents, ſans parler de l'aiman, qui pourroit lui ſeul tenir lieu de Pole, d'Aſtres, & d'Equateur : il ſemble donc tout-à-fait impoſſible de trouver les longitudes ; il eſt vrai cependant qu'on peut s'y aider de diverſes manieres, & en approcher du moins : M. Caſſini compte ſix manieres. La premiere conſiſte à jetter dans la mer une piece de bois qui tient à une corde que l'on dévelope à meſure que le vaiſſeau avance, & qui ſert à meſurer le chemin fait pendant ce tems-là ; on voit aſſez qu'il n'y a

aucun fonds à faire ſur une eſtime ſi groſſiére, n'y eût-il que les courans qui le plus ſouvent entraînent la piéce de bois en arriére, tandis qu'ils empêchent le vaiſſeau de pouſſer en avant.

Les Pendules fourniſſent une ſeconde maniere. M. Huguens les y crut d'abord fort propres, l'experience y découvrit bien des inconveniens; d'un climat à l'autre la ſoye, le fer même à quoi pend la Pendule s'alonge, ou s'accourcit & retarde ou accelere les vibrations, & le tems; mais le grand inconvenient vient des balancemens éternels, & des ſecouſſes irrégulieres du vaiſſeau; on y remedie un peu par les diverſes maniéres dont on peut ſuſpendre la Pendule, on en a bien tenté de differentes, la lampe de Cardan n'a pas été oubliée, mais tout eſt fort inutile juſqu'ici: là-deſſus on propoſe d'avoir deux pendules, afin que l'une rectifie l'autre, mais il en faudroit une troiſiéme pour nous dire à laquelle des deux on doit s'en rapporter preferablement à l'autre, peut-être en faudroit-il auſſi une quatriéme, & même une cinquiéme: en

un mot les Pendules ſont juſqu'ici un moyen aſſez inutile pour les longitudes.

Monſieur Huguens ne réüſſit pas mieux dans les Horloges à ſable qu'il imagina pour ſupléer aux Pendules : le ſable ſe ſubtiliſe peu-à peu & coule inégalement, il eſt quelquefois plus ſec, quelquefois plus humide ; le trou par où il coule, s'agrandit, la caiſſe s'incline diverſement & le ſable coule moins vite à meſure que la caiſſe eſt plus inclinée : M. Caſſini ne veut pas plus entendre parler des Clepſides que des Sables, non pas même des Clepſides à mercure.

On a propoſé de ſe ſervir de la Bouſſole pour les longitudes, mais ſes variations ſont trop inconſtantes ; cependant M. Caſſini perſuadé que l'aiman ſuit de près les mouvemens de la nature, eſpere qu'avec le tems lorſqu'on en aura découvert le ſyſtême, on pourra en uſer ; Kircher en deſeſpere, ſur ce qu'une mine de fer peut par ſon ſeul voiſinage déconcerter tout ce ſyſtême : quelle aſſurance peut-on ſe promettre dans la navigation, ſi la Bouſſole même a ſes in-

constances & ses desordres ? La Terre ne nous fournit donc aucun point fixe, aucun moyen sûr de découvrir les longitudes, & quoique le Ciel semble s'y refuser parfaitement, c'est pourtant là qu'il en faut revenir ; non pas qu'il ait aucun point fixe auquel on puisse raporter le chemin que l'on fait vers l'Orient ou vers l'Occident ; mais c'est qu'il se trouve sujet à certains évenemens, dont les divers aspects servent à déterminer la difference des lieux d'où on les observe.

Tels sont les éclipses de Soleil, de Lune, des Satellites de Jupiter, ou même celles des étoiles causées par la Lune : évenemens rares, & par conséquent bien éloignez d'être un moyen présent, & usuel pour le secret des longitudes : par cette raison on voit que les éclipses de Soleil & de Lune étant les plus rares, sont aussi les moins utiles ; celles des étoiles par la Lune sont plus ordinaires, mais il est difficile d'en marquer bien au juste le commencement & la fin, parce qu'elles sont effacées par la lumiere vive de cette Planette long-tems avant que d'être éclipsées par son corps, sans

parler des parallaxes, qui influent des erreurs considerables dans l'observation & dans le calcul.

Les Satellites de Jupiter mis en œuvre à cette occasion par M. Cassini le pere, paroissent à son fils digne héritier de sa science, les seuls propres par leurs éclipses, non pas à nous donner le secret général des longitudes, mais à nous aider le plus à en découvrir plusieurs ; feu M. Cassini en avoit si bien senti l'utilité, qu'il a daigné prendre la peine de construire des Tables propres à en faciliter l'observation à un point qu'un homme qui ne sçauroit que l'addition & la soustraction est par leur moyen en état avec un peu d'usage d'operer à cet égard aussi-bien que le meilleur Astronome.

Comme ces Satellites sont au nombre de quatre, ou même de cinq planettes en comptant Jupiter, & que leurs révolutions sont assez promptes, il y a peu de jours où quelqu'un d'eux ne soit éclipsé : il faut cependant avoüer que c'est là un moyen de trouver les longitudes plûtôt en spéculation qu'en pratique : sur terre il n'y a point de difficulté, mais sur mer la

chose est presque impossible, parceque les convulsions éternelles du vaisseau ne permettent guere de fixer un Astre au bout d'une lunette, à moins que comme on tuë le gibier à la volée, & en courant le galop soi même, un observateur ne se façonne à tirer en quelque sorte aux Astres, & à les saisir d'un coup d'œil fugitif: M. Cassini est persuadé qu'il n'y faut qu'un peu d'habitude, & propose des manieres pour suspendre la lunette, de sorte qu'elle se ressente très-peu des convulsions du vaisseau, l'observateur ne pourroit-il pas se suspendre aussi de la même sorte ? Il ne faut pas omettre une observation subtile de M. Cassini; il a remarqué qu'en observant avec des lunettes de differentes grandeur, on voyoit l'immersion d'un Satellite commencer plûtôt ou plus tard, & finir de même, ce qui vient de l'inégalité de la portée qui rend un Astre invisible à une petite lunette dès qu'une partie de ses rayons sont interceptez par le corps de la Planete qui va causer l'éclipse : or les Lunettes qu'on peut employer sur mer sont assez petites, voilà donc une source

d'erreur dans les obſervations qui s'y font : la grande ſagacité de M. Caſſini diſſipe cette erreur : il n'y a, dit-il, qu'à connoître le vice naturel de la lunette ; c'eſt comme une montre qui retarde ou qui avance ſans conſequence dès-là qu'on connoît de combien elle s'écarte de la juſteſſe d'une montre fidelle.

Second Diſcours ſur la carnification des os, & ſur une rupture ſinguliere des deux Tendons d'Achille. Par Monſieur Petit.

Monſieur Petit parla le ſecond ſur deux Phénomenes fort ſinguliers : le premier regarde la tranſmutation qui arrive quelquefois dans le corps humain ; des os en chairs ; il y a eu des Philoſophes, qui ont prétendu que la tranſmutation des os en chairs, ou des chairs en os, ou de quelle partie animale que ce ſoit en une autre d'une eſpece differente étoit auſſi impoſſible que celle d'un metal, c'eſt-à-dire d'une partie de la Terre en une autre, & je crois en effet que l'impoſſibilité eſt égale, & que l'art peut

aussi peu convertir en chair un os détaché du corps qui l'a produit, qu'il peut convertir en or ou en argent du cuivre ou de l'étain détachez du corps de la terre, & transposez de leur mine en des matrices étrangeres ; mais que ces transmutations soient absolument impossibles dans le systême de la nature, c'est ce que les expériences de M. Petit ne permettent pas de penser, au moins pour ce qui regarde celles des os en chairs : la raison même est ici d'accord avec l'experience ; ce sont les mêmes alimens, c'est le même chyle, c'est le même sang qui prend ici la consistence des chairs, là celle des os, & dans chaque partie la consistence de chaque partie ; en sorte que ce qui est os n'a qu'à changer un peu, & sans doute assez peu, de consistence pour être chair, ou toute autre substance animale.

Il est vrai que la machine subsistant dans son intégrité, & dans sa constitution naturelle, chaque partie est comme un ferment, qui a la vertu de convertir en sa substance le sang dont elle est abreuvée ; mais une obstruction, une humeur qui domine, une

abondance de suc nourricier, en un mot un dérangement d'œconomie, peut alterer un ferment, une partie, une substance, & produire des chairs là ou naturellement il ne devoit s'engendrer que des os : enfin c'est un fait que M. Petit appuye de six autres faits semblables : & qu'on ne s'imagine pas que ce n'étoient que des os simplement ramolis, comme on en a vû souvent, & comme il arrive dans certaines maladies, c'étoient de veritables chairs qui occupoient la véritable place des veritables os, & qui avoient été de véritables os dans leur origine : & du reste ce n'est point en certaines parties, & à certains os en particulier que ces transmutations arrivent, tout os est également propre à être converti en chair ; ceux du crane, ceux des jambes, ceux des épaules, &c. ont été indifferemment le sujet des expériences, & l'objet des observations de M. Petit.

Le second Phénoméne sur quoi parla ce sçavant Anatomiste, n'a rien de moins singulier : un Sauteur de la Foire Saint Germain, voulant sauter sur une table, n'en atteignit de la pointe

des pieds que les bords, & ne put s'y fixer, il tomba donc à terre, & tomba ſur ſes pieds ; comme dans toute cette action les Tendons d'Achille étoient ſans doute dans le dernier degré de tenſion, cette chûte les rompit tous deux en même tems : c'eſt le chef-d'œuvre de l'art de renoüer des Tendons rompus ; la cure en a paſſé long-tems pour impoſſible : M. Petit oſa tenter celle-ci, & ce qui eſt encore plus, il oſa y réüſſir, en s'élevant ſans doute au-deſſus de bien des reflexions qui euſſent pû en faire échoüer l'entrepriſe en des mains moins habiles. La maniere dont il s'y prit pour renoüer ces Tendons eſt bien ſimple & bien naturelle ; tout conſiſta preſque à rapprocher le talon du gras de la jambe, & à faire remonter les chairs les unes vers les autres autour du point de la rupture, afin que les deux extrémitez du Tendon rompu s'y abouchaſſent de très-près, & à fixer les jambes dans cet état avec des bandages bien ſerrez, laiſſant à la nature à faire le reſte ; c'eſt la perfection de l'Art de ſçavoir mettre la nature ſur ſes voyes, & de ne s'attribuer que les fonctions dont elle

eſt abſolument incapable : après quarante jours le Sauteur ſe trouva en état d'aller de ſon pied à Lion pour y recommencer ſon art perilleux, car c'étoit là une maladie dont M. Petit n'avoit pas entrepris de le guérir, dont il lui avoit même rendu les accès faciles : ce qu'il y a de merveilleux ici, c'eſt que ni dans la rupture de ſes Tendons, ni dans toute la cure, le Malade ne reſſentit aucune douleur; je dis merveilleux, mais non pas pour ceux qui ſçavent que les Tendons ne ſont point des parties ſenſibles.

L'illuſtre Cardinal qui préſidoit à l'Aſſemblée, en recapitulant ce diſcours avec cette dignité & cette facilité que toute la France, que toute l'Europe ont ſouvent admiré, ne laiſſa pas d'inſinuer qu'on avoit beſoin de toute l'autorité de M. Petit, pour être bien convaincu que c'étoit ici une veritable rupture, & non un ſimple relâchement des tendons d'Achille.

Troiſiéme Diſcours ſur les abus qui ſe ſont introduits dans la Chymie à l'occaſion de la tranſmutation des métaux, par M. Geofroy.

On a de tout tems crié contre *les*

Chymiſtes aveugles que la cupidité conduit à l'hôpital, & on ne ſçauroit trop ſouvent crier contre cette folie; non pas qu'on puiſſe ſe flatter de détromper ceux qui en ſont atteints, ou même d'en détromper en general l'eſprit humain; mais il eſt bon de fournir au commun des gens, des lumieres à l'aide deſquelles ils puiſſent être en garde contre les ſoupleſſes de ceux qui ſe debitent pour inventeurs du grand œuvre, ou de quelque ſecret extraordinaire: Kircher inſtruit à fonds de tous les ſecrets de la Chymie, en a traité fort au long dans l'onziéme & le douziéme livre de ſon Monde ſoûterrain: il eſt ſurprenant que la malice & la cupidité qui ſont naturellement ſi induſtrieuſes & ſi inventives, n'ayent rien ou preſque rien ajoûté depuis près d'un ſiecle aux procedez & aux ſupercheries dont on uſoit du tems de Kircher pour tromper les eſprits crédules ſur la chimere du grand œuvre; ſans doute que les eſprits ſont auſſi credules de nos jours, qu'ils l'étoient alors, & que la malice n'a eu beſoin d'aucun nouveau rafinement pour impoſer au commun des hom-

mes : l'oubli & l'inadvertance ſont le grand vice de la nature humaine, les experiences des peres ſe font en pure perte pour les enfans ; les connoiſſances, les lumieres, la perfection d'un ſiecle ne tire point à conſequence pour les ſiecles ſuivans.

En vain renferme-t-on dans un livre tout ce que la raiſon inſpire de maximes utiles, de préceptes ſalutaires, de ſecrets importans ; en vain Kircher a-t-il démontré la vanité & les impoſtures des Paracelſes, des Vanhelmons, des Lulles, des Fluds, & de toutes ſortes de Charlatans : les Charlatans revivent tous les jours, & ce qui eſt bien pire, ils ſont toûjours accreditez, toujours un impoſteur trouve un ſot qui l'admire ; il eſt même douteux ſi Kircher a fait plus de bien que de mal en publiant ainſi tous ces myſteres d'iniquité, tous ces ſecrets dangereux ; c'eſt contre ſon intention qu'on en abuſe, mais il eſt vrai qu'on en abuſe, & ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on a remarqué que la plûpart des Alchimiſtes & des autres Charlatans y avoient appris leurs tours de paſſe-paſſe : les hommes ſont naturellement

plus propres à tromper qu'à ſe détromper, & plus capables de malice que de ſageſſe : un Auteur qui enſeigne le mal dans la vûë d'en inſpirer de l'horreur, eſt toûjours ſûr d'enſeigner le mal ; mais il n'eſt jamais ſûr d'en inſpirer de l'horreur : c'eſt neanmoins la faute de ceux qui en abuſent ; on peut même ajoûter que c'eſt auſſi celle de ceux qui ſe laiſſent abuſer ; que ne ſont-ils en garde contre la fraude ? Pourquoi ſe livrent-ils aveuglément à une cupidité qui les livre à l'erreur ? Que n'ont-ils, pour trouver dans les livres le contre-poiſon, le même zéle que les autres ont pour y trouver le poiſon ? Il eſt vrai que ces ſortes de livres ſont quelquefois aſſez rares : & c'eſt dans cette vûë que les plus ſages Chymiſtes de ce ſiecle ont ſouvent jugé à propos de renouveller à cet égard les préceptes & les lumieres qui ſont comme enſevelies dans des livres plus anciens & moins communs.

Le célebre M. Lemery nous a donné dans ſon excellent Cours de Chymie quelques-unes de ces Sophiſtiqueries de l'Alchymie ; il nous a appris à les diſcerner & à n'en être point les du-

es. M. Geofroy épris du même zéle
pour le bien public, & sur les pas de
ces célebres Auteurs, entre dans la
même carriere, & expose au grand
jour les abus qu'on fait ou qu'on re-
nouvelle tous les jours dans l'Art de la
Chymie dans lequel il excelle lui-mê-
me : il rapporte un grand nombre des
procedez dont usent les Chymistes
frauduleux, pour faire accroire qu'ils
possedent le secret du grand œuvre ;
en voici quelques-uns des plus cu-
rieux.

Ces maîtres fripons jettent dans un
creuset la matiere qu'ils promettent
de convertir en argent ou en or, ils
donnent le feu au creuset, ils souf-
flent, ils remuent avec des baguettes ;
enfin après divers procedez on trouve
en effet de l'or ou de l'argent verita-
bles à la place des matieres qu'on avoit
mises dans le creuset. Il y a mille ma-
nieres d'en venir à bout sans aucune
transmutation. On jette adroitement
quelque piece d'or qu'on a entre les
doigts ; on jette sur la matiere une pou-
dre d'or ou d'argent deguisez qu'on
donne pour quelque Elixir, ou pour

quelque poudre indifferente ; on se sert d'un creuset dont le fond est doublé, & dans l'entre-deux duquel l'or ou l'argent sont cachez avant l'operation ; la baguette dont on se sert pour remuer la matiere, est souvent pleine de la poudre du métal desiré ; on en mêle avec les charbons, avec les cendres du fourneau ; enfin il y a mille manieres dont ce procedé réüssit.

M. Geofroy enseigna aussi la maniere de faire des clouds moitié or, moitié fer, tel que celui qui avoit fait autrefois l'admiration de la Cour de Toscane, il en produisit même de cette espece aux yeux de toute l'Assemblée ; tout l'artifice consiste à faire deux clouds égaux, l'un d'or, l'autre de fer, & à bien souder les moitiez de l'un avec les moitiez de l'autre ; c'est le même procedé pour les médailles qui sont moitié or, moitié cuivre, ou moitié argent, ou dont les revers sont de métaux differens. Le sçavant Academicien fit voir encore qu'il est aussi difficile de décomposer l'or ou l'argent, ou de les convertir en d'autres métaux moins nobles, ou enfin d'en tirer les veritables teintures primiti-

ves, qu'il eſt difficile de les compoſer ou de tranſmuer en or ou en argent tout autre métal qui n'eſt pas naturellement auſſi noble que ces métaux.

Nous ajoûterons cependant avec Kircher que ſans ſupercherie on peut bien quelquefois faire de l'or ou de l'argent avec du fer, du cuivre, de l'étain, du vitriol, &c. parce qu'il n'eſt preſque point de métal ou de mineral, qui ne contienne quelque portion de ces métaux, & d'où on ne puiſſe en tirer par divers procedez que le hazard fait naître le plus ſouvent; mais ce n'eſt point là une tranſmutation: on peut conſulter Kircher à qui la vaſte connoiſſance qu'il avoit de la Métallurgie fournit là-deſſus une infinité de réflexions & de procedez utiles.

M. le Cardinal de Polignac termina l'Aſſemblée par la comparaiſon qu'il fit de la Chymie & de l'Aſtronomie; il fit voir que c'étoient deux Arts fort utiles, mais dont chacun avoit ſa chimere, ſon précipice & ſon écuëil, où tout eſprit frivole riſque d'échoüer en les cultivant. La paſſion immoderée de connoître l'avenir fait degenerer l'Aſtronomie en Aſtrologie; la

passion immoderée des richesses précipite la Chymie dans les recherches insensées de la Pierre des Philosophes, de l'or potable, des Elixirs : c'est la misere de la condition humaine que chaque Art & chaque science ayent des bornes si étroites, & qu'après un petit nombre de demarches assez mal assûrées, on soit comme forcé de payer à l'erreur le tribut qu'un sot orgueïl veut nous dispenser de payer à l'ignorance.

ARTICLE XCIX.

ΟΙΝΟΠΙΩΝΟΣ Μέλη τὰ Ἀνακρεόντικα. *Poësies Anacréontiques en Grec de Monsieur Boivin, Brochure de douze pages, petit* in 12.

LE titre de Poësies Anacréontiques en Grec, allarmeroit bien des lecteurs, mais le nom de M. Boivin les rassûre. Des Poësies de sa façon, on s'attend que ce sera quelque chose d'ingenieux, de sçavant, de bien tourné; les sujets mêmes qu'il a choisis, & les noms respectables qui entrent dans ses vers, annoncent beaucoup de sagesse,

toutes les bienſéances gardées, une delicateſſe capable de charmer des perſonnes d'un goût ſi épuré. La 1[re] Piece qui ſe préſente eſt ſur une partie d'échets perduë par M. Boivin contre Madame la Chanceliere. L'Auteur veut éterniſer la memoire de ſa défaite pour honorer celle qui a remporté ſur lui une victoire ſi humiliante pour un homme d'étude & de reflexions. C'eſt dans cette vûë qu'il ordonne au Dieu Vulcain de lui faire une Medaille d'or. Madame la Chanceliere y doit paroître avec la majeſté de Junon, les graces & la beauté de Venus, l'air ſage, ſpirituel & fier de Pallas : une petite Victoire aîlée à la main. Il doit y avoir auſſi un Echiquier. Il eſt aiſé de voir en quelle perfection l'Auteur poſſede l'art ſymbolique. Les vers aiſez, élegans, harmonieux : Anacreon ne les deſavouëroit pas, non plus que les manieres libres que l'Auteur prend avec le Dieu Vulcain à qui il parle, comme il feroit à un garçon Orfévre. Il faut l'avoüer, jamais les Poëtes Anacreontiques ne ſe ſont picquez de devotion ni de reſpect pour le Dieu Vulcain. La ſeconde Piece eſt une peti-

te fable ſur une petite Verole qui n'eut pas la moindre ſuite fâcheuſe. La troiſiéme eſt une Requête à Madame la Chanceliere, pour la prier de vouloir bien être la Maraine du fils aîné de M. Boivin : il agrée par avance le choix du nom qu'elle trouvera bon de donner à ſon fils. Ce ſera toûjours un beau nom dès qu'elle l'aura donné. On laiſſe à juger au lecteur intelligent de la force & de la delicateſſe de cette raiſon. Ce qui ſuit eſt d'un genre tout different : il n'y a que ſept vers, mais le lecteur trouvera qu'ils diſent autant & peut-être plus que des Panegyriques entiers. Ce ſont les ſept Sages qui invitent M. le Chancelier à venir prendre la premiere place entre eux. Voici à quelle occaſion. Dans ſa Bibliotheque M. de Valincourt a placé pour ornemens les ſtatuës des ſept Sages : une pareille decoration convient & au lieu & au Maître du lieu. On y devoit placer bien-tôt la ſtatuë de M. le Chancelier ; c'eſt le moment que ſaiſit M. Boivin pour faire cette invitation. Il dit à ce grand Magiſtrat que Socrate jugé par un Oracle le plus ſage des hommes de ſon tems, lui cede-

ra ſans façon la premiere place. L'Epithalame de M. de Chatelus & Mademoiſelle Dagueſſeau, qui vient immediatement après, eſt également obligeant pour les deux illuſtres mariez. L'Auteur quitte enſuite les vivans pour faire deplorer à Anacreon la mort de la ſçavante Madame Dacier; cette Piece ne vaut pas les autres; il paroît que le ton plaintif n'eſt gueres du goût d'un Poëte Anacreontique. Le portrait de Socrate ne laiſſe rien à deſirer pour l'exterieur, aucun de ſes traits n'y manque. Pour l'interieur, c'eſt, dit M. Boivin, au divin Platon ou à l'illuſtre Valincourt qui vaut bien le divin Platon, que la peinture en eſt reſervée. La derniere Piece n'eſt qu'une traduction d'une Ode d'Horace, il n'y a rien de ſingulier. Le Recueïl de Poëſies Anacreontiques pouvoit s'en paſſer. Après avoir loüé l'Auteur, il faut rendre juſtice à l'Imprimeur : il eſt difficile de voir des caracteres Grecs plus beaux & plus nets que les ſiens, ni rien de plus correct que ce petit Recueïl. Si Colombat imprimoit de grands Ouvrages Grecs avec cette beauté & cette correction,

il porteroit l'Impreſſion Grecque auſſi loin qu'elle a jamais été portée : ce que l'on voit tous les jours de lui, paroît d'un homme qui veut arriver à la perfection de ſon Art.

ARTICLE C.

EXTRAIT D'UN MEMOIRE preſenté par Thomas-André Le Monnier de Louviers, à Meſſieurs de l'Académie Royale des Sciences, lequel a pour titre, *Examen & refutation de la Regle que les Arithméticiens enſeignent pour la reſolution des Societez, dans leſquelles les Aſſociez ont laiſſé leurs miſes pendant des temps inégaux, & qu'ils nomment, Regles de Compagnie par temps.*

PROPOSITION.

DEux Marchands A & B ont fait ſocietez. A a mis *a liv.* pendant c années, & B a mis *b liv.* pendant c—d années. Au bout des c années il ſe trouve de gain *g liv.* On demande combien chacun d'eux doit avoir pour ſa part de ce gain.

Les Arithméticiens font de ſemblables propoſitions, ſans expliquer ſi les Aſſociez qui ont laiſſé leurs miſes le moins de tems dans la ſocieté, y ſont entrez dès le commencement ou vers le milieu du

 plus

plus long terme marqué dans leurs propositions, & ont retiré leurs mises à la fin du tems qu'il est dit qu'ils ont été dans la Compagnie; ou enfin, si les années que ces Associez ont été dans la societé, sont precisément les dernieres du plus long terme; ce qui cause differentes erreurs dans le calcul, en suivant la regle dont j'entreprends la refutation.

Cette regle est telle; il faut multiplier la mise de chacun des Associez par le tems qu'elle a été dans la societé; mettre les produits en une somme qui doit être le premier terme d'autant de Regles de Trois directes qu'il sera besoin d'en faire; desquelles le second terme est le gain, & le troisiéme est la mise de chacun des Associez multipliée par son tems; & le quatriéme terme de chacune de ces Regles de Trois, marque ce que chaque Associé doit retirer pour sa part du gain, comme dans la Regle de Compagnie simple.

Or dans la proposition ci-dessus, *a liv.* × *c* produit *a c liv.* & *b liv.* × *c.* — *d* produit *bc liv.*—*bd liv.* la somme de ces produits est *a c liv.* + *b c liv.* — *b d liv.* & voici la Regle de Trois directe qu'il faut faire pour B.

Si $ac + bc - bd$, gagnent *g liv.* : : combien $bc - bd$? Réponse. $\frac{bcg\ liv. - bdg\ liv.}{ac + bc - bd}$ est ce que B doit retirer pour sa part de *g liv.* selon ladite Regle.

Cccc

Il ſuffira pour démontrer que cette Regle eſt fauſſe, de faire voir que B peut perdre, quoiqu'il y ait du gain, comme dans cette propoſition : c'eſt ce qui va être fait.

Suppoſons 1°, que B ait mis dès le commencement, il a pû arriver que pendant les d premieres années ils ayent perdu enſemble $\frac{a+b}{m}$, & qu'ainſi au bout de ce tems il ne leur ſoit reſté que $\overline{a+b-\frac{a+b}{m}}$; mais B a repris ſa miſe entiere, il eſt donc demeuré en ſocieté pour $-\frac{b}{m}$ avec A qui y étoit pour $a-\frac{a}{m}$ & pour ſçavoir ce qu'il appartient à B des g *liv.* de gain, qui ſe trouve à la fin des c années, il faut faire cette Regle de Trois directe. Si $a-\frac{a}{m}-\frac{b}{m}$ ou $\frac{am-a-b}{m}$ gagnent g *liv.* : : combien $-\frac{b}{m}$ ou ſimplement, ſi $am-a-b$ gagnent g *liv.* : : combien $-b$? Reponſe. B doit gagner $\frac{-bg\ liv.}{am-a-b}$ mais ce prétendu gain ſera toujours une quantité negative, quelque valeur poſitive qu'on donne à m, qui doit toûjours être aſſez grande pour que b

puiſſe être ôté de $a + b - \overline{\frac{a + b}{m}}$, en ſorte que le reſte $a - \frac{\overline{a + b}}{m}$ ſoit poſitif (à quoi peut ſatisfaire toute valeur de m plus grande que 1: mais il eſt à propos de prendre de plus grands nombres.) c'eſt donc à dire que B ſera obligé de rendre à A $\frac{bg}{am - a - b}$, & qu'ainſi il perdra cette ſomme, au lieu de gagner $\frac{bcg - bdg}{ac + bc - bd}$ (qui ſera toûjours une quantité poſitive) comme le veut la Regle ordinaire.

2°. Que B ſoit entré en ſocieté au bout de n années, (je ſuppoſe n moindre que d) pendant ce tems A a pû gagner ou perdre x *liv.* il s'eſt donc mis en ſocieté pour $a \pm x$, avec B qui y étoit pour b; ils ont pû perdre enſemble $\frac{a \pm x + b}{m}$ donc B ayanc repris ſa miſe entiere au bout de d années, ſera reſté en ſocieté pour $-\frac{b}{m}$; & A pour $a \pm x - \frac{\overline{a \pm x}}{m}$ & voici la Regle de Trois directe qu'il faut faire pour trouver ce que B doit retirer pour ſa part du gain. Si $a \pm x -$

$\frac{a \pm x + b}{m}$ gagnent g *liv.* : : combien $\frac{b ?}{m}$ Le quatriéme terme de cette Regle marque que B doit gagner

$$\frac{-bg\ liv.}{am \pm mx - a \pm x + b}$$

; Or ce pretendu gain sera toûjours une quantité negative, quelque valeur positive qu'on donne à m (qui doit toûjours être plus grande que i & x assez petit, s'il est pour perte, pour que B puisse être ôté de $a \pm x$

$$+ b - \frac{a \pm x + b}{m}$$

; ensorte que le reste

$$a \pm x - \frac{a \pm x + b}{m}$$

soit positif;) c'est-à-dire donc, qu'il faudra que B rende à A

$$\frac{bg}{am \pm mx - a \pm x + b}$$

, au lieu de gagner $\frac{bcg - bdg}{ac + bc - bd}$ que la regle ordinaire lui donne de profit.

3°. Que B soit entré en societé au bout de d années, il a pû arriver que pendant ce tems A ait gagné une somme plus grande que g, que cette somme soit x *liv.* A étoit donc en societé pour $a + x$ avec B, qui y étoit pour b, pendant le reste des c années, & selon la supposi-

tion, il faut qu'ils ayent perdu enſemble $\frac{a+x+b}{m}$. Or B ne doit retirer que $b-\frac{b}{m}$; mais la regle ordinaire lui donne du profit dans tous les cas: il faut donc conclure que cette regle eſt fauſſe, & qu'elle doit deſormais être entierement bannie des Livres d'Arithmetique, avec toutes les propoſitions ou problêmes qu'on ne peut reſoudre qu'en la ſuppoſant.

ARTICLE CI.

PIECES QUI ONT REMporté le Prix de l'Academie Royale des Sciences. A Paris, ruë Saint Jacques, chez Claude Jombert année 1721.

LE titre ſeul peut ſervir d'éloge aux Pieces dont voici l'Extrait: la premiere eſt de M. Crouzas Profeſſeur en Philoſophie & en Mathematique dans l'Academie de Lauſanne; & la ſeconde de M. Maſſy.

Diſcours de M. Crouzas ſur le principe, la nature & la communication du Mouvement.

Sans nous arrêter aux préliminaires qui ſont contre la trop grande autorité qu'on donne quelquefois à l'Algébre en fait de Phyſique, le premier point concernant ſon ſujet que Monſieur Crouzas traite, c'eſt le principe du Mouvement.

I. *Quel eſt le principe du Mouvement.*

L'Auteur établit d'abord que le Mouvement a une cauſe, parce qu'un corps eſt indifferent à être en mouvement ou en repos, c'eſt-à-dire, parce que le Mouvement n'eſt pas un être neceſſaire, puiſqu'on conçoit & qu'on voit qu'un corps peut en être privé, & être en repos: la choſe eſt de ſoi évidente, & M. Crouzas n'obmet rien de ce qui peut en fortifier la créance; il fait voir que quand même la matiere ſeroit éternelle, ce qui n'eſt pas, le Mouvement ne ſçauroit être éternel ou du moins increé ou ſans cauſe.

Mais pour mieux connoître cette cause, il juge avec raison qu'il est bon de connoître la nature du corps ; peut-être seroit-il bon aussi de connoître la nature du Mouvement ; car tandis que j'ignore ce que c'est, je puis fort bien ignorer toût ce qui le regarde.

L'étenduë, selon M. Crouzas, est une substance ; c'est dommage que depuis si long-tems les Carthésiens s'attachent à prouver une chose qui devroit être évidente, & n'avoir besoin d'aucune preuve, si elle étoit vraye ; car il n'est peut-être rien dont on ait des idées aussi claires & aussi developpées que de l'étenduë ; il faut cependant de grands efforts ou une grande docilité d'esprit pour croire ce que les Carthésiens en disent de plus fort & de mieux raisonné ; ils ont beau prétendre que l'étenduë est la premiere chose que nous concevons ou que nous voyons dans la matiere ; cela fût-il vrai, comment prouveront-ils que notre premiere idée est la premiere idée des choses, & que nous voyons la matiere par ce qu'elle a de plus parfait, de plus intime, de plus profond ? Il y a beaucoup d'apparence, au contrai-

re, que nous n'en voyons & que nous n'en connoiſſons que les dehors les plus ſuperficiels, les ſimples proprietez, & les proprietez les plus groſſieres; mais nous ne concevons autre choſe dans la matiere, dit-on; mais je dis à mon tour, en concevons-nous tout ce qui s'en peut concevoir? en concevons-nous ce qu'il y a certainement de plus inconcevable? Je pourrois ajoûter que pour concevoir l'eſſence d'une choſe, il faut voir cette choſe intuitivement en elle-même, la voir abſolument juſques dans le fond de ſa ſubſtance; or toutes nos vûës bien analyſées ſe reduiſent ſans doute ici uniquement à celles des yeux; eſt-ce même l'idée d'une étenduë abſoluë que nous avons? Une étenduë abſoluë a-t-elle du plus ou du moins? Après cela il eſt au moins plus évident que ce ſyſtéme ſappe le Myſtére de l'Eucharistie, que ce ſyſtéme n'eſt évident lui-même.

C'eſt de ſon idée ſur l'étenduë que M. Crouzas déduit cette conſequence, que la cauſe du Mouvement eſt une intelligence; cette conſequence eſt une verité aſſez independante de ce

principe ; que l'eſſence de la matiere conſiſte, ou non, dans l'étenduë, nous concevons toûjours aſſez que la matiere eſt tout-à-fait paſſive, & qu'il n'appartient qu'à une intelligence active de la modifier.

De la nature du Mouvement.

C'eſt ici la grande queſtion & tout le nœud de la difficulté : la premiere choſe qu'on remarque dans le Mouvement, c'eſt que par ſon moyen les ſurfaces d'un corps gliſſent ou s'appliquent ſucceſſivement ſur la ſurface des corps environnans : la ſeconde choſe, c'eſt qu'il n'y a dans tous ces corps aucune partie qui ne change de ſituation : la troiſiéme eſt, qu'un corps mû, parcourt un eſpace : à cette occaſion M. Crouzas ébauche une grande queſtion ; ſçavoir ſi l'eſpace eſt corporel ou non : il convient qu'il l'eſt dans la ſuppoſition du plein, à quoi il ſe borne ici, mais il fait entendre que la ſuppoſition du vuide ſeroit encore plus ſimple ; il ſemble qu'un ſyſtéme ſur le Mouvement ne peut guéres être indeterminé ſur la nature de l'eſpace qui

entre necessairement dans la notion du Mouvement ; car il n'y a point de milieu, ou le Mouvement est absolu, & alors le vuide est un espace absolu, incorporel, à peu-près comme le prétendent M. Clarke & Newton ; ou le Mouvement n'est que relatif, & alors point d'espace hors de la matiere : M. Crouzas a jugé néanmoins que son systéme ne l'engageoit point à prendre parti sur ce point. Or *je ne prends pas parti*, ajoûte-t il, *quand il n'est pas necessaire.*

Cependant le sçavant Auteur a bien senti l'avantage du systéme du plein pour la détermination de la quantité du Mouvement ; car comme la vîtesse est égale à l'espace, & que pour avoir la quantité d'un Mouvement, il faut multiplier le corps mû par sa vîtesse ; on a dans ce systéme l'avantage de multiplier une chose par une autre de même espece, de même nature, au lieu que dans la supposition du vuide on multiplie un être réel & corporel, ou par ce qui n'est rien, ou par un être imaginaire, ou par un être spirituel, tout-à-fait héterogéne, & si on peut le dire, *immultipliable*, & qui rendroit

le Mouvement qu'on voudroit y imaginer, ou nul, ou imaginaire : ou même impie, en attribuant à l'esprit ce qui ne convient qu'au corps.

Comme M. Crouzas raisonne d'abord dans la supposition du plein, on croiroit qu'il va se declarer pour le Mouvement purement rélatif, d'autant plus qu'il exclut d'abord ici l'idée du Repos de celle du Mouvement, & qu'il juge du Mouvement en lui-même sans aucun égard au Repos, & qu'enfin il dit nettement, & établit solidement que *le Mouvement est un état relatif, que c'est l'être d'un corps par rapport à un autre*; ajoûtant en termes exprès, qu'*il est impossible de se représenter une portion d'étenduë en Mouvement, à moins de la comparer avec une autre qui en soit près ou qui en soit loin, qui la touche, ou qui en soit distante* : & un peu plus bas, que *dès qu'un corps ne change point de situation à l'égard d'un autre, il est en repos par rapport à lui*: ce qui semble dire que dans le vuide, le Mouvement est absolument impossible & nul, parce qu'il est impossible d'y comparer une portion d'étenduë e une autre, & qu'un corps n'y change

de ſituation par rapport à rien : conſequences qu'une longue ſuite de raiſonnemens ſolides ſemble amener.

Il eſt vrai néanmoins que M. Crouzas veut qu'on confonde la quantité & la force du Mouvement avec le Mouvement même qu'il prétend être actif : ce qui ſemble détruire l'idée d'un Mouvement purement rélatif, & lui ſubſtituer celle d'un Mouvement abſolu qui n'a pas beſoin d'un eſpace pour ſubſiſter, & qui conſerve ſa réalité juſques dans le ſein du vuide, du néant, de l'imagination ou de l'immenſité divine, ſelon les divers ſyſtémes d'eſpaces negatif, imaginaire, ſpirituel ou divin.

De la communication du Mouvement.

Il eſt de la beauté & de la durée de cet Univers, que le Mouvement y paſſe d'un corps à l'autre avec nombre, poids & meſure ; s'il n'y avoit rien de fixe & de reglé dans la communication du Mouvement ; on le verroit s'accroître ou ſe rallentir d'une maniere qui cauſeroit bien-tôt quelque difformité ſenſible dans le

Méchanisme ordinaire de la nature; il a donc fallu que Dieu statuât quelque chose à cet égard, afin que ce fût toûjours la même nature, & le même Univers; non pas que cet Être tout-puissant n'ait été libre à regler les choses autrement qu'il ne les a reglées, ni que c'eût été en lui une imperfection ou une inconstance, comme le prétend Descartes, de produire tantôt plus, tantôt moins de Mouvement dans le monde; & c'est avec beaucoup de raison que M. Crouzas proscrit ce Sophisme sur lequel Descartes appuye l'uniformité de la nature & de son Méchanisme: il n'y a pas moins de solidité dans ce qu'il ajoûte sur l'activité des causes secondes; tout homme que la raison & la foi convainquent de sa liberté & de la force qu'a son ame de produire ses volontez, doit applaudir à ce sçavant & zélé Deffenseur d'un attribut par lequel nous sommes hommes en cette vie, capables d'y meriter le sort des Anges pour l'autre.

M. Crouzas me permettra cependant de remarquer qu'il ne suit pas de là que le Mouvement, je dis le Mou-

vement formellement pris en lui-même, ſoit un être actif, mais ſeulement que ſa cauſe eſt active, qu'il eſt l'effet d'une action, qu'il eſt même, ſi on le veut, accompagné d'une action qui le rend capable de ſe communiquer, ou qui le communique & le fait paſſer d'un corps à l'autre : tout conſiſte ici à diſtinguer le Mouvement formel du Mouvement efficient, l'un eſt l'effet, l'autre eſt la cauſe.

PROPOSITIONS PRESENTÉES par Monſieur Maſſy à l'Academie Royale des Sciences, ſur cette queſtion : *Quelle ſeroit la maniere la plus parfaite de conſerver ſur mer l'égalité du Mouvement d'une Pendule, ſoit par la conſtruction de la machine, ſoit par la ſuſpenſion.*

Comme la regularité des Pendules paroît juſqu'ici un des plus ſûrs moïens qu'on ait pour déterminer les longitudes ; l'Academie Royale toûjours attentive à la perfection des Arts, & ſur tout des Arts utiles, a crû devoir profiter de l'occaſion que lui fourniſſoient les nouveaux Prix dont Mon-

ſieur Roullié de Meſlay lui a confié la diſpenſation, pour animer les Sçavans à la recherche des expediens dont l'eſprit humain peut être capable, pour donner cette regularité aux Pendules, je dis pour la leur donner ou la leur conſerver ſur mer, car ſur terre la choſe n'a point de difficulté ; on voit tous les jours des Pendules qui dans une année de tems ne varient pas de trois minutes.

Ce qui fait la grande difficulté ſur mer, ce ſont les mouvemens irreguliers du Vaiſſeau, auſquels il ſemble que doit participer tout ce qui eſt dans l'enceinte de ce Vaiſſeau ; il eſt pourtant certain que l'art & l'induſtrie des hommes peuvent venir à bout de diminuer, & peut-être à la fin, de rendre ſans effet les impreſſions de ce mouvement ſur une Pendule : Monſieur Maſſy fait voir que la choſe n'eſt pas deſeſperée.

Il établit d'abord qu'il y a trois principes d'égalité dans les Pendules fixes, qui concourent à leur regularité. 1°. Un poids qui donne la force. 2°. Un échapement de balancier à rochet, avec un pendulon, & un

poids au bout. 3°. La ſituation, & la ſuſpenſion de la Pendule.

Il faut une grande force, & une force toûjours la même pour un voyage de long cours : on a avec un ou pluſieurs poids toute la force qu'on veut; & tandis qu'un poids eſt ſuſpendu, ſa force eſt toûjours la même, pourvû qu'il ne ſoit pas agité de mouvemens irreguliers ; voilà pourquoi on a eu recours à un grand reſſort lequel n'occupe pas une grande place comme fait le poids, & n'eſt pas ſi ſujet aux agitations irrégulieres; mais un reſſort n'a communément ni la force, ni l'égalité de force d'un poids ; on a remedié à cette inégalité de force avec une fuſée dont tout le monde ſçait la conſtruction & l'uſage, qui ſont encore fort éloignez de la perfection, & de la préciſion qu'on demande.

Pour y atteindre, & procurer tous les avantages que donne un poids, M. Maſſy multiplie les reſſorts, & par là, 1°. il a autant de force qu'il veut. 2°. Il a même beaucoup plus de régularité qu'avec un ſeul reſſort, pourvû que les reſſorts ne ſoient pas tous en même tems dans un même degré

de force, & que l'un compenſe l'inégalité de l'autre, ce qui eſt très-facile à pratiquer : car ſoit une horloge à huit jours, c'eſt-à-dire, qu'on ne remonte qu'en huit jours, lorſqu'elle n'a qu'un reſſort ; donnez à cette horloge huit reſſorts, qui tous enſemble égalent en force le grand reſſort ; remontez chaque jour ſucceſſivement un de ces reſſorts, il ne faut pas d'autre explication pour voir qu'il y aura toûjours une force égale dans le total des reſſorts ; ſeulement il paroît que ce total ſera toûjours plus foible que le grand reſſort dans ſa plus grande force, mais on peut facilement y remedier en faiſant que tous ces reſſorts enſemble ſurpaſſent un peu en force le grand reſſort ; on voit même qu'en mettant ſeize reſſorts, ou davantage, & les montant ſucceſſivement de douze en douze heures l'un après l'autre, ou plus ſouvent ſuivant leur nombre, on rend toûjours plus inſenſibles les inégalitez, & on approche de plus en plus de la parfaite égalité, à quoi l'on viſe ici.

2°. Un échapement de balancier à rochet avec un pendulon, & un

poids au bout, n'eſt point ſujet comme les autres échapemens à un accrochement, à un renverſement, & à un battement, ou contrebattement: le poids qui eſt attaché au bas bout du pendulon, ſert à maintenir les vibrations du balancier dans leur régularité de mouvement, pourvû que le principe dont nous venons de parler, ſoit toûjours égal: or il y a dans ce ſecond principe d'égalité, deux parties: 1°, un échapement à rochet: 2°, un pendulon avec un poids: il n'eſt pas poſſible de pratiquer ces deux parties dans une machine portative; il n'y a de pratiquable que la premiere; pour le pendulon il faut qu'il ſoit fixe, autrement il eſt ſujet aux irregularitez du mouvement du vaiſſeau, comme nous avons dit du poids principe, auquel on eſt obligé de ſubſtituer des reſſorts: mais on a trouvé le reſſort à ſpirale, qui regle les mouvemens du balancier avec la même juſteſſe que le poids du pendulon, témoin la juſteſſe extrême des montres de poche, que Monſieur Maſſy donne avec raiſon pour preuve du haut degré de perfection où l'horlo-

gerie eſt parvenuë de nos jours, & il en rapporte la principale gloire à M. Huguens : ce qui n'eſt pas, diſent des Sçavans, ſans quelque litige : le pere de M. Maſſy fut le premier qui éxécuta ces montres à ſpirale, & on trouve ici la maniere dont il parvint à cette éxécution : & voilà ce qui a déterminé M. Maſſy à faire ſa machine à huit reſſorts avec ce nouveau principe d'égalité, c'eſt-à-dire, avec un échapement à rochet dont le balancier eſt réglé par un reſſort à ſpirale : telle eſt la perfection où cet ingénieux Artiſte a porté la conſtruction des Pendules pour leur donner ſur mer toute l'égalité dont elles ſont capables ſur terre : voici maintenant ce qui regarde la ſuſpenſion.

Une des principales cauſes qui altere la regularité des Pendules ſur mer, c'eſt l'inégalité de l'air, ou plûtôt du froid & du chaud ; M. Maſſy en rapporte des preuves ſenſibles : on a pris deux pieces de marbre longues de trois pieds, larges d'un demi pied, épaiſſes de trois pouces chacune, enſorte qu'elles étoient auſſi ſenſiblement égales qu'il étoit poſſible ; on

les a exposées à une forte gelée, puis on en a échauffé l'une dans de l'eau assez chaude, on les a appliquées l'une sur l'autre, & on y a trouvé une difference sensible dans leurs dimensions, & plus on a réïteré l'experience, plus la difference est devenuë sensible : d'où l'on conclut facilement que puisque le marbre est sujet à des variations sensibles à cet égard, la dureté n'en exempte aucun corps : or on sçait que les Pendules retardent à mesure que le climat devient plus chaud ; & avancent à mesure qu'il est plus froid ; & il est bien évident, toute autre cause mise à part, que cela doit être ainsi en vertu des inégalitez du froid & du chaud : on voit même assez qu'une plus grande machine, un glus grand ressort, une plus grande rouë sera plus sensible à proportion, que les plus petites ; de sorte que toutes les parties d'une machine mouvante sont alterées par les inégalitez de l'air, ou du climat. M. Massy assûre qu'il a remarqué que tous ses ouvrages étoient sujets à l'inconstance des saisons, & que les plus grands ouvrages, c'est-à-dire, les horloges d'u-

ne ville y étoient plus ſujets que les petites pendules, ou les montres: ſur ces principes d'experience & d'obſervation, l'ingenieux Artiſte avance les propoſitions ſuivantes.

Il faut dans une armoire d'une grandeur convenable & bien ſuſpenduë enfermer deux ou trois pendules, un thermometre, une étuve, & deux ou trois lampes plus petites les unes que les autres; c'eſt à un globe, ou genou que doit être ſuſpenduë cette armoire, par le moyen d'un reſſort aſſez fort, lequel reſſort garentira la machine des mouvemens ſubits de haut en bas, comme le genou la garentit des balancemens du vaiſſeau: on place cette armoire au centre, & au fond du vaiſſeau pour l'éloigner le plus qu'il ſe peut de l'air exterieur, & des principes de toute irregularité; elle doit être double l'une dans l'autre, faite de métal peſant & capable de retenir plus long-tems la chaleur; le thermometre ſert à connoître la temperature de l'air, ou du climat, la lampe à entretenir l'égalité dans cette temperature; car Monſieur Maſſy ayant allumé la lampe dans une

pareille machine, a vû monter le thermometre, & la Pendule aller plus lentement, & la Pendule retarder sensiblement jusqu'à quatre à cinq minutes par jour à mesure qu'il augmentoit la chaleur.

Ce que M. Massy ajoûte sur la perfection où est parvenuë l'horlogerie, & sur celle où elle peut parvenir, aussibien que sa nouvelle invention des pignons à vis, ou vis sans fin, fait voir par tout beaucoup d'esprit, de genie, d'usage, d'observation, & d'exactitude ; il nous suffit d'avoir rapporté le précis de ses propositions : nous finirons en remarquant que la distribution des prix faite en faveur de deux étrangers, l'un Suisse, l'autre Anglois, est une grande preuve de l'équité de l'Academie qui a fait cette distribution, & un grand éloge pour les deux Sçavans Auteurs en faveur de qui elle l'a faite.

ARTICLE CII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE, D'INSPRUCK.

On observa ici le 22. Fevrier dernier une éclipse d'une étoile du taureau par la lune. On vous en a envoyé le type par la voye de Rome. Nous en rendrons compte le mois prochain.

D'INGOLSTAD.

Le P. Nic. Grammatici a observé ici deux taches du soleil à divers jours durant les mois d'Avril & de May ; & prédit aussi le cours de ces taches qui s'est trouvé tel qu'il l'avoit marqué aux jours que le tems a permis d'observer. On vous envoye le type de ces observations.

Nous reservons cela pour le mois prochain, comme étant venu trop tard.

D'ITALIE, DE NAPLES.

M. *Amati* a fait imprimer un livre singulier *sur le baume*, on en attend un extrait détaillé dès que vous l'aurez reçû.

DE ROME.

L'Eglise de S. Ignace, ayant été sacrée au mois de Mai de cette année par son Eminence Monseigneur le Cardinal Zondodari, le Pere Galluzzi a fait imprimer à cette occasion un livre sur les Rites de la Consecration des Eglises, &c. en voici le titre. *Il Rito di Consacrare le Chiese, colla sua antichita, significato convenienza, prerogative, e motivi di rispettarle esposti in occasione di consacrar si la Chiesa di S. Ignazio in Roma, da Francesco Maria Galluzzi della Compagnia di Giesu Prefetto della medesima Chiesa, dedicati all' Eccellentissima Signora Donna Ippolita Ludovisi Buoncompagni Principessa di Piombino. Roma* 1722. *presso il Salvioni Nell'archigionasio della Sapienza, in* 4°. *pages* 46.

Le second tome de la Bibliotheque Orientale de M. Assemani parut l'an passé, & on vous en envoye un extrait fait par un homme qui entend les matieres traitées dans ce livre.

Nous avons trop de matieres de plus anciennes dattes, on donnera cet extrait le mois prochain : nous nous reservons aussi de rendre alors justice au merite de l'Auteur d'un livre si utile.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Le celebre Docteur Woodward a fait imprimer un Discours sur les antiquitez de Londres.

La Traduction Angloise du livre de M. de Fontenelles *de la pluralité des Mondes*, est fort goûtée ; ce ne sont pas seulement les embellissemens de l'Ouvrage qui plaisent ; c'est le fonds même qui charme tout ce qui se pique de bel esprit. Jugez par là du goût dominant.

Le livre du Docteur Cowel, de l'état présent de l'Eglise Grecque, se fait lire par bien des gens. Comme

ce Docteur a long-tems demeuré à Constantinople lorsque le Marquis de Nointel y étoit Ambassadeur de France, il se donne pour témoin de ce qu'il raconte des Missionnaires Catholiques. Selon lui, ils se mêloient fort des affaires de l'Eglise Grecque; son livre est plein de longs recits là-dessus; d'où il tire de merveilleuses consequences. Cela ne merite pas que vous vous y arrêtiez: vous avez quelque chose de bien meilleur à faire. Qu'est-ce après tout que ce Docteur Cowel qui se met sur les rangs, & ose blasphemer contre l'Eglise de Jesus-Christ? C'est tout au plus un témoin, seul, interessé, ennemi declaré de l'Eglise & des Missionnaires; quelle foi peut faire un tel témoin? & quel cas doit-on faire de ses historietes? Quand vous aurez vû son livre, vous le mépriserez encore davantage.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

L'Histoire de France sous le Regne de Loüis XIV. par M. de Larrey se

trouve ici chez pierre Humbert en neuf volumes *in* 12. Quoique ce ſoit la moins envenimée de toutes celles qui ſont ſorties de la plume des Proteſtans, ce ſeroit vouloir ſe tromper que de regarder l'Auteur comme un juge aſſez équitable des actions mêmes de ce Monarque, qui ne regardoient nullement les gens de ce parti.

Le traité general du Commerce, par Samuël Ricard, a été réimprimé avec quelques augmentations qui regardent les Droits d'entrée & ſortie des Provinces-Unies, &c. il eſt *in* 4°.

DE PORTUGAL, DE LISBONNE.

On a imprimé la ſeconde partie des Sermons du P. Manvel de Lima, celebre Predicateur, Auguſtin.

D'ESPAGNE, DE MADRID.

Les derniers tomes de l'Hiſtoire d'Eſpagne, du Docteur Ferrera Bibliothequaire en chef de Sa Majeſté Catholique, paroiſſent. Il a eu des ſecours qu'aucun Hiſtorien avant lui

n'avoit eus ; on lui a ouvert toutes les Archives du Royaume.

DE FRANCE,
DE BOURDEAUX.

Le prix fondé à perpetuité par Monseigneur le Duc de la Force Pair de France, Protecteur de l'Academie Royale des Belles Lettres, Sciences & Arts, établie en cette ville, se distribuera le 1. jour de Mai 1723. C'est une medaille d'or de la valeur de trois cens livres.

Le sujet du Discours que l'Academie propose sous le bon plaisir de son illustre Protecteur, est l'action du bain & ses utilitez. Celui qui donnera l'hypothese la plus probable, aura le prix. On demande ou que l'hypothese soit nouvelle, ou qu'elle soit appuyée de nouvelles raisons, de nouveaux éclaircissemens. Les autres avis, sont les mêmes que les années précedentes sur la longueur des pieces qui ne doivent pas passer une demie heure de lecture, ou dont il faut faire un abregé qui puisse être lû publiquement en une demie heure ; sur le nom

de l'Auteur, qui ne doit pas paroître dans ce discours, sur le port qui doit être acquis par l'Auteur, &c.

DE PARIS.

L'Histoire des Antiquitez de Paris par M. Sauval, en trois tomes *in fol.* est proposée par souscriptions, à quarante livres le petit papier & soixante livres le grand pour les souscripteurs. Il en coûtera cinquante-cinq pour le petit papier, & quatre-vingt pour le grand à ceux qui n'auront pas souscrit. Les souscriptions seront ouvertes depuis le premier Juillet jusqu'au premier Octobre exclusivement. C'est chez Charles Moette & Jacques Chardon qu'il faudra souscrire. Nous donnerons le détail du projet de cet Ouvrage, dans le mois suivant.

Barois a imprimé l'Histoire Ecclesiastique & Civile du Comté d'Evreux, par M. le Brasseur Aumônier & Bibliothequaire de Monseigneur le Chancelier.

L'Histoire de l'Abbaye Saint Germain des Prez par un Religieux de la Congregation de S. Maur paroît.

Giffard vend le premier tome d'une Théologie Scholastique & Historique, dont l'Auteur n'est pas nommé. Nous en donnerons le Projet incessamment.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Septembre 1722.

ART. XC. *LE Sacre & le Couronnement de Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, &c.* Page 1499

ART. XCI. *Extrait des conjectures du Pere Sanadon sur les vaisseaux de guerre des Anciens.* p. 1519

ART. XCII. Epistolæ Romanorum Pontificum, & quæ ad eos scriptæ sunt, à S. Clemente I. usque ad Innocentium III. &c. C'est-à-dire: *Lettres des Souverains Pontifes, & celles qui leur ont été écrites, &c.* page 1541

ART. XCIII. *Relation de ce qui s'est passé à l'Academie Royale des Inscriptions, le Mardi 14e Avril 1722.* p. 1564

ART. XCIV. *Dissertation de Monsieur de Fourmont sur la Litterature Chinoise.* p. 1575

ART. XCV. *La Morale du Nouveau Testament, partagée en Reflexions Chrétiennes pour chaque jour de l'année, &c.* p. 1581

Art. XCVI. Vocabulario Portuguez e Latino, &c. C'est-à-dire, *Dictionnaire Portugais & Latin, &c.* page 1591

Art. XCVII. *Eloge de M. l'Abbé de Louvois.* p. 1610

Art. XCVIII. *Relation de ce qui se passa dans l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, tenuë au Louvre le Mercredi après la Quasimodo.* p. 1615

Art. XCIX. ΟΙΝΟΠΙΩΝΟΣ Μέλη τὰ Ἀνακρεόντικα: *Poësies Anacréontiques en Grec, &c.* p. 1634

Art. C. Extrait d'un Memoire presenté par Thomas-André Le Monnier de Louviers, à Messieurs de l'Academie Royale des Sciences, lequel a pour titre : *Examen & refutation de la Regle que les Arithméticiens enseignent pour la résolution des societez, dans lesquelles les Associez ont laissé leurs mises pendant des tems inégaux, & qu'ils nomment Regle de Compagnie par tems.* page 1638

Art. CI. *Pieces qui ont remporté le Prix de l'Academie Royale des Sciences, &c.* p. 1643

ART. CII. *Nouvelles Litteraires.*
D'Allemagne, d'Inspruck. p. 1661
D'Ingolstad. Ibid.
D'Italie, de Naples. p. 1662
De Rome. ibid.
D'Angleterre, de Londres. p. 1663
De Hollande, d'Amsterdam. p. 1664
De Portugal, de Lisbonne. p. 1665
D'Espagne, de Madrid. ibid.
De France, de Bourdeaux. p. 1666
De Paris. p. 1667

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1696